



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
giz

L'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI)

Document de Projet

<p>Titre du projet : Projet de Renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire</p>	<p>Organisation(s) de mise en œuvre : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5, 65760 Eschborn, République Fédérale d'Allemagne, www.giz.de.</p>
<p>Contact de l'organisation de mise en œuvre pour le projet :</p> <p>Nom et fonction : Adeline Cartier, Directeur du Programme PADER III et Coordinatrice du Cluster Développement Rural de la GIZ</p> <p>Adresse : Carrefour Golf, Rue 6015, B.P. 7814, Yaoundé, Cameroun</p> <p>Téléphone :: +237 6 86 79 60 21</p> <p>E-mail : adeline.cartier@giz.de</p> <p>Tel : +237 6 86 79 60 21</p>	<p>Partenaire(s) du projet :</p> <p>Le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT), le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDEVEL), le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF).</p>
<p>Pays : Cameroun</p>	<p>Localisation du projet (provinces ou zones prioritaires) : Les régions du Centre, du Littoral et du Sud et les communes de Ngambé-Tikar, Melong , Mfou et Akom 2.</p>
<p>Description du projet :</p> <p>Le projet AT a pour objectif de concilier la demande de terres et de ressources pour la croissance économique avec la gestion durable des écosystèmes. Il permettra de combler le déficit technique et opérationnel en matière d'aménagement du territoire, d'accompagner les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans l'élaboration et l'opérationnalisation de leurs plans d'aménagement du territoire. Les principales zones d'intervention du projet sont les régions du Centre, du Sud et du Littoral, et les communes de Ngambé-Tikar, Mfou, Akom 2, Melong</p>	<p>Coût Total du projet (incluant le budget non financé estimé) : 8 379 000 USD</p> <p>Coût total financé par le Fonds fiduciaire de CAFI : 7.300 000 USD</p> <p>Cout total financé par le BMZ : 1 079 000 USD</p> <p>Montant et durée de la première tranche : 4.623.709 USD , 11 /2025-04/2027</p> <p>Autres sources de financement : -</p>

Reviewed by:

Kathrin Schwörer

Signiert von:
[Redacted]
0ECCFD1E8FEA401...

7-Nov-2025



<p>Associant plusieurs administrations sectorielles comme partenaires de mise en œuvre du projet, il est structuré autour de cinq produits, dont les principaux résultats attendus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets de textes d'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011 sont élaborés et soumis pour adoption au niveau des Services du Premier Ministère ; - Les outils pour l'aménagement du territoire sont disponibles et compris du niveau national aux niveaux régional et communal ; - Les conseils régionaux pilotes maîtrisent l'occupation du sol et disposent d'un Plan régional d'investissement agricole durable ; - Les PLADDT des quatre communes cibles sont élaborés et validés ; - Les outils de méthodologie du troisième Inventaire Forestier National sont développés et testés. 	<p>Date de démarrage¹ : 1^{er} Novembre 2025</p> <p>Date de clôture : 31 Octobre 2028</p> <p>Durée totale (en mois) : 36 mois</p>
---	---

EFFET CAFI auxquels le projet contribue	TOTAL CAFI (USD)
1. Les pratiques agricoles durables entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue.	326.310,77
2. Des solutions alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées.	0
3. Les institutions et les parties prenantes du sous-secteur forestier et faunique (des aires protégées) ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et faire respecter la gestion durable des ressources forestières et fauniques.	978.843,83
4. Les futurs projets d'infrastructure et d'exploitation minière et d'hydrocarbures minimisent leur empreinte globale.	0
5. Les décisions en matière d'aménagement du territoire assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts dans un état d'équilibre, et une meilleure sécurité foncière n'encourage pas la conversion des terres forestières par les individus ou les communautés.	2.683.657,73
6. La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties.	0
7. Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion des terres forestières et aux activités illégales mais favorise un climat des affaires favorable aux investissements respectueux des forêts.	905.918,14

¹ Dates indicatives : La date de commencement officielle de tout projet financé par CAFI correspond à la date de transfert de fonds par le Bureau MPTF.



Meilleur résultat
Meilleur résultat
Meilleur résultat

Date et numéro de la décision d'approbation :

Dates d'examen & d'approbation	
Soumission au Gouvernement du Cameroun	Date :
Examen du secrétariat CAFI	Date :
Approbation du Conseil d'administration	Date :

Signatures des Organisations participantes :

Petra Warnecke, Cheffe de Département Afrique, GIZ	Date et signature 13-Nov-2025	
Rico Langeheine Directeur Résident, GIZ, Bureau Régional de Yaoundé, Cameroun	Date et signature 13-nov.-2025	
Berta Pesti Cheffe du Secrétariat CAFI	Date et signature 13-Nov-2025	
Alamine Ousmane Mey Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun	Date et signature	



Résumé exécutif

Le projet de Renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire au Cameroun (Projet AT) est proposé au cofinancement de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI) et du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Le conseil d'administration de CAFI a validé en 2023 un montant de 6M USD qui actuellement est de 7,3 USD après les négociations pour ce projet. La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH a été désignée comme agence d'assistance technique pour accompagner le gouvernement camerounais par son expertise. Le projet AT se positionne aux côtés de trois autres projets financés par CAFI. Il s'agit notamment du projet d'appui à la coordination avec la GIZ en tant qu'agence d'assistance technique, du projet de gestion intégré du paysage « Grand Mbam » avec la KFW auprès du MINEPAT, et le projet d'appui à l'intensification durable de l'agriculture et la transition agroécologique au Cameroun avec le FIDA et le FODECC auprès du MINEPAT.

Le projet s'aligne sur les engagements de l'Etat du Cameroun et de CAFI, formalisés par la lettre d'intention signée le 8 octobre 2024 à Hamburg. Il s'inscrit dans un contexte marqué par des menaces de déforestation et de dégradation forestière de plus en plus prononcées en Afrique en général, même si le taux de déforestation au Cameroun est de l'ordre de 0,6% (CIFOR, 2013) et se situe parmi les plus faibles au niveau de la sous-région du Bassin du Congo. Il faut relever que le principal moteur de ces atteintes du couvert forestier est l'agriculture (60% de la déforestation totale). Dans un environnement marqué par une croissance démographique galopante (population qui doublera d'ici 2046), les besoins en alimentation se trouvent démultipliés. Le défi majeur qui se pose est celui de la conciliation de l'impératif de croissance de la production agricole pour couvrir les besoins de la population en termes d'alimentation avec la nécessité de préserver le couvert forestier. Recouvrant plus des deux tiers de la superficie du Cameroun, les forêts ont une importance de divers ordres, notamment celui de la captation du carbone nécessaire pour atténuer les effets du changement climatique.

En effet, dans sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) et sa Stratégie de Développement du Secteur Rural/Plan National d'Investissement Agricole 2020-2030 (SDSR/PNIA2020-2030), le Cameroun a fait du développement du secteur agricole l'une de ses principales priorités pour l'accélération de sa croissance économique, de manière à garantir durablement la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Cameroun.

L'objectif général du projet AT est à cet égard celui de concilier la demande de terres et de ressources pour la croissance économique avec la gestion durable des écosystèmes. Pour y parvenir, il est essentiel de maîtriser les différentes utilisations du sol, d'une part, tout en réduisant l'impact sur la dégradation des forêts et de la biodiversité d'autre part. L'aménagement du territoire (AT) se place dès lors au centre des initiatives qui entendent assurer ce développement en zéro déforestation.

L'aménagement du territoire est un enjeu qui n'est pas étranger à l'environnement institutionnel du Cameroun. Il existe au sein du MINEPAT une Direction de l'Aménagement du Territoire et de la mise en valeur des Zones Frontalière (DATZF) qui a pour mission régionale de mettre en œuvre la politique du Cameroun en matière d'aménagement du territoire. Cette politique est inscrite dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire n° 2011/008 du 06 mai 2011. Ladite loi définit les différents outils de planification spatiale que sont le Plan du Zonage du Territoire National (PZTN) ; le Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT) ; les Schémas Sectoriels d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire ; les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) ; les Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT). Le PZTN est quasi-achevé avec la production du plan indicatif d'affectation des terres. Pour ce qui est du SNADDT, il est achevé et les principaux livrables sont disponibles. Quant aux SRADDT, ceux



des Régions de l'Adamawa, de l'Extrême-Nord, de l'Est et du Sud sont achevés ; ceux des autres Régions ont suffisamment avancé. Pour ce qui est des PLADDT, un guide méthodologique d'élaboration a été validé en 2022 avec l'appui technique et financier de la GIZ et de EFI. L'aménagement du territoire est un concept multidisciplinaire et concerne divers sectoriels, notamment le Ministère en charge de la Décentralisation et du Développement Local (MINDEVEL), le Ministère en charge des Forêts et de la Faune (MINFOF), le Ministère en charge de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), le Ministère en charge des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF), le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), qui sont sans être exhaustif autant d'administrations sectorielles concernées par la problématique de l'aménagement du territoire.

A l'analyse, l'on observe un déficit technique et opérationnel au niveau national et local en termes d'aménagement et de développement durable du territoire. Le projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire entend dès lors apporter sa contribution afin de réduire le déficit souligné. Il cible trois régions (Centre, Littoral et Sud) et quatre communes prioritaires (Ngambe-Tikar ; Mfou, Melong et Akom 2). Ces régions et communes sont particulièrement sensibles à la problématique de la préservation du couvert forestier. De plus, les communes ciblées permettront de s'assurer de quelques synergies avec deux autres projets de l'initiative CAFI, savoir les projets Grand Mbam et d'appui au FODECC, ainsi que le projet Plaine centrale financé par la BAD. En effet, si le SNADDT est déjà disponible, les SRADDT des régions ne sont pas tous finalisés. Le SRADDT de la région du Sud a été finalisé et rétrocédé au Conseil Régional du Sud, celui du Centre sera bientôt achevé et le Littoral est dans la phase de contractualisation territoriale. Quant aux PLADDT, celui de la commune de Ngong dans la Région du Nord a été élaboré et finalisé avec l'appui technique et financier de la GIZ, selon les standards définis par le guide méthodologique d'élaboration des PLADDT validé par le MINEPAT. Ceux des Communes de Yoko, Pitoa et de Poli ont été entamés. Le chantier est donc encore nouveau et va nécessiter beaucoup d'appuis et d'accompagnements.

Ainsi, le projet permettra de manière spécifique de combler le déficit technique et opérationnel en matière d'aménagement du territoire, d'accompagner les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ciblées dans l'élaboration et l'opérationnalisation de leurs plans d'aménagement du territoire, et de mettre en place des outils méthodologiques pour une meilleure connaissance du couvert forestier.

Les résultats attendus au terme de ce projet sont : (i) les projets de textes d'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011 sont élaborés et soumis ; (ii) les outils pour l'aménagement du territoire sont disponibles et compris du niveau national aux niveaux régional et communal ; (iii) les conseils régionaux pilotes maîtrisent l'occupation du sol et disposent d'un Plan régional d'investissement agricole durable ; (iv) les PLADDT des quatre communes ciblées sont élaborés et validés ; (v) Les outils de méthodologie du troisième Inventaire Forestier National sont développés et testés.

Pour ce qui est de sa stratégie d'intervention, le projet interviendra au niveau national, de la région et de la commune. Au niveau national, il appuiera les administrations centrales afin de finaliser les projets de textes d'application sus-évoqués et de vulgariser les outils de planification disponibles à tous les niveaux. Au niveau des régions, l'animation des cadres de concertation multi-acteurs offrira des espaces privilégiés d'échanges sur les problématiques d'aménagement du territoire. Au niveau des communes, leur sensibilisation sur les outils de PLADDT permettra de s'assurer de leur pleine adhésion à l'initiative d'élaboration de leurs PLADDT. Processus d'élaboration de ces PLADDT qu'elles devront accompagner à travers le pool d'experts sélectionnés aux niveaux des administrations, des régions et des communes. Ces experts seront capacités à l'effet de bénéficier de compétences techniques leur permettant de suivre le processus d'élaboration des PLADDT auprès des communes.



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

En lien avec les résultats attendus, le projet est structuré autour de cinq principaux produits repartis sur trois principaux effets CAFI (effets 3, 5 et 7). Le produit 1 porte sur **l'accompagnement à l'élaboration des instruments juridiques d'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011**.

Ce produit vise la finalisation des projets de textes d'application de cette loi de manière participative et inclusive, en s'inspirant des expériences réussies d'autres pays. Pour ce faire, il reposera sur trois principales activités que sont le Benchmarking dans des pays ayant une bonne expérience sur l'ADDT, l'Appui à l'élaboration des projets de textes et l'Appui à l'animation des travaux des instances sur l'appropriation des outils d'application de la loi de 2011. Ces activités seront précédées au début du projet par les concertations larges et démarrage en étroite collaboration avec les partenaires.

Le produit 2 quant à lui porte sur la **finalisation, vulgarisation et pérennisation des outils pour l'aménagement du territoire**. Deux principales activités seront ici déclinées, à savoir (i) appuyer la vulgarisation des outils d'ADDT et l'harmonisation des divers outils de planification communal, (ii) appuyer la formation et la mise en place du pôle d'expert sur l'AT.

Le produit 3 pour sa part porte sur **l'accompagnement des conseils régionaux pour un meilleur aménagement et développement durable du territoire**. Pour y parvenir, il faudra (i) accompagner la coordination des cadres de concertation multi-acteurs et multi-niveaux sur l'ADDT, (ii) appuyer les régions pour une meilleure maîtrise de l'occupation du sol de leurs régions, (iii) appuyer l'élaboration des plans régionaux d'investissement agricole durable (PRIA).

Le produit 4 concerne **l'élaboration des PLADDT dans quatre communes pilotes**. Il s'agira précisément ici d'élaborer quatre PLADDT dans les communes de Ngambe-Tikar, Mfou, Melong et Akom 2 et de développer un plan d'accompagnement des communes pour l'opérationnalisation des PLADDT.

Le produit 5 enfin traitera **des outils méthodologiques pour le troisième inventaire forestier national**. A cet effet, il s'agira i) d'adopter et valider une nomenclature nationale, ii) de finaliser et valider la méthodologie de l'IFN multi-ressources, iii) de réaliser quelques études préalables, iv) de former le personnel du MINFOF en techniques d'IFN multi-ressources, v) de réaliser un pré-inventaire.

Pour assurer la mise en œuvre efficace du projet, la stratégie reposera sur une gouvernance bien articulée. Le MINEPAT (à travers la DATZF), le MINDEVEL (à travers la Direction de la Planification et du Développement Local-DPDL), et le MINFOF (à travers la Direction des Forêts-DFO) feront partie de l'Unité de gestion du projet via les Equipes focales désignées. La DATZF/MINEPAT assurera la coordination de cette UGP. Une équipe technique du projet sera mobilisée par l'agence d'assistance technique qu'est la GIZ. Les autres administrations sectorielles concernées par la problématique de l'aménagement du territoire seront impliquées en tant que partenaires de mise en œuvre. Ils appuieront la conception et la réalisation des activités dont leurs administrations sont les principales bénéficiaires. Par ailleurs, le MINEPAT mobilisera à travers l'UGP du projet coordination un point focal pour faciliter la collaboration avec ce projet. Une sous-commission thématique « Aménagement du territoire » sera créée au sein de la sous-commission du secteur Gouvernance du Comité national chargé du Suivi-Evaluation de la Stratégie Nationale de la SND30. Cette sous-commission thématique tiendra lieu de Comité de pilotage du projet.



Sommaire

Résumé exécutif	4
Sommaire	7
Acronymes.....	9
Tableaux et figures.....	12
1. Introduction	13
2. Analyse de situation spécifique au contexte du projet	15
a. Description du contexte général de l'intervention	15
b. Evolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet	20
c. Objectifs du projet	21
3. Stratégie du projet.....	21
a. Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales)	21
b. Stratégie d'intervention	25
c. Description des capacités des bénéficiaires	27
d. Structuration du projet (produits, activités).....	29
e. Schéma de la Théorie du changement	50
f. Appropriation nationale et durabilité du projet	54
4. Cadre de résultats et contribution aux jalons de la Lettre d'Intention	56
a. Cadre de résultats.....	56
b. Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention.....	78
5. Cohérence et synergies avec les projets existants	79
6. Gouvernance du projet	84
a. Organes de gouvernance	84
b. Équipe d'assistance technique de la GIZ.....	88
c. Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires	91
7. Stratégie d'engagement des parties prenantes.....	92
a. Gouvernement	92
b. Donateurs et partenaires de développement.....	93
c. Société civile	93
d. Secteur privé	93
e. Autres : Organisation d'éducation et/ou de recherche	94
8. Gestion des risques et des sauvegardes	95
b. Sauvegardes	95
a. Risques et mesures d'atténuation	101
9. Suivi-évaluation	105



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

10. Communication et visibilité	115
11. Transparence fiduciaire	116
12. Budget (indicatif), plan de travail et chronogramme	120
a. Plan de travail et budget (indicatif) par produits/activités	120
b. Budget ventilé par catégories UNDG	126
c. Plan d'opérationnalisation du projet.....	126
ANNEXES.....	133
ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet	133
ANNEXE 2 : Analyse et plan d'action genre	135
ANNEXE 3 : Stratégie de communication.....	148
ANNEXE 4 : Plan d'approvisionnement / Passation de marché.....	152
ANNEXE 5 : Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l'Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives)	154
ANNEXE 6 : Termes de référence des études à mener en année 1 pour un montant supérieur à 100 000 USD (versions provisoires ou définitives)	171
ANNEXE 7. Plan de renforcement des capacités et de transfert des connaissances....	172
ANNEXE 8. PZTN-ST-Carte_09_Synthèse_Spécifique (1)	173
ANNEXE 9. Directives volontaires sur le suivi national des forêts.....	174
ANNEXE 10 Description du processus simplifié d'élaboration d'un PLADDT	175
ANNEXE 11 Parties prenantes rencontrées lors des descentes de terrain et des séances de travail en vue de l'élaboration du document de projet AT	176



Acronymes

ABC-PADER	: Accompagnement des mutations du Bassin cotonnier du Cameroun - Programme d'appui au Développement Rural
ADDT	: Aménagement et Développement Durable du Territoire
AFR100	: African Forest Landscape Restoration Initiative 100
AMI	: Avis d'Appel à Manifestation
ANIF	: Agence Nationale d'Investigation Financière
AOP	: Appel d'offres public
AOR	: Appel d'Offres Restreints
APS	: Avant-Projet Sommaire
AT	: Aménagement du Territoire
BAD	: Banque Africaine de Développement
BMZ	: Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
BRY	: Bureau Régional de Yaoundé
BV	: Bassin Versant
CAFI	: Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale
CAON-FED	: Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement
CCNUCC	: Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDN	: Contribution Déterminée Nationalement
CEEAC	: Communautés Economiques des Etats de l'Afrique Centrale
CIFOR	: Center for International Forestry Research
CMA	: Cercle Multipartenaires Agriculture
CNAT	: Conseil National sur l'Aménagement du Territoire
CNS	: Comité National de Suivi du partenariat CAFI
COMIFAC	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CONAC	: Commission Nationale Anti-Corruption
CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée
CUBV	: Comité d'Usagers du Bassin Versant
CVUC	: Communes et Villes Unies du Cameroun
DATZF	: Direction de l'Aménagement du Territoire et de la mise en valeur des Zones Frontalières
DEPC	: Direction des Etudes, des Programmes et de la Coopération
DESA	: Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles
DEZA	: Agence Suisse pour le Développement et la Coopération
DFID	: Department For International Development
DP	: Diagnostic Participatif
EFI	: European Forest Institute
ESIES	: Etude Stratégique d'Impact Environnemental et Social
FAO	: Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture
FCDO	: Foreign Commonwealth and Development Office
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole



FOB	: Free on Board
FODEEC	: Fonds de Développement des Filières Cacao et Café
FODER	: Forêt et Développement Rural
GAFI	: Groupe d'Action Financière
GES	: Gaz à Effet de Serre
GIC	: Groupement d'Initiative Commune
GIE	: Groupe d'Intérêt Economique
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IDA	: Integrated Digital Applications
IDH	: Institut néerlandais de développement du commerce
IFN	: Inventaire Forestier National
IKI	: International Klima Initiative
INC	: Institut National de la Cartographie
INS	: Institut National de la Statistique
IRAD	: Institut de Recherche Agronomique pour le Développement
IT	: Information Technology
JEICOM	: Journées Économique Internationales des Communes
KFW	: Banque Allemande de Développement /Coopération Financière
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINDCAF	: Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDDEVEL	: Ministère de la Décentralisation et du Développement local
MINEE	: Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPAT	: Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFOF	: Ministère des Forêts et de la Faune
MINHDU	: Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINMIDT	: Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINRESI	: Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINTP	: Ministère des Travaux Publics
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONACC	: Observatoire National sur les Changements Climatiques
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OSC	: Organisation de la Société Civile
PACO	: Priorités régionales et nationales d'adaptation en Afrique de l'Ouest et Centrale
PATV	: Plan d'Aménagement du Terroir/Villageois
PCD	: Plan Communal de Développement
PDU	: Plan Directeur d'Urbanisme
PES	: Paiement Services Environnementaux
PFBC	: Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PGRP	: Plan de Gestion des Ressources Pastorales
PGS	: Plan de Gestion Simple
PIC	: Plan d'Investissement Communal
PLADDT	: Plan local d'Aménagement et de Développement durable du territoire
POS	: Plan d'Occupation des Sols
PRD	: Plan Régional de Développement
PRIA	: Plan Régional d'Investissement Agricole



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

PRODOC	: Document de Projet
ProFEC	: Projet Forêt Environnement et Climat
PSE	: Paiement des Services Environnementaux
PSFE	: Programme Sectoriel Forêt et Environnement
PSU	: Plan Sommaire d'Urbanisme
PTBA	: Plan Annuel de Travail Budgétisé
PTF	: Partenaire Technique et Financier
PUGDT	: Plan d'Utilisation et de Gestion Durable des Terres
PUT	: Plan d'Utilisation des Terres
RDUE	: Règlement de Déforestation de l'Union Européenne
REDD+	: Réduction des Émissions dues à la Déforestation et la Dégradation des Forêts
SAS	: Schéma d'Aménagement Sectoriel
SDSR/PNIA	: Stratégie de Développement du Secteur Rural et le Plan National d'Investissement Agricole 2020-2030
2020-2030	
SIG	: Système d'Information Géographique
SNADDT	: Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SND30	: Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNSF	: Système National de Suivi Forestier
SRADDT	: Schéma régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
TdC	: Théorie du Changement
TDR	: Termes de Références
UE	: Union Européenne
UGP	: Unité de Gestion de Projet
UNDG	: United Nations Development Group
UOSCF	: Unité Opérationnelle du Suivi du Couvert Forestier
WRI	: World Ressources Institute
ZAE	: Zones Agroécologiques
ZIC	: Zone d'Intérêt Cynégétique



Tableaux et figures

I- Liste des tableaux

Tableau 1 Répartition des rôles et responsabilités des parties prenantes au processus d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des PLADDT	18
Tableau 2 Répartition mensuelle des pertes du couvert forestier par Région en 2021.	21
Tableau 3 Produits envisagés et leurs contributions aux effets CAFI.	53
Tableau 4 Cadre des résultats	57
Tableau 5 : Contribution du projet aux jalons de la LOI signée en octobre 2024	78
Tableau 6 Cohérence et synergies avec les projets existants.....	79
Tableau 7 Mesures de sauvegarde de Cancún	97
Tableau 8 Matrice de gestion des risques liés aux projets.	102
Tableau 9 : Indicateurs, moyens de vérification et fréquence du projet.	108
Tableau 10 : Plan pour les services de consultance	117
Tableau 11 : Plan pour l'acquisition de biens et équipements.	118
Tableau 12 : Plan de travail et budget par produits/activités.	121
Tableau 13 : Budget ventilé par catégories UNDG.	126
Tableau 14 : Plan d'opérationnalisation du projet AT.....	127
Tableau 15 : Plan d'opérationnalisation pour la première année du projet AT	128

II- Liste des Figures

Figure 1 Illustration du concept d'Agriculture de seconde génération au Cameroun.....	16
Figure 2 Présentation de l'ancrage institutionnel, les rôles et responsabilités des parties prenantes au processus d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des PLADDT.	18
Figure3 Schéma de l'évolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet (Disturbance Cameroon Forest 2001 - 2022).	20
Figure 4 : Carte de la Commune de Ngambé-Tikar.....	43
Figure 5: Carte de la Commune de Mfou.....	44
Figure 6: Carte de la Commune de Melong.....	45
Figure 7: Carte de la Commune d'Akom II.....	45
Figure 8 Schéma de la Théorie du changement de CAFI (TdC).....	51
Figure 9 Schéma de la Théorie du changement du Projet AT.....	52
Figure 10 Schéma des différents acteurs.	95
Figure 11 Affiche de sensibilisation du personnel aux politiques de la GIZ en matière de harcèlement sexuel.....	97
Figure 12 Carte des conflits entre les différents types de territoire.	173
Figure 13 Schéma des forêts et transparence au titre de l'accord de Paris.....	174



1. Introduction

CAFI est une initiative unique qui promeut un dialogue politique de haut niveau et des financements accrus, à l'effet de soutenir des réformes ambitieuses et des investissements de terrain pour aider ses pays partenaires à réduire les émissions provenant de la déforestation et la dégradation des forêts, tout en réduisant la pauvreté. Aujourd'hui, avec la signature de trois lettres d'intention (RDC, Gabon et République du Congo), CAFI finance les pays partenaires à mettre en œuvre des programmes qui leur permettent d'atteindre et d'augmenter leurs ambitions pour préserver leurs forêts, réduire la pauvreté et aller vers la diversification économique.

La signature de la Lettre d'intention (LI) entre la République du Cameroun et CAFI, le 8 octobre 2024 à Hambourg, marque une étape structurante dans la mise en œuvre d'une vision partagée du développement durable au Cameroun. Ce partenariat s'aligne sur les priorités stratégiques nationales exprimées dans la Vision 2035 et la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), notamment en ce qui concerne la lutte contre la déforestation, la gestion durable des ressources naturelles, et l'intensification agricole respectueuse des forêts. Il est également en parfaite cohérence avec les engagements internationaux du Cameroun, notamment l'Accord de Paris et la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres.

Ce partenariat, repose sur une approche modulaire et progressive, articulée autour de phases successives conditionnées par des résultats vérifiables. Avant la signature de cette lettre d'intention, par lettre datée du 18 janvier 2022, la Présidence du Cameroun a officiellement mandaté le MINEPAT pour coordonner le partenariat avec CAFI qui sera mis en œuvre en plusieurs phases comme suit :

▪ Phase de Démarrage (2024-2026)

La phase de démarrage, vise à créer les conditions d'une gouvernance intersectorielle et multilatérales efficace, d'un aménagement du territoire cohérent, et d'une intensification agricole durable, socles indispensables à la mise à échelle du partenariat. Afin de préparer le terrain pour la négociation et la signature d'un partenariat à long terme entre le Cameroun et CAFI, les partenaires ont décidé de réaliser une phase pilote de trois ans. Pendant cette phase, l'objectif est de renforcer les capacités des instances nationales et des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) pour une coordination intersectorielle et multi-niveaux renforcée et inclusive, et pour la planification stratégique et spatiale, afin d'aller vers une « Économie Verte » en étroite ligne avec les objectifs et axes stratégiques de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT), et de la Stratégie de Développement du Secteur Rural couplée au Plan National d'Investissement Agricole 2020-2030 (SDSR/PNIA 2020-2030). Une série de projets sera mise en œuvre durant cette phase. Il s'agit notamment du :

- Projet de coordination intersectorielle et multi-niveau ;
- Projet de gestion intégrée du paysage du Grand Mbam ;
- Projet d'appui au Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) ;
- Projet renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire.

Pour ce dernier projet, la GIZ a été sélectionnée comme agence d'assistance technique. En cette qualité, elle s'est chargée de l'élaboration d'un document détaillé de projet (ProDoc) devant permettre la mise en œuvre effective dudit projet.

▪ Phase d'engagement (2026-2030)

Le processus d'engagement se déroule comme suit :



- ✓ Le gouvernement du Cameroun définit des engagements politiques conformes à la SND30, au SNADDT et les stratégies sectorielles avec des résultats/jalons pertinents pour réduire/minimiser la déforestation et la dégradation des forêts associées au développement de chaînes de valeur des matières premières camerounaises compétitives qui assurent la sécurité alimentaire ;
- ✓ Le Gouvernement du Cameroun prépare un plan comprenant une série de projets ou programmes avec des estimations détaillées des coûts pour la mise en œuvre de ces engagements politiques ;
- ✓ Le Conseil d'Administration de CAFI prend des engagements de financement sur la base des engagements politiques du Gouvernement du Cameroun et de l'estimation des coûts présentée dans le cadre de la planification.

Le présent Projet de Renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire s'inscrit dans le cadre de la phase de démarrage du Partenariat CAFI-Cameroun.

La problématique centrale est le déficit technique et opérationnel au niveau national et local en matière d'Aménagement et Développement Durable du Territoire (ADD), entravant une gestion cohérente et durable des ressources naturelles et du développement économique.

Ce projet contribuera ainsi directement à la mise en œuvre de la Phase de démarrage du partenariat CAFI-Cameroun et aux priorités nationales en matière d'aménagement et de développement durable du territoire.

Les éléments clés du document sont le contexte, les objectifs, les résultats attendus, le cadre de résultats, la gouvernance, la gestion de risques et de sauvegardes. Le document de projet présente ces éléments avec des indicateurs aux niveaux des impacts, effets et produits et les moyens de vérification et fréquence de suivi selon la Théorie du Changement (TdC) du partenariat CAFI. En outre, les rôles et fonctionnement des organes de gouvernance font également l'objet de présentation.

Le MINEPAT, le MINDDEVEL et le MINFOF, à travers leurs directions techniques et opérationnelles, sont étroitement impliqués dans la mise en œuvre du projet. D'autres ministères sectoriels concernés par le projet, entre autres le MINDCAF, le MINHDU, le MINADER, le MINMIDT, le MINEPDED, etc., seront également impliqués. Une attention particulière sera portée dans le cadre de ce projet au renforcement de la connaissance sur la forêt qui s'articule directement avec les outils sur l'aménagement et le développement durable du territoire. Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) seront accompagnées dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans locaux d'aménagement et de développement durable du territoire (PLADDT).

Les Produits attendus de ce projet sont les suivants :

Produit 1. L'accompagnement à l'élaboration des instruments juridiques d'application de la loi d'orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire de 2011 de 2011 est effectif.

Produit 2. Les outils pour l'aménagement du territoire sont finalisés, vulgarisés et pérennisés.

Produit 3. Les conseils régionaux pilotes sont accompagnés pour un meilleur aménagement et développement durable du territoire.

Produit 4. Les PLADDT sont élaborés dans quatre Communes pilotes.

Produit 5. Les outils de méthodologie du troisième inventaire forestier national sont développés et testés.



2. Analyse de situation spécifique au contexte du projet

a. Description du contexte général de l'intervention

Au Cameroun, les forêts occupent plus de deux tiers de la superficie² du territoire national et jouent de ce fait plusieurs rôles sur les plans économique, social et environnemental. Sur le plan environnemental, les écosystèmes forestiers camerounais sont le refuge d'une très grande biodiversité et jouent un rôle d'atténuation des Gaz à Effet de Serre (GES) par leur fort potentiel de séquestration et de stockage de carbone. Elles servent également d'habitat aux communautés locales et peuples autochtones. Ces forêts constituent une réserve foncière pour l'agriculture, la principale source de subsistance pour une frange importante de la population camerounaise.

Toutefois, ces forêts sont menacées à cause de la déforestation et de la dégradation forestière anthropiques (voir pour le détail Chapitre 2 B Evolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation).

Dans sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) le Gouvernement a mis l'accent sur la politique d'import-substitution comme outil de diversification économique et de réduction du déficit structurel de sa balance commerciale. Au travers de ce document de stratégie nationale, le Cameroun ambitionne de devenir un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité.

Aussi, la stratégie de développement du secteur rural/plan national d'investissement agricole 2020-2030 (SDSR/PNIA2020-2030)³, s'est fixée pour objectif majeur l'amélioration des performances du secteur rural pour le rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Cameroun. Le développement du secteur agricole est identifié comme l'une des principales sources de croissance économique. *L'Objectif Global du SDSR/PNIA est de Réussir la transition raisonnée du secteur rural vers une économie de croissance verte et inclusive qui assure un développement durable, permet d'atteindre le stade de pays émergent à l'horizon 2035 et réduit les inégalités sociales.* Le concept de l'agriculture de deuxième génération y est particulièrement promu.

L'agriculture de seconde génération a pour objectif général de générer une croissance durable du secteur, respectueuse du capital environnemental. Elle vise à assurer la souveraineté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays à travers une modernisation raisonnée et équilibrée des systèmes de production. Elle s'appuie à la fois sur les Exploitations Familiales Agricoles et sur les Exploitations de Moyenne et Grande Importance, en renforçant leurs complémentarités et en favorisant leur intégration dans les chaînes de valeurs et leurs connexions aux marchés. Pour ce faire, l'État doit améliorer l'environnement institutionnel, promouvoir la formation, la recherche, l'appui conseil et la vulgarisation, investir dans les infrastructures structurantes (pistes de désenclavement, grands aménagements etc.) et faciliter l'accès à la terre et aux financements. L'Agriculture de seconde génération doit contribuer à la bonne gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement et s'inscrit dans une logique d'économie verte. La figure ci-après illustre ce concept.

² La superficie forestière nationale est calculée sur la base des paramètres de la définition nationale de la forêt proposée pour le processus REDD+ et conforme aux exigences de la CCNUCC qui fixe les seuils suivants : 0,5ha pour la superficie minimale, 10% au moins pour la couvert végétal et 3m de hauteur minimale à maturité pour la taille des arbres

³ Stratégie de développement du secteur rural/plan national d'investissement agricole SDSR/PNIA (2020 -2030)



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

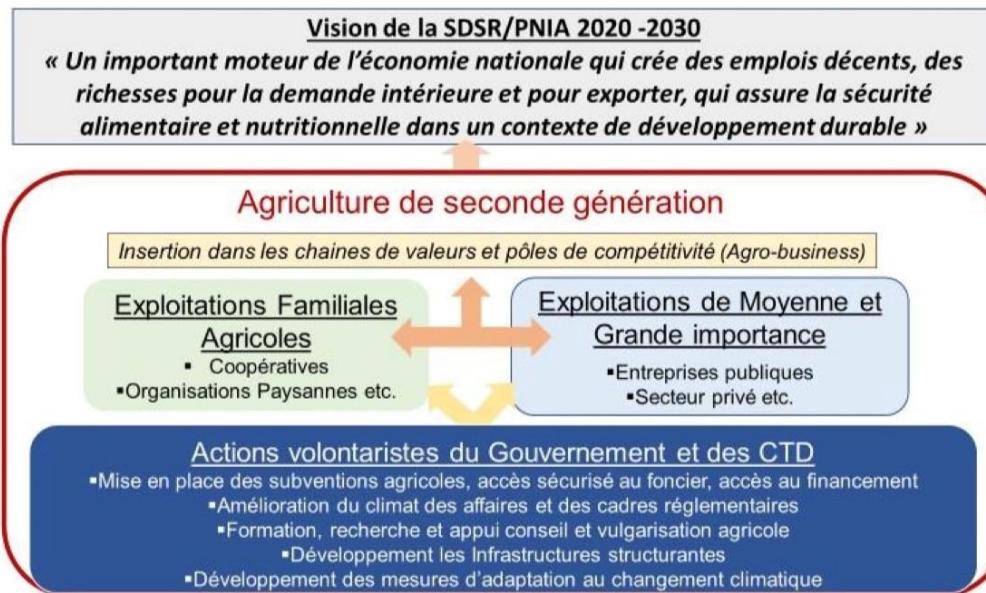


Figure 1 Illustration du concept d'Agriculture de seconde génération au Cameroun.

Exemples des projets d'envergure dans les Régions du Centre, Sud et Littoral :

- Projet d'Aménagement des terres et d'installation des grands producteurs agricoles dans la **Plaine Centrale** le long de l'axe routier Batchenga-Ntui-Yoko-Tibati-Ngaoundéré⁴. Réserves foncières aménagées dans quatre (04) communes (Dir, Ngambé-Tikar, Tibati et Yoko) et trois (03) départements (Djérém, Mbéré et Mbam et Kim) seront considérés pendant la première phase et regorgent pour la région du Centre, 210.000 ha (en urgence de finalisation de sa sécurisation) et pour la Région de l'Adamaoua, 509.405 ha.

Globalement, la SDSR/PNIA vise à doubler la production des principales filières à l'horizon 2030 par l'augmentation de la productivité et l'augmentation de la superficie, avec un taux de mécanisation accru⁵ et l'ouverture des bassins de production. Les principales filières dans les trois régions cibles du projet sont le manioc, le cacao, le café, l'huile de palme et le caoutchouc.

Pour concilier ses ambitions légitimes de croissance économique avec les impératifs de lutte contre le réchauffement climatique, et tenir les engagements pris dans le cadre de sa CDN⁶, le Gouvernement du Cameroun a consacré un des objectifs globaux de la SND30 à la lutte contre le changement climatique : « *Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif* »⁷.

L'atteinte des objectifs de développement du Cameroun nécessite la maîtrise des différentes affectations du sol afin d'optimiser son utilisation d'une part et de limiter l'impact sur la dégradation de l'environnement et de la biodiversité d'autre part. L'aménagement du territoire (AT) est donc au centre des initiatives de "l'économie verte" et d'un développement en zéro déboisement. L'AT

⁴ Conférence annuelle 2024 MINADER - 30 et 31 janvier 2024) Présenté par : Le Directeur des Etudes, des Programmes et de la Coopération (DEPC/MINADER)

⁵ Dans la Région du Sud, le Gouvernement a établi un partenariat avec l'Inde et a installé une usine d'assemblage de tracteurs (1.000 déjà distribués) et des bulldozers pour l'ouverture des déserts agricoles (Communication avec Délégué Provincial de MINEPAT à Ebolowa 13.02.2024)

⁶ CDN du Cameroun révisée 2021

⁷ SND30, page 5.



constitue ainsi une base pour élaborer et planifier les projets à l'échelle de paysages intégrés et pour le développement d'un modèle de financement de Paiement des Services Environnementaux (PSE) individuels et collectifs. L'idée est d'arriver à la contractualisation entre les partenaires CAFI, le Cameroun et les CTD pour un appui *consensuel mais conditionné* pour soutenir la mise en œuvre de la SND30 dans les Régions et Communes ciblées⁸.

Historique de l'état des initiatives sur l'aménagement du territoire au Cameroun :

La loi n° 2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Cette loi définit les différents outils stratégiques, tels que :

- Le Plan de Zonage du Territoire National (PZTN, en cours de finalisation) ;
- Le Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT disponible) ;
- Les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT disponibles pour l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-Nord et le Sud, les autres Régions en cours de finalisation) ;
- Les Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT) au niveau des communes. Un guide méthodologique d'élaboration du PLADDT a été validé en 2022 avec l'appui technique et financier de la GIZ et d'EFI.

Une autre avancée importante en matière législative est la promulgation de la Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Pour ce qui est du PZTN et du SNADDT, ils établissent un état des lieux des grands projets structurants déjà en place, en cours de réalisation et en prospective de développement ainsi qu'un zonage sectoriel actuel de l'affectation d'espace avec identification des conflits d'usage⁹. Les SRADDT quant à eux déclinent cette vision nationale au niveau des régions avec une orientation plus détaillée de l'aménagement et du développement durable. Le processus d'élaboration des SRADDT a démarré avant la mise en place du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDEVEL) et des Conseils Régionaux. Il est conduit par la Direction d'Aménagement du Territoire et des Zones Frontalières (DATZF) du MINEPAT. Après la validation du SRADDT par les instances compétentes au niveau national, le MINEPAT transfère le SRADDT au Conseil Régional. Le SRADDT devra être opposable afin de renforcer l'autonomie de la Région.

L'état d'avancement des SRADDT au niveau des trois régions (février 2024) est le suivant :

- Dans la région du Sud, l'élaboration du SRADDT est achevé, soit un taux de réalisation de 100%. Il a fait l'objet d'une rétrocession en avril 2024 au Conseil Régional. Le Plan Régional de Développement (PRD) de la région est en adéquation avec le SRADDT ;
- Dans la région du Centre, le taux de réalisation du SRADDT est estimé à 70% et dernier livrable reste attendu pour moitié de l'année 2024. Cependant, le PRD élaboré est sans lien direct avec la SRADDT ;
- Dans la région du Littoral, le SRADDT est réalisé à 50%.

C'est le PLADDT au niveau de la Commune qui décline la planification et la cartographie détaillées du complexe rural, en tenant compte du zonage sectoriel et de la vision nationale et régionale. Le PLADDT est préparé par les communes, ou groupes de communes, avec l'appui des missions d'aménagement, bureaux d'étude et partenaires au développement. Le PLADDT est un outil qui vise la planification et la sécurisation du foncier pour chaque usage et usager, des actions et investissements nécessaires pour le développement durable et la protection de l'environnement. Il clarifie les usages, les usagers et la gestion de l'espace rural dans une ou plusieurs Collectivités

⁸ Les Communes et paysages d'enjeux REDD+ sont à identifier. Elles regorgent par principe d'importantes ressources forestières sous forte pression anthropique.

⁹ Voir Annex 7.10. PZTN-ST-Carte_09_Synthèse_Spécifique



Territoriales Décentralisées (CTD). L'objectif général du PLADDT est d'organiser la répartition des terres au niveau local en vue de répondre de façon cohérente aux différents usages et fonctions productives, culturelles et de protection attendue du territoire dans les politiques nationales.

L'articulation entre le PLADDT, les Schémas Régional et National d'un côté et entre le PLADDT et le niveau de terroir villageoise et terroir inter-villageoise (cas de bassin-versant) de l'autre côté est présenté dans la figure suivante :

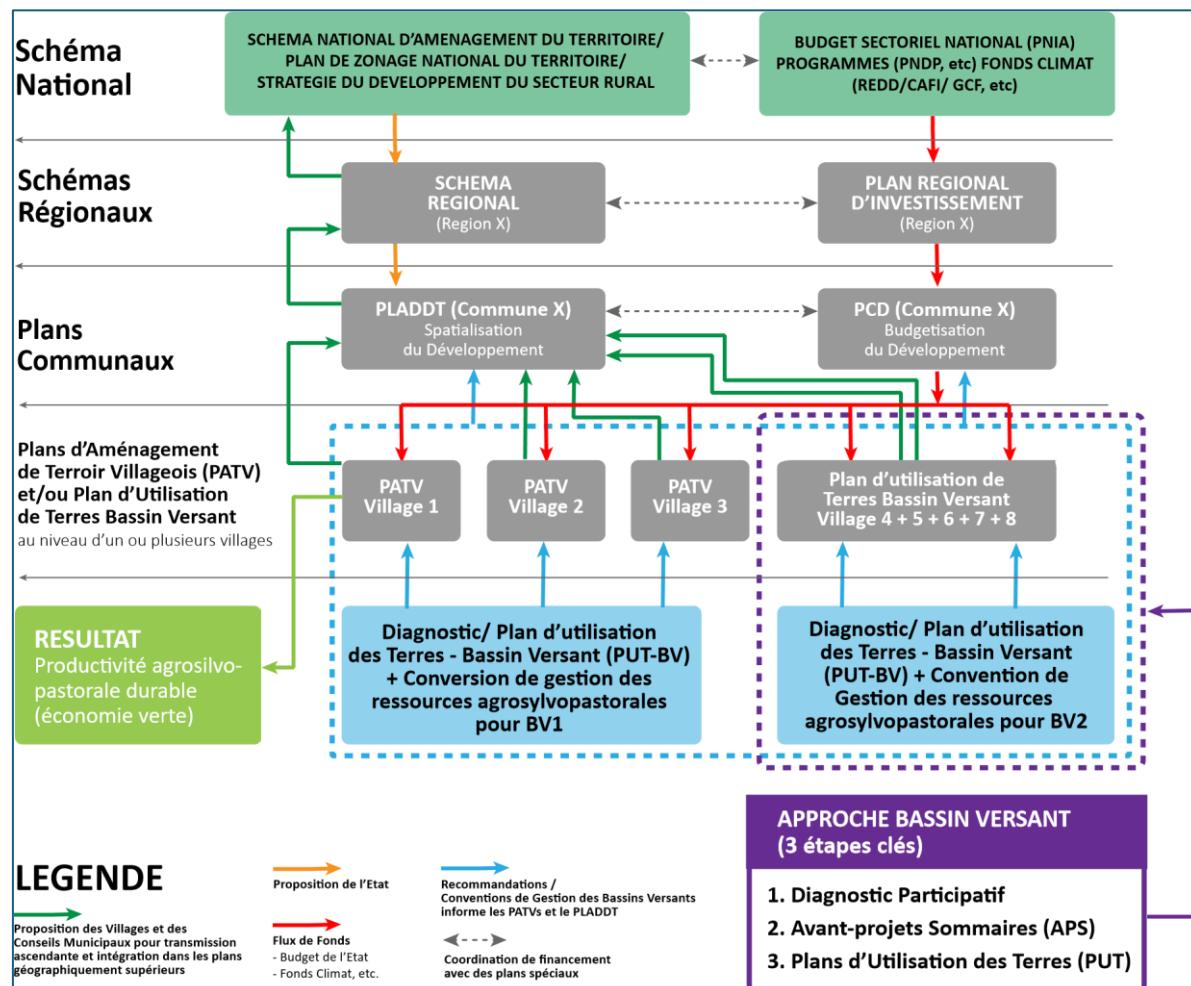


Figure 2 Présentation de l'ancrage institutionnel, les rôles et responsabilités des parties prenantes au processus d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des PLADDT.

Tableau 1 Répartition des rôles et responsabilités des parties prenantes au processus d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des PLADDT

Rôles	Qui ?	Quoi ?	Où ?	Quand ?	Comment ?
Encadrement	- MINEPAT - MINDEDEV	Définition du processus d'élaboration du guide PLADDT	Central/ Local	Permanent	Guide et autre outil méthodologique



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Appui-Conseil	MINEPAT, MINDEVEL et autres administrations sectorielles, organismes spécialisés.	Art 84, AI 2 (Code CTD)	Local	Durant l'ensemble du processus	Formation, Renforcement des capacités etc.
Conformité de l'outil à la réglementation	Représentant de l'Etat pour la commune.	Approbation du PLADDT	Local	Après adoption par le Conseil Municipal	Lettre d'approbation ou de rejet (motivé) du PLADDT
Evaluation régulière de l'impact de la mise en œuvre du PLADDT	Conseil National de l'Aménagement du Territoire. (À mettre en place)	Art 27 loi 2011	Central/ Local (Démembrement)	Permanent	Conformément aux dispositions de l'art 27 de la Loi d'orientation de 2011

En plus des parties prenantes ci-dessus, le processus d'élaboration des PLADDT implique la participation d'autres acteurs.

Le PLADDT est une innovation majeure qui, en s'inspirant et respectant le SNADDT et le SRADDT, organise l'utilisation et l'occupation du terroir villageois d'une manière consensuelle tout en clarifiant la situation foncière. Le Guide PLADDT souligne que :

La consultation des populations locales et peuples autochtones dans le cadre du processus PLADDT consiste à une négociation pour l'opérationnalisation des orientations d'aménagement du territoire et de développement défini dans le SNADDT et dans le SRADDT. Il ne s'agit pas ici de demander aux populations ce qu'elles souhaitent faire ou non de leur territoire, mais de leur proposer et négocier les aménagements prévus pour le développement de leur espace (page 32).

Ceci peut sembler contradictoire avec l'approche participative et inclusive de l'élaboration du PLADDT, mais à la réalité il n'en est rien. En outre, une fois que le PLADDT est validé par les instances compétentes, il pourrait être rendu opposable. Ainsi, l'attribution des terres et ressources, telles que les forêts dans le domaine forestier non-permanent ou des réserves foncières, ne se ferait plus sans consultation préalable. Ceci introduit alors le principe de droit-de-préemption et de CLIP¹⁰. Le caractère opposable des PLADDT dans le cadre de ce projet est conséquent d'une rédaction standardisée de cet outil de planification communal qui suit les étapes prescrites par le guide PLADDT et intègre les orientations des outils qui lui sont supérieurs, notamment le SNADDT et le SRADDT. L'opposabilité du PLADDT est une réflexion en cours entre les différentes parties prenantes. Si l'orientation retenue va dans le sens de consolider cette opposabilité, ceci pourra être inscrit dans les textes d'application de la loi de 2011 ou dans un autre texte légal à caractère réglementaire.

Compte tenu de l'importance du PLADDT, il faudra instaurer une rigueur dans le suivi des étapes prévues dans le Guide méthodologique validé afin d'assurer l'articulation avec les niveaux supérieurs, la qualité des outils élaborés ainsi que la coordination et le suivi à tous les niveaux.

En conclusion, les outils d'ADDT sont au centre du processus de décentralisation et du renforcement de l'autonomisation des CTD. Il s'agit d'une opportunité majeure pour le partenariat CAFI-Cameroun d'appuyer ce processus de développement planifié et durable pour une « économie verte » du Cameroun émergent, et d'y investir pour sa mise en œuvre. Dans le concept du REDD+, la

¹⁰ Consentement Libre, Informé et Préalable



Commune, possédant un PLADDT et un plan de développement local, pourra servir de juridiction. Pour cela, il faut établir un système MRV de suivi de couvert forestier et de développement local.

b. Evolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet

La déforestation reste assez variable d'une année à une autre. La figure suivante démontre que le processus de dégradation forestière et de déforestation n'est pas linéaire.

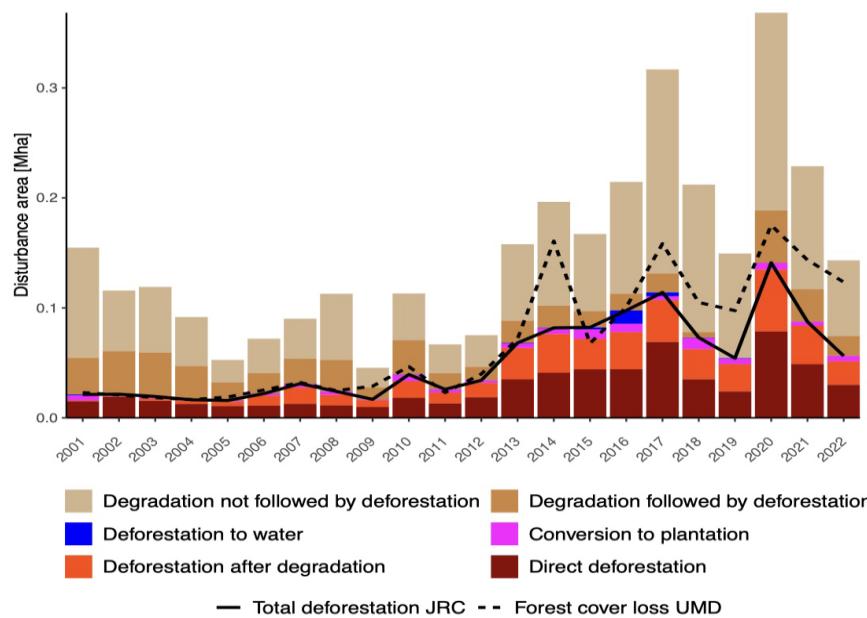


Figure3 Schéma de l'évolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet (Disturbance Cameroon Forest 2001 - 2022).

Une analyse approfondie des moteurs de la déforestation dans les cinq zones agroécologiques (ZAE) du Cameroun indique que l'agriculture (avec des petites exploitations agricoles de moins d'un hectare) représente plus de 60% de la déforestation totale, et que les défriches d'une superficie allant d'1 à 20 ha représentent autour de 40%. Parmi les cinq ZAE, la déforestation agricole est de loin la plus importante dans les ZAE 5 et 4, qui abritent la forêt dense tropicale, et les projections indiquent que son ampleur pourrait tripler d'ici 2035 (MINEPDED, 2018)¹¹. Les trois Régions prioritaires pour la phase de démarrage du partenariat CAFI-Cameroun ; les régions de Sud, Centre et Littoral, représentaient en 2021 en termes de déforestation au niveau du pays environ 61%.

¹¹ Stratégie National REDD+, 2018



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Tableau 2 Répartition mensuelle des pertes du couvert forestier par Région en 2021.¹²

Région	Pertes par mois (ha)			Pertes par mois (ha)			Pertes par mois (ha)			Pertes par mois (ha)			Total 2021	% / Région
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
Adamaoua	102	325	262	72	9	5	3	1	2	3	19	47	849	0,006
Centre	6.638	8.197	1.572	742	350	3.241	2.380	749	576	1.498	2.772	4.190	32.905	0,249
Est	4.707	9.604	5.627	1.076	516	2.455	1.544	611	1.225	2.022	2.522	4.061	35.971	0,272
Littoral	4.895	4.284	630	451	371	587	706	354	538	1.157	2.053	4.123	20.149	0,153
Nord-Ouest	198	347	332	55	5	8	8	3	8	20	59	103	1.146	0,009
Ouest	179	159	32	20	7	8	16	6	7	19	52	135	641	0,005
Sud	5.448	5.974	996	722	551	2.576	2.678	626	481	1.387	2.366	4.091	27.895	0,211
Sud-Ouest	2.972	2.801	628	263	166	192	321	148	236	726	1.224	2.840	12.516	0,095
Total	25.139	31.692	10.079	3.402	1.973	9.074	7.656	2.499	3.071	6.832	11.067	19.588	132.071	

Il est important de noter que l'analyse des pertes du couvert forestier faite dans ce Bulletin d'année 2021 relève que :

Au sein des affectations des terres, le DFNP¹³ est plus impacté avec une superficie de 103.812 ha perdus, correspondant à 78,60 % du total annuel par rapport à 28.258 ha enregistrés dans le DFP. Dans ce dernier, on observe des pertes étendues sur 2.582 ha dans les aires protégées et les réserves forestières où l'action humaine est strictement interdite. L'agriculture sur toutes ses formes est le principal moteur de la disparition du couvert forestier car responsable de plus de 84,8% des pertes. Elle est suivie de l'exploitation forestière (14,5%), des projets de développement (0,59 %) et de l'exploitation minière (0,12%).

c. Objectifs du projet

L'objectif général du projet est de "concilier la demande croissante de terres et de ressources pour la croissance économique avec la gestion durable des écosystèmes".

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles en matière d'ADDT aux niveaux national et décentralisé ;
- Accompagner les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans d'aménagement du territoire ;
- Mettre en place des outils méthodologiques pour une meilleure connaissance du couvert forestier.

3. Stratégie du projet

a. Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales)

Concernant l'Aménagement du Territoire

Le plan de zonage du territoire national (adopté en 2019) dans son rapport diagnostic ressort clairement des incohérences sur l'occupation du territoire national (voir annexe 7) et propose de grandes orientations permettant de mettre en cohérence les différentes interventions sur un territoire. Il donne également une déclinaison de la planification spatiale aux niveaux inférieurs (Région, Département et Commune). Toutefois on observe une insuffisance d'instruments,

¹² Bulletin de suivi du couvert forestier année 2021 : Unité Opérationnelle de suivi du couvert forestier MINFOF / MINEPDED / WRI

¹³ DFNP = Domaine Forestier non-Permanent ; DFP = Domain Forestier Permanent



Mis en œuvre par
coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

d'arrangements institutionnels, de renforcement des capacités techniques des institutions et des moyens financiers pour la mise en œuvre de ces outils de planification à tous les niveaux. La loi de 2011 sur l'AT a créé un *Conseil National d'Aménagement du Territoire* mais cette instance clé n'est pas encore mise en place.

Le projet GIZ Conseil politique d'Aménagement du Territoire, Direction Générale d'Aménagement du Territoire (DG/PAT) MINEPAT (10.2015 -10.2017) a accompagné le MINEPAT (DG/PAT) dans la conception et la mise en œuvre des instruments/outils d'aménagement du territoire sur l'étendu national (PZTN, SNADDT, SRADDT, PLADDT). Ce projet a donné un appui à la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la mise en valeur des Zones Frontalières du MINEPAT dans le suivi des bureaux d'études en charge de l'élaboration du plan de zonage national, du schéma national AT et des schémas régionaux d'ADDT.

La mise en œuvre de la loi d'orientation sur l'ADDT

Au MINEPAT, il est reconnu que la Loi d'orientation de l'aménagement et de développement durable du territoire de 6 mai 2011 a besoin de textes d'application pour être plus opérationnelle. Il existe deux projets de décrets en cours de rédaction. Le premier est en lien avec les fonctions du Conseil National AT et le second est relatif aux modalités d'application dudit texte. L'avènement de ces deux textes d'application de la loi permettra au Gouvernement de travailler de manière consensuelle sur un Plan de Zonage du Territoire National qui prend en compte les plans de zonage sectoriels (voire aussi l'annexe 7 pour se réaliser d'importants points de conflit d'intérêt).

L'AT et la décentralisation - transfert des compétences aux CTD (Régions et Communes)

Renforcement des structures et des capacités autour du processus d'élaboration du guide méthodologique des PLADDT et facilitation de la coordination intersectorielle et décentralisée dans les trois régions d'intervention.

Exemple d'une intervention en cours de réalisation : Le Programme d'Accompagnement des mutations du Bassin cotonnier du Cameroun - Programme d'Appui au Développement Rural (ABC-PADER) intervient dans les trois régions septentrionales du Cameroun (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord), plus précisément dans huit communes cibles. Il a appuyé l'élaboration/actualisation de 8 Plans d'utilisation des terres (PUT) dans les communes d'intervention et la Commune de Ngong a finalisé un PLADDT suivant le format commun arrêté par le Guide PLADDT. 03 comités de concertation régionale (Extrême nord, Nord et Adamaoua) ont été mis en place avec pour lead les Conseils Régionaux et les missions de développement pour la coordination multisectorielle et multi-niveau des actions de développement qui intègrent le volet aménagement du territoire. L'expérience avec les Conseils Régionaux dans la partie septentrionale a démontré qu'une collaboration multisectorielle au niveau de la Région est porteuse de fruit, mais le défi multi-niveau reste réel, dans ce sens que l'implication du niveau national dans un rôle d'appui à la Région n'est pas facile à réaliser. La rétrocession du SRADDT au Conseil Régional permettra de renforcer l'autonomie de la région.

Avec l'accélération du processus de décentralisation au Cameroun, l'on constate que de nombreux partenaires et acteurs manifestent un intérêt particulier à appuyer les Communes dans le processus de la planification en faisant recours au PLADDT et au Plan Communal de Développement¹⁴ (PCD).

Un inventaire rapide permet de relever les projets ci-dessous :

- Le projet CAFI Paysage Grand-Mbam qui planifie d'appuyer l'élaboration de 3 PLADDT ;
- Le projet CAFI d'appui au Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) pour l'opérationnalisation d'un mécanisme de financement de la transition agroécologique

¹⁴ Le format et contenu de ce dernier est en révision par le MINDEVEL, pour le simplifier, mieux le cadrer avec le Guide PLADDT et pour mieux répondre aux besoins réels de la Commune.



des filières cacao et café mis en œuvre par FIDA/FODECC qui a intérêt que dans ses zones d'invention les PLADDT soient réalisés afin de mieux structurer ses interventions sur la forêt ;

- Projet EU NaturAfrica¹⁵ « Paysage Vert Sud Est » qui est un projet d'appui technique exécuté par EFI et qui envisage d'appuyer l'élaboration des PLADDT dans 6 Communes autour de la Réserve Biosphère de Dja ;
- Le projet ProPFR de la GIZ envisage d'élaborer le PLADDT de la commune de Yoko. En outre, le ProPFR appuie le MINEPAT dans l'élaboration d'un texte réglementaire en vue de préciser les mécanismes d'opposabilité des outils d'aménagement du territoire ;
- Le projet AFR 100 de KFW envisage de financer l'élaboration de 4 PLADDT dans la région du Nord (financé sur Fonds Commun) ;
- Le Comité Cacao Durable au Cameroun a dans son plan d'action national 2024-2025 inscrit comme action phare l'élaboration des PLADDT dans les zones principales de production de cacao ; ceci, entre autres, pour l'investissement privé dans la protection et la restauration des forêts ;
- L'IDH, dans sa proposition de financement auprès de CAFI pour faciliter les investissements privés dans la région, exprima le besoin de planification local à travers l'outil PLADDT ;
- Le WWF et le ZSL travaillent avec l'ONACC¹⁶ sur l'élaboration des deux PLADDT dans les communes de Ngoila et Mintom.

Plusieurs acteurs ont souligné l'importance de doter les Communes de ressources pour élaborer leurs PLADDT. A titre d'exemple, on peut citer la CAON-FED¹⁷ et les CVUC¹⁸. Ces acteurs considèrent que, devant les difficultés des communes à disposer de fonds pour l'élaboration de leur PLADDT, et parce que le projet entend placer les CTD au centre de son action, dans un contexte où l'accès aux ressources financières en quantité suffisante demeure le ventre mou de la décentralisation, il est essentiel que ce projet appuie également quelques communes à l'élaboration de leurs PLADDT que l'on sait coûteux.

Le cas spécifique d'un premier apprentissage sur le processus d'élaboration d'un PLADDT avec la Commune de Ngong.

En 2023, le Programme ABC-PADER de la GIZ a accompagné la commune de Ngong à l'élaboration de son Plan de Développement Durable du Territoire (PLADDT). Cette activité pionnière s'est faite conformément aux exigences du Guide méthodologique en vigueur. Notons que la commune de Ngong a été créée par décret présidentiel N°93/321 du 25 novembre 1993 suite à l'éclatement de la commune rurale de Garoua. Elle couvre une superficie d'environ 2788km² pour 24 quartiers et 90 villages. Le diagnostic communal mené dans cette collectivité territoriale décentralisée a permis de relever que Ngong dispose d'un potentiel très important pouvant impulser son développement local. Ces potentialités sont constituées des Bas-fonds, Zones de montagne, terres arables, Forêt, Zones de pâturage, zone d'habitation, Aire protégée, Etendues d'eau, etc. Par ailleurs, les activités économiques dans la Commune sont dominées par l'agriculture, l'élevage, le commerce, l'artisanat et les services. Depuis plusieurs années, la Commune fait face à divers problèmes en lien avec la dégradation des terres et la désertification, exacerbées par les conflits fonciers permanents, les pressions sur les ressources naturelles, en particulier l'eau et les pâturages, et les effets du changement climatique notamment sur le développement des activités agropastorales. Toutes choses qui ont d'ailleurs justifié l'élaboration d'un Plan d'Utilisation des Terres (PUT) adapté. D'autres problèmes ont été identifiés au cours du processus d'élaboration du PLADDT de la commune de Ngong. Il s'agit entre autres de la forte emprise de la ZIC¹⁹ (71% de la Commune) ; de l'absence de

¹⁵ EU NaturAfrica : https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/programming/programmes/naturafrica_en

¹⁶ Observatoire National sur les Changements Climatiques (<https://onacc.cm/>).

¹⁷ Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement

¹⁸ Communes et Villes Unies du Cameroun <http://www.cvuc-uccc.com/>

¹⁹ Zone d'Intérêt Cynégétique



cohésion entre les différentes communautés des Bassins versants ; des intérêts divergents des différents acteurs quant à l'usage des terres ; de la superposition des documents de planification (PGRP²⁰, PCD, etc.) ; du caractère nouveau du processus PLADDT et sa faible appropriation. Pour faire face à ces difficultés, il a été recommandé à la commune de réaliser avec l'appui des sectoriels en charge des forêts et de la faune, un Plan de Gestion Simple (PGS) des ZIC 14 qui devrait permettre de procéder à des micros-zonages dans ces ZIC envahies par des activités anthropiques ; de procéder à la démarcation des espaces communautaires de manière à les distinguer ; de procéder à la formalisation et la formation des 12 comités d'usagers présents dans les différents bassins versants afin de les rendre autonomes dans la gestion de leurs problèmes. Bien plus, Les parties prenantes notamment les habitants, les organisations locales et les acteurs économiques ont été impliqués dans l'élaboration de ce plan afin de favoriser l'appropriation du PLADDT par la communauté, et d'assurer sa pertinence ainsi que sa faisabilité. Le PLADDT de Ngong représente ainsi, une expérience aboutie et une avancée significative dans la planification du développement durable du territoire au Cameroun. Il a permis de définir des orientations stratégiques pour le développement de la Commune en prenant en compte les besoins et les aspirations des communautés locales qui ont entre autres participé activement au processus ; d'identifier les projets prioritaires en lien notamment avec l'amélioration des infrastructures routières, l'accès à l'eau potable, l'électrification, la santé et l'éducation. L'implication des populations dans ce processus a également participé au renforcement de leur sentiment d'appartenance et de leur motivation à contribuer au développement local. Il convient en outre de relever que le PLADDT de Ngong a pris en compte les orientations formulées dans la vision de développement du Cameroun, portée par la SND30, les Plans sectoriels, le SNADDT, le SRADDT, le PRD, le PGRP, le PCD, et autres documents de planification existants.

Suivi du couvert forestier du Cameroun

Le Cameroun a entrepris deux Inventaires Forestiers Nationaux (IFN) majeurs avant d'envisager le troisième. Le premier, réalisé en 1980, a fourni une évaluation initiale des ressources forestières du pays. Ce dernier a servi de base à la réforme forestière de 1994, qui a introduit une gestion plus transparente et participative des ressources forestières, notamment à travers le zonage du territoire en domaines forestiers permanents et non permanents. Le second IFN, mené entre 2003 et 2004 avec l'appui de la FAO, a permis de collecter des données plus détaillées sur la composition des forêts, leur distribution et les dynamiques de déforestation.

Malgré ces efforts, des lacunes subsistent dans la mise en œuvre d'un Système National de Suivi Forestier (SNSF) durable. Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) avait créé en 2016 l'Unité Opérationnelle de Suivi du Couvert Forestier (UOSCF) pour surveiller l'évolution du couvert forestier, avec l'appui technique du World Resources Institute (WRI). L'UOSCF a produit des bulletins de suivi du couvert forestier entre 2019 et 2021. Cependant, des contraintes institutionnelles ont entravé la pérennisation de ces efforts : plusieurs agents techniques de l'UOSCF, issus du MINFOF et du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), ont été réaffectés à d'autres postes, et les équipements informatiques se sont dégradés.

Par ailleurs, l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC), bien qu'ayant pour mission le suivi du climat et l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre, ne dispose pas encore des capacités nécessaires pour établir et maintenir un SNSF complet. Cette situation met en évidence le besoin d'une architecture institutionnelle cohérente et consensuelle, intégrant les institutions de recherche telles que l'IRAD et l'INC, les départements universitaires pertinents, ainsi que la société civile.

²⁰ Plan de Gestion des Ressources Pastorales



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

En outre, et conformément à la décision ministérielle n°0468 du 23 juin 2023, un groupe de travail a été mis en place pour enrichir le manuel méthodologique du troisième Inventaire Forestier National (IFN3). Avec l'appui du U.S. Forest Service (USFS) et d'autres partenaires, ce groupe vise à aligner l'IFN3 sur les standards internationaux pour les inventaires forestiers nationaux, afin de fournir des données actualisées et fiables pour une gestion durable des ressources forestières du Cameroun.

Règlement sur la Déforestation de l'UE

Le règlement sur la déforestation de l'Union Européenne (RDUE) entend contribuer à inverser la tendance à la réduction des espaces forestiers en limitant l'entrée sur son territoire à des produits qualifiés « zéro-déforestation ». Il dispose en son paragraphe 48 : « *Afin de renforcer la contribution de l'Union en faveur de l'arrêt de la déforestation et de la dégradation des forêts et de veiller à ce que les produits en cause issus de chaînes d'approvisionnement liées à la déforestation et à la dégradation des forêts ne soient pas mis sur le marché ni exportés, les produits en cause ne devraient pas être mis sur le marché, ni mis à disposition sur le marché, ni exportés, sauf s'ils sont 'zéro déforestation' et s'ils ont été produits conformément à la législation pertinente du pays de production* ». Au Cameroun, les filières cacao et café sont concernées au plus haut point, ce d'autant plus que le Cameroun a exporté 65% de sa production de cacao vers l'UE en 2020 (RDUE, mai 2023²¹). C'est ce qui justifie la démarche du projet FIDA/FODECC d'appui à l'intensification durable de l'agriculture et la transition agroécologique identifie clairement l'enjeu et l'intérêt de maîtriser la déforestation :

Il s'agit de pouvoir accompagner la politique nationale de relance du cacao et des cafés à l'échelle nationale telle que planifiée dans la SND30 du MINEPAT et la SDSR/PNIA du MINADER. D'ici 2030, l'enjeu est de pouvoir doubler voire tripler la production de cacao et de cafés tout en préservant les forêts naturelles ou naturellement régénérées, conformément aux engagements pris avec l'UE et plus largement la communauté internationale en matière de protection des ressources forestières et de biodiversité (*Feuille de route du cacao zéro-déforestation*).

Dans ce contexte, les PLADDT revêtent une importance majeure. Leur élaboration permettra entre autres de cartographier d'une manière participative les poches de forêt à protéger, et de déterminer avec les producteurs de cacao et café présents dans ces zones les engagements à prendre à l'effet de préserver ce couvert forestier.

D'ailleurs, dans son Plan d'Action National 2024-2025, le Comité Cacao durable du Cameroun a clairement défini l'intérêt du secteur à développer des projets d'investissement agricole qui promeuvent la protection et la restauration des forêts en mettant l'accent sur la durabilité environnementale. Pour y parvenir et attirer des investissements privés pertinents et durables, il propose de s'appuyer sur l'instrument du PLADDT. L'outil d'inventaire rapide des forêts de grande valeur qui sera promu par le Projet AT contribuera également à cette démarche.

b. Stratégie d'intervention

Le projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire est un projet multisectoriel qui vise à fournir les outils et capacités humaines pour faciliter une planification et coordination cohérente et concertée de l'aménagement et du développement durable décentralisé.

Ce projet, tel que souligné plus haut, a pour objectif de « concilier la demande croissante de terres et de ressources pour la croissance économique avec la gestion durable des écosystèmes. » Il a une portée nationale, avec 3 régions prioritaires dans sa première phase : Sud, Littoral, Centre. L'expérience de CAFI dans les 3 régions pilotes servira de base pour la mise à échelle possible dans d'autres Régions. Le projet est étroitement lié avec le projet de Coordination du partenariat

²¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32023R1115>



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Cameroun-CAFI et les deux autres projets intégrés : (i) projet de gestion intégrée du Paysage Grand Mbam et (ii) Projet d'appui au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) pour l'opérationnalisation d'un mécanisme de financement de la transition agroécologique des filières cacao et café.

Les choix stratégiques de ce projet s'articulent autour de trois composantes : (i) la première vise à combler le déficit technique et opérationnel au niveau national et décentralisé (les CTD) en matière d'aménagement et de développement durable du territoire et au développement d'outils standardisés et à former un pôle d'experts issus de l'administration et des CTD, (ii) la deuxième est relative l'accompagnement des CTD dans la finalisation de leurs PLADDT et (iii) la troisième vise la finalisation des outils méthodologiques en vue de la préparation du troisième inventaire forestier national qui permettra de renforcer la connaissance sur l'état biophysique, écologique et socio-économique des forêts au Cameroun.

Interventions multi-niveaux du projet :

- Niveau de la Commune

Au niveau de la commune, le projet consistera à sensibiliser les communes sur le PLADDT et à clarifier la fonction du PLADDT par rapport aux autres outils de planification au niveau de la commune et son articulation avec les niveaux supérieurs (SRADDT et SNADDT). Cette sensibilisation devra être particulièrement orientée vers les communautés locales et autochtones afin d'obtenir leur consentement avant le lancement de l'élaboration des PLADDT, ce qui favorisera une meilleure appropriation du processus et des outils. Il s'agira ensuite d'accompagner les quatre communes pilotes dans le processus d'élaboration de leurs PLADDT. Le PLADDT servira aussi de base pour mobiliser les investissements en vue du développement des activités économiques et de l'implication du secteur privé.

- Niveau de la Région

Au niveau de la région, le projet consistera à clarifier et à expliquer le SRADDT et la corrélation avec le PLADDT, à mettre en évidence les tendances historiques, les projections futures de conversion de terre, et les problèmes en lien avec la déforestation, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques. En outre, il s'agira de donner une meilleure vision des opportunités et défis des grands projets structurants d'une part et de développer une agriculture de deuxième génération d'autre part. A terme, la région disposera d'outils nécessaires pour le suivi de l'utilisation de terre, et l'exploitation du potentiel que regorge les forêts de son territoire. Elle jouira également d'une autonomie dans la conception et l'opérationnalisation de ses projets d'investissement.

- Niveau National

Au niveau national, il sera question de traduire en des actions concrètes les orientations du SNADDT au sein des CTD à travers les SRADDT et PLADDT, de soutenir le processus de finalisation et de soumission des décrets d'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011, de développer des outils performants de projection et suivi des tendances d'utilisation de terres, et de promouvoir des relations fructueuses entre les Régions et les Communes ciblées par le partenariat CAFI-Cameroun.

Les principaux résultats attendus de ce projet sont les suivants :

- Les projets de textes d'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011 sont élaborés et soumis ;
- Les outils pour l'aménagement du territoire sont disponibles et compris du niveau national aux niveaux régional et communal ;
- Les conseils régionaux maîtrisent l'occupation du sol et disposent d'un Plan régional d'investissement agricole durable ;



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- Les PLADDT des quatre communes ciblées sont élaborés et validés ;
- Les outils de méthodologie du troisième Inventaire Forestier National sont développés et testés.

c. Description des capacités des bénéficiaires

Sur la base des résultats de la mission d'identification, il a été constaté que le projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire apportera une plus-value à une pluralité d'acteurs confrontés à divers défis en la matière. Ces acteurs ont été recoupé en bénéficiaires directs et bénéficiaires indirects du projet.

Pour ce qui concerne les bénéficiaires directs du projet, il s'agit :

- Du MINEPAT, qui est le ministère de tutelle du projet. Coordonnateur du partenariat Cameroun-CAFI, ce ministère est, entre autres missions régaliennes, chargé de la planification et de l'aménagement du territoire. C'est donc lui qui assure principalement, au sein du gouvernement, les initiatives liées à l'aménagement du territoire national. C'est sous son lead que le SNADDT a été élaboré et que les SRADDT sont en cours de finalisation. Il a également commis, avec l'appui technique et financier de la GIZ et d'EFI, l'élaboration d'un guide méthodologique d'élaboration des PLADDT aujourd'hui disponible. Il apparaît donc crucial que cet acteur à travers la DATZF consolide ses acquis et acquiert de nouvelles compétences à travers le mécanisme de formation d'un corps des professionnels en matière d'aménagement du territoire qui sera déployé ;
- Du MINDDEVEL, qui est l'administration sectorielle chargée de l'élaboration, du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de décentralisation, ainsi que de la promotion du développement local. Aussi, sous l'autorité du Président de la République, il exerce la tutelle de l'Etat sur les CTD. A ce titre, parce que le projet entend travailler sur les questions d'aménagement du territoire au niveau des Régions et des Communes, le MINDDEVEL pourra bénéficier de renforcement des capacités de son personnel lui permettant de participer efficacement à l'accompagnement des CTD dans l'élaboration ou la finalisation des documents de planification et d'aménagement du territoire au niveau régional et local. Il faut le relever, malgré l'effectivité du processus de décentralisation au Cameroun, un besoin en renforcement des capacités techniques des acteurs de celles-ci reste réel ;
- Du MINFOF qui est entre autres chargé de la gestion et la protection des forêts du domaine national, de la mise au point et le contrôle de l'exécution des programmes de régénération, de reboisement, d'inventaire et d'aménagement des forêts ; du contrôle du respect de la réglementation dans le domaine de l'exploitation forestière par les différents intervenants. Ce ministère est donc la cheville ouvrière du gouvernement sur les questions de protection et d'information sur le couvert forestier au Cameroun. Il bénéficiera selon le besoin exprimé entre autres d'appui technique à l'effet de définition d'une méthodologie pour l'élaboration du 3^{ème} Inventaire Forestier Nationale (IFN) avec à l'appui la conduite d'un test pilote de l'IFN dans au moins une ou deux communes cibles du projet ;
- Du MINADER, qui est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du cadre de référence de la promotion des exploitations agricoles. Dans ce sillage, il assure les concessions agricoles nécessaires au développement de l'agriculture et au renforcement de sa productivité, à l'instar du projet Plaine centrale qui entend aménager et attribuer d'importantes concessions agricoles dans la région du Centre. Le MINADER fait aussi des cartes d'adaptabilité des sols pour des différentes spéculations qui peuvent informer l'aménagement du territoire. L'appui dont il bénéficiera permettra de ce pas de développer une agriculture qui se déploie en intégrant une approche agroécologique respectueuse de l'environnement et de la forêt à travers notamment la contribution à l'élaboration d'un plan de gestion durable des ressources naturelles des sites pilotes de la plaine centrale ;



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- Du MINEPDED, qui est chargé de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature, dans une perspective de développement durable. Il s'occupe entre autres du suivi de la conformité environnementale dans la mise en œuvre des grands projets, dont le projet sur l'aménagement du territoire. Son personnel pourra bénéficier d'un renforcement de capacités à l'effet de leur permettre de jouer pleinement leur rôle sur les questions relatives aux usages du territoire aux niveaux des régions et des communes, avec notamment la réalisation d'ESIES.
- Du MINDCAF, qui est chargé entre autres de la gestion des domaines public, privé de l'Etat, du domaine national et des propositions d'affectation, de la réalisation de toutes études nécessaires à la délimitation des périmètres d'intégration cadastrale, ainsi que de la constitution et de la maîtrise des réserves foncières en relation avec le ministère de l'Habitat et du développement urbain et le MINADER (dans le cas du Projet Plaine Centrale). A ce titre, quelques techniciens topographes issus de ce ministère pourront faire partie du corps de professionnels formés pour la délimitation des villages en vue de l'élaboration des PLADDT. Aussi, l'appui apporté permettra de faire un état des lieux et clarifier les réserves foncières dans les régions cibles du projet ;
- Des Collectivités Territoriales Décentralisées (régions et communes ciblées par le projet). Elles joueront un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du projet, dans un contexte de décentralisation marqué par le renforcement de l'autonomie de ces entités. Parce que le projet envisage des actions d'aménagement du territoire au niveau de leurs territoires, elles bénéficieront d'un renforcement des capacités à l'effet de participer pleinement à l'ensemble de ces processus qui se veulent impérativement participatifs et inclusifs. En réalité, toutes les activités du projet viseront à renforcer leur autonomie d'action, ainsi qu'à mobiliser l'appui technique et financier pour la mise en œuvre de leurs plans d'ADDT et de développement.

A côté des ministères et CTD nommément cités plus haut, d'autres ministères dont les actions ont un lien direct avec l'aménagement du territoire pourront bénéficier du projet. Nous pouvons citer à ce titre le MINHDU, le MINMIDT ou le MINTP, dont les cadres pourraient faire partie du corps de professionnels formés pour accompagner l'élaboration des PLADDT dans les communes ciblées par ce projet ou d'autres projets. Les ministères ici doivent être considérés tant au niveau des services centraux qu'au niveau des services déconcentrés dans les régions, départements et arrondissements.

Aussi, au rang des bénéficiaires directs du projet, l'on peut également mettre en évidence d'autres acteurs qui ne relèvent ni des services centraux et déconcentrés de l'Etat, ni des services décentralisés. Il s'agit:

- Des organisations d'appui local (ONG, OSC) et des sous-traitants (bureaux d'étude, consultants, etc.) qui, dans le cadre de la mise en œuvre du projet, pourront bénéficier d'un renforcement de capacités leur permettant de jouer pleinement leur rôle en matière de réalisation d'enquête, collecte de données, analyse, sensibilisation, vulgarisation, etc. ;
- Des institutions nationales en charge de la statistique et de la cartographie (INS, INC, BUCREP), dont les capacités pourraient être renforcées à l'effet de réaliser entre autres les bases de données socio-économique, démographiques, base de cartographie standardisée, etc. ;
- De l'ONACC qui pourra jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du SNSF et dans les prospections climatiques pour son atténuation dans les PLADDT ;
- Des universités et institutions de recherche sur l'AT ;
- Des communautés locales et les peuples autochtones. Ces derniers, en raison de leur bonne connaissance des territoires et terroirs villageois, pourront à la faveur des appuis qui leur



sont apportés, contribués à la facilitation du processus devant conduire à l'élaboration des PLADDT. Une telle implication sera favorable à une appropriation du processus développé et à un renforcement des capacités.

Pour ce qui concerne les bénéficiaires indirects de ce projet, nous pouvons relever :

- Les investisseurs (secteur privé). Le projet leur permettra d'apprécier au mieux les usages prévus du territoire selon les PLADDT élaborés. Cette prise de connaissance est un facilitateur pour les investissements ciblés, notamment dans le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie ;
- La population camerounaise dans son ensemble, ainsi que celle de la région d'Afrique centrale et du monde. L'aménagement du territoire soucieux de la protection de la forêt permet de préserver le rôle que celle-ci joue dans le quotidien de ces populations. Si elle est une réserve foncière pour l'agriculture, elle sert également d'habitat et, sur le plan environnemental, les écosystèmes forestiers camerounais sont le refuge d'une très grande biodiversité. Ils jouent un rôle d'atténuation des Gaz à Effet de Serre (GES) par leur fort potentiel de stockage de carbone. Ce qui a un effet bénéfique pour la communauté globale.

Il est donc important que les acteurs impliqués dans ces activités disposent de compétences nécessaires pour assurer le succès et la durabilité du projet. En outre, d'autres besoins en renforcement des capacités pourront être évalués au cours de la mise en œuvre du projet à l'effet de développer des activités de renforcement de capacités supplémentaires.

d. Structuration du projet (produits, activités)

Le Projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire est structuré autour de 5 produits :

- 1) L'accompagnement à l'élaboration des instruments juridiques d'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011 est effectif.
- 2) Les outils pour l'aménagement du territoire sont finalisés, vulgarisés et pérennisés.
- 3) Les conseils régionaux pilotes sont accompagnés pour un meilleur aménagement et développement durable du territoire
- 4) Les PLADDT sont élaborés dans quatre communes pilotes
- 5) Les outils de méthodologie du troisième Inventaire Forestier National sont développés et testés.

Dans chaque produit, un ensemble d'activités et sous-activités est défini et décrit de manière détaillée.

Produit 1 : L'accompagnement à l'élaboration des instruments juridiques d'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011 est effectif.

Description : Au MINEPAT, il est reconnu que la Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire du 6 mai 2011 a besoin des textes d'application pour la rendre plus opérationnelle. Cette loi a créé un Conseil National d'Aménagement du Territoire (CNAT) qui n'est cependant pas encore mis en place. Bien plus, il n'existe pas un décret portant organisation et fonctionnement de cette instance. Aussi, les décrets d'application pour rendre exécutoire la loi sont nécessaires afin de faciliter l'implication de tous les secteurs et acteurs tels que l'administration, le secteur privé, la société civile, etc. dans son opérationnalité.



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Deux projets de décrets sont en cours d'élaboration. Le premier est en lien avec les fonctions du CNAT et le second est relatif à ses modalités d'application. L'avènement de ces deux textes d'application permettra au Gouvernement d'impliquer tous les acteurs concernés afin qu'ils travaillent d'une manière consensuelle sur un Plan de Zonage du Territoire National qui prend en compte les plans de zonage sectoriels (voire aussi l'annexe 7. PZTN-ST-*Carte_09_Synthèse_Spécifique* qui présente en date d'importants points de conflits d'intérêts).

En effet, l'aménagement du territoire est une compétence institutionnellement réservée à la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la mise en valeur des Zones Frontalières (DATZF) du Ministère en charge de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Par ailleurs, sur le plan opérationnel, l'aménagement du territoire interpelle des compétences multi-sectorielles partagées par plusieurs départements ministériels (MINDCAF, MINHDU, MINEPDÉD, MINFOF, MINADER, MINEPIA, MINTOURL, MINEE, MINTP, MINDMIDT, etc.) qui ont des usages du territoire en lien avec leurs missions respectives. Cependant, les actions réalisées par ces différents acteurs présentent généralement un déficit de coordination, pouvant entraîner des conflits d'usage qui affectent par le même biais leur efficacité en termes de développement des territoires. La mise en place effective du CNAT (tel que prévue par la loi de 2011, article 27) permettrait ainsi d'assurer la gestion de ces conflits d'usage des territoires.

Ainsi, au rang des objectifs à atteindre avec les textes d'application qui devront être élaborés, on peut relever : (i) Clarifier l'articulation entre les instruments de planification spatiale et de développement (entre niveau politique et entre dispositif de planification) ; ii) Définir les rôles des acteurs dans l'élaboration, la validation et l'adoption des instruments de planification spatiale ; (iii) Déterminer le caractère opposable du PLADDT après validation ; (iv) Clarifier le rôle de la Planification spatiale- et répartir les rôles entre ministères.

Activité 1.1 : Concertations larges et démarrage en étroite collaboration avec les partenaires (MINEPAT)

Description : Le démarrage effectif du projet sera réalisé au moyen d'une planification opérationnelle qui se voudra participative, à l'effet d'assurer une compréhension commune du projet par toutes les parties prenantes. Le démarrage étant prévu en janvier 2025, il conviendra de s'assurer de la tenue de concertations avec les différents partenaires de mise en œuvre tant au niveau national que déconcentré et décentralisé, à l'effet d'expliquer les différentes articulations du projet et de finaliser la planification opérationnelle. Ces partenaires sont entre autres la DATZF/MINEPAT, la DPDL/MINDEVEL, la DFO/MINFOF, les autres administrations sectorielles jouant un rôle dans la mise en œuvre du projet, les Conseils régionaux et communes cibles, les autorités préfectorales et traditionnelles des communes pilotes, les OSC, etc.

Pour ce faire, il conviendra que la mobilisation de l'équipe technique GIZ ainsi que des points focaux sectoriels de l'UGP se fasse au début du projet. Une fois cette étape franchie, les ateliers de démarrage seront organisés avec les acteurs des instances nationales ainsi que des régions et communes cibles au cours du premier trimestre de la mise en œuvre du projet (Novembre-janvier 2026). Des TdR devront donc être préparés en amont par l'équipe technique recrutée. Le défi de cette étape est de s'assurer de la célérité du démarrage du projet, dans les trois premiers mois du projet, tout en garantissant la participation optimale des parties prenantes.

Activité 1.2 Benchmarking dans des pays ayant une expérience sur l'ADDT (MINEPAT)

Description : Pendant le processus de finalisation des SRADDT, certains cadres du MINEPAT, ont eu l'opportunité de visiter plusieurs pays pour des échanges et apprentissage. Ces échanges ont permis de tirer les leçons capitalisées dans les SRADDT. Le présent projet entend s'inspirer d'une telle expérience dans le cadre du processus de mise en place du CNAT et l'élaboration des textes



d'application de la Loi sur AT. Un groupe d'experts issus du MINEPAT et d'autres administrations seront directement concernés. Il sera question au cours de ces voyages de porter l'attention sur les expériences des instances similaires au CNAT dans d'autres pays afin d'identifier, dans un contexte avec des dynamiques similaires, des défis et apprentissages pertinents pour le contexte camerounais. Ces voyages permettront également de capitaliser, dans le cadre des échanges techniques le cas échéant, les expériences en matière de prise en compte du genre dans l'ADDT. Il sera souhaitable que ces voyages d'échanges se fassent l'un dans un pays de l'Afrique de l'Est (anglophone) et l'autre dans un pays de l'Afrique de l'Ouest (francophone). Le BMZ va assurer le financement d'un voyage.

Activité 1.3 Appuyer l'élaboration des projets de textes (MINEPAT)

Finalisation des projets de texte d'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011 et sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

Description : La mise en place d'une équipe en charge de la relecture (groupe de travail d'experts incluant des experts issus des administrations sectorielles ainsi qu'une représentation de la Primature et de la Présidence) des drafts disponibles de projets de textes est envisagée. Il conviendra dès lors que ce groupe, à travers une approche participative et genre sensible, amende et enrichisse ces premières moutures. Au terme du travail effectué par cette équipe au sein de laquelle les femmes devront être représentées, un atelier multi-sectoriel et multiveau sera organisé pour la validation technique des documents avant la soumission à l'instance habilitée pour leur adoption. Les projets de textes finalisés devront prendre en compte les questions d'égalité de genre. Un suivi de proximité du processus d'adoption de ces textes sera effectué par l'équipe du projet.

Activité 1.4 Appuyer l'animation des travaux des instances sur l'appropriation des textes d'application de la loi de 2011 (MINEPAT)

Description : Les instances nationales, régionales et locales devront être accompagnées à l'effet de capter, pendant le processus d'élaboration des textes, leurs différentes contributions ainsi que d'assurer leur bonne compréhension des instruments élaborés. Des ateliers de renforcement des capacités des acteurs sur ces instruments juridiques pourront également se tenir. Après la finalisation de ces projets de texte, des appuis pourront être apportés à l'effet d'assurer un suivi rapproché en vue de leur soumission et de leur signature par les autorités compétentes.

Activité 1.5 Appuyer l'organisation du 3^e colloque national sur l'aménagement et le développement durable du territoire (MINEPAT)

Description : Ce colloque national rassemblera les parties prenantes clés, notamment les représentants des ministères, des collectivités territoriales décentralisées, des institutions de recherche, des organisations de la société civile, et des partenaires techniques et financiers. L'objectif est de favoriser une plateforme d'échanges sur les progrès réalisés, les enjeux actuels et les perspectives de l'aménagement du territoire et du développement durable au Cameroun. Le colloque permettra de partager les expériences et bonnes pratiques nationales et internationales, d'identifier des recommandations pour renforcer la gestion durable des ressources naturelles, et de définir une feuille de route intégrant les enjeux de préservation des forêts. Les résultats de cet événement contribueront à enrichir les politiques publiques et les stratégies locales d'aménagement durable.

Activité 1.6 Participer aux conférences internationales sur l'aménagement et le développement durable du territoire (MINEPAT)



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Description : Cette activité consiste à renforcer l'intégration du Cameroun dans les cadres de dialogue internationaux sur l'aménagement du territoire et la gestion durable des forêts, à travers la participation active aux conférences internationales pertinentes. Elle permettra de valoriser les initiatives nationales, de partager les progrès réalisés en matière d'aménagement du territoire, et de s'inspirer des pratiques innovantes adoptées à l'échelle mondiale. Par ailleurs, la participation aux forums internationaux offrira des opportunités de nouer des partenariats stratégiques et d'attirer de nouveaux partenariats pour les initiatives locales. Les connaissances acquises et les réseaux développés seront capitalisés pour adapter les stratégies nationales aux normes et recommandations internationales.

Produit 2 : Les outils pour l'aménagement du territoire sont finalisés, vulgarisés et pérennisés.

Description : Pour que les outils d'ADDT au niveau stratégique (SNADDT et SRADDT) puissent servir à orienter le travail opérationnel d'ADDT au niveau des Communes, il est nécessaire de faciliter leur exploitation. C'est pourquoi le projet va travailler à synthétiser et vulgariser le contenu du SNADDT en 50 points. Aussi, le Guide PLADDT sera vulgarisé auprès des 374 communes du Cameroun au rang desquelles on compte 329 communes rurales, 31 communes d'arrondissement et 14 communes urbaines. Pour ce faire, il est essentiel de le rendre disponible en ligne sur les plateformes existantes, tels que les site web du MINEPAT et des CVUC pour un accès facile à toutes les communes du Cameroun. Des supports de communication à l'instar des brochures, des vidéos explicatives et des affiches pourront être élaborés pour expliquer de manière concise et visuelle les concepts clés du guide PLADDT. Ces supports serviront comme outils de sensibilisation et de formation au niveau communal.

En outre, Il a été constaté que la pluralité d'outils de planification existante au niveau communal est quelque fois source de confusion. Afin de clarifier et simplifier leur utilisation, il est prévu de dresser un inventaire et une priorisation de ces outils. Ce travail impliquera la participation des acteurs concernés par leurs usages. La finalité sera de clarifier à l'attention des CTD le positionnement des différents outils de planification stratégique et spatiale les uns par rapport aux autres pour une meilleure compréhension et exploitation.

Il est aussi prévu la création d'une plateforme géospatiale avec des souches de cartographies sectorielles afin de faciliter l'accessibilité des informations y afférentes aux techniciens d'ADDT. En procédant ainsi, on rendra plus aisément l'utilisation des SRADDT et l'accès facile à une base de données et de cartographie exploitables par différents acteurs et les techniciens au niveau des administrations, des Conseils régionaux, des Communes, du secteur privé, de la société civile et de toutes autres catégories d'acteurs intéressés par la question d'ADDT. Les experts qui vont être impliqués dans l'élaboration des PLADDT disposeront ainsi d'une source propice d'informations sur la région hôte susceptible d'orienter une partie de leur action et activité.

En ce qui concerne l'établissement d'une feuille de route ou roadmap pour l'élaboration du PLADDT, il sera question de procéder par étape en impliquant les acteurs locaux à chaque phase du processus. La première étape consisterait à réaliser un diagnostic territorial pour identifier les besoins et les enjeux de développement de chaque commune. Ensuite, il serait nécessaire d'élaborer un plan d'action basé sur les priorités définies lors de l'inventaire et de la priorisation des outils de planification. La roadmap devrait également inclure des activités de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des actions mises en place et ajuster le plan d'action si nécessaire. Enfin, il est important d'assurer une bonne coordination entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PLADDT pour garantir une cohérence et une efficacité dans les actions menées.



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Le Guide PLADDT est l'outil d'ADDT de référence au niveau opérationnel de la Commune et du village. Il y a encore plusieurs défis pour sa mise en œuvre effective et la standardisation de son articulation avec les autres niveaux d'outils d'ADDT :

- La standardisation de collecte des données de qualité au niveau des villages et de la Commune sera rendue plus effective par l'identification des modules de logiciel déjà utilisés au Cameroun. P.ex. pour la collecte des statistiques agricoles²² (priorité sur le rendement par hectare par culture ciblée et superficies cultivées), les données démographiques (c'est un facteur majeur dans la prospection sur le futur au niveau des communes - il y a des outils de projection comme celle de la méthodologie basée sur la chaîne de Markov²³ et WorldPop²⁴ qu'il faut tester) ;
- Le processus de cartographie participative est déjà bien décrit dans le Guide PLADDT, et le détail méthodologique est défini dans le Guide de la méthodologie unifiée de cartographie participative au Cameroun²⁵ au niveau du Plan d'Aménagement du Terroir Villageois (PATV) ;
- Pour pouvoir assurer l'articulation du PLADDT avec le Zonage sectoriel, le SNADDT et le SRADDT, ainsi que les zones urbaines, il faut créer une base de cartographie standardisée par les cartes synthétiques au niveau de la Commune pour toutes les communes des 3 Régions du Centre, Sud et Littoral ;
- Le besoin d'avoir une application légère et rapide pour identifier et cartographier les forêts de grande valeur par l'utilisation de l'outil d'inventaire rapide floristique²⁶ ;
- Le besoin d'avoir un outil prospectif de recherche pour approfondir l'analyse des impacts des divers scenarii d'utilisation des terres sur les besoins en terre, perte de la forêt, et coûts/bénéfices en termes environnementale, sociale et économique, dans des situations spécifiques et la tester. Le modèle de Land Use Planner²⁷ développé par EFI et testé au Cameroun lors de l'élaboration du PLADDT de Mbangassina a besoin d'être simplifié pour une utilisation standardisée. L'importance est d'effectuer un travail de prospection sur le développement à long terme afin de guider les investissements. En outre, la dynamique d'évolution démographique sera déterminante. On note déjà la présence des grands projets de l'agriculture de deuxième génération, l'intensification de la productivité agricole, le développement de la chaîne de production des filières agricoles et le désenclavement des bassins de production. Toute cette dynamique devra être en harmonie avec la valeur économique et environnementale des ressources forestières et la conservation des bassins versants.

Dans cette phase pilote, le projet formera essentiellement les acteurs issus des administrations, des régions et communes, avec des certifications faisant foi en fin de formation. Ces derniers constitueront le pool d'experts qui auront pour mission d'accompagner, de suivre, et d'apprécier de manière technique les PLADDT élaborés par les bureaux d'étude ou ONG contractualisés. Le projet avec le concours de MINEPAT/DATZF²⁸ et MINDDEVEL/DPDL²⁹ identifiera les formateurs du pool d'experts.

Les experts de l'administration, des communes et des régions seront identifiés, en se basant sur des critères préalablement définis tels que le diplôme, l'expérience, le lieu de travail et la disponibilité. Ce processus de sélection se fera aux niveaux national, régional et communal (Centre, Sud et Littoral). Le projet veillera à la représentativité des femmes dans le pool des formateurs et des acteurs

²² À faire avec MINADER / Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles (DESA) et l'IRAD/IITA du MINRESI

²³ C'était utilisé pour identifier les Communes / Chef lieux Départementaux à forte croissance démographique pendant l'élaboration du SRADDT de la Région du Sud (méthodologie spécialisé).

²⁴ <https://hub.worldpop.org/project/categories?id=3>

²⁵ <https://thetenurefacility.org/wp-content/uploads/2018/06/Guide-synthétique-et-pratique-de-la-méthodologie-unifiée.pdf>

²⁶ Rapid Botanic Survey of Oxford University ; avec l'Herbier National du MINRESI.

<https://herbaria.plants.ox.ac.uk/bol/Content/Projects/japanrbs/Resources/RBS.pdf>

²⁷ <https://landuseplanner.org/> (annexe 15 du Guide PLADDT)

²⁸ Direction d'Aménagement du Territoire et Zones Frontalières

²⁹ Direction Planification et Développement Local



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

à former. Une stratégie de communication sensible au genre pour susciter les candidatures féminines sera mise en œuvre.

Un processus d'élaboration des modules de formation sera engagé et les compétences des universitaires et instituts de formation et recherches seront sollicités. Les modules de formation seront développés en s'inspirant du PLADDT et des outils spécifiques. Bien qu'ils puissent exister déjà certains modules de formation, il sera peut-être nécessaire d'en développer d'autres.

Une attention particulière sera accordée à la formation pratique en lien avec l'élaboration d'un PLADDT. Le projet AT disposera d'un budget pour accompagner l'élaboration de 4 PLADDT dans les régions du Centre (2), du Littoral (1) et du Sud (1). En travaillant dans les communes du Centre et du Littoral, il sera possible de mutualiser l'impact avec d'autres projets en vue d'obtenir un résultat significatif. Dans la région du Centre, le PLADDT sera élaboré dans les communes de Ngambe-Tikar et de Mfou et une synergie d'action sera établie avec le projet de Gestion de Paysage intégré Grand-Mbam. Dans le Littoral, il est envisagé de développer le PLADDT dans la commune de Melong où le projet FODECC mène des actions. Dans le Sud, la commune d'Akom 2 est retenue pour l'élaboration du PLADDT. La prise en charge des techniciens en formation sera incluse dans le contrat de collaboration entre la GIZ et le bureau d'étude ou l'ONG locale engagée par le projet en charge de l'accompagnement de proximité de la Commune dans l'élaboration du PLADDT.

En outre, l'ambition à terme est de dépasser le simple cadre du pool d'experts sur l'AT pour parvenir à la mise en place d'un corps de professionnel en la matière. A cet effet, une étude de faisabilité avec un benchmarking dans d'autres pays devra être conduite.

Activité 2.1 Appuyer la vulgarisation des outils d'ADDT et l'harmonisation des divers outils de planification communale

Sous-activité 2.1.1 Expliquer et vulgariser les principales orientations incluses dans le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) en 50 points (MINEPAT/DATZF)

Description : Les compétences d'un consultant seront sollicitées pour réaliser un travail de synthèse. Le draft du document fera l'objet de validation dans le cadre d'un atelier par l'équipe de la DATZF et les autres acteurs impliqués dans les questions d'aménagement du territoire tels que le MINDEVEL, MINADER, MINFOF, MINDCAF, MINDHU, etc.

Sous-activité 2.1.2 Vulgariser le Guide PLADDT et clarifier les synergies avec d'autres outils de planification (MINEPAT, MINDEVEL, CVUC)

Description : Il est envisagé de produire une synthèse du Guide méthodologique et un outil de communication pour une large vulgarisation. Ce travail sera réalisé par un consultant avec l'appui de l'équipe du projet. Les CVUC seront mis à contribution pour la vulgarisation de ce document à travers entre autres leur plateforme numérique qui permet de toucher les 374 communes du pays. Une subvention leur sera apportée pour appuyer ce travail. Le site du MINEPAT pourra également être mis à contribution dans le cadre de cette activité. Ces actions de sensibilisation des élus et agents de collectivités territoriales devra intégrer l'aspect genre comme point d'attention à prendre en compte dans le processus d'élaboration des PLADDT. De plus, les actions de sensibilisation, d'information et de formation sur l'importance et l'utilité des PLADDT doivent aussi être menées en direction des communautés, spécifiquement les femmes et populations autochtones afin de susciter leur intérêt et construire leur adhésion au processus, et partant anticiper sur les discriminations de genre qui pourront naître entre les hommes et les femmes impliqués dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PLADDT.



Sous-activité 2.1.3 Appuyer la réalisation d'un inventaire des outils de planification au niveau des Communes (MINDDEVEL)

Description : Cette activité portée par le MINDDEVEL et les ministères concernés par les questions de planification bénéficiera de l'appui d'un consultant et de la contribution de l'équipe du projet. Elle va consister à faire une analyse des objectifs, emprise, processus et résultats (outputs/décisions prises) de chaque outil de planification communal. La validation des outils se fera par la suite dans le cadre d'un atelier multisectoriel et multiniveau. Il sera question au cours de cet atelier d'assurer l'inventaire et de mettre en avant les complémentarités des différents outils existants recensées pour une utilisation aisée par les acteurs. Cette activité permettra également de prendre en compte les outils d'analyse genre, afin de les articuler avec les autres outils de planification des Communes, notamment les outils d'intégration du genre dans les politiques, projets et programmes de développement durable des territoires, les outils de construction des indicateurs et de suivi des activités genre.

Sous-activité 2.1.4 Appuyer les administrations centrales et les régions pour la coordination sur toutes initiatives d'appui aux Communes pour le processus du PLADDT pour le suivi d'une approche harmonisée (MINDDEVEL/ DPDL)

Description : Il est envisagé l'appui à la tenue des réunions de coordination organisées par la Direction de la Planification et du Développement Local (DPDL) avec les porteurs de projets d'appui au PLADDT et les principales parties prenantes (multisectorielles et multiniveaux) telles que le MINDDEVEL, le MINEPAT, les communes, d'autres ministères sectoriels directement concernés, ainsi que les principaux partenaires techniques et financiers. Un soutien aux missions de suivi des projets de mise en œuvre des processus PLADDT, particulièrement ceux sous l'initiative CAFI, à l'effet de s'assurer que l'approche recommandée par le Guide PLADDT est suivie sera nécessaire.

Activité 2.2 Etablir une plateforme géospatiale et un portail pour rendre disponible les différentes couches de cartographie contenues dans l'Atlas, le SNADDT et SRADDT.

Description : Il s'agit de mettre en place une plateforme géospatiale et un portail web qui centralisent et rendent accessibles les différentes couches de cartographie disponibles dans l'Atlas, le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) et les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT). Pour ce faire, il pourrait être nécessaire d'acquérir des logiciels de cartographie spécialisés, ainsi que des instruments numériques adaptés, dans le cas où il ne serait pas possible de faire évoluer l'Atlas numérique actuellement existant pour qu'il intègre ces nouvelles fonctionnalités. Cette initiative permettra d'améliorer la planification et la gestion territoriale en offrant un accès facile et rapide aux données cartographiques à jour.

Le projet identifiera, avec le concours du MINEPAT/DATZF et de l'INC, une organisation ou bureau d'étude habilité à mettre en œuvre l'ensemble des sous-activités à réaliser en l'espèce, en vue de la mise en place d'une plateforme géospatiale et d'un portail d'accès aux couches de cartographies standardisées. Le BET devra examiner la possibilité de mettre à niveau l'Atlas afin qu'il puisse évoluer vers ce rôle.

Sous-activité 2.2.1 Produire une plateforme géospatiale avec des couches de cartographie sectorielle (MINEPAT/DATZF/DI).

Description : Il sera question de rassembler les cartes contenues dans l'Atlas, le SNADDT et les SRADDT et de les mettre dans une seule base de données cartographiques pour faciliter leur



accès aux sectoriels, aux techniciens et autres usagers. Le consultant devra privilégier l'évolution de l'Atlas pour intégrer ces différentes fonctionnalités.

Sous-activité 2.2.2 Rendre les bases de données et la cartographie des SRADDT des trois Régions (Centre, Sud, Littoral) accessibles pour les administrations au niveau des CTD et pour les techniciens qui accompagneront les Communes dans l'élaboration des PLADDT (MINEPAT/DATZF)

Description : Un portail ouvert aux utilisateurs sur la plateforme géospatiale de cartographie sera créé. La DATZF et la DI/MINEPAT devra apporter des précisions sur l'organe national en charge de la gestion de l'accès au portail et l'instance où sera hébergée la plateforme géospatiale. Le portail pourrait être logé sur le serveur de CAMTEL.

Sous-activité 2.2.3 Créer une base de cartographie standardisée qui s'appuie/intègre dans l'Atlas numérique, les plans de zonage sectoriels pour les cartes synthétiques au niveau de la Commune (prenant en compte le Plan de Zonage National, SNADDT et SRADDT) (MINEPAT/DATZF)

Description : À la suite des activités 2.2.1 et 2.2.2, il sera question de produire les bases des données cartographiques au niveau des Régions du Centre, Sud et Littoral et pour chaque commune cible des trois régions.

Activité 2.3 *Compiler et rendre disponible les outils de collecte de données pour élaborer les PLADDT*

Sous-activité 2.3.1 Identifier et s'accorder sur l'utilisation avec les sectoriels des outils déjà développés pour faciliter la collecte des données pour l'élaboration des PLADDT : (i) base de données socio-économiques, (ii) statistiques agricoles et (iii) statistiques démographiques (MINEPAT, MINADER/DESA ; MINRESI)

Description : Il sera question d'inventorier les méthodologies et logiciels déjà utilisés au Cameroun pour les activités d'enquêtes et de statistiques sectorielles et voir comment les rendre disponibles pour le travail de planification au niveau des communes. Ce sont des données secondaires qui sont compilées aux niveaux supérieurs et pour lesquelles il faut négocier un accès aux données. Il est important que ces logiciels présentent des données désagrégées en hommes/femmes afin de tenir compte du genre dans l'exploitation et l'utilisation des données. Les expériences des projets, tels que le Federal Institute for Geosciences and Natural Resources (BGR) et Centre Commun de Recherche (CCR ou JRC pour Joint Research Centre) de l'Union Européenne peuvent aidés en la matière. L'objectif est d'avoir un toolkit performant et harmonisé, partagé avec tous les acteurs qui œuvrent dans le PLADDT. En cas de besoin, les logiciels pour le travail de collecte des données pour le PLADDT seront adaptés. Un bureau d'étude national spécialisé dans ce métier des logiciels sera recruté pour mener cette activité, avec un appui possible de l'INS.

Sous-activité 2.3.2 Affiner une méthodologie d'évaluation rapide pour identifier et cartographier les forêts de grande valeur par l'utilisation de l'outil d'inventaire rapide floristique (MINRESI/MINFOF)

Description : Il est question de développer une approche standardisée d'une évaluation rapide des forêts et écosystèmes de grande valeur à l'échelle du territoire communal/terroir villageois et de l'intégrer dans la méthodologie de l'Inventaire Forestier National. Un consultant compétent en la matière sera recruté pour réaliser ce travail basé sur la méthodologie déjà existante. Il pourra collaborer dans son approche de travail avec les structures compétentes comme le BUCREP, au niveau national, WCS au niveau régional, ou encore Rapid Botanic Survey of Oxford University.



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sous-activité 2.3.3 Définition des outils de prospectives futures : projection de développement des filières agricoles, prospective démographique, besoins futurs en terres, priorisation et ouverture et aménagement des bassins de production, attribution et aménagement forestier et minier (MINEPAT/DPPS, MINADER/DESA, MINFOF, MINMIDT, IRAD, MINRESI/etc...).

Description : Un travail conceptuel sera réalisé au niveau des Régions (articulé sur le SRADDT et d'autres politiques et stratégies sectorielles) en se référant sur une approche de développement territorial ; département - cluster des communes. Il sera préalable à l'élaboration des PLADDT. Une subvention locale sera octroyée par la GIZ à une institution de recherche pour réaliser ce travail. Aussi, les outils de suivi du genre et de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre des PLADDT pourront être élaborés, ce qui permettrait d'identifier et remédier aux effets induits non désirés et de capitaliser sur les effets positifs prévus et imprévus.

Activité 2.4 Appuyer la formation et la mise en place du pool d'experts sur l'AT

Sous-activité 2.4.1 Elaborer un programme de renforcement des capacités des acteurs de l'AT en forme de curriculum de formation modulaire pour former un pool d'experts issu des responsables de la DATZF, du MINDCAF, du MINDEVEL au niveau central et déconcentré, et autres acteurs clés de l'AT au niveau des régions et des communes (en formation continue). (MINEPAT, MINDEVEL, MINDCAF)

Description : Un programme de formation continue sera élaboré en tenant compte de l'existant. Les modules disponibles seront révisés et actualisés et de nouveaux modules élaborés sur la base des étapes du processus d'élaboration du PLADDT décrit dans le guide. Ces formations couvriront également des thématiques actuelles et essentielles telles que le zonage, la planification spatiale, l'assainissement, le changement climatique, la restauration des terres dégradées et des paysages, entre autres. Ces sessions visent à renforcer les capacités des participants, à améliorer leur compréhension et leur maîtrise des enjeux contemporains de l'aménagement du territoire, et à promouvoir des pratiques durables et efficaces. L'expertise des consultants/experts universitaires sera sollicitée. Les compétences des membres de l'équipe du projet seront aussi mises à contribution. Au terme de ce travail, le projet identifiera par sélection les différent.e.s formateur.rice.s qui dispenseront les cours au pool d'experts sélectionnés. Le projet recruterá un(e) expert formateur en ADDT qui dispose de compétences avérées à l'effet d'appuyer la préparation des modules de formation envisagés. L'analyse des besoins de formation des acteurs sur l'AT devra également intégrer les besoins de renforcement de capacités en matière de prise en compte du genre dans la planification et l'aménagement du territoire.

Sous-activité 2.4.2 Identifier par processus de candidature, et suivant des critères préétablis les acteurs issus des administrations centrales et déconcentrées, des régions et des communes. (MINEPAT)

Description : voir description de produit 2 ci-dessus.

Sous-activité 2.4.3 Former les cadres sélectionnés au niveau national, déconcentré et décentralisé sur la base du programme de formation élaboré afin de leur permettre d'accompagner le processus d'aménagement du territoire au niveau communal (MINEPAT)

Description : Les sessions de formation théoriques et pratiques seront organisées sous la facilitation des consultants formateurs recrutés par sélection autour des différents modulés élaborés. Ces modules devront prendre en compte les besoins spécifiques des acteurs au niveau communal, régional et national.



Sous-activité 2.4.4 Réaliser une étude de faisabilité avec benchmarking en vue de la mise en place d'un corps de professionnel de l'AT au niveau national dans des phases ultérieures éventuelles du projet (MINEPAT)

Description : L'ambition est de capter les "avancées technologiques" d'autres pays à des fins de mise à niveau dans la dynamique de formation sur l'AT. Au besoin, il convient de s'assurer de l'existence ou non de normes internationales dans le domaine, à l'effet de former au niveau national les experts selon des standards internationalement reconnus. Dans plusieurs pays l'accréditation dans une profession est faite par les membres de la profession³⁰.

Une étude de faisabilité devra être conduite pour la mise en place dans une deuxième phase du projet d'un corps de professionnel sur l'AT. Cette étude devra prendre en compte une activité de benchmarking. Si l'étude démontre la faisabilité de la mise en place de ce corps professionnel, il pourra être pris en considération dans une deuxième phase du partenariat CAFI-Cameroun.

Produit 3 : Les conseils régionaux pilotes sont accompagnés pour un meilleur aménagement et développement durable du territoire

Les Conseils Régionaux pilotes sont accompagnés pendant l'opérationnalisation des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et les Plans Régionaux de Développement (PRD). Ceux-ci incluent les options et projets d'investissement qui renforcent les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets aux changements climatiques et la gestion environnementale pour une croissance économique et un développement social durable et inclusif selon la SND30.

Description : L'élaboration des SRADDT sous le lead du MINEPAT a été confié à des bureaux d'études, et ce processus est en cours d'achèvement.

Le SRADDT de la Région du Sud est achevé et rétrocédé au Conseil Régional. Les livrables ci-après ont été produits : le Rapport du diagnostic territorial, le Rapport de prospective territorial, le Rapport sur les principes de base et les orientations fondamentales, le Rapport sur les objectifs stratégiques ainsi que le plan d'actions quinquennal et le Rapport de synthèse. Pour le SRADDT de la Région du Centre, le processus de son élaboration est estimé actuellement à 70%. L'étude est dans la phase de finalisation de la contractualisation territoriale. Les livrables ci-après ont été déjà produits : le Rapport de diagnostic territorial, le Rapport de prospective territoriale et le Rapport sur les principes et les orientations fondamentales. S'agissant du SRADDT de la Région du Littoral, le processus de son élaboration est estimé à 50%. La phase de la contractualisation territoriale vient d'être amorcée. Deux livrables ont été déjà produits et sont disponibles. Il s'agit du Rapport du diagnostic territorial et du Rapport de prospective territoriale. Cependant le prestataire devra achever le travail amorcé au plus tard en août 2024.

Comme énoncés plus haut, les SRADDT et les PLADDT sont au centre du processus de décentralisation et d'autonomisation des CTD. Une fois le SRADDT validé et transféré à la région, il confère à cette dernière davantage d'autonomie en lien avec les missions qui lui sont dévolues en matière de développement. Le SRADDT est riche en informations, données et orientations. Cependant, il ne dispose pas encore d'une cartographie précise d'utilisation des espaces dans le territoire et les terroirs.

³⁰ Par exemple: "The Royal Town Planning Institute is an international professional body for town planners with over 27,000 members in 88 countries. We are responsible for maintaining professional standards and accrediting world class planning courses both in the UK and internationally." <https://www.rtpi.org.uk/about-the-rtpi/about-us/>



Mis en œuvre par
giz
 Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Il sera intéressant pour les acteurs au niveau régional d'avoir une vue réelle sur les changements d'utilisation spatiale de territoire depuis l'an 2000 par exemple et le changement induit au niveau du couvert forestier. Une quantification d'où et de combien sera instructive pour mener une réflexion informée sur le futur prospectif. A titre illustratif pour la Région du Sud, une projection de la dynamique urbaine 2025-2035, utilisant la méthodologie basée sur la chaîne de Markov, a été réalisée pour le SRADDT. L'initiative de mécanisation de l'agriculture (Projet d'assemblage des tracteurs à Ebolowa) va ouvrir de nouveaux bassins de production dans les zones forestières ainsi que dans la zone septentrionale du Cameroun. L'extension des zones de production agricole est inévitable et l'intérêt est de l'encadrer de manière qu'elle n'ait pas un impact irréversible sur le patrimoine forestier. Le projet de Plaine Centrale dans la Région du Centre prévoit aménager et attribuer d'importantes concessions agricoles. Dans les trois Régions cibles du projet, il y a un grand nombre des concessions agricoles accaparées par les 'élites' et les instances coutumières qui ne sont pourtant pas mises en valeur et sont ainsi considérés comme « des terres gelées ». On note par ailleurs un intérêt de plusieurs Régions et Communes d'établir des nouvelles Forêts Communales / Régionales.

Le projet accompagnera les Conseils Régionaux et les services techniques et quelques délégations régionales dans la compréhension et la traduction des orientations contenues dans les SRADDT en idées concrètes pour un développement soucieux de la protection de l'environnement.

Activité 3.1 Accompagner la coordination des cadres de concertation multi-acteurs et multi-niveaux sur l'ADDT.

Sous-activité 3.1.1 Définir et mettre en œuvre des mécanismes de coordination des cadres de concertation multi-acteurs (MINDDEV).

Description : Le projet fournira un appui-conseil aux Conseils Régionaux et aux Délégations Régionales du MINDDEV, et autres administrations, pour mieux définir et opérationnaliser les cadres de concertation multi-acteurs et multi-niveaux sur les questions de planification d'ADDT et de PRD. Le format d'appui-conseil le mieux adapté reste à définir au cas par cas pour les trois Régions du Centre, Sud et Littoral et ceci en coordination très étroite avec elles et avec le Projet de Coordination du partenariat CAFI-Cameroun. Les potentiels types d'appuis envisagés sont : l'analyse du cadre législatif et réglementaire, l'analyse institutionnelle et organisationnelle ; l'appui au suivi de la mise en œuvre des SRADDT et PRD des conseils régionaux pilotes et à la facilitation des réunions avec toutes les parties prenantes ; la préparation des agendas thématiques qui devront prendre en compte l'aspect genre ; le renforcement des capacités en matière de « gender mainstreaming et de gender transformation », de gestion durable des ressources naturelles, de changements climatiques, etc. Des points focaux genre pourraient être désigner le cas échéant au sein de ces cadres de concertation. Il conviendra à tout le moins d'adopter une approche qui permette de bien identifier en amont les problèmes des régions qui doivent faire l'objet de coordination. Les éléments de risques doivent être recherchés à la fois dans l'histoire de ces régions, et dans la prospective. Les services des consultants seront sollicités afin de réaliser les appuis proposés par Région en fonction du besoin exprimé. L'équipe du projet y contribuera également.

Sous-activité 3.1.2 Organiser des journées ouvertes dans les trois régions sur l'économie verte (SND30) (MINEPAT/DPLD ; MINEPDED ; MINADER/DEPC ; MINFOF, MINDDEV, IRAD, CTD, secteur privé)

Description : Il est envisagé de veiller, comme prévu dans la SND30, à ce que les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif soient au centre des projets d'investissement. La préparation des études de cas par



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

l'identification des porteurs de projets sera effective. Par la suite, il sera question de travailler à l'organisation d'évènements sous différents formats au niveau des Régions du Centre, Sud et Littoral. Sous tutelle des Conseils Régionaux, et avec un accompagnement du MINDDEVEL, les porteurs du secteur privé des initiatives « entreprenariat vert » seront invités ainsi que de potentiels investisseurs. Un accent sera mis sur la mobilisation des femmes porteuses d'initiatives entrepreneuriales « vertes » au cours des JPO afin de créer l'émulation et l'effet d'entraînement auprès d'autres femmes. Elles pourront être accompagnées dans l'élaboration des supports de capitalisation de leurs expériences à partager au cours des JPO. Ces rendez-vous seront organisés la troisième année du projet et pourraient l'être en partenariat avec Les Journées Économique Internationales des Communes (JEICOM), une initiative de Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC). Cependant, les partenaires de l'organisation des journées ouvertes seront définis en étroite concertation avec les instances Régionales. A l'issue de ces journées, les régions pourront bénéficier de subventions de la GIZ afin de développer des projets liés à la thématique de l'économie verte

Activité 3.2 Appuyer les régions pour une meilleure maîtrise de l'occupation du sol de leurs régions

Sous-activité 3.2.1 Appuyer la mise en place d'un système de suivi du changement de l'occupation du sol (MINEPAT, MINDDEVEL, MINDCAF, MINFOF, INC)

Développer un outil/présentation d'évolution d'occupation d'espace et du couvert forestier historique (période 2000-2025) par Région, qui contribuera à la mise en place d'un système de suivi de changement de l'occupation réelle du sol

Description : Il sera question d'établir une cartographie de changement d'occupation d'espace et de couvert forestier par Région sur la base des outils de cartographie et suivi existants. Cette cartographie pourrait également intégrer les terres occupées par les femmes et les peuples autochtones, pour en tenir compte dans la planification. Par la suite, il faudra faire une déclinaison d'outils au niveau de chaque Commune. La préparation d'outils de communication et d'échange reste primordiale. L'outil développé et les données seront présentés et validés dans le cadre d'un atelier régional. Par la suite, il faudra mettre en place un dispositif de suivi annuel de l'outil. Cette activité sera réalisée en étroite synergie, et de préférence avec le même prestataire recruté, de l'activité 2.2.

Sous-activité 3.2.2 Appuyer les régions pour un inventaire et une cartographie des concessions des terres acquises par titre ou par arrangement coutumier (terres actives et terres gelées) et faire un état de lieu, clarifier des limites géographiques, justifications techniques, sécurisation légale des réserves foncières (intérêts concessions agricoles/forestières) (MINDCAF ; MINADER ; MINEPIA, MINEPAT/DATZF ; MINFOF, MINAT, MINTP, INC, Conseil Régional ; Communes, Observatoires Régionaux du Foncier³¹).

Description : L'activité consistera à mener les enquêtes et à établir une cartographie des concessions des terres acquises par titre ou par arrangement coutumier. Il s'agira également d'assurer le repérage et la constitution des sites identifiés dans le Domaine National (reconnaissance du terrain, image Satellite haute résolution, levée topographique, géo référencement des sites, production et tirages des plans, etc....). Il faudra veiller à préciser les concessions de terres appartenant aux femmes et aux populations autochtones. Cet inventaire identifiera à coup sûr des chevauchements avec des forêts de grande valeur. Le projet propose d'appuyer les instances locales (niveau Communal et Régional) en charge d'arbitrer entre des différents détenteurs de titre.

31 L'Observatoire du Foncier en effet est une initiative non gouvernementale, amorcée par des organisations de la société civile, mais également ouverte aux autres acteurs (administrations publiques, secteur privé, communautés locales et spécialistes de la technologie). <https://observatoiredufonciercameroun.com/>



L'implication de proximité des communes ciblés sera de mise. Une ONG ou un bureau d'étude pourra être mis à contribution pour la réalisation de cette activité.

Activité 3.3 Appuyer l'élaboration des Plans régionaux d'investissement agricole (MINADER, MINEPAT, Conseils régionaux)

Sous-activité 3.3.1 Caractérisation des sols (MINADER, IRAD)

Description : L'analyse du sol agricole permet d'établir un diagnostic sur sa fertilité chimique. Dans chaque région pilote, il sera question de faire des prélèvements de sol agricole pour une superficie de 5 à 10 hectares. Il sera question de prélever au moins à 20cm de profondeur et de procéder à des analyses physico-chimiques en laboratoire. Cette analyse des sols permettra de ressortir la cartographie d'aptitude de fertilité des sols des régions pilotes.

Sous-activité 3.3.2 Déclinaison régionale des objectifs de la SDSR/PNIA (MINADER, Conseils régionaux)

Description : Le PRIA devra effectuer une déclinaison régionale de la SDSR/PNIA permettant de l'opérationnaliser au niveau régional dans une approche à coloration verte/respectueuse de l'environnement. Le PRIA définira des cibles des indicateurs de la SDSR/PNIA à l'échelle régionale.

Sous-activité 3.3.3 Elaboration des Plans régionaux d'investissement agricole (MINADER, MINEPAT, Conseils régionaux)

Description : Le PRIA permettra à la région de disposer d'un portefeuille de projets avec montages bien élaborés, qui valorisent le territoire tout en préservant la forêt. Le PRIA devra prendre en compte les besoins et intérêts des hommes et des femmes dans les différentes chaînes de valeur. Ce travail sera réalisé avec la contribution de l'équipe du projet, l'appui des consultants et des OSC qui pourront participer au processus d'élaboration et de validation du PRIA, afin de défendre les intérêts des groupes vulnérables et d'éviter un monopole des agro-industries et des hommes qui ont généralement plus d'accès à l'information et aux ressources que les femmes. Les documents élaborés feront l'objet de validation au cours des ateliers régionaux.

Activité 3.4 Participer à la réalisation d'une Etude Stratégique d'Impact Environnement et Social (ESIES) sur la Plaine Centrale (MINEPDED, MINADER, MINEPAT)

Description : Une étude stratégique pour établir les standards environnementaux et sociaux, accompagner et guider l'aménagement et l'ouverture des nouvelles concessions agricoles (sur les réserves foncières) est nécessaire. C'est d'ailleurs un souhait exprimé par plusieurs administrations sectorielles concernées. Dans l'initiative du projet Plaine Centrale, en plus d'une ESIES, il sera souhaitable de :

- ✓ Élaborer la carte des aptitudes agropastorales des sols sur les sites pilotes identifiées de la Plaine Centrale (5 sites : Yoko, Barodé, Ngatt, Dir 1, Dir 2) ;
- ✓ Élaborer les plans d'affectations des terres sur au moins deux sites (Dir 1 et Yoko) ;
- ✓ Élaborer un plan de gestion durable intégrée des ressources naturelles (Eaux, Energie et Terres hydro agricole) dans la plaine Centrale (phase pilotes).

Cette ESEIS sera menée par une équipe pluridisciplinaire et comprendra une étude biophysique, de cartographie des substrats de végétation et d'hydrologie. L'ESEIS établira un profil socioéconomique rapide et mènera un processus consultatif descendant du niveau de la Région aux Départements et Arrondissements concernés. Elle comprendra aussi des propositions types institutionnelles et réglementaires et guidera la définition des TDR des études détaillées (obligation pour les



concessionnaires). L'ESEIS s'exécute suivant la réglementation standard du Cameroun sous tutelle de MINEPDED et sera exécutée par un bureau d'étude national recruté par appel d'offre.

Par ailleurs, le projet Plaine centrale qui vise l'aménagement de vastes parcelles agricoles peut si rien n'est fait davantage marginaliser les femmes. Il sera nécessaire dans ce cadre d'encourager l'entrepreneuriat agricole féminin en plaident notamment pour la définition des quotas de parcelles à exploiter par elles.

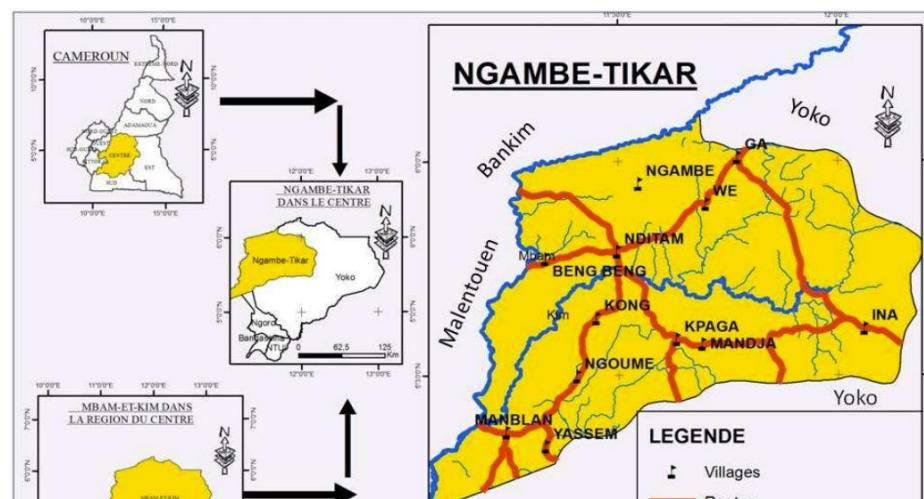
Le projet AT travaillera de concert avec le projet Grand-Mbam, la Banque Africaine de Développement et le MINADER en vue de développer des synergies pouvant aller dans le sens d'un basket fund dans lequel le projet AT pourra apporter une contribution plafonnée (de manière indicative).

Produits 4 : Les PLADDT sont élaborés dans quatre communes pilotes.

Description : Dans l'intérêt du renforcement des capacités et de la formation pratique d'un pool d'experts, le projet ADDT prévoit de sélectionner trois communes dans le processus d'élaboration de leur PLADDT. Ceci servira également de cas d'école pour l'utilisation des outils développés mentionnés au niveau du produit 2. Le projet AT va travailler en étroite collaboration avec deux autres projets du partenariat Cameroun-CAFI (Projet d'appui au FODEEC et Projet Grand Mbam) pour sélectionner stratégiquement les communes et les impliquer activement dans le processus d'élaboration du PLADDT. BMZ va assurer le financement d'un PLADDT.

Les quatre Communes sélectionnées sont :

- Dans la Région du Centre, dans le département du Mbam et Kim, se trouve la Commune de Ngambé-Tikar. Elle est entourée : au nord par les arrondissements de Bankim et Tibati, à l'ouest par l'arrondissement de Yoko, au sud par les arrondissements de Massangam, Malentouen. Elle est située dans une zone forestière, parsemée par endroits des vastes étendues de savanes. Zone de transit forêt-savane, la commune de Ngambé-Tikar fait partie du grand ensemble appelé Grand Mbam. Elle s'étend sur une superficie de près de 7200 Km² pour une population qui se situe autour de 25.000 habitants répartis sur 56 villages. Il s'agit d'une commune connaissant une forte croissance démographique, du fait entre autres des mouvements de déplacés internes venant particulièrement de la région du Nord-ouest, et un développement agricole dynamique. La commune a plusieurs anciennes concessions forestières, et il y a un fort problème avec les feux de brousse non contrôlés. Cette commune dispose de ressources forestières et de productions agrosylvopastorales importantes. C'est une commune avec un zonage sectoriel (DFP, et réserves fonciers) qui s'impose sur son territoire. Pendant cette phase de démarrage du partenariat CAFI-Cameroun, Ngambé-Tikar offre un contexte stratégique pour démontrer la plus-value d'une coordination étroite entre les projets du partenariat. Il est nécessaire de s'assurer d'un alignement avec une autre initiative importante du gouvernement, telle que l'initiative Plaine Centrale (réserves foncières). Le projet veillera aussi à une coordination étroite avec le projet de gestion intégré du Grand-Mbam qu'il tiendra informé en impliquant le projet de Coordination.





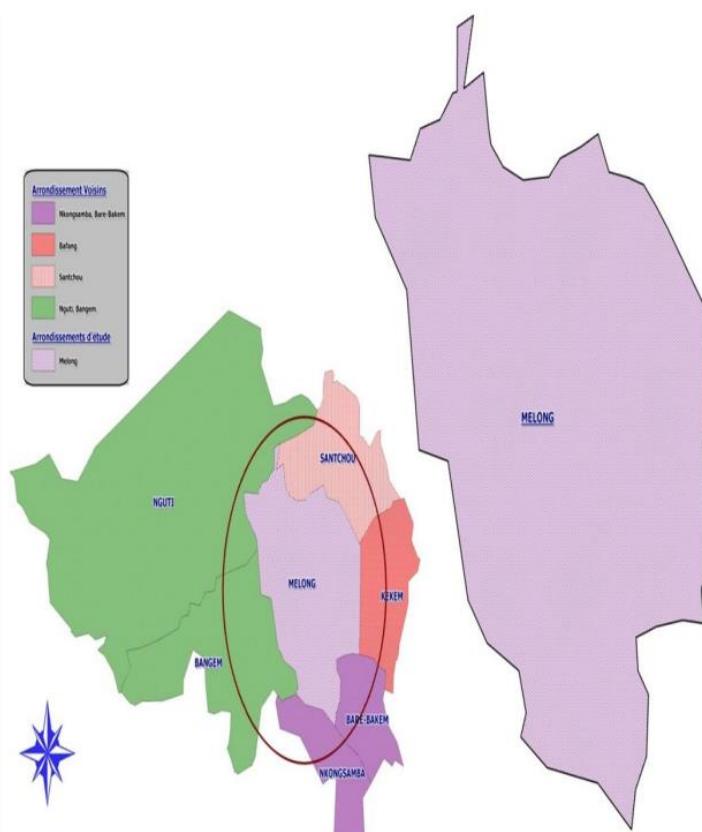
- Dans la Région du Centre, dans le département de la Méfou et Afamba, se trouve la Commune de Mfou. Elle est limitrophe au nord, des arrondissements de Yaoundé IV (↗ **Figure 4 : Carte de la Commune de Ngambé-Tikar, source PCD commune** ↘), à l'ouest et au sud-ouest, de l'arrondissement de Bikok (Mfou-et-Akono). Située à une vingtaine de kilomètres de Yaoundé, la commune de Mfou est en interface entre une urbanisation rapide (qui affecte particulièrement les localités de la communes limitrophes de Yaoundé) et un environnement rural et naturel encore riche en ressources forestières et fauniques. Elle s'étend sur une superficie estimée à environ 830 km², pour une population très cosmopolite estimée à plus de 30.000 habitants répartis dans 89 villages et quartiers, organisés autour de 8 groupements traditionnels. La commune de Mfou est située en zone forestière équatoriale, bien qu'elle subisse de plus en plus les effets de la pression anthropique. La végétation originelle est en régression au profit des constructions, mais subsistent des poches de forêts secondaires, des jachères arborées, ainsi que des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). Elle dispose d'un potentiel forestier et faunique considérable, illustré notamment par la présence du Parc de la Méfou, qui s'étend sur plus de 180 ha, un sanctuaire pour de nombreuses espèces protégées comme les gorilles, chimpanzés, mandrills ou sitatungas. On y retrouve également une faune aquatique abondante (crevettes, silures, tilapias), alimentée par des cours d'eau comme la Mefou. Toutefois, cette biodiversité est sérieusement menacée par l'urbanisation rapide, les défriches de bois, l'emploi de pratiques agricoles traditionnelles comme les feux de brousse non contrôlés. Ces pratiques non durables réduisent considérablement le couvert forestier et affectent la régulation climatique locale, avec des conséquences qui pourraient rejouer sur la capitale Yaoundé, située en aval de la commune. En ce sens, la préservation des écosystèmes de Mfou représente un enjeu stratégique pour atténuer les effets du changement climatique dans toute la région. Aussi, la commune dispose également d'un fort potentiel agro-sylvo-pastoral, avec une agriculture en mutation entre tradition (cultures vivrières sur brûlis) et modernisation (plantations d'ananas, de pastèque, de tournesol, de palmier à huile, de cacao). Elle connaît par ces faits une forte pression foncière, ce qui rend urgent un meilleur encadrement de l'aménagement du territoire et une régulation cohérente des affectations des sols. Tout l'intérêt d'y développer un PLADDT.





Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- Située dans la région du Littoral, dans le Département du Moungo, la Commune de Melong est limitée au nord par la Commune de Santchou, au nord-ouest par la Commune de Nguti (Département du Koupé - Manengouba, Région du Sud-Ouest), à l'ouest par la Commune de Bager et la Commune de Kékem (Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest). La commune de Melong est donc située au Carrefour des régions du Littoral, Ouest et Sud-Ouest. Elle s'étend sur une superficie de 497,9 km². Sa population est située autour de 120 000 habitants répartis sur 51 villages. A l'instar du département du Moungo tout entier, cette commune abritait de nombreuses et vastes plantations de cultures industrielles (café et cacao). Avec la chute drastique ces dernières années des coûts de ces matières sur le marché international, les acteurs de ces filières se sont déportés sur de nouvelles cultures en l'occurrence les palmiers à huile dont la culture a accentué la déforestation dans cette commune. Par ailleurs, la remontée spectaculaire des coûts du café et du cacao que l'on observe depuis quelques temps a inévitablement entraîné une pression entropique sur les terres, notamment ce qui reste des forêts dans cette commune. En conséquence et compte tenu du fait que la commune concernée à l'instar de tout le département se trouve dans une zone montagneuse, l'on observe malheureusement et de plus en plus, des glissements de terrain, l'érosion, l'assèchement du sol, fléaux que les feux de brousse incontrôlés accentuent gravement. Car faut-il le rappeler, cette commune se caractérise à la fois par ses forêts et la savane dont on sait qu'elles étaient jusqu'à un passé récent, riches en espèces fauniques et floristiques diversifiées. Retenir donc la Commune de Melong parmi les communes pilotes dans le cadre de ce projet, aidera sans nul doute, à conduire les activités débouchant sur le développement socio-économique de la localité, tout en préservant durablement les écosystèmes de la localité. Le travail d'élaboration du PLADDT se fera ici en coordination étroite avec le projet d'appui au FODECC.





- Dans la région du Sud, département de l'Océan, la Commune d'Akom 2 est délimitée au nord par les Communes de Bipindi, Efoulan ; à l'ouest par la Commune de Niété ; à l'est par la Commune de Melong et au sud par la Commune de Campo Ma'an et la commune de Melong, PCD commune

Figure 6: Carte de la Commune de Melong, PCD commune

52 Km²

pour une population de près de 35.000 habitants répartis sur 54 villages. De par sa proximité avec le Parc national de Campo Ma'an, de nombreuses forêts communautaires et de la présence de la forêt communale dont elle est co-détentrice avec la commune de Bipindi, elle regorge une incroyable biodiversité faunique et forestière. Il convient cependant de signaler que cette biodiversité fait face à la pression anthropique qui se manifeste par l'exploitation forestière non responsable, l'exploitation minière clandestine, la recherche des terres pour le développement de l'agriculture comme la cacao-culture, l'hévéaculture et le palmier à huile. Par ailleurs, plusieurs grands chantiers tels que le port en eau profonde de Kribi, l'exploitation des mamelles du fer de Kribi, la construction du chemin de fer Mbalm-Kribi qui devra passer par Akom2, le projet d'exploitation du fer de Bipindi-AKom2-Ngovayang par G-Stone, le projet de construction de la route Ebolowa -Kribi par Akom2 sont susceptibles d'entrainer un profond changement dans le paysage forestier de cette zone dans un avenir proche. D'où l'urgence d'y engager les actions pour une meilleure planification spatiale en vue de freiner le rythme de déforestation et de contribuer à la protection de la forêt et des ressources disponibles.

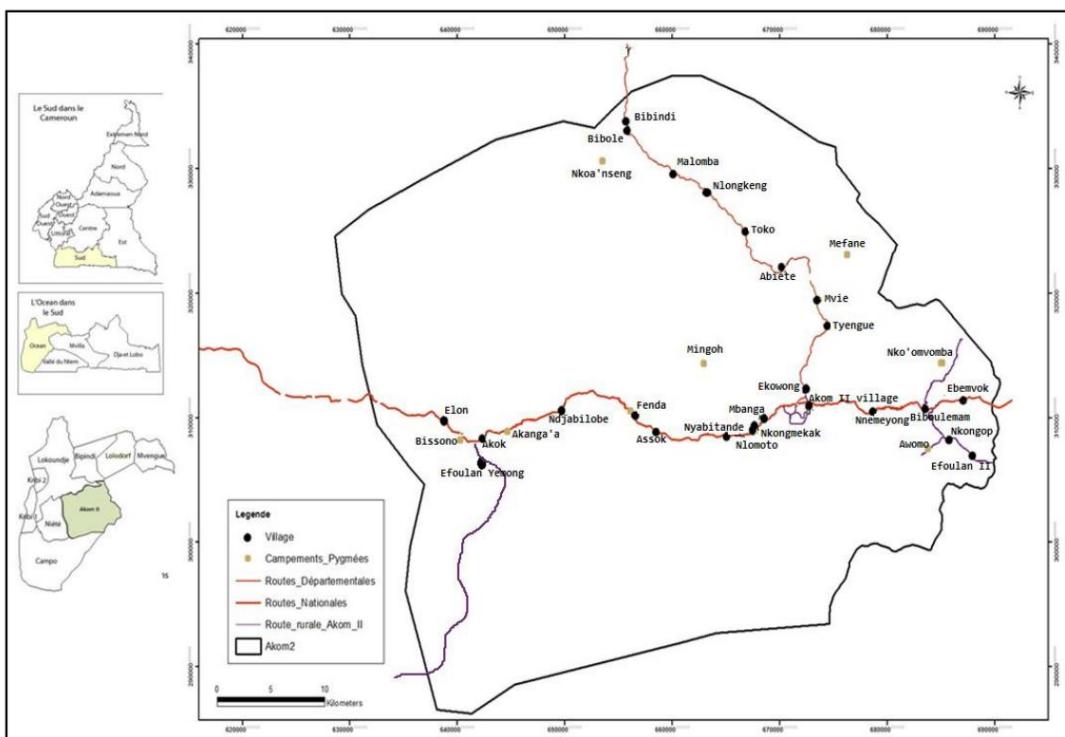


Figure 7: Carte de la Commune d'Akom II



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
giz

Activité 4.1 *Elaborer quatre PLADDT dans les communes de Ngambe-Tikar, de Mfou, de Melong et d'Akom 2 (Communes, MINDEVEL/DPDL ; MINEPAT/DATZF ; MINDCAF ; MINAT,)*

Description : Le Guide PLADDT et les outils précisés au niveau du Produit 2 serviront de base de référence. La dimension genre, les questions des populations vulnérables autochtones, les lieux sacrés, les spécificités culturelles et culturelles, les communautés locales, les minorités devront être prise en compte par les structures d'appui technique des communes d'élaboration des PLADDT afin de limiter les risques de marginalisation.

Les quatre PLADDT seront un cas d'école pour tous les autres PLADDT qui suivront (Voir annexe 9 pour un sommaire du processus). C'est pourquoi il est envisagé la validation formelle de ces outils eu égard au standard à observer dans leur processus d'élaboration. En plus, les quatre PLADDT vont servir à l'élaboration d'un Contrat de Paiement Services Environnementaux (PSE) qui pourront être financés dans le cadre du Partenariat CAFI-Cameroun. A la fin du processus PLADDT, un atelier de validation sera organisé au niveau de la Commune avec la présence des acteurs régionaux et nationaux.

Dans tout le processus d'élaboration du PLADDT, la commune est placée au cœur, dans le respect des prescriptions du guide méthodologique qui met un accent sur l'appropriation du processus par toutes les communautés à la base. Au niveau de la Commune/de l'arrondissement, il est envisagé l'intégration de certains agents techniques (agricole, forestier, etc.) dans la gestion communale. Cette équipe en fonction pourra être impliquée dans les différentes activités d'enquêtes et de collecte des données de base. Il conviendra également de sensibiliser et d'informer les femmes sur l'importance de représenter leurs intérêts dans la planification de l'utilisation des terres et renforcer leurs capacités de plaidoyer, afin de garantir une implication efficace de celles-ci dans le processus d'élaboration des PLADDT. Ceci peut se faire à travers l'appui aux initiatives locales et des ONG qui travaillent pour les droits des femmes. Il faudra cependant faire attention aux éléments de langage à véhiculer dans le cadre de ces actions de sensibilisation des femmes et des minorités, pour ne pas heurter les sensibilités et susciter un rejet. Cette sensibilisation sera aussi tournée vers les hommes et les autorités traditionnelles sur les discriminations du droit coutumier en matière d'accès à la terre pour les femmes ainsi que par rapport aux droits des veuves et des divorcées, afin qu'elles ne soient pas amplifiées dans le cadre de l'élaboration des PLADDT. Dans le même ordre d'idées et selon leurs spécificités, la même attention sera accordée aux minorités, aux populations autochtones, aux communautés locales, aux populations vulnérables et aux populations déplacées.

Les ONG nationales/bureaux d'étude spécialisés dans le domaine seront recrutés et contractualisés par la GIZ. La structure retenue devra intégrer dans son équipe les acteurs du pôle d'experts. Elle devra également disposer d'un profil spécialisé dans la prise en compte du genre et des couches vulnérables (personnes vivant avec un handicap, les déplacés internes, les veuves et les orphelins, les populations autochtones) dans les questions d'aménagement et de développement des territoires. Elle utilisera et testera les outils présentés et développés au niveau du Produit 2. Le projet assurera un suivi étroit de la démarche, avec l'implication du MINEPAT et du MINDEVEL. Le PLADDT intégrera un inventaire rapide floristique pour identifier les forêts de grande valeur. Cette activité sera menée par une équipe de consultants recrutés.

Activité 4.2 *Appuyer l'élaboration d'un plan d'accompagnement des PLADDT dans les communes. (MINDEVEL, MINEPAT, CTD)*

Description : Le plan d'accompagnement des communes sera élaboré et adossé au PLADDT une fois que celui-ci aura été validé. Il s'agira d'identifier, de concert avec les communes ciblées, les priorités définies dans leur PLADDT qui pourront faire l'objet d'un accompagnement spécifique dans le cadre des projets de l'initiative CAFI. Il ne s'agit donc pas d'un document général, mais d'un outil



qui guidera l'action du partenariat CAFI auprès de ces communes pour la mise en œuvre de leur PLADDT. Aussi, dans ce processus d'accompagnement de la mise en œuvre des PLADDT, le projet pourra, à partir des retours d'expérience des projets pilotes, appuyer la relecture et la révision du Guide méthodologique d'élaboration des PLADDT. Elle inclut l'analyse des leçons apprises, des défis rencontrés et des bonnes pratiques identifiées lors de la mise en œuvre des PLADDT pilotes. Des ateliers seront organisés avec les acteurs clés (experts, collectivités locales, partenaires techniques, etc.) pour intégrer ces enseignements dans le guide. L'objectif est d'améliorer la méthodologie proposée, de renforcer sa pertinence opérationnelle et de faciliter son appropriation par les futurs utilisateurs

Produit 5 : Les outils de méthodologie du troisième Inventaire Forestier National sont développés et testés.

La forêt camerounaise abrite environ 300 espèces végétales dont certaines sont très appréciées pour la qualité de leur bois d'œuvre. En outre, on y trouve une faune abondante et diversifiée. En stockant et absorbant le carbone de l'atmosphère, la forêt camerounaise contribue à l'atténuation des changements climatiques, participe à la régulation des eaux et à la protection des sols, et s'impose au politique comme principale ressource à même de répondre efficacement à l'effort national de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Cameroun a, par le passé, disposé d'informations crédibles sur l'étendue de sa forêt, et sa capacité de production de bois d'œuvre. Lesdites données avaient été fournies grâce notamment à la réalisation de deux inventaires forestiers nationaux, dont le premier en 1980 avec l'assistance du Canada, et le second en 2004 avec l'appui technique et financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Près de vingt (20) ans plus tard, l'accélération du dérèglement climatique et ses corolaires, notamment le réchauffement de l'atmosphère, la désertification et la dégradation de la biodiversité, ont mis en évidence l'inadéquation des données générées entre 1980 et 2004, sur lesquelles se fondent encore les décisions stratégiques en faveur de la préservation des écosystèmes forestiers camerounais, et la lutte contre les changements climatiques. Parallèlement, le recul du couvert forestier consécutif à la pression anthropique, notamment la déforestation, l'exploitation forestière illégale, les incendies de forêt, les systèmes de production agricole, constitue une menace suffisamment grave pour l'équilibre écologique du pays.

En effet, l'analyse de la situation des évaluations des ressources forestières au Cameroun a fait ressortir plusieurs lacunes à combler, notamment en ce qui concerne la disponibilité d'une information actualisée. La connaissance de la ressource est désuète et d'utilité limitée pour les décideurs politiques au niveau national. En outre, elle permet peu ou pas du tout, de définir des politiques et stratégies de développement en cohérence avec les évolutions qui ont eu cours, en lien avec les engagements climatiques pris au niveau local, régional et global. Plus encore, les images satellitaires utilisées comme outils d'aide à la décision pour la planification et la gestion des forêts (travaux d'inventaire et la cartographie forestière dans le secteur forestier), présentent une tendance à la déforestation et à la dégradation. Ces phénomènes toucheraient massivement le Domaine Forestier Non Permanent, mais également les forêts classées. Le couvert forestier serait passé de 22 millions d'hectares en 2005 à 18,8 millions d'hectares en 2022. Cette tendance évolutive du taux de dégradation des forêts impacte de nombreuses espèces animales en fragmentant leur habitat.

Au regard de la situation actuelle, le troisième inventaire forestier national multi-ressources du Cameroun devra s'appuyer sur les acquis du passé, pour envisager favorablement l'évaluation des ressources forestières et fauniques du pays, et renseigner sur leur état, sur leur évolution dans le



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

temps, sur leurs potentialités actuelles, sur la biodiversité. Pour le mener à bien, un ensemble d'activités préalables devront être menées. Celles-ci concernent entre autres : l'adoption et validation d'une nomenclature nationale, la finalisation et validation de la méthodologie d'IFN multi-ressources, la réalisation de quelques études préalables, la formation du personnel MINFOF en techniques d'IFN multi-ressources (dendrométrie et prospection), la réalisation d'un pré-inventaire.

Activité 5.1 : Adopter et valider une nomenclature nationale (MINFOF, MINEPDED...)

L'adoption d'une nomenclature nationale est essentielle pour garantir une compréhension commune des termes et des catégories utilisées dans l'inventaire des ressources forestières. Cela implique la création d'un document officiel qui définit clairement les différents types d'écosystèmes. Afin d'assurer une certaine rigueur taxonomique, cette nomenclature devra ensuite être validée par des experts du domaine afin d'assurer son adéquation avec les réalités locales et nationales, facilitant ainsi la communication entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles. Un tel processus permettra dès lors de créer un langage commun entre les acteurs du secteur, facilitant la comparaison des données à l'échelle nationale et internationale, et garantissant l'harmonisation des méthodologies de collecte.

Pour réaliser cette activité, les services d'un consultant seront mobilisés pour élaborer le document de nomenclature, qui devra être validé au cours d'un atelier mobilisant des expertises pluridisciplinaires.

Activité 5.2 : Finaliser et valider la méthodologie du troisième inventaire forestier national multi-ressources (MINFOF)

Par décision ministérielle n° 0468 du 23 juin 2023, un groupe de travail chargé d'enrichir le manuel du troisième IFN a été créé. Avec l'appui de U.S.-Forest Service (USFS) et d'autres instances, cette instance a contribué à la formulation d'un manuel méthodologique³². Par ailleurs, les étapes permettant la finalisation de cette méthodologie d'IFN multi-ressources n'ont pas encore été franchies. Cette finalisation pourrait nécessiter une approche intégrative qui prenne en compte non seulement les aspects dendrologiques, mais aussi les services écosystémiques et les interactions socio-écologiques. Cette méthodologie pourrait également intégrer des techniques de télédétection, des échantillonnages stratifiés et des protocoles de mesure normalisés pour garantir la précision des données. Une validation rigoureuse par un panel d'experts donnera le coup d'envoi pour tester la méthodologie sur des sites pilotes, assurant ainsi son adaptabilité et sa pertinence aux contextes variés des forêts nationales. Ces sites relèveront des régions cibles identifiées dans le cadre du présent projet. L'objectif est d'aboutir à une approche robuste qui puisse être reproduite dans différentes régions, facilitant ainsi une gestion durable et intégrée des ressources.

Les services d'un cabinet d'étude seront mobilisés pour cette étude de finalisation de la méthodologie. Un atelier d'examen technique et un atelier de validation seront également organisés.

Activité 5.3 : Réaliser quelques études préalables (MINFOF)

La réalisation d'études préalables est un passage crucial pour préparer le terrain avant le pré-inventaire. Ces études visent à collecter des données contextuelles sur les zones ciblées, comme les caractéristiques géographiques, les usages du sol et les enjeux socio-économiques. Ces études pourraient permettre de dresser un état des lieux des pressions anthropiques sur les écosystèmes. Des enquêtes ethnobotaniques pourraient être menées pour comprendre les relations entre les

³² Field manual for the third NFI of Cameroon Ref.: "METI - IPC0.017.0518.001 Cameroon NFI Consultant



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

communautés locales et les ressources naturelles, ainsi que les usages traditionnels qui peuvent influencer la conservation des ressources forestières. En analysant ces données, il sera possible de mieux comprendre les dynamiques locales et d'orienter le pré-inventaire de manière plus stratégique, en tenant compte des particularités et des besoins des communautés.

Les termes de référence de ces études seront élaborés par le MINFOF, avec l'appui de l'agence d'assistance technique, et des experts seront mobilisés pour réaliser lesdites études.

Activité 5.4 : Former le personnel en techniques d'IFN multi-ressources en dendrométrie et en prospection (MINFOF)

La formation du personnel du MINFOF est essentielle pour garantir l'appropriation des techniques d'inventaire avancées. Cette formation inclura des modules théoriques et pratiques sur la dendrométrie, où les participants pourront apprendre à utiliser des instruments modernes pour effectuer des mesures de diamètre à hauteur de poitrine (DHP) et de hauteur des arbres. Les techniques de prospection seront également abordées, incluant l'identification des essences par clés de détermination et l'évaluation des indices de biodiversité. En intégrant des études de cas et des simulations de terrain, cette formation vise à renforcer les compétences techniques et à sensibiliser le personnel aux enjeux de la gestion durable des forêts. Les participants apprendront ainsi à utiliser des outils modernes et des méthodes de collecte de données qui sont essentiels pour effectuer des mesures précises et fiables sur le terrain, tout en développant une compréhension approfondie des écosystèmes qu'ils étudient.

La formation se fera par bassin. Quatre bassins seront identifiés à savoir :

- Ouest, Nord-Ouest, Sud-Ouest ;
- Extrême-nord, Nord, Adamaua ;
- Littoral, Sud, Est ;
- Centre et services centraux MINFOF.

Au cours des ateliers de formation, un effectif de 25 personnes par bassin en moyenne sera formé. Les services d'un cabinet d'étude seront mobilisés à l'effet d'assurer ces formations qui devront être harmonisées d'un bassin à l'autre.

Activité 5.5 : Réaliser un pré-inventaire (MINFOF)

La réalisation d'un pré-inventaire constituera une phase essentielle pour tester et affiner la méthodologie d'Inventaire Forestier National (IFN) validée sur des sites pilotes soigneusement sélectionnés et relevant des régions cibles identifiées dans le cadre du présent projet. Dans ce cadre, le test se fera dans une ou deux des quatre communes où les PLADDT seront réalisés, possiblement Akom 2 et/ou Mfou. Les équipes de terrain, formées aux techniques de mesure et d'observation, procéderont à des relevés systématiques, évaluant non seulement la composition floristique et faunique, mais aussi la dynamique des écosystèmes.

Pour mener à bien ces activités, il sera crucial de s'assurer que les équipes disposent du matériel technique adéquat. Il s'agit notamment de l'acquisition des logiciels adéquats, d'images satellites, des GPS, des boussoles, des machettes, des kits d'échantillonnages, des sacs à échantillons, des étiquettes pour délimiter les parcelles, des appareils photos, des équipements de protection individuels, des rubans diamétriques, des téléphones satellites, des laptop/desktop. De plus, l'acquisition de matériel roulant, comme des véhicules tout-terrain et des motos, sera nécessaire pour accéder aux sites pilotes souvent situés dans des zones reculées ou difficiles d'accès. Cet



équipement garantira non seulement la mobilité des équipes, mais aussi l'efficacité et la sécurité des opérations de terrain.

Chaque site pilote sera instrumenté pour permettre une collecte de données exhaustive, incluant des mesures de DHP, de hauteur des arbres, ainsi que des évaluations de la biodiversité et de l'état de santé des forêts. L'application rigoureuse de la méthodologie d'IFN permettra d'obtenir des données comparables et fiables, essentielles pour évaluer l'efficacité des protocoles en conditions réelles.

L'intégration de technologies de géomatique, comme les systèmes d'information géographique (SIG), facilitera l'analyse spatiale des données recueillies, permettant d'identifier les tendances et les enjeux spécifiques à chaque site.

Les résultats obtenus lors de ce pré-inventaire fourniront non seulement des retours d'information cruciaux pour la méthodologie, mais également une base de référence pour les futures évaluations et décisions de gestion. Ce processus impliquera aussi la participation des parties prenantes locales, renforçant ainsi la sensibilisation et l'appropriation des enjeux de conservation au sein des communautés. En somme, ce pré-inventaire servira de tremplin pour une mise en œuvre réussie de l'IFN à l'échelle nationale, tout en garantissant que les équipes disposent des ressources matérielles nécessaires pour accomplir leur mission efficacement.

L'inventaire pilote sera conduit par un bureau d'étude agréé camerounais, sous la coordination du MINFOF et de l'agence d'assistance technique. Des ateliers de démarrage, de restitution et de validation des résultats de cet inventaire pilote seront organisés.

e. Schéma de la Théorie du changement

- Présentation schématisée de la Théorie du changement

La Théorie de Changement du CAFI accorde une place prépondérante à l'ADDT³³ et place l'AT au centre de ladite Théorie.

L'aménagement du territoire est un outil politique nécessaire pour négocier entre plusieurs acteurs une vision à long terme du développement durable et sa traduction en terme spatial. Il permet une répartition plus équilibrée des activités et des populations dans l'espace et dans le temps sur les territoires. C'est également un instrument de cohésion nationale, qui atténuerait les conflits d'intérêts et la concurrence pour les terres et les ressources qui ont été les principaux moteurs de la conversion des forêts. Et dans une région où les forêts couvrent de 41 à 93 % des pays, planifier l'allocation et l'utilisation des terres signifie planifier la protection des forêts. La planification intégrée de l'utilisation des terres est menée à travers les secteurs et les niveaux de gouvernement, et implique l'allocation de terres pour différentes utilisations à travers un paysage d'une manière qui équilibre les intérêts économiques, la valeur sociale et la couverture forestière.

³³ <https://www.cafi.org/index.php/fr/-ce-que-nous-faisons/pays-et-th%C3%A8mes/am%C3%A9nagement-du-territoire>

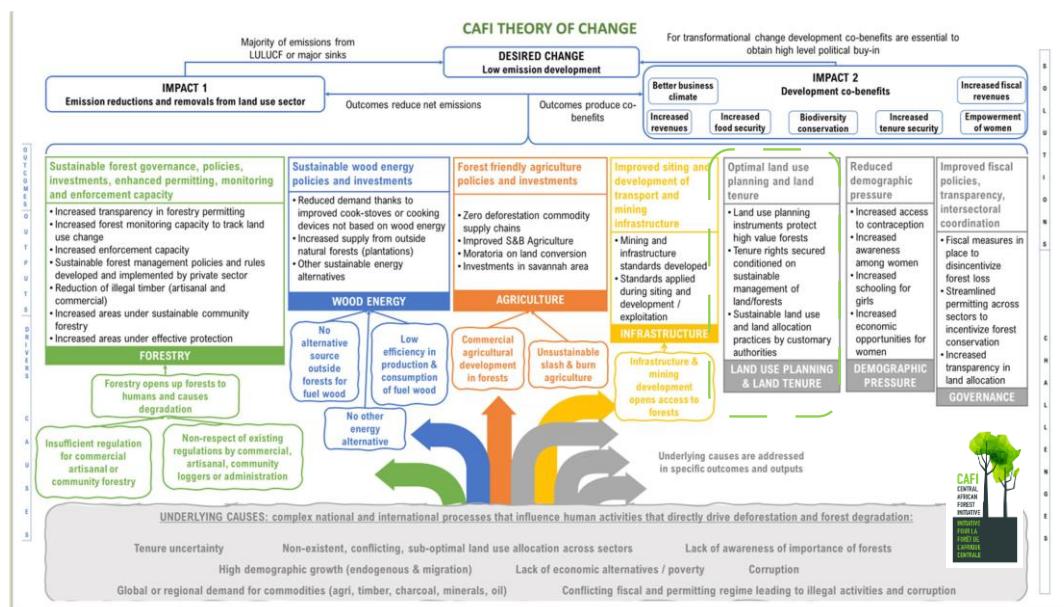


Figure 8 Schéma de la Théorie du changement de CAFI (TdC).

- Contribution des différents produits aux effets de CAFI

La TdC du partenariat CAFI met en lumière l'importance de l'aménagement du territoire pour assurer un développement durable et équilibré. L'aménagement du territoire joue un rôle crucial dans la préservation des forêts et la gestion des ressources naturelles, tout en favorisant une répartition équitable des activités humaines dans l'espace et dans le temps. Selon la TdC, les propositions logiques pour l'intervention du projet CAFI AT prévue seraient :

- **Renforcement de la Gouvernance :**

- Promouvoir la coordination intersectorielle et la collaboration entre les différents niveaux de gouvernement pour assurer une gestion efficace des terres et des ressources ;
- Renforcer la transparence dans l'allocation des terres en impliquant les acteurs locaux et en respectant les droits fonciers des communautés.

- **Formation et Sensibilisation :**

- Mettre en place des programmes de formation pour les acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire afin de renforcer leurs compétences en matière de planification spatiale et de gestion des ressources ;
- Sensibiliser les parties prenantes aux enjeux de l'aménagement du territoire et à l'importance de la conservation des forêts pour un développement durable.

- **Développement d'Outils et Méthodologies :**

- Élaborer des outils et des méthodologies adaptés à la planification intégrée de l'utilisation des terres, favorisant une approche équilibrée entre les intérêts économiques, sociaux et environnementaux ;
- Mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des actions d'aménagement du territoire sur la conservation des forêts.

- **Partenariats et Financements :**

- Établir des partenariats solides avec les acteurs clés du secteur pour mobiliser des financements nécessaires au développement et à la mise en œuvre de projets d'aménagement du territoire ;



- Assurer une articulation efficace entre les niveaux national, régional et local pour garantir une gouvernance intersectorielle cohérente.

En se basant sur les hypothèses de la TdC pour le projet AT CAFI, les effets CAFI suivants ont été identifiés comme étant les éléments clés de la réduction à long terme des émissions des gaz à effets de serre et de la dégradation des forêts, de l'atténuation de la pression sur les ressources naturelles par une gestion adaptée et de l'égalité d'accès. Après une phase pilote qui permettra de disposer d'une base pour l'harmonisation des outils existants d'aménagement du territoire, de développer un processus cohérent et d'accompagner techniquelement les acteurs dans sa formalisation et son opérationnalisation, le projet AT CAFI pourra ainsi avoir un grand impact dans sa mise en œuvre à l'échelle locale, régionale et nationale. L'articulation des PLADDT avec les SRADDT et le SNADDT revêt ici une importance capitale.



Figure 9 Schéma de la Théorie du changement du Projet AT.

Ce projet envisagé contribuera directement aux effets suivants du CAFI :

(1) : Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire. Cet objectif est atteint en intégrant les approches durables d'autres projets comme option pour l'aménagement du territoire. Aussi, l'élaboration du PRIA participe de la promotion d'une planification agricole durable.



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
giz

(3) : Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts.

- ✓ Cet effet peut être soutenu par des approches visant à promouvoir les inventaires forestiers ;
- ✓ A garantir le statut de protection en le rendant visible dans les plans de développement à tous les niveaux administratifs.

(5) Aménagement du territoire et sécurisation foncière optimalisé avec résultats spécifiques recherchés :

- ✓ Les instruments de l'ADDT qui protègent les forêts de grande valeur sont compris, adoptés et mis en œuvre par différentes instances et au niveau des CTD (Région et Commune) ;
- ✓ Par l'instrument de PLADDT, les droits de gestion foncière sont clarifiés ;
- ✓ Les instruments de suivi (MRV) du couvert forestier et du niveau de mise en œuvre du PLADDT sont définis.

(7) Coordination et gouvernance intersectorielle et financements pour la gestion durable avec résultats recherché du partenariat CAFI-CMR.

- ✓ La bonne articulation des outils d'aménagement du territoire au niveau national, régional et communal, en améliorant ainsi la transparence dans l'allocation des terres (aux multiples usages).

En outre, le projet prévu exercera également une influence positive sur d'autres effets cités par CAFI dans la TdC comme étant importants pour la conservation de la forêt :

(6) : La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties. Cet effet peut être influencé positivement à long terme par un aménagement du territoire plus efficace.

Le tableau suivant montre les produits envisagés et leurs contributions aux effets CAFI :

Tableau 3 Produits envisagés et leurs contributions aux effets CAFI.

Effet 1 : Les pratiques agricoles durables entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue	
Produit 3 : Des conseils régionaux pilotes sont accompagnés pour un meilleur aménagement et développement durable du territoire	
3.3	Appuyer l'élaboration des plans régionaux d'investissement agricole durable (PRIA).
3.4	Participer à la réalisation d'une ESIES sur la Plaine centrale
Effet 3 : Les institutions et les parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et faire respecter la gestion durable des forêts.	
Produit 5 : Les outils de méthodologie du troisième Inventaire Forestier National sont développés et testés.	
5.1	Adopter et valider une nomenclature nationale
5.2	Finaliser et valider une méthodologie d'IFN multi-ressources
5.3	Réaliser quelques études préalables
5.4	Former le personnel en technique d'IFN multi-ressources
5.5	Réaliser un pré-inventaire



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
giz

Effet 5 : Les décisions en matière d'aménagement du territoire assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure sécurité foncière n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés

Produit 2 : Les outils pour l'élaboration du PLADDT sont finalisés, vulgarisés et pérennisés.

Produit 3 : Des conseils régionaux pilotes sont accompagnés pour un meilleur aménagement et développement durable du territoire.

Produit 4 : Les PLADDT sont élaborés dans quatre communes

2.1	Appuyer la vulgarisation des outils d'ADDT et l'harmonisation des divers outils de planification communal
2.2	Etablir une plateforme géospatiale et un portail pour rendre disponible les différentes couches de cartographie contenues dans le SNADDT et SRADDT
2.3	Compiler et rendre disponible les outils de collecte de données pour élaborer les PLADDT
2.4	Appuyer la formation et la mise en place du pôle d'expert sur l'AT
3.2	Appuyer les régions pour une meilleure maîtrise de l'occupation du sol de leurs régions
4.1	Elaborer quatre PLADDT dans les communes de Ngambé-Tikar, Mfou Melong, Akom II
4.2	Appuyer l'élaboration d'un plan d'accompagnement des PLADDT dans les communes.

Effet 7 : Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un climat des affaires favorable aux investissements respectueux des forêts.

Produit 1 : L'accompagnement à l'élaboration des instruments techniques et juridiques d'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011 est effectif.

Produit 3 : Des conseils régionaux sont accompagnés pour un meilleur aménagement et développement durable du territoire.

1.1	Concertations larges et démarrage en étroite concertation avec les partenaires
1.2	Benchmarking dans d'autres pays ayant une culture de l'ADDT
1.3	Appuyer l'élaboration des projets de texte
1.4	Appuyer l'animation des travaux des instances sur l'appropriation des textes d'application de la loi sur l'AT de 2011
1.5	Appuyer l'organisation du 3 ^e colloque national sur l'aménagement et le développement durable du territoire
1.6	Participer aux conférences internationales sur l'aménagement et le développement durable du territoire
3.1	Accompagner la coordination des cadres de concertation multi-acteurs et multi-niveaux sur l'ADDT

f. Appropriation nationale et durabilité du projet

L'appropriation nationale du projet repose sur l'implication active du MINEPAT, du MINDDEVEL et du MINFOF, dans la planification et la conception, en travaillant en étroite collaboration avec CAFI et la GIZ, ainsi que sur l'implication des ministères sectoriels, assurant ainsi l'alignement du projet sur les politiques nationales. Le MINEPAT, du fait de sa responsabilité de conduite au niveau politique du suivi de la mise en œuvre de la SND30, veille sur l'alignement des interventions retenues dans le cadre de ce projet, qui s'inscrit dans la phase de démarrage du partenariat Cameroun-CAFI, aux objectifs et perspectives de développement du Cameroun tel que précisés dans son document de référence de l'action gouvernementale qu'est la SND30. Ce document fait d'ailleurs du développement vert une priorité, en se fixant l'objectif de réduire ses émissions de GES à hauteur de 35% dans le cadre de sa Contribution Déterminée Nationalement (CDN) à l'Accord de Paris sur les



changements climatiques, tout en accélérant sa croissance par l'activation des leviers de la transformation structurelle. Cette combinaison croissance et protection de l'environnement, parce qu'elle est d'abord recherchée par le gouvernement camerounais, garanti de la dimension appropriation nationale et durabilité du projet de renforcement des capacités sur l'aménagement du territoire, qui n'apparaît pas comme un projet aux objectifs étrangers. Parce qu'il a pour objectif de « concilier la demande croissante de terres et de ressources pour la croissance économique avec la gestion durable des écosystèmes », il s'inscrit dans un agenda national qui le précède et qui a vocation à survivre après lui. Ceci d'autant plus que le processus de décentralisation au Cameroun s'est accéléré depuis 2019, avec l'adoption de la loi portant Code général des CTD, et l'avènement d'un projet qui entend se pencher sur l'appui aux régions et communes en matière de planification spatiale s'inscrit dans l'ordre des priorités du gouvernement.

Aussi, les questions que le projet amène interpellent une pluralité de départements ministériels et de services décentralisés avec lesquels il conviendra d'entretenir un dialogue régulier et participatif, ceci à l'effet de les fédérer sur les différents axes d'interventions où ils interviennent, pendant et après le projet. La mise en place effective du Conseil National sur l'Aménagement du Territoire permettra dans le même temps de pérenniser les acquis du projet, en raison des missions qui lui seront dévolues sur l'AT et de la compétence nationale acquise. En outre, les supports de vulgarisation des outils de planification sur l'ADDT (SNADDT, Guide PLADDT, etc.) permettront aussi aux acteurs de divers ordres présents dans l'environnement national de bénéficier d'une compréhension assouplie et dynamique de l'AT et de ses enjeux pour les communes et régions. Le renforcement des capacités apporté au pôle d'experts en charge d'accompagner les communes à l'élaboration de leurs PLADDT survivra après le projet qui ne s'intéressera qu'à quatre d'entre elles. Les compétences acquises pourront être utilisées au bénéfice d'autres communes, selon que le besoin d'élaboration de PLADDT s'exprimera. Il s'agit d'une opération que devra poursuivre le MINDEVEL qui, pour assurer la pérennité et la durabilité du projet, devront aider à :

- Former des CTD aux techniques de négociation avec les PTF ;
- Accompagner les Communes bénéficiaires à l'établissement d'accords de soutien financiers avec les PTF partenaires en vue de l'élaboration de leurs PLADDT ;
- Accompagner les CTD à la mise en place d'une équipe technique communale formée en planification et aménagement et développement durable du territoire ;
- Susciter auprès des pouvoirs publics, au cas où une Commune s'engage à élaborer son PLADDT, l'orientation prioritaire de sa dotation d'investissement pour cet outil de planification ;
- Accompagner les CTD qui se sont engagés et ont élaborés leur PLADDT à inscrire les projets qui en découlent dans leur plan d'investissement prioritaire afin de susciter des pouvoirs publics le financement aisément desdits projets dans le cadre de la dotation Générale de la décentralisation et investissement.

Aussi, les possibles synergies entre ce projet et les autres projets CAFI de cette phase de démarrage permettront des partages d'expériences inter-agences et intersectorielles à l'effet de capter de bonnes pratiques et de capitaliser les leçons apprises dans cette phase en vue du passage à l'échelle dans la phase d'engagement de CAFI au Cameroun.

La durabilité environnementale du projet se vérifie à travers les activités qui seront portées par les produits 3 et 5, entre autres l'Etude Stratégique d'Impact Environnement et Social (ESIES) sur la Plaine Centrale - et sur d'autres grands projets de réserves foncières / nouvelles concessions agricoles/extensions de bassins de production agricoles, état des lieux et clarifications des réserves foncières (intérêts concessions agricoles/forestières), le support au démarrage du troisième Inventaire Forestier National (IFN) pour tester la méthodologie proposée et élaborer un projet



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

d'envergure nationale d'IFN participent toutes au souci de protection de l'environnement et des forêts en particulier.

La durabilité économique quant à elle est intrinsèquement liée à la réussite des objectifs du projet, notamment l'élaboration des PLADDT dans les communes identifiées ou encore l'élaboration des plans régionaux d'investissement agricole durable dans les régions cibles. Ces instruments mis en place permettront d'encadrer, dans une logique de développement durable, les investissements économiques faits dans ces zones d'interventions, notamment les investissements agricoles.

Pour ce qui est de **la durabilité sociale**, la forte implication des acteurs à la base (exécutifs communaux, chefferies traditionnelles, populations autochtones) telle qu'elle est envisagée dans l'approche participative et inclusive du PLADDT, seront les garants de la pérennité des effets du projet, parce qu'il se sera adossé sur des structures sociales en partant de leurs points de vue et de leurs contributions variées. D'ailleurs, la mission d'identification en vue de l'élaboration de ce document de projet a retenu cette démarche nécessaire.

4. Cadre de résultats et contribution aux jalons de la Lettre d'Intention

a. Cadre de résultats



Mis en œuvre par
coopération allemande
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Tableau 4 Cadre des résultats

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	Ldi	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
IMPACTS : L'émergence économique du Cameroun à travers le développement d'une « économie verte », compétitive et durable, tout en assurant la sécurité alimentaire et en réduisant l'impact sur la déforestation est accélérée.											
Taux (en %) de réduction des pertes de forêt sur l'ensemble de la zone d'intervention du programme	AD (2026)	AD	AD	Rapports des enquêtes de terrain	Annuelle	O	<p>La volonté politique en ce qui concerne la gestion durable de l'environnement et des ressources forestières continue d'exister.</p> <p>Une forte adhésion des communes à la planification territoriale à travers les PLADDT, soucieuse de la préservation du couvert végétal est observée.</p>	<p>Stabiliser la perte du couvert forestier d'ici 2026 puis ensuite, à la réduire progressivement et considérablement d'ici 2029</p>	<p>Effet 3 : La gestion des forêts et leur gouvernance est améliorée.</p>	<p>3.6 Environnement et protection de la nature</p> <p>6.5 Aménagement du Territoire</p>	



Mis en œuvre par
giz
 Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	Ldi	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
							Les communautés locales impliquées dans le processus PLADDT peuvent retardées l'approbation de l'outil en raison de leurs intérêts divergents.				
Nombre de bénéficiaires directs, désagrégé par le genre, les minorités et la zone d'intervention	0	100.000 bénéficiaires issus des zones d'intervention (trois régions, quatre communes)	200.000 bénéficiaires issus des zones d'intervention (trois régions, quatre communes)	Rapports d'ateliers Rapport de l'élaboration des PLADDT	Annuelle	N	Les populations locales sont impliquées dans le processus d'élaboration des PLADDT. Les agents issus des administrations et des CTD disposent de compétences renforcées pour l'élaboration				
		70 agents issus des administrations clés et des CTD formés dont 1/3 de femmes	140 agents issus des administrations clés et des CTD formés dont 1/3 de femmes								



Mis en œuvre par
giz
 Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	LdI	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
							du PLADDT et le suivi du couvert forestier Les populations locales peuvent ne pas adhérer aux mesures de protection de la forêt.				
Effet 1 : Les pratiques agricoles durables entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue											
Superficie (ha) destinées à l'agriculture durable dans les trois régions d'interventions	AD (2026)	AD	AD	Rapport SE Rapport Conseils régionaux et sectoriels Rapport de suivi de l'élaboration des PRIA	Annuel	N	L'augmentation de la production agricole n'entraîne pas l'augmentation des parcelles cultivables, et donc ralenti les défriches de forêt. Faible adhésion des populations aux pratiques agricoles	Stabiliser la perte du couvert forestier d'ici 2026 puis ensuite, à la réduire progressivement et considérablement d'ici 2029		6.1 Décentralisation et développement locale 6.5 Aménagement du Territoire 3.6 Environnement et protection de la nature	



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	LdI	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
							durables et poursuite de techniques de dégradation des écosystèmes				
Effet 3 : Les institutions et les parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et faire respecter la gestion durable des forêts.											
Système national de Suivi forestier amorcé à travers la mise en place d'une méthodologie d'Inventaire Forestier National	Une proposition de manuel méthodologique existe (2023)	Atelier d'examen technique de la méthodologie réalisé	Approche méthodologique pour la réalisation de l'IFN finalisée et validée par les parties prenantes	Document de méthodologie	Annuelle	N	Le besoin d'une méthodologie d'IFN est une priorité pour les sectoriels concernés par le suivi des forêts La méthodologie est faiblement assimilée par les acteurs impliqués dans le processus d'IFN	Finalisation et validation de la méthodologie d'inventaire forestier national pour le Cameroun ainsi que du plan de financement pour sa réalisation		3.6 Environnement et protection de la nature 6.5 Aménagement du Territoire	



Mis en œuvre par
coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	LdI	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
Effet 5 : Les décisions en matière d'aménagement du territoire assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure sécurité foncière n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés											
Superficie de territoire (ha) gérée de manière intégrée et durable à travers les PLADDT	0 ha	324.900 ha	1.127.900 ha	Rapports d'élaboration des PLADDT	Annuelle	O	Une forte adhésion des communes à la planification territoriale à travers les PLADDT, soucieuse de la préservation du couvert végétal est observée.	Finalisation d'ici 2027 des Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT) au minimum dans 3 Communes		3.6 Environnement et protection de la nature 6.1 Décentralisation et développement local 6.5 Aménagement du Territoire	
Réduction des conflits d'utilisation des terres dans les communes d'intervention	Sans être spécifiquement quantifiés, les conflits fonciers sont nombreux dans les communes cibles du projet pour diverses raisons (spéculations foncières, conflits d'usage entre agriculteurs et éleveurs, recherche de nouveaux espaces cultivables, etc)	AD	AD	Rapport de SE Rapport de l'élaboration des PLADDT	Annuelle	O	Les structures de résolution des conflits d'utilisation des terres sont fonctionnelles Les usages du territoire sont définis d'accord parties avec les				



Mis en œuvre par
giz
 Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	LdI	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
							communautés locales Des intérêts divergents persistent malgré				
Effet 7 : Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un climat des affaires favorable aux investissements respectueux des forêts.											
Mise en place d'un cadre normatif et institutionnel pour renforcer l'aménagement du territoire au Cameroun	Existence d'une loi sur l'Aménagement du territoire Existence du SNADDT et des SRADDT finalisés ou en cours de finalisation dans les zones d'intervention Faible maîtrise des problématiques d'aménagement du territoire au niveau des instances régionales	Enrichissement des projets de textes Mise en place des mécanismes de concertation et de coordination régionale autour des questions d'AT	Projets de textes soumis, notamment un sur l'organisation et le fonctionnement du CNAT prévu dans la loi de 2011 Cadres de concertation multi-acteurs et multi-niveaux fonctionnels au niveau des régions cibles et statuant sur les questions d'AT.	Document de projets de texte PV des réunions des cadres de concertation Rapport SE	Semestrielle	N	Le MINEPAT est fortement motivé à pouvoir opérationnaliser la loi sur l'AT 2021. Le défi est d'assurer l'engagement au niveau de la Primature et de la Présidence et les coûts éventuels liés à la mise en œuvre d'une nouvelle institution.	Elaboration des textes d'application de la loi sur l'aménagement et le développement durable du Territoire de 2011 d'ici 2027		6.5 Aménagement du Territoire 6.3.2 Optimisation du fonctionnement de l'administration publique	



Mis en œuvre par
giz
 Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	Ldi	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
Nombre de réunions du COPIL de projet organisées et préparées en adéquation avec le Règlement d'ordre intérieur et les TOR/MOP de CAFI	0	1 réunions de COPIL	3 réunions de COPIL	Rapport des réunions de COPIL	Annuelle	N	Les structures de gouvernance du projet sont opérationnelles				
Produit 1. L'accompagnement à l'élaboration des instruments juridiques d'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011 est effectif.											
1.2 Proportion des acteurs techniques ayant pris part au benchmarking	2 anciens projets de textes sur (1) les fonctions du Conseil National et sur (2) les modalités d'application existent. Il est question de les relire, de les actualiser, les enrichir et ceci en s'inspirant des exemples d'autres pays.	01 Benchmarking dans un pays d'Afrique francophone ou anglophone réalisé	Deux benchmarking des des pays d'Afrique francophone et anglophone réalisés.	Rapports de mission Documents Journal officiel	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027		Le MINEPAT est fortement motivé à pouvoir opérationnaliser la loi sur l'AT 2021.	Elaboration des textes d'application de la loi sur l'aménagement et le développement durable du Territoire de 2011 d'ici 2027	Effet 7	6.5 Aménagement du Territoire 6.3.2 Optimisation du fonctionnement de l'administration publique	
1.3. Nombre de projets de textes d'opérationnalisation de la loi sur l'AT de 2011 élaborés et soumis.		Groupe de rédaction des textes, impliquant les administrations sectorielles mis en place.	Les projets des textes sont finalisés, validés et soumis aux instances.				Le défi est d'assurer l'engagement au niveau de la Primature et de la Présidence et les coûts éventuels liés à la mise en œuvre d'une nouvelle institution.				
Les textes sont élaborés et soumis		Un 1 ^{er} draft de projet de textes élaboré.	20% de femmes impliquées dans le groupe de travail relatif au processus d'élaboration des textes								



Mis en œuvre par
giz
 Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	Ldi	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
1.4. Proportion des instances multi-niveaux animées sur les outils et orientations de la Loi 2011 d'AT	<p>Les administrations sectorielles se voient confrontées aux usages et zonages sectoriels conflictuels.</p> <p>Les CTD n'ont pas connaissance des orientations et opportunités contenues dans la Loi 2011 sur AT et dans ses outils</p>		<p>Appropriation des CTD des connaissances, orientations et opportunités contenues dans la Loi 2011 sur AT et dans ses outils</p> <p>20% de femmes impliquées au niveau des instances multi-niveaux pour l'appropriation des outils sur l'AT</p>	Rapports de mission et des ateliers	<p>2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027</p>		<p>Les outils d'ADDT servent à manifester une vision harmonieuse sur le développement au niveau des CTD et servent à formuler des projets d'investissement.</p> <p>Le défi est de les traduire en actions concrètes</p>	<p>Elaboration des textes d'application de la loi sur l'aménagement et le développement durable du Territoire de 2011 d'ici 2027</p>	Effet 7	<p>6.5 Aménagement du Territoire</p> <p>6.1 Décentralisation et développement locale</p>	
1.5 Nombre de colloques nationaux organisés sur l'aménagement et le développement durable du territoire.	Aucun colloque national organisé spécifiquement sur cette thématique à ce jour	Tdr du colloque élaborés	<p>1 colloque organisé avec au moins 150 participants issus des administrations, des CTD forestières, de la société civile, des PTF.</p> <p>Désagrégation genre : 2/3 H et 1/3 F</p>	Rapport du colloque	<p>1 fois pendant 3 années, en 09/2027</p>		<p>Faible participation des parties prenantes en raison d'un manque d'intérêt ou de contraintes organisationnelles, ce qui pourrait réduire l'impact des</p>	<p>Elaboration des textes d'application de la loi sur l'aménagement et le développement durable du Territoire de 2011 d'ici 2027</p>	Effet 7	<p>6.5 Aménagement du Territoire</p> <p>6.1 Décentralisation et développement locale</p>	



Mis en œuvre par
coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	Ldi	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
							recommandations.				
1.6 Nombre de conférences internationales pertinentes auxquelles le Cameroun a participé.	Participation irrégulière aux conférences internationales	Participation à 1 conférence internationale	Participation à 2 conférences internationales, avec intégration d'au moins 1 bonne pratique dans les politiques nationales.	Rapports de participation aux conférences internationales Textes intégrant les pratiques identifiées	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027		Manque de financement ou de disponibilité des participants pour assister aux conférences, limitant les opportunités de collaboration internationale	Elaboration des textes d'application de la loi sur l'aménagement et le développement durable du Territoire de 2011 d'ici 2027	Effet 7	6.5 Aménagement du Territoire 6.1 Décentralisation et développement locale	
Produit 2. Les outils pour l'aménagement du territoire sont finalisés, vulgarisés et pérennisés.											
2.1 Nombre et proportion des acteurs des structures locales (CTD) ayant été sensibilisés aux outils d'ADDT	Les outils SNADDT, SRADDT et PLADDT et leurs contenus sont encore peu vulgarisés et avec une multitude d'autres outils de planification il y a confusion pour les acteurs au niveau des CTD	L'inventaire des outils de planification au niveau communal est réalisé. Les synthèses des outils majeurs existants sont produits et prêts à être vulgarisés	Les outils synthétisés sont vulgarisés auprès des 3 Régions du Sud, Centre et Littoral et dans au moins 10 Communes par Région.	Documents, Rapports 2. Au moins 100 personnes représentant différents acteurs touchés par	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027		La vulgarisation des outils l'AT pourrait être retardée par des concours entre quelques ministères.	----	Effet 5	6.1 Décentralisation et développement local 6.5 Aménagement du Territoire	



Mis en œuvre par
giz
 Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	Ldi	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
			<p>Région dont 1/3 de femmes.</p> <p>3. La synthèse SNADDT est vulgarisée auprès de 10 administrations sectorielles touchant au moins 100 personnes dont 1/3 de femmes.</p>								
2.2 Proportion de couches de cartographies rendue accessible à travers le portail	<p>L'Atlas, le SNADDT et SRADDT ainsi que le PZTN contiennent des cartes de base qui ne sont pas encore centralisées et dont les shapes-files ne sont pas accessibles aux acteurs.</p> <p>Les formats de cartographie utilisés par les spécialistes ne sont pas standardisés</p>	La plateforme géospatiale est conçue	<p>1. Le portail est disponible et maintenu par une instance dédiée</p> <p>2. Les différentes couches de cartographie sont organisées sur la plateforme et disponibles aux utilisateurs via un portail pour une meilleure articulation d'outils d'AT</p> <p>3. Nombre annuel des visiteurs du portail</p> <p>4. Au moins 4 PLADDT avec une</p>	<p>Portail</p> <p>Nombre annuel des visiteurs</p> <p>Projets des PLADDT en cours de validation</p>	<p>2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027</p>		<p>Le défi est d'identifier un arrangement institutionnel durable pour la gestion du portail</p>	---	Effet 5	6.5 Aménagement du Territoire	



Mis en œuvre par
giz
 Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	Ldi	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
			cartographie articulée entre niveau d'ADDT								
2.3 Nombre d'outils conçus pour faciliter l'accès aux données pour l'élaboration des PLADDT	Les administrations sectorielles ont des outils de collecte de données et des statistiques déjà développés et utilisés, mais pas disponible aux autres utilisateurs	1. Les outils sont compilés et rendus disponibles aux organisations de prestation d'élaboration des PLADDT (par exemple sur les données agricoles et démographiques, les manuels base de données, brochures) 2. Un outil d'inventaire floristique rapide adopté	1. Les 4 PLADDT de 1 ^{ère} génération du partenariat CAFI-Cameroun utilisent des données standardisées 2. Un outil de prospective future adopté	Accords d'utilisation des statistiques sectorielles Rapports de compilation des outils et données Les documents PLADDT	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027		Beaucoup des données secondaires existent dans les différents secteurs et avoir accès à ces données améliore la cohérence dans les travaux de PLADDT ainsi que son articulation avec les niveaux supérieurs. Le défi est que les administrations soient ouvertes à rendre disponible les données	----	Effet 5	6.5 Aménagement du Territoire	



									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	LdI	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
<p>2.4 Nombre d'experts (2/3 H et 1/3 F) formés/certifiés et habilités à suivre l'élaboration des PLADDT pour assurer le suivi de qualité</p> <p>-Nombre des sessions de formation</p> <p>-Proportion d'acteurs capacités sur le processus de mise en place d'un corps professionnel</p>	<p>Pour l'aménagement du territoire, il n'existe pas encore de pool d'experts au sein de l'administration et des CTD qui comprennent les principes et orientations de l'ADDT et qui ont connaissance des outils</p>	<p>Modules de formations élaborés</p> <p>Agents issus des administrations clés et des CTD sélectionnés</p> <p>2 sessions de formation</p>	<p>1. 8 sessions de formation qui intègrent le renforcement des capacités en matière de prise en compte du genre dans la planification et l'aménagement du territoire</p> <p>2. au moins 40 technicien(ne)s sont formé(e)s et reçoivent un certificat</p> <p>Désagrégation genre : 2/3 H et 1/3 F</p> <p>3. 50% des expert(e)s formé(e)s ont participé au processus d'élaboration et validation d'un PLADDT</p> <p>4. Analyse de la faisabilité, avec propositions concrètes pour un corps Professionnel disponible réalisé</p>	<p>Rapports de formation</p> <p>Certificats des techniciens formés</p> <p>Rapports</p> <p>Documents</p>	<p>2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027</p>		<p>L'implication réelle des agents techniques dans les processus d'ADDT renforcera le ownership et la qualité des produits. Les agents de l'administration ont beaucoup d'autres tâches et sont régulièrement affecté en d'autres lieux et pour d'autres missions.</p>	<p>Finalisation d'ici 2027 des Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT) au minimum dans 3 Communes</p>	<p>Effet 5</p>	<p>6.5 Aménagement du Territoire</p> <p>6.3.2 Optimisation du fonctionnement de l'administration publique</p>	

Produit 3 : Les conseils régionaux pilotes sont accompagnés pour un meilleur aménagement et développement durable du territoire



Mis en œuvre par
giz
 Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	Ldi	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
3.1 Nombre de sessions/événements thématiques par région cible en lien avec les problématiques de forêt et développement	Les mécanismes de coordination et cadres de concertation multi-acteurs régionaux là où ils existent ont des difficultés de jouer le rôle attendu Les besoins d'appui seront différents d'une Région à l'autre	Diagnostic des mécanismes de coordination et cadres de concertation multi-acteurs régionaux effectués Chaque semestre une réunion de concertation est appuyée dans les Régions du Sud, Centre et Littoral (2 réunions par Région cible par an)	Les trois Régions ont des cadres de concertation opérationnels autour des questions de forêt et développement (au moins 5 réunions par Région cible) et dans lesquels les femmes sont représentées et leurs intérêts pris en compte. Une journée « d'économie verte » dans chaque Région (en année trois du projet) avec au moins 2 idées concrètes de projets dont ½ venant de femmes porteuses d'initiatives entrepreneuriales « vertes ».	Rapports diagnostic Rapports des réunions Rapports d'évaluation participative	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027		Les Conseils Régionaux, en place depuis 2020, sont de nouvelles structures avec peu de moyens mais beaucoup d'ambitions. Les intérêts politiques dans et autour des CR sont forts et doivent être pris en compte.	----	Effets 7	6.1 Décentralisation et développement locale 6.5 Aménagement du Territoire	
3.2 Proportion des régions cibles (3) outillées à la maîtrise de l'occupation du sol	Les acteurs au niveau des Régions n'ont pas une vision sur l'évolution d'occupation d'espace et du couvert forestier historique (période 2000-2025) par	outil/présentation d'évolution d'occupation d'espace et du couvert forestier historique (période 2000-2025) par	1. Les opportunités sont mieux saisies et les impacts des différents choix de développement sur l'environnement compris et	Documents, rapports Données spatiales géoréférencés	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027		La gouvernance des politiques liés à la problématique d'accès à la terre et aux forêts		Effet 5	6.1 Décentralisation et développement locale 6.5 Aménagement du Territoire 3.6 Environnement et protection de la nature	



Mis en œuvre par
giz
 Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	Ldi	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
Nombre (et superficie en ha) de projets de « zéro-déboisement » en lien avec le PRIA ayant clarifié le foncier	Un système de suivi des terres acquises par différent acteurs est inexistant	Région développé	<p>atténués dans les 3 Régions cibles.</p> <p>2. Au moins 100 personnes représentant différents acteurs par Région (3 Régions cibles) ayant une meilleure connaissance sur l'état d'occupation de l'espace historique et actuel dont 1/3 de femmes.</p> <p>3. Nombre (et superficie en ha) de projets de « zéro-déboisement » en lien avec le PRIA ayant clarifiés le foncier</p> <p>4. Nombre et superficie de concessions de terres appartenant aux femmes et aux populations autochtones</p>				<p>répond aux multiples intérêts.</p> <p>Une inventarisation participative de la situation actuelle pourra clarifier les défis et opportunités aux différentes parties-prenantes</p>				



Mis en œuvre par
giz
 Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	Ldi	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
			5. Concept d'un système de suivi (éventuellement en lien avec SNSF) de changement de l'occupation du sol réel élaboré								
3.3 Proportion de Régions cibles disposant d'un PRIA durable	PNIA disponible, SRADDT en phase de finalisation, Conseils Régionaux en place, plusieurs initiatives d'envergure visant l'agriculture de 2 ^{ème} génération	1. Groupes de travail mis en place dans les Régions du Sud, Centre et Littoral 2. Inventaire des principales filières à l'échelle de l'espace de la Région disponible	1. PRIA*durable élaboré et idées de projet d'investissement dans une agriculture verte disponible aux trois Régions	Rapports des Groupes de travail Rapports d'inventaire et d'analyse Projets de PRIA*durable	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027		Les Conseils Régionaux veulent se doter de leurs propres plans de développement. Il y a une forte dynamique autour des investissements dans une agriculture de deuxième génération qui a besoin d'être accompagnée pour réaliser son potentiel et pour atténuer	----	Effet 1	3.2 Développement de la productivité et de la production agricole 6.5 Aménagement du Territoire 3.6 Environnement et protection de la nature	



Mis en œuvre par
coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

								Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	Ldi	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30
							sont impact sur la forêt.			
Produits 4 : Les PLADDT sont élaborés dans quatre Communes pilotes										
4.1 Nombre et Proportion de communes identifiées ne disposent pas du PLADDT (zones d'intervention des projets de Grand-Mbam (Région du Centre) et FODECC (Région du Littoral) et Akom 2 (Région du Sud))	Communes identifiées ne disposent pas du PLADDT (zones d'intervention des projets de Grand-Mbam (Région du Centre) et FODECC (Région du Littoral) et Akom 2 (Région du Sud))	Processus lancé sous l'autorité des instances de la commune et avec implication des autres parties prenantes	1. Quatre Communes avec PLADDT validés (au moins 40 représentant(e)s de 4 communes, des régions et des instances au niveau national) Au moins 40 femmes dans les 4 communes sensibilisées sur l'importance de représenter leurs intérêts dans la planification de l'utilisation des terres et aux capacités de plaidoyer renforcées pour garantir leur implication efficace dans le processus d'élaboration des PLADDT	Document PLADDT et données spatiales	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027		Le PLADDT est bien accueilli par les communes. L'approbation pourrait être retardée par des concours entre des groupes impliqués.	Finalisation d'ici 2027 des Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT) au minimum dans 3 Communes	Effet 5	6.5 Aménagement du Territoire 3.6 Environnement et protection de la nature
Superficies (ha) sous plans d'Aménagement du Territoire : i) élaborés ii)	Communes identifiées ne disposent pas du PLADDT (zones d'intervention des	Processus lancé sous l'autorité des instances de la commune et avec	PLADDT suivants élaborés et validés	-PLADDT -PVs de validation	2 fois pendant 3 années ; En		Le PLADDT est bien accueilli par			



Mis en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	LdI	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
soumis iii) validés, ventilé par type d'échelon administratif	projets de Grand-Mbam (Région du Centre - Commune de Ngambé-Tikar et Mfou) et FODECC (Région du Littoral - Commune de Melong) et Akom 2 (Région du Sud))	implications des autres partenaires	1. Ngambé-Tikar - superficie environ 720,000 ha 2. Mfou - superficie environ 83.000 ha 3. Melong - superficie environ 49.700 ha 4. Akom 2 - superficie environ 275.200 ha	-Cartes géoréférencées suivant les lignes directrices du CAFI	09/2026 et 09/2027		les communes. L'approbation pourrait être retardée par des concours entre des groupes impliqués.				
Superficies a) par catégorie d'occupation des sols (ha) sous les plans d'AT et b) par affectation des terres (ha) prévues par les Plan d'AT	Pas connu	La cartographie de base avec couches de zonage sectoriel (niveau SNADDT et SRADDT) établi et géoréférencée (y inclus infrastructures, localisation, classification des sol, réseau hydrique etc.)	Les PLADDT comprennent la cartographie des différentes couches d'occupation du sol actuel par utilisation et géoréférencée et un plan d'occupation prospective (sur 20 ans)	Catégories d'occupation des sols actuels et future géoréférencées et superficies établis au niveau des Villages et de la Commune	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027		Le PLADDT est bien accueilli par les communes. L'approbation pourrait être retardée par des concours entre des groupes impliqués.				

Produit 5 : Les outils de méthodologie du troisième Inventaire Forestier National sont développés et testés.



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	Ldi	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
5.1 Document officiel de nomenclature disponible Proportion d'experts multisectoriels ayant pris part à l'adoption d'une nomenclature	Compréhension variée et diverse par les acteurs des termes et des catégories utilisées dans l'IFN	1 ^{er} draft du document de nomenclature élaboré	Document de nomenclature validé	Document Rapports d'ateliers	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027		La nomenclature commune adossée sur des standards internationaux est essentielle. Seulement, les usages propres à chaque discipline peuvent freiner les consensus sur les mots et les significations données.	Finalisation et validation de la méthodologie d'inventaire forestier national pour le Cameroun ainsi que du plan de financement pour sa réalisation	Effet 3	3.6 Environnement et protection de la nature 6.5 Aménagement du Territoire	



Mis en œuvre par
coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	LdI	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
5.2 Méthodologie d'Inventaire Forestier National (IFN) disponible Proportion d'acteurs ayant participé à la finalisation de la méthodologie	Une proposition de manuel méthodologique existe (2023)	TdR et mobilisation des expertises pour finaliser la méthodologie IFN Un atelier d'examen technique de la méthodologie réalisé	Approche méthodologique pour la réalisation de l'IFN finalisée et validée Méthodologie affinée après test inventaire.	Documents Rapports d'atelier	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027		La méthodologie a déjà été amorcée et le projet visera à finaliser ce processus.	Finalisation et validation de la méthodologie d'inventaire forestier national pour le Cameroun ainsi que du plan de financement pour sa réalisation			
5.3 Nombre d'études préalables réalisées	Les données contextuelles et actualisées sur les zones ciblées sont faiblement disponibles.	TDR élaborés et expertises mobilisées. Au moins une étude entamée.	Au moins deux études réalisées sur les caractéristiques géographiques et sur des enquêtes ethnobotaniques.	Rapports d'études	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027		L'analyse des données issues de ces études permettra de mieux orienter le pré-inventaire	Conduite d'une phase pilote de l'inventaire forestier national, suivant la méthodologie retenue, dans			



Mis en œuvre par
coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

								Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	LdI	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30
							en tenant compte des particularités et des besoins des communautés. Il faudrait donc s'assurer qu'elles soient menées en amont du pré-inventaire.	es communes ciblées par CAFI		
5.4 Nombre d'agents ayant été formés Nombre d'ateliers de formation réalisés	Les agents du MINFOF ont besoin d'être formées aux techniques modernes d'IFN, particulièrement en dendrométrie et prospection, d'autant plus que le dernier IFN remonte à plus de 20 ans.	Modules de formations élaborés pour le personnel MINFOF 2 ateliers de formation réalisés	1. 4 ateliers de formation en dendrométrie et en prospection 2. Au moins 100 technicien(ne)s sont formé(e)s et reçoivent un certificat <i>Désagrégation genre : 2/3 H et 1/3 F</i> 3. 25% des technicien(ne)s formé(e)s dans le bassin Centre ont participé au pré-inventaire	Rapports de formation,	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027		Le personnel MINFOF est disponible et disposé au renforcement de ses capacités. Seulement, ils ont beaucoup d'autres tâches et sont régulièrement affecté en d'autres lieux et pour d'autres missions.	Conduite d'une phase pilote de l'inventaire forestier national, suivant la méthodologie retenue, dans les communes ciblées par CAFI		



Mis en œuvre par
giz
 Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

									Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification	Fréquence de	Le suivi budget (O/N)	Hypothèses et risques	LdI	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats SDN30	
5.5 Superficie (ha) prévue pour le pré-inventaire couverte	Le dernier IFN remonte à 2004. Le besoin de disposer des données actualisées sur la ressource forestière est certain. Tester la méthodologie permettra de l'affiner pour les étapes de passage à l'échelle.		<p>1. Test IFN réalisé dans une ou deux communes cibles du projet.</p> <p>2. Projet d'IFN à l'échelle du pays disponible</p> <p>3. Cartographie de forêt de grande valeur selon une méthodologie standardisée dans une Région</p> <p>4. Forêts de grande valeurs cartographiées (nombre d'ha) dans le domaine forestier non-permanent dans la zone cible d'IFN</p>	<p>Rapport de test d'IFN</p> <p>Rapport d'atelier de validation des résultats</p> <p>ProDoc projet IFN à l'échelle du pays</p> <p>Cartes géoréférencées</p>	<p>2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027</p>		<p>Le MINFOF a pour priorité la réalisation de l'IFN, qui est conditionné par ce pré-inventaire nécessaire pour affiner la méthodologie validée qui sera reproduite sur les autres sites. Le défi est qu'ils trouvent par la suite les ressources financières nécessaires pour le passage à l'échelle nationale. Pour cela, ils sont en pourparlers avec d'autres PTF.</p>	Conduite d'une phase pilote de l'inventaire forestier national, suivant a méthodologie retenue, dans les communes ciblées par CAFI			



b. Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Le partenariat CAFI-Cameroun a établi sa lettre d'intention qui définit les engagements du Gouvernement du Cameroun et des partenaires financiers du CAFI. Ce projet fait partie de la phase de démarrage du partenariat. Il va ainsi contribuer à l'atteinte des jalons formulés dans la lettre d'Intention. Bien plus, le projet contribuera à l'identification des projets d'investissement pour la mise en œuvre des plans de développement de l'économie verte des communes ainsi que des "plans régionaux de développement agricole durables".

Dans la description des activités, le projet a défini plusieurs effets qu'on pourra voir comme des 'jalons' et engagements intentionnels du gouvernement du Cameroun :

- Validation technique et soumission des décrets d'application de la loi de 2011 sur l'AT aux autorités compétentes pour validation ;
- Création d'une plateforme et portail, accessible aux techniciens accrédités, de zonage national multi-sectoriel ;
- Formation d'un pool d'experts en matière d'ADDT ;
- Validation formelle de quatre PLADDT ;
- Finalisation des outils méthodologiques d'inventaire forestier national et réalisation d'un test.

Tableau 5 : Contribution du projet aux jalons de la LOI signée en octobre 2024

Jalons de la Phase de démarrage 2025-2027	Entités Responsables de l'atteinte du Jalon
Finalisation et validation de la méthodologie d'inventaire forestier national pour le Cameroun d'ici fin 2025 et ainsi que du plan de financement pour sa réalisation	MINFOF
Conduite d'une phase pilote de l'inventaire forestier national, suivant la méthodologie retenue, dans les communes ciblées par CAFI	MINFOF
Elaboration des textes d'application de la loi sur l'aménagement et le développement durable du Territoire de 2011 d'ici 2027.	MINEPAT
Mise en place de la plateforme nationale et des plateformes régionales de coordination du désenclavement des bassins de production agricole, et mise en application des dispositions du Guide méthodologique de priorisation des interventions routières de désenclavement, outil de la plateforme pour les CTD.	MINEPAT MINADER MINDEVEL MINTP
Finalisation des Plan Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT) au minimum dans 3 Communes	MINEPAT

5. Cohérence et synergies avec les projets existants

Tableau 6 Cohérence et synergies avec les projets existants.

Nom du projet	Agence(s) de mise en œuvre	Statut et période de mise en œuvre	Zone d'intervention	Montant des financement s	Objectif(s) et résultats attendus	Pertinence pour des synergies	Description des modalités opérationnelles proposées pour des synergies pertinentes et efficaces
Le Programme d'Accompagnement des mutations du Bassin cotonnier du Cameroun - Programme d'Appui au Développement Rural (ABC-PADER)	GIZ	09/2020 à 09/2024	Intervient dans les trois régions septentrionales du Cameroun : Adamaua, Nord et Extrême-Nord, plus précisément dans huit communes cibles.	19.400.000 €, dont 10.000.000 € du BMZ et 9.400.000 € de fonds de tiers de l'UE	<p>L'objectif premier est de prévenir les conflits, de promouvoir les investissements, d'augmenter durablement la productivité de l'agriculture et de l'élevage et de générer des revenus plus élevés.</p> <p>Elaboration/ actualisation de 8 Plans d'utilisation des terres (PUT) dans les communes d'intervention.</p> <p>Renforcement des structures et des capacités autour du processus d'élaboration du guide PLADDT et facilitation de la coordination intersectorielle et décentralisée dans les trois régions d'intervention.</p> <p>Mutualisation des efforts et bonne coopération avec plusieurs partenaires institutionnels (MINEPAT, MINDEVEL, MINADER, MINDCAF, MINFOF, MINEPDEP), ainsi qu'avec l'organisation internationale EFI (European Forest Institute).</p>	S'appuyer sur l'expérience acquise dans le contexte opérationnel et institutionnel.	Amélioration de la coordination intersectorielle lors de la mise en œuvre au niveau local grâce à l'approche multi-niveaux, les expériences du programme peuvent être utilisées lors de la mise en œuvre du nouveau projet CAFI AT dans la conception des activités et des stratégies pour la gestion durable des ressources naturelles.
Le projet Forests4Future (F4F) au Cameroun	GIZ	2022 à 12/2026.	Intervient dans 20 villages riverains de la forêt communale de Yoko, situés dans les deux communes de Yoko et Nanga	Forests4Future est un programme global du BMZ, la composante Cameroun a un budget total de 6 Millions €	L'approche paysage déjà expérimentée par le projet ABC-PADER et ProFE/ProFEC au septentrion est ajustée dans ce contexte avec l'approche de restauration en mosaïque qui promeut la diversité des paysages et des fonctionnalités rendus par les écosystèmes afin de permettre un développement durable et inclusif.	S'appuyer sur l'expérience acquise dans le contexte opérationnel et institutionnel.	Les expériences du programme peuvent être utilisées lors de la mise en œuvre du nouveau projet CAFI AT dans la conception des activités et des stratégies pour la gestion durable des ressources naturelles.



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

			Eboko dans le Mbam.		Un élément novateur est le fait d'anticiper sur un changement dans l'utilisation des terres qui se fera voir avec la finalisation de la construction de la route nationale RN15 passant par la commune de Yoko et la zone d'intervention du projet.		
Projet Forêt, Environnement, Climat (ProFEC)	GIZ	01/2023 à 12/2024	Il intervient dans 4 régions du pays : Centre, Est, Nord et Extrême Nord	12,4 Millions € dont du BMZ	L'objectif principal est de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et en particulier les ressources forestières.	S'appuyer sur l'expérience acquise dans le contexte opérationnel et institutionnel.	Approfondir quelques expériences qui peuvent être utilisées lors de la mise en œuvre du nouveau projet CAFI AT dans la conception des activités pour la gestion durable des ressources naturelles.
Projet Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR)	GIZ	(01/23 - 05/26)	Il intervient dans la région du Centre (Communes de Yoko et de Nanga-Eboko	Composante Cameroun a un budget total de 5 Millions du BMZ	L'objectif principal est d'améliorer l'accès à la terre pour certains groupes de population, en particulier les femmes et les groupes marginalisés dans la Région du Centre du Cameroun. L'un des résultats attendus est l'amélioration des procédures de sécurisation foncière pour les populations rurales, un autre la gestion et résolution des conflits fonciers, notamment de nature agropastorale.	S'appuyer sur l'expérience acquise dans le contexte opérationnel et institutionnel.	Utiliser les expériences concluantes dans la mise en œuvre du projet (finalisation des outils d'aménagement du territoire). Appuyer et poursuivre à la fin du ProPFR en mai 2026 l'élaboration des textes réglementaires pour l'encadrement juridique des outils d'aménagement du territoire. Échange d'informations et accord sur un plan d'étapes commun, si possible encore pendant le processus de préparation, mais au plus tard au début du nouveau projet.
Projet de coordination intersectorielle et multi-niveau	CAFI/ GIZ	A partir de 2025 3-5 ans	Il interviendra au niveau national du Cameroun	\$ 13,6 M.	L'objectif principal est de renforcer les structures et les capacités de coordination intersectorielle	S'appuyer sur l'expérience acquise dans le contexte opérationnel et institutionnel.	Le programme CAFI AT utilisera les expériences sur le terrain pour ancrer la coordination intersectorielle, le projet AT CAFI peut bénéficier de mécanismes de coordination intersectorielle.
Projet de gestion intégrée du paysage du Grand Mbam	CAFI/ KfW	A partir de 2025 3-5 ans	Il interviendra au niveau de la région du Centre, dans 22 municipalités du grand Mbam	\$ 20 M.		S'appuyer sur l'expérience acquise sur le terrain par des coopérations raisonnables	Le projet CAFI AT capitalisera les acquis des expériences sur le terrain des projets de la coopération nécessaires pour la mise en œuvre.
Projet d'appui au Fonds de Développement des filières cacao et café (FODECC) pour	CAFI/ FIDA	A partir de 2025 3-5 ans	Il interviendra à l'échelle nationale	\$ 20 M. par CAFI et \$ 1,47 M. par le Gouvernement	Avec au moins 70% des coûts directs pour l'appui direct aux producteurs à travers les guichets du FODECC et moins de 30% du coût direct consacré	Échange sur les activités et l'intégration de l'approche de	Le programme CAFI AT utilisera les expériences sur le terrain et de la coopération pour soutenir la mise à l'échelle des approches en les



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

L'opérationnalisation d'un mécanisme de financement de la transition agroécologique			t du Cameroun	<p>au renforcement des capacités institutionnelles du FODECC. Il vise à produire 3,3 millions de cabosses de cacao certifiées, afin d'augmenter la production nationale de 300 000 tonnes actuellement à 450 000 tonnes. Un plan d'action qui prévoit la distribution de 89 millions de plants certifiés. Il faudra également régénérer 41 250 ha de plantations ; créer 33 000 ha de nouvelles plantations ; réhabiliter 100 000 ha de vieux vergers. En outre, 6 000 producteurs directs et 12 000 producteurs indirects devront être formés aux bonnes pratiques agricoles avec 2.000.000 de bénéficiaires au Cameroun.</p>	<p>soutien aux agriculteurs dans la conception ultérieure de l'instrument PLADDT en tant qu'option de planification.</p>	<p>intégrant dans les outils de planification en tant qu'option ou stratégie d'action.</p>
Projet de Plaine Centrale	Gouvernement avec BAD : MINDCAF, MINEPAT, MINADER	2025-2030	Région du Centre et d'Adamaoua	<p>Projet d'Aménagement des terres et d'installation des grands producteurs agricoles dans la <i>Plaine Centrale</i> le long de l'axe routier Batchenga-Ntui-Yoko-Tibati-Ngaoundéré. Réserves Fonciers aménagés dans quatre (04) Communes (Dir, Ngambé-Tikar, Tibati et Yoko) et trois (03) Départements (Djérém, Mbéré et Mbam et Kim) seront considérés à la première phase et regorgent pour la région du Centre, 210.000 ha (en urgence de finalisation de sa sécurisation) et la Région de l'Adamaoua 509.405 ha</p>	<p>C'est la vision du Gouvernement du Cameroun d'accélérer la mise œuvre de la politique d'import-substitution par une promotion de 'l'agriculture de 2^{ème} génération' comme prévu dans le SND30.</p> <p>Le projet Plaine Centrale risque d'avoir un impact important sur l'environnement et particulièrement sur les ressources forestières dans sa zone d'intervention.</p> <p>L'Agriculture de seconde génération doit contribuer à la bonne gestion des ressources naturelles</p>	<p>Le projet propose de travailler avec le Gouvernement et la BAD pour aligner cet important projet aux objectifs du CDN du Cameroun ainsi que du partenariat CAFI-Cameroun. Ceci en apportant un appui financier pour la réalisation de l'Etude Stratégique d'Impact Environnement et Social (ESIES) sur la Plaine Centrale.</p>



						et à la protection de l'environnement et s'inscrit dans une logique d'économie verte.	
Green Cocoa Landscape Program (GCLP)	IDH, Initiative pour le commerce durable	2021-2025	Il intervient dans la région du Centre, dans les communes de Mbangassina, Ngoro, Ntui et Yoko	\$? par le Ministère des Affaires extérieures du Pays Bas et du Gouvernement Suisse	La stratégie GCLP est basée sur une approche paysagère dans laquelle les partenaires de l'industrie (du cacao et d'autres secteurs), les partenaires publics, les financiers, les OSC et les partenaires de la connaissance travaillent ensemble, à travers le développement de plans d'utilisation des terres qui protègent les forêts, répondent aux besoins des communautés locales et contribuent à faire de la culture du cacao un moyen de subsistance durable.	Échange sur les activités et l'intégration de l'approche de soutien aux agriculteurs dans la conception ultérieure de l'instrument PLADDT en tant qu'option de planification.	Le programme CAFI AT utilisera les expériences sur le terrain et de la coopération pour soutenir la mise à l'échelle des approches en les intégrant dans les outils de planification en tant qu'option ou stratégie d'action.
Mise en place des dispositifs de la Loi 2011 d'orientation de l'AT	MINEPAT	2016 - 2024	National	Environ 10 milliards FCFA par le Gouvernement du Cameroun	Elaboration SNADDT et SRADDT	Échange sur les activités et appuyer l'intégration de l'approche SNADDT et SRADDT dans le processus de planification locale	Ce sont les SNADDT et les SRADDT déjà disponibles qui informeront les travaux à entreprendre par ce projet
Programme de gestion durable des ressources naturelles au Cameroun (PSMNR)	GFA KfW	2008 - 2023	Région du Sud-Ouest	€ 3 016 316 (phase IV 2018 - 2023) par le BMZ	Le projet PSMNR (GIZ/KfW) au Sud-Ouest a mis en place depuis 2008-2023 un mécanisme de coordination et de concertation des acteurs de différents types d'utilisation de terres (toutes les aires protégées, les UFA, l'agro-industries, les forêts communales et communautaires, les zones communautaires de cultures, etc.)	S'appuyer sur l'expérience acquise dans le contexte opérationnel et institutionnel.	L'approche UTO (Unités Techniques Opérationnelles) a été mise en place avec une plateforme de concertation de tous les acteurs sous la présidence du gouverneur de la région. Les expériences, les points d'attention, les contraintes et suggestions sont remontées au niveau national au travers un comité de pilotage.
Programme 6 du Fonds Commun PSFE	KfW	2020 - 2025	Régions du Nord et du Sud-Ouest	Environ 2 milliards FCFA par le BMZ	Elaboration de 02 schémas régionaux SRADDT (du Nord et du Sud-Ouest) et 04 PLADDT, à raison de 02 par Région		Harmonisation méthodologique pour 2 outils de planification (SRADDT et PLADDT)
Programme pour l'évaluation de la déforestation et de la dégradation des forêts et	FAO	2020 - 2023		€ 2,4 M par la FAO sous-financement de CAFI	- Cartographier les perturbations et quantifier les moteurs ; - Obtenir une bonne compréhension des raisons, de la localisation et de	S'appuyer sur l'expérience acquise dans le contexte opérationnel et institutionnel.	Outils disponibles pour le suivi du couvert forestier et son suivi en temps réel disponible aux gouvernements et autres utilisateurs de la sous-région



Mis en œuvre par
coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

des facteurs directs connexes ³⁴					<p>l'ampleur des perturbations forestières ;</p> <p>-Renforcer les capacités des parties prenantes nationales et rassembler une grande communauté de scientifiques et d'ONG ;</p>		
---	--	--	--	--	---	--	--

³⁴ <https://www.fao.org/in-action/sepal/activities/drivers/fr> et <https://www.cafi.org/fr/what-we-do/regional/study-assess-deforestation-and-forest-degradation-trends-and-their-associated-current-and>



6. Gouvernance du projet

a. Organes de gouvernance

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) est le **maître d'ouvrage** du projet dont la **maîtrise d'œuvre** est assurée par une Unité de Gestion du Projet (UGP) adossée sur trois (03) équipes focales placées sous la coordination de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Mise en Valeur des Zones Frontalières (DATZF).

Instances de supervision

Chapeauté par la **Sous-Commission du Secteur Gouvernance** du **Comité National chargé du Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (CNSE/SND30)** qui assure le suivi et l'encadrement technique et opérationnel de l'ensemble des travaux relatifs à la mise en œuvre de la SND30 dans le secteur Gouvernance, la **Sous-Commission thématique « Aménagement du Territoire »** est l'instance d'orientation, de supervision et de décision du Projet de renforcement des capacités en matière d'Aménagement du Territoire.

La **Sous-Commission thématique « Aménagement du Territoire »**, tient lieu de « **Comité de pilotage** ». Elle est présidée par le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), par ailleurs Point d'Ancre de l'Initiative au Cameroun.

Elle est en outre composée des Secrétaires Généraux des administrations sectorielles concernées (MINDEVEL, MINFOF), du Coordonnateur de l'UTC/CAFI, des chefs d'Equipes Focales de l'UGP du Projet, des représentants des Collectivités Territoriales Décentralisée (CTD) et de leurs associations faitières (ARC et CVUC), des représentants des organisations de la société civile (OSC), des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) concernés.

Conformément aux lignes directrices de CAFI, les rôles du COPIL sont les suivants :

- Approbation des plans de travail et budgets annuels (PTBA) ;
- Examen et adoption des rapports semestriels et annuels techniques et financiers ;
- Examen de la prise en compte des recommandations du COPIL du projet et des résolutions/décisions (i) Comité National de Suivi du Partenariat Cameroun-CAFI (CNS/CAFI). et (ii) du Conseil d'administration de CAFI, en ce compris les conditions suspensives à l'octroi de financement ;
- Examen des problèmes (éventuels) dans la mise en œuvre du projet et adoption d'accords/décisions pour améliorer la mise en œuvre et l'impact du projet ;
- Analyse des arrangements institutionnels et opérationnels de mise en œuvre et révision si nécessaire (e.g. demande d'extension du projet, révision des cibles et des budgets (selon les cas de figure décrits en section 5.4 du Manuel d'Opérations de CAFI), etc.) en conformité avec le Manuel d'Opérations de CAFI ;
- Assurance de l'harmonisation du projet avec les engagements et les jalons de la Lettre d'intention établissant le partenariat entre CAFI et le Cameroun (dès lors qu'elle sera approuvée).



- Examen et revue des rapports d'audit internes des activités du projet.

La commission se réunira en session ordinaire au moins une fois par an. La convocation au COPIL est adressée par le MINEPAT en tant que Président du Comité, à chaque membre au moins 10 jours ouvrables (2 semaines calendaires) avant la tenue de la réunion et doit comprendre les termes de référence et l'ensemble de la documentation soumise à l'examen du COPIL. La réunion du COPIL doit être organisée entre le mois de janvier et le mois de mars de chaque année.

Un procès-verbal des recommandations et délibérations du COPIL doit être partagé avec les membres du COPIL dans un délai de 5 jours ouvrables après la tenue du COPIL.

Selon les lignes directrices de CAFI, les documents à partager aux membres du COPIL, y compris le Secrétariat Exécutif de CAFI au moins **10 jours ouvrables** (2 semaines calendaires) avant la tenue de la réunion du COPIL du projet, sont les suivants :

- **Termes de référence** de la réunion du COPIL (contexte, objectifs, participants, ordre du jour);
- **Mandat et mode de fonctionnement** (règlement d'ordre intérieur) du COPIL;
- **Documentation technique** comprenant :
 - Prise en considération des **recommandations** et demandes des précédentes réunions du COPIL y compris les conditions suspensives au décaissement des tranches de financement;
 - **Etat de mise en œuvre des activités du projet :**
 - Atteinte des principaux résultats/livrables par rapport aux objectifs fixés dans le Prodoc et dans le PTBA ;
 - Liens avec les jalons visés dans la Lettre d'Intention en vigueur entre CAFI et le Cameroun ;
 - Bilan sur la mise en œuvre des activités (appréciation globale, difficultés rencontrées, points à améliorer, etc.);
 - **Etat de l'utilisation du budget du Projet** (au regard des objectifs fixés et des résultats attendus);
 - Ebauche du **rapport narratif** (annuel ou semestriel) et du **rapport financier** (annuel ou trimestriel);
 - **Rapport de suivi-évaluation du projet ;**
 - **PTBA** avec les considérations suivantes³⁵ :
 - En plus des activités budgétisées et planifiées dans le temps, le PTBA doit faire le lien entre les activités, les budgets et les indicateurs/résultats (cibles annuelles quantifiées) du document de projet;

³⁵ Un modèle de PTBA est disponible et doit être utilisé par toutes les organisations de mise en œuvre



- Le cas échéant, fournir des explications sur les ajustements techniques et/ou budgétaires par rapport au document de projet ;
- Les PTBA doivent être approuvés par le COPIL du projet au plus tard au cours du premier trimestre de l'année, et idéalement lors du dernier trimestre de l'année précédente. ;
- L'état d'avancement de la mise en œuvre des PTBA doit être examiné au moins une fois par an par le COPIL du projet. L'examen du rapport semestriel et du rapport annuel du projet représentent des opportunités de revue de cet état d'avancement par le COPIL du projet ;
- Tout changement de cible (par rapport à la cible à mi-parcours ou finale du document de projet) doit être approuvé par le COPIL du projet et immédiatement notifié au Secrétariat Exécutif de CAFI. Tel que prévu dans le Manuel d'Opérations de CAFI, le Secrétariat CAFI notifie à son tour le Conseil d'administration de CAFI de tout changement significatif.

Les Equipes Focales de l'UGP du Projet conduit par le Directeur de l'Aménagement du Territoire et de la Mise en Valeur des Zones Frontalières (DATZF) assistent l'UTC/CAFI dans le secrétariat technique pour l'accomplissement de ses missions en lien avec la mise en œuvre du projet. A cet effet, elles sont chargées : (i) de préparer les documents techniques pour les différentes sessions du CNS/CAFI en lien avec la mise en œuvre du projet ; (ii) d'élaborer les rapports de sessions du CNS/CAFI en lien avec la mise en œuvre du projet.

Instances opérationnelles

L'Unité de Gestion de Projet (UGP) est la principale instance d'opérationnalisation du Projet de renforcement des capacités en matière d'Aménagement du Territoire. A ce titre, elle est chargée :

- de préparer, de mettre en œuvre le plan de travail annuel ;
- de coordonner et de suivre la mise en œuvre les activités planifiées dans le cadre du Projet ;
- de préparer les rapports d'activités du projet ;
- de veiller de concert avec l'UTC/CAFI, à la cohérence des interventions du projet avec les orientations générales du partenariat CAFI au Cameroun ;
- de veiller à la contribution du projet à l'atteinte des jalons de la phase de démarrage du partenariat CAFI au Cameroun ;
- de veiller à la mise en œuvre des synergies identifiées avec les autres projets pilotes de la phase de démarrage du partenariat CAFI au Cameroun ;

L'**UGP** ainsi définie, sera placée sous trois niveaux d'autorités (de maîtrise d'œuvre), en fonction de leur responsabilité dans la mise en œuvre des différents produits susmentionnés du projet. Il s'agit :

- du **Chef d'Equipe Focale « Aménagement du territoire »**, assuré par le Directeur en charge de l'Aménagement du Territoire au MINEPAT, qui est le responsable opérationnel de la politique d'aménagement du territoire au Cameroun, et assure de ce fait la maîtrise d'œuvre de toutes interventions en la matière sur toute l'étendue du territoire ;
- du **Chef d'Equipe Focale « Aménagement des CTD »**, assuré par le Chef de Division en charge de la Planification et du Développement Local au MINDEVEL ;
- du **Chef d'Equipe Focale « Aménagement du couvert forestier »**, assuré par le Directeur en charge de la gestion des Forêts au MINFOF.

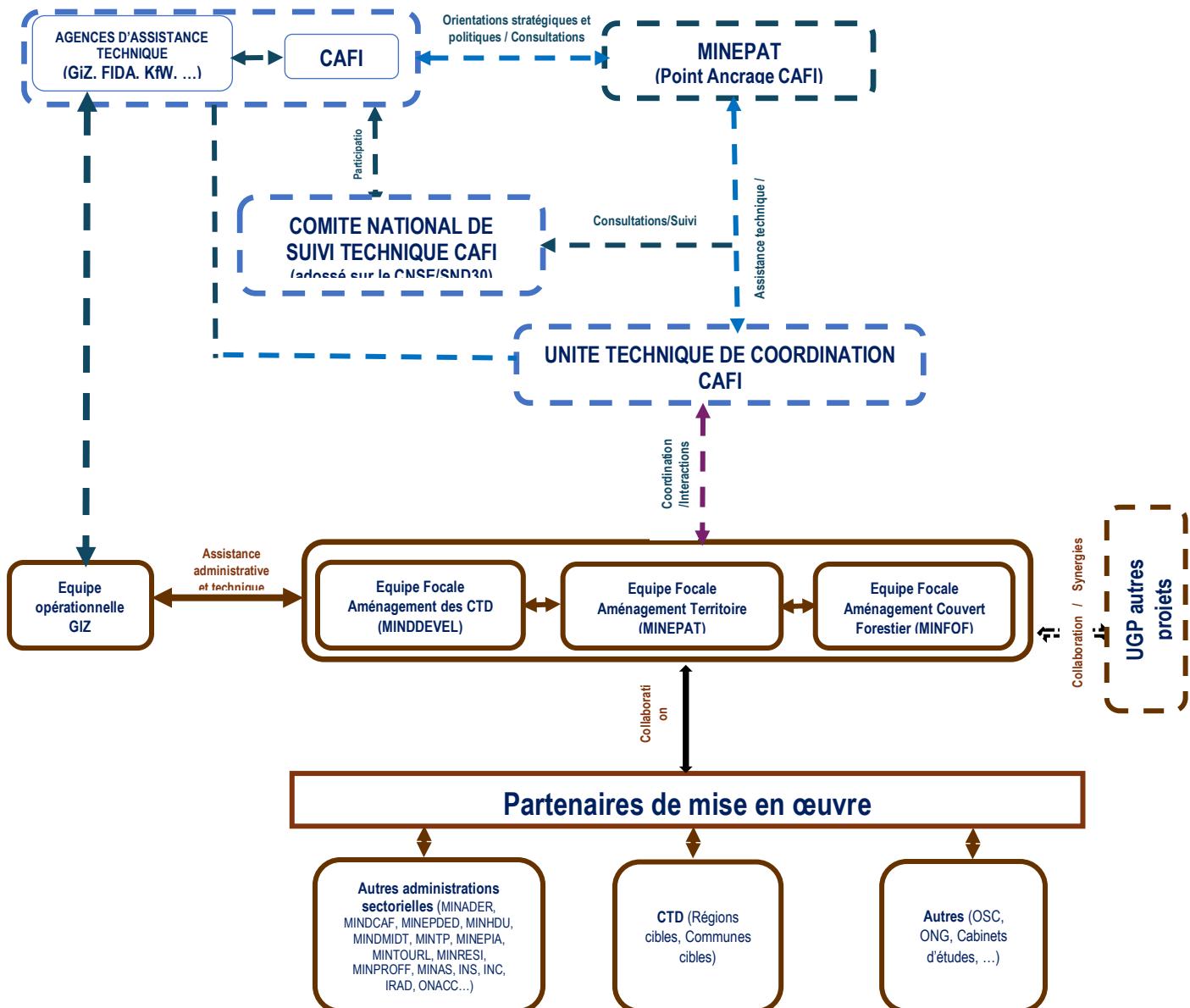


Chaque équipe focale, chargée d'implémenter les activités du projet relevant de ses compétences, sera indépendante mais travaillera en synergie avec les autres équipes focales et parties prenantes identifiés pour une meilleure mise en œuvre du Projet. Toutefois, le Directeur en charge de l'Aménagement du Territoire au MINEPAT, par ailleurs **Chef d'Equipe Focale « Aménagement du territoire »**, assurera de par sa transversalité, la coordination dans la gestion technique. A cet effet, il est chargé entre autres de :

- d'organiser les réunions de suivi de la mise en œuvre du projet ;
- de veiller à la cohérence d'ensemble des interventions des différents produits du projet ;
- de veiller à la mise en œuvre du plan de travail annuel ;
- de coordonner l'élaboration des rapports d'activités de mise en œuvre du Projet ;

Chaque Equipe Focale (EF) sera composée d'un chef désigné et trois assistants techniques également désignés. Aussi, pour l'efficacité des actions au niveau des régions et communes, il serait souhaitable que les équipes focales disposent d'un point focal au lieu d'exécution de chaque action

Les charges de fonctionnement des organes de gouvernance du projet susmentionnés sont supportées par le budget du Maître d'Ouvrage du projet.





b. Équipe d'assistance technique de la GIZ

Dans l'accomplissement de ses fonctions, l'UGP bénéficiera de l'assistance administrative et technique de La GIZ. A cet effet, elle se chargera de l'assurance qualité de la mise en œuvre des projets (à l'exception du S&E) ainsi que de l'établissement de rapports cohérents et réguliers (voir également la description dans les chapitres suivants). L'assistance technique de la GIZ inclut les activités décrites ci-dessous. Ces activités sont conçues pour répondre aux besoins du Cameroun et sont destinées à renforcer et à compléter le travail réalisé par l'UGP et les autres acteurs du projet.

- Fourniture de connaissances spécialisées : La GIZ fournit des experts nationaux et internationaux pour partager leur expertise avec les pays partenaires. Cela comprend le personnel international GIZ sur le terrain, le personnel basé en Allemagne et du personnel GIZ national qui contribuent leur savoir-faire pour ce projet.
- Renforcement des capacités : La GIZ se concentre sur le développement des ressources humaines au sein des organisations, les partenariats de formation et l'apprentissage en réseau. Cela implique de créer et de fournir des programmes de formation sur mesure pour renforcer les capacités des individus et des institutions dans les pays partenaires.
- Services de conseil politique et stratégique : La GIZ propose des services de conseil pour aider à façonner les politiques et les stratégies. Cela comprend des conseils techniques et organisationnels, visant à soutenir le développement et la mise en œuvre de politiques et de réformes efficaces.
- Mise en œuvre, gestion complète du projet : Cela inclut la gestion et la supervision du projet d'une perspective administratif et technique, la gestion financière, et la supervision des achats et de la logistique. La GIZ est entièrement responsable des fonds transférés par les deux donateurs CAFI et BMZ directement à la GIZ. Les activités de gestion de projet de la GIZ assurent que les projets sont exécutés de manière efficace (voir les critères DAC) et atteignent leurs résultats escomptés.

Réseautage, dialogue et médiation : La GIZ gère des réseaux et des plateformes de dialogue et s'engage comme un acteur neutre dans la médiation pour faciliter la coopération et, si nécessaire et apprécié, la résolution de conflits entre différents acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

L'équipe technique du projet sera composée de 8 personnels international et national. Il s'agira de :

- Deux (02) personnels internationaux : 1) Un/e Conseiller/ière Technique Principal(e) et 2) Un/e Conseiller/ière Technique junior suivi évaluation ;
- Six (06) personnels nationaux : 3) Un/e Conseiller/ière Technique senior ; 4) Un/e Conseiller/ière technique en formation professionnelle sur l'ADDT ; 5) Un/e Conseiller/ière technique foresterie et cartographie ; 6) Un/e Conseiller/ière technique en appui juridico-institutionnel ; 7) Un/e Conseiller/ière technique en planification et développement local ; 8) Un/e Expert/e en suivi/évaluation.

Le personnel technique recruté travaillera à temps plein (100%) pour le projet AT.

L'équipe administrative et d'appui va regrouper 11 personnels international et national. Il s'agira de :

- Un/e (01) personnel international : 1) Un/e Responsable administratif/ve et financier/ière international(e) ;
- Dix (10) personnels nationaux : 2) Un/e Responsable administratif/ve et financier/ière national(e) ; 3) Un/e expert/e en contrats ; 4) Un/e expert/e en évènements ; 5) Un/e expert/e en vérification/comptabilité ; 5) Un/e expert/e en communication ; 6) Un/e expert IT ; 7) Un/e expert/e caisse ; 8) Un/e assistant(e) réceptionniste ; 9) Deux chauffeurs ; 10) Un/e agent d'entretien.



Afin d'assurer l'optimisation des ressources et de faciliter des synergies avec les deux projets financés par CAFI et mis en œuvre par la GIZ, notamment le projet d'appui à la coordination intersectorielle et le présent projet sur l'aménagement du territoire, certains personnels administratifs et d'appui pourraient être partagés avec l'équipe du projet coordination et ou avec les autres projets du cluster développement rural.

L'équipe du projet sera basée à Yaoundé et logée dans un bâtiment de projet de la GIZ. La possibilité d'occuper des bureaux dans le bâtiment pourvu par le MINEPAT dans le cadre de l'initiative CAFI sera vérifiée.

Le projet va acquérir un véhicule et pièces de rechanges et aura aussi accès au pool des véhicules du secteur développement rural en cas de besoin.

Concernant les matériaux de travail, les équipements de bureaux, le matériel didactique et pédagogique, le carburant et les lubrifiants, et autres équipements logistiques seront achetés par le projet.

En termes de mécanisme d'appui, la GIZ veillera à l'implication de l'ensemble des acteurs conformément à ses procédures standards qui garantissent l'implication du partenaire dans le développement, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet.

Sur l'assurance qualité (hors M&E), la GIZ en tant que partenaire technique y veillera, ainsi que l'établissement de rapports cohérents et périodiques.

La structure de mise en œuvre avec les partenaires locaux d'exécution : La GIZ choisit ses partenaires locaux en se basant sur un appel d'offres transparent, ce qui signifie qu'elle ne peut pas prévoir les partenaires potentiels à l'avance. Le MINEPAT sera étroitement impliqué dans la rédaction des Termes de Référence (TDR) ainsi que des critères de sélection pour l'appel d'offres.

Ci-dessous un aperçu des instruments contractuels que la GIZ peut utiliser, conformément au droit allemand des marchés publics :

- **Financement** (accords de financement, conventions de subvention, contrat de contribution locale) : le partenaire peut être sélectionné directement sur la base de son éligibilité commerciale et juridique. Les arrangements de financement créent une base légale permettant à la GIZ de contribuer financièrement auprès des bénéficiaires pour des objectifs spécifiques, afin de les aider à réaliser certaines mesures. La GIZ n'a droit à aucun service en retour, sauf le remboursement des fonds si le bénéficiaire ne les utilise pas aux fins convenues. Ces arrangements visent à renforcer et développer la capacité organisationnelle du bénéficiaire, lui permettant d'atteindre ses objectifs par une utilisation efficace, efficiente et durable des ressources. Cet instrument est donc utilisé uniquement si le partenaire a déjà des projets concrets en cours qui s'inscrivent dans l'action. Du fait du risque accru que le service ne soit pas rendu ou que les résultats convenus ne soient pas atteints, le financement n'est pas utilisé comme instrument lorsqu'il est directement lié à la réalisation d'indicateurs.
- **Contrats de service** (basés sur un appel d'offres compétitif) : Dans le cadre d'un contrat de service, le prestataire s'engage à fournir les services convenus contractuellement, c'est-à-dire que la GIZ a le droit d'exiger des services du prestataire. Ce type de contrat est généralement utilisé pour des livraisons spécifiques, telles que des études, la conception et la mise en œuvre de mesures de renforcement des capacités. Étant attribué via un processus compétitif, il permet de choisir le meilleur soumissionnaire sur le marché en termes financiers et techniques.

La GIZ rend compte au Comité de suivi, en transmettant les rapports d'activités et les rapports financiers selon les règles de la GIZ ainsi que tous les éléments comptables demandés pour la



Mis en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

poursuite des décaissements. L'atténuation du risque fiduciaire est assurée par les règles et procédures internes de la GIZ, par exemple :

- Le règlement de signatures qui définit les seuils de validation en fonction du montant ;
- La séparation des rôles et responsabilités ;
- Le principe de double signature (contrat) ;
- Le contrôle interne des différents projets, réalisé par des experts GIZ provenant d'autres projets ;
- Un audit final commandité par la GIZ.

La GIZ fournit des prestations diverses à travers la mise en œuvre d'activités validées par le Comité de suivi au début de chaque année au moyen d'un plan de travail budgétisé.

Un rapport technique sur la mise en œuvre du projet sera élaboré par la GIZ et transmis au Comité de suivi deux fois par an.



c. Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires

La GIZ est l'agence publique de coopération technique internationale du Ministère fédéral de la coopération économique et du Développement (BMZ) de la République Fédérale d'Allemagne. Elle conduit seule ou en partenariat avec la Banque de Développement de la Coopération Allemande (KfW) la plupart des programmes financés par le BMZ à travers le monde (au total entre 4 et 5 milliards d'EURO/an).

La GIZ possède une vaste expérience, notamment en Afrique, dans la conception et la mise en œuvre de projets intersectoriels liés au développement rural, à la gestion des ressources naturelles et à l'aménagement du territoire. Elle est habituée à gérer des projets sectoriels et intersectoriels pour une gestion durable des ressources naturelles et le développement rural, adoptant récemment une approche de soutien aux stratégies de décentralisation.

En 2022, l'engagement de la GIZ au Cameroun s'est traduit par un budget de 60 millions d'euros, incluant 8% de cofinancements. L'organisation a piloté 60 projets, répartis entre 14 projets bilatéraux, 18 projets régionaux, et 28 projets à portée globale. Les activités de la GIZ au Cameroun s'articulent autour de quatre axes prioritaires, notamment : (i) le renforcement des finances publiques et de la gouvernance financière, le développement communal, (ii) la planification spatiale, l'aménagement du territoire, le soutien à diverses filières agricoles, y compris le cacao et le coton durables, la gouvernance foncière, le financement agricole, ainsi que les politiques agricoles durables, (iii) la gestion des forêts communales, la restauration des paysages forestiers, l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique, les chaînes de valeur des Produits Forestiers Non Ligneux, la valorisation des déchets des scieries, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, l'Accès et le Partage des Avantages, la politique foncière, la gestion des aires protégées (y compris celles transfrontalières), le soutien à la COMIFAC et le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo, et (iv) les initiatives de santé telles que les chèques santé, OneHealth, les centres numériques communaux, et la gouvernance des frontières (Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale). L'expérience de longue date de la GIZ et son dispositif en place au Cameroun, illustré par une carte des zones d'intervention de la coopération allemande, faciliteront grandement la mise en œuvre de la coordination du projet CAFI et de ses actions.

La GIZ présente de fortes capacités techniques en interne et un organisme de mise en œuvre bien développé en Cameroun. Entre 2018 et la fin de l'année 2022, l'effectif de la GIZ au Cameroun a connu une augmentation significative, passant de 288 à 500 employés. Cette équipe est majoritairement composée de personnels locaux, représentant environ 90% de l'ensemble, et affiche une répartition équilibrée entre les genres (47% femmes, 53% hommes) ainsi qu'entre les fonctions, avec 51% du personnel affecté à des tâches techniques et 49% à des fonctions administratives, à l'exception des chauffeurs.

La GIZ opère non seulement au Cameroun, mais aussi dans plusieurs pays africains voisins, dont le Tchad, la République démocratique du Congo (RDC) et la République centrafricaine (RCA). La GIZ met en œuvre des projets axés sur les infrastructures (Tchad, RDC), la paix, la sécurité et la reconstruction (Tchad, RCA, RDC), l'environnement et le climat (Tchad, RDC), le développement rural (Tchad, RDC) ainsi que l'économie et l'emploi (RDC), impliquant plus de 500 employés, dont plus de 90 % sont des employés locaux. Les activités de la GIZ au Tchad, en RCA, au Gabon, et à Sao Tomé & Principe sont coordonnées par le bureau régional de la GIZ au Cameroun. La GIZ dispose également d'une expérience dans la planification et la mise en œuvre de projets CAFI. Dans la République du Congo, la GIZ mets en œuvre le Projet « Renforcement de la gouvernance environnementale au Congo ».



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

7. Stratégie d'engagement des parties prenantes

a. Gouvernement

L'une des conditions sine qua non, garante du succès du projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire réside dans l'implication majeure du gouvernement, représentés par ses administrations sectorielles. Cette implication devra être assurée aux niveaux stratégiques et opérationnels.

Sur le plan stratégique, c'est le Comité national de suivi du partenariat CAFI (CNS/CAFI) qui aura entre autres missions la charge de formuler les orientations stratégiques ainsi que l'approbation des rapports annuels du Projet. Présidé par le MINEPAT, il est composé entre autres des secrétaires généraux des administrations sectorielles techniques. Ainsi, l'ensemble des départements ministériels bénéficiaires du projet prendront part aux principales délibérations stratégiques.

Sur le plan opérationnel, l'UGP du projet implique les points focaux des principales administrations bénéficiaires du projet, à savoir le MINEPAT, MINEPAT, MINFOF. Ces points focaux, ainsi que ceux des administrations qui ne font pas partie de l'UGP, seront fortement impliqués dans la conception, la préparation et la réalisation de toutes les activités dont leur ministère assure le lead. Il s'agira entre autres pour eux de contribuer à l'élaboration des TDR, à la mobilisation des acteurs, et, au besoin, de participer à l'évaluation technique des consultants/bureaux d'étude recrutés selon les procédures de la GIZ pour la mise en œuvre de certaines activités. Ainsi, des consultations régulières devront être entretenues entre l'équipe technique du projet et l'ensemble des administrations partenaires de mise en œuvre, à l'effet de recueillir les orientations de ces dernières et de calibrer les interventions de manière à prendre en compte les propositions qu'elles auront formulées. Cette approche s'inscrit dans une démarche qui se veut collective et synergique, à l'effet de fédérer toute l'ingénierie disponible et les ressources nécessaires pour la bonne réussite de la mise en œuvre du projet.

De même, les conseils régionaux des trois régions cibles (Centre, Sud, Littoral) et les communes (Melong, Ngambe-Tikar, Mfou et Akom 2) seront impliqués dans divers processus. Au rang de ceux-ci, l'on peut relever le processus d'élaboration des textes en vue de l'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011 dans lequel leurs différentes contributions seront captées. Aussi, les régions seront la cheville ouvrière de l'animation des cadres de concertation régionaux multi-acteurs. Elles contribueront également à la conception et la préparation des journées ouvertes sur l'économie verte, de même que l'élaboration de leurs plans régionaux d'investissement agricole. De plus, le travail de cartographie et de suivi de l'occupation du sol de la région se fera sous leur lead. Pour les communes, elles seront au cœur du processus d'élaboration des PLADDT, outil de planification qui devra avant toute chose rester une initiative locale, voulue et soutenue par l'exécutif communal parce qu'il en comprend les enjeux. Elles désigneront des techniciens qui seront impliqués dans la formation du pool d'experts dont les compétences acquises permettront d'assurer un certain contrôle technique en commune des PLADDT élaborés.

Aussi, les CVUC, parce qu'elles regroupent les 374 communes du Cameroun, seront impliquées dans les activités de vulgarisation auprès de ces communes des outils de planification synthétisés en langage simplifié (SNADDT, Guide PLADDT...). Les plateformes dont elles disposent pourront être mises à contribution.



b. Donateurs et partenaires de développement

Le projet collaborera avec divers partenaires de développement et gouvernementaux au sein des groupes de travail suivants :

- Secteur Vert CCPM : Cercle de Concertation des Partenaires du MINFOF et MINEPDED ;
- Développement Rural CMA : Cercle Multipartenaires Agriculture, dirigé par la FAO ;
- Décentralisation (avec politique de réforme) : groupe de travail dirigé par la Délégation de l'Union Européenne.

En tant que responsable de l'assistance technique, la GIZ garantit sa présence et sa participation active aux réunions régulières des groupes mentionnés précédemment. Les réunions bilatérales et multilatérales seront également organisées par la GIZ pour assurer la cohérence et les synergies entre les différents partenaires de développement impliqués dans des aspects en cohérence avec le projet (voir le chapitre 5) : la Coopération Allemande, la KfW, le FIDA, l'Union Européenne (UE), la FAO, le WRI, le COMIFAC, IDH, le CIFOR, etc. Grâce à ces rencontres, la collaboration sera renforcée et les interventions dans le secteur de l'aménagement du territoire seront optimisées, en utilisant les compétences particulières et les ressources de chaque partenaire.

Le projet d'ADDT cherchera à accompagner et à s'aligner aux grands projets structurants et de développement, telle que le projet de Plaine Centrale, le projet de chemin de fer de Kribi-Mbalm, etc. Le projet entend à cet effet établir un partenariat avec le projet de plaine centrale financé par la BAD, à l'effet de soutenir le cas échéant dans le cadre d'un basket fund les études d'impact environnement. Pour le projet de fer de Kribi-Mbalm, le projet entend accompagner le Conseil Régional à comprendre les enjeux et les opportunités qui offre ce projet d'infrastructure des mines.

c. Société civile

Le projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire aura un fort ancrage au niveau des territoires ciblés. Sa mise en œuvre nécessitera une pluralité d'activités de terrain auprès des communautés, ceci à l'effet de vulgariser des outils, d'informer ou de collecter des données nécessaires au projet, etc. A ce titre, la collaboration avec les OSC revêt une importance capitale, dans l'optique d'assurer une gouvernance optimale du projet. Leur implication dès le début du projet s'avère de ce fait essentiel pour l'atteinte des objectifs et répondre au souci d'une approche multi-niveau qui prenne en compte les acteurs de divers ordres. On pourrait dès lors s'intéresser :

- Aux ONG spécialistes des questions de protection de la forêt, de développement durable, de préservation de l'environnement ;
- Aux ONG spécialisées sur les questions de développement rural, à l'effet de soutenir les initiatives en lien avec l'autonomisation socio-économique des populations locales ;
- Aux organisations à base communautaire qui permettent de comprendre les dynamiques sociale et sociétales des zones d'intervention, et qui soit capable de créer des ponts avec les populations autochtones ;
- Aux groupes organisés de femmes à l'effet de promouvoir l'égalité de genre et l'implication des femmes dans la définition des usages du territoire ;
- Aux groupes organisés de jeunes qui permettent d'échanger avec la jeunesse des zones cibles, de recueillir leurs perspectives et de bénéficier de leurs idées novatrices.

d. Secteur privé

La mise en œuvre de ce projet entend à terme attirer des investisseurs soucieux du développement d'une économie verte au Cameroun, qui sache concilier, comme souligné plus haut, croissance



économique et préservation de l'environnement. Les synergies qui seront créées avec d'autres projets tels que le Projet d'appui au FODECC mis en œuvre par le FIDA serviront également à mettre en relief la promotion de pratiques agricoles respectueuses des forêts, avec l'entrée en vigueur, pour ce qui concerne spécifiquement ce projet, de la Réglementation Déforestation de l'Union Européenne (RDUE) et la mise en place à ce titre d'un guichet agro-transition. Ces éléments interpellent le secteur privé à se saisir de cette dynamique pour en tirer parti. Au rang de ces acteurs, on peut relever :

- Les agriculteurs qui sont en première ligne des vecteurs de la déforestation, afin de les capaciter aux pratiques agricoles respectueuses de la forêt ;
- Les entreprises Forestières qui doivent promouvoir la gestion durable des forêts et la production de bois dans un cadre agroforestier ;
- Les opérateurs de Pépinières qui fournissent des plants d'arbres de qualité pour soutenir les systèmes agroforestiers ;
- Les entreprises de Compensation Carbone qui développent des projets agroforestiers pour la séquestration de carbone ;
- Les bureaux d'étude et cabinets de Conseil qui offrent des services de gestion et de conseil technique pour l'amélioration des systèmes agroforestiers ;
- Les entreprises fournisseurs de Technologie qui apportent des outils innovants pour l'amélioration des systèmes agroforestiers, etc.

Ils peuvent être impliqués dans les efforts de coordination et de développement des capacités des bénéficiaires. Les entreprises d'exploitation agricole de taille moyenne et grande, pratiquant l'agriculture de deuxième génération, pourront bénéficier d'un accompagnement à l'effet de s'assurer que leur mode de production respecte les principes des chaînes de valeur exemptes de déforestation, tout en respectant les directives établies à la suite des études d'impact et mesures de mitigation d'impact définis par le Gouvernement.

Les bureaux d'études seront impliqués directement dans la mise en œuvre du projet comme prestataires de service, notamment pour la conduite d'élaboration des PLADDT au sein des communes cibles, ou encore pour appuyer le processus d'élaboration des projets de textes d'application de la loi de 2011 sur l'AT.

e. Autres : Organisation d'éducation et/ou de recherche

Dans le cadre du projet quelques études devront être menées ou soutenues, notamment :

- Elaboration des documents de synthèse du SNADDT et du guide PLADDT pour vulgarisation ;
- Inventaire et priorisation des outils de planification ;
- Préparation des projets de texte d'application de la loi de 2011 sur l'AT ;
- Elaboration des standards pour la cartographie des forêts à grande valeur ;
- Développement d'un programme de formation du pool d'experts sur l'ADDT ;
- Enquêtes de terrains pour l'élaboration des PLADDT, etc.

Ces études seront réalisées dans le cadre de contrats de prestation de services sollicités par la GIZ. Aussi, l'appui technique de l'INC et de l'INS pourra être bénéfique pour la bonne conduite de certaines de ces études.

En outre, dans le cadre de la formation du pool d'experts et de l'étude de faisabilité pour la mise en place à l'avenir d'un corps professionnel, un appui des établissements de formation académique spécialisées sur les questions d'aménagement de territoire pourra être mise à contribution.

Le schéma ci-dessous présente la cartographie des différents acteurs

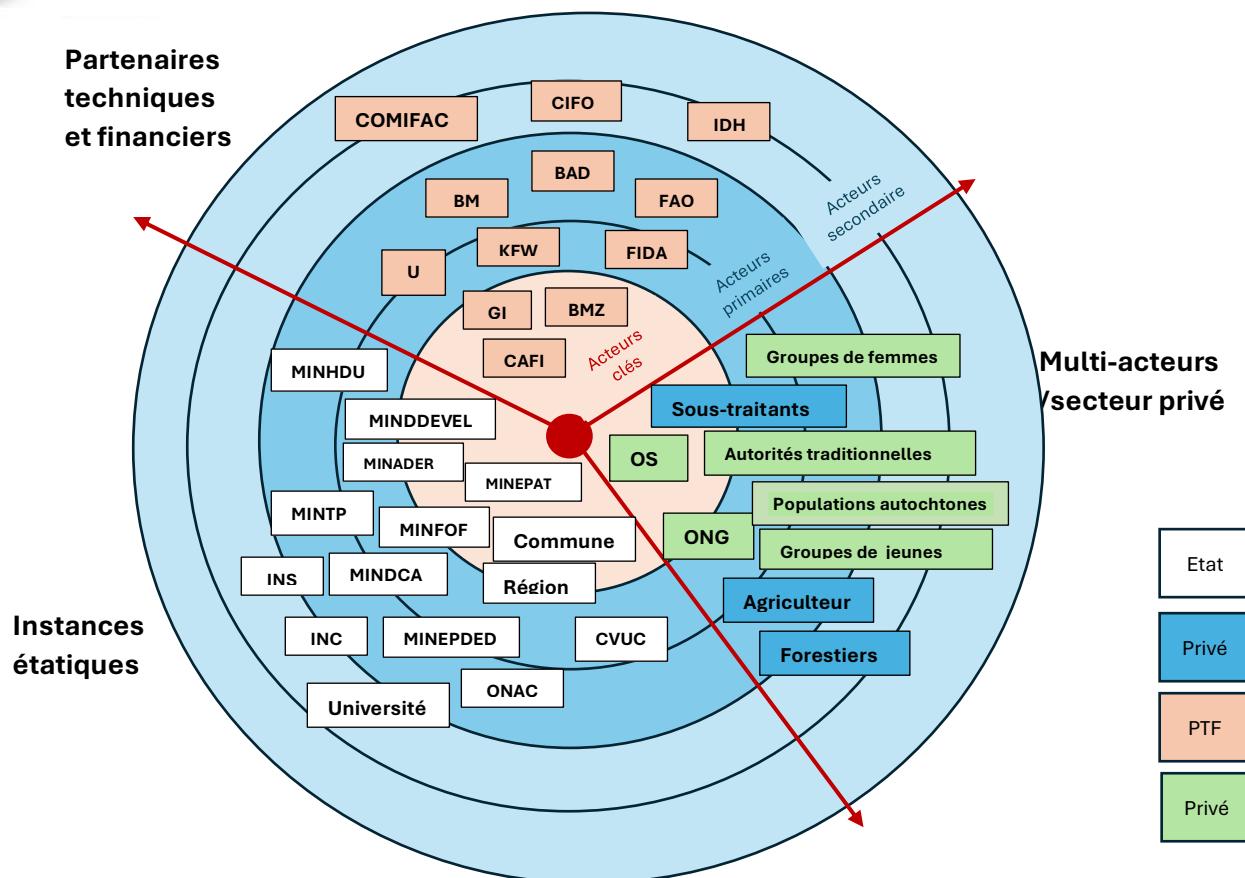


Figure 10 Schéma des différents acteurs.

8. Gestion des risques et des sauvegardes

b. Sauvegardes

i. Intégration de la dimension genre

La mise en œuvre des projets financés par le Fonds fiduciaire de CAFI intègre obligatoirement des considérations relatives au genre dans la planification et la mise en œuvre des programmes afin de mieux prendre en compte les liens entre l'égalité des sexes et le changement climatique.

Conformément aux normes nationales et internationales, la GIZ s'est engagée à prendre en compte l'égalité des sexes dans la conception de tous les projets. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE exige qu'une analyse de genre soit effectuée pour toutes les mesures de l'aide publique au développement, afin de déterminer les effets que ces mesures pourraient avoir sur l'égalité entre les hommes et les femmes et d'attribuer un marqueur politique d'égalité entre les hommes et les femmes. Selon les orientations politiques du ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ, 2001), les analyses de genre pour les projets financés par le BMZ sont réalisées lors de la conception d'un projet.

L'objectif de l'analyse de la dimension genre est de mieux comprendre les relations et les rôles actuels des hommes et des femmes, ainsi que les intérêts, les besoins, les potentiels et les discriminations spécifiques à chaque sexe dans un pays, un contexte et/ou un secteur donné. Les résultats servent avant tout à permettre une conception et une mise en œuvre des projets qui



tiennent compte la dimension de genre et, dans la mesure du possible, qui la transforment. À cette fin, les potentiels de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que les éventuels effets négatifs involontaires d'un projet sur l'égalité entre les femmes et les hommes sont identifiés, et une approche méthodologique et un cadre de résultats tenant compte de la dimension de genre ou de la transformation sont élaborés. Les analyses de genre servent à stimuler une discussion au sein de l'équipe de projet et, si possible, avec les organisations partenaires, sur les relations inégales entre les sexes, les désavantages et discriminations spécifiques au genre et les approches permettant de les surmonter.

Dans le cadre du présent projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire, ce principe se traduit principalement par une obligation pour les partenaires d'exécution d'œuvrer à renforcer l'égalité des sexes et promouvoir l'autonomisation des femmes dans la participation des parties prenantes aux organes de gouvernance nationaux. Ces organes étant établis au niveau national, les partenaires d'exécution du projet devront encourager les structures nationales à promouvoir ces principes et la participation effective des femmes lors de la désignation des représentant(e)s. Une vigilance particulière devra être déployée également dans la conduite des activités du projet (études sectorielles, communication), pour que celles-ci prennent en compte les considérations liées au genre, mais aussi aux autres catégories de populations vulnérables de façon adaptée au contexte national (jeunes, populations autochtones, etc.).

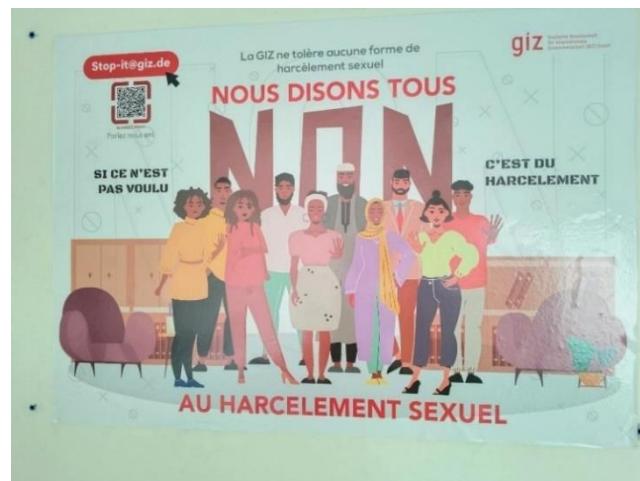
Le tableau porté en annexe résume les aspects analysés dans le cadre de l'analyse de genre (voir annexe 2).

ii. Exploitation, harcèlement et abus sexuels

Selon la définition de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le « Harcèlement Sexuel sur le lieu de travail » englobe tout comportement sexuel non souhaité et offensant pour le destinataire. Il se manifeste sous deux aspects principaux : la contrepartie, où des avantages professionnels sont conditionnés par l'acceptation de sollicitations sexuelles, et les conditions de travail hostiles, caractérisées par l'intimidation ou l'humiliation de la victime.

La GIZ reconnaît comme harcèlement sexuel sur le lieu de travail les comportements suivants : le harcèlement sexuel tant verbal que non verbal, le harcèlement sexuel physique, le harcèlement autoritaire, ainsi que les représailles suite au signalement d'un cas de harcèlement. La politique de la GIZ précise que le harcèlement peut concerter tout individu, indépendamment de son sexe ou de sa position hiérarchique, visant aussi bien les supérieurs que les collègues de n'importe quel genre.

La procédure adoptée par la GIZ face à un cas présumé de harcèlement sexuel comprend deux étapes clés : premièrement, la phase de plainte/notification où la victime ou un témoin rapporte l'incident, et deuxièmement, la phase d'enquête et de constatation des faits pour vérifier les allégations et prendre les mesures appropriées.





Source : GIZ

Figure 11 Affiche de sensibilisation du personnel aux politiques de la GIZ en matière de harcèlement sexuel.

iii. Mesures de sauvegarde de Cancún

Les activités mise en œuvre par l'équipe du projet seront exécutées dans le respect des garanties sociales et environnementales de Cancun, conformément au manuel d'opérations de CAFI et en parfaite harmonie avec le contexte national en la matière.

Tableau 7 Mesures de sauvegarde de Cancún

Sauvegarde de Cancún	Prise en compte dans la mise en œuvre du projet	Description des mesures de suivi-évaluation spécifiques
Complémentarité et compatibilité avec les objectifs des projets forestiers nationaux et les accords internationaux.	Le MINOF, le MINADER ainsi que leurs services déconcentrés constituent des parties prenantes clés dans la mise en œuvre du projet. En tant qu'autorité nationale en matière de conservation et de gestion durable des forêts, le MINOF jouera un rôle essentiel aux côtés de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) pour garantir la cohérence des actions, avec les initiatives et interventions déjà en cours. Cette collaboration visera également à assurer une synergie effective avec les programmes et projets du secteur forestier identifiés durant la phase de formulation.	Voir les indicateurs du produit 5 : 5.1 Document officiel de nomenclature disponible 5.2 Méthodologie d'Inventaire Forestier National (IFN) disponible 5.3 Nombre d'études préalables réalisées 5.5 Superficie (ha) prévue pour le pré-inventaire couverte
Transparence et efficacité des structures de gouvernance.	L'approche intersectorielle et participative du projet, portée par les plateformes de dialogue et de coordination, favorise la redevabilité. Le programme mettra ainsi en œuvre les activités retenues dans le strict respect des principes de transparence et d'efficacité, conformément aux procédures GIZ et CAFI.	- Publication annuelle des rapports d'activités - Documentation des réunions des organes de gouvernance - Mécanisme de gestion de plaintes fonctionnel et accessible
Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones.	Les droits et les connaissances des populations autochtones sont pris en compte et garantis dans l'approche du projet. Les communautés locales et les peuples autochtones représentent des bénéficiaires directs et contribuent largement à l'élaboration des documents de planification territoriale, en intégrant leurs savoirs traditionnels, et leur droit au	- Documentation des consultations communautaires (CLIP). - Rapports de mise en œuvre désagrégés par groupe vulnérable, en particulier peuples autochtones.



Mis en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

	<p>consentement libre, préalable et éclairé (CLIP). Leurs droits fonciers, reconnus et protégés par la loi, doivent être respectés et elles doivent être impliquées dans la prise de décision concernant la définition des usages du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Activités de sensibilisation en vue de l'appropriation des outils de planification par les communautés (voir activités 1.1 et 2.1)
<p>Participation intégrale et effective des parties prenantes, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales.</p>	<p>Des activités planifiées dans cadre du projet seront réalisées selon une approche inclusive, prenant en compte l'ensemble des parties prenantes. En particulier, l'élaboration des PLADDT se fera selon les prescriptions définies dans le guide PLADDT, qui prescrit une approche participative favorisant une large consultation des parties prenantes, notamment les CTD, chefferies traditionnelles, populations autochtones.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Documentation des consultations communautaires (CLIP). - Participation des communautés locales aux ateliers du processus d'élaboration des PLADDT (voir produit 4)
<p>Compatibilité des activités avec la préservation des forêts naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques /mise en place d'activités permettant des bénéfices socioéconomiques.</p>	<p>L'objectif du projet est de concilier la demande de terres et de ressources pour la croissance économique avec la gestion durable des écosystèmes. L'élaboration des outils de planification territoriale, notamment les PLADDT dans des communes disposant d'un couvert forestier menacé visera l'atteinte de cet objectif.</p>	<p>Voir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produit 2 : Les outils pour l'aménagement du territoire sont finalisés, vulgarisés et pérennisés. - Produit 3 : Les conseils régionaux pilotes sont accompagnés pour un meilleur aménagement et développement durable du territoire - Produit 4 : Les PLADDT sont élaborés dans quatre Communes pilotes.
<p>Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion.</p>	<p>Le projet renforce la gouvernance foncière et l'intégration des usages durables dans les outils de planification. L'ancrage des processus au sein des CTD, avec l'accompagnement des services techniques des sectoriels réduit les risques d'incohérence dans l'élaboration des PLADDT. Tous les outils sont élaborés de manière à ce qu'ils respectent les orientations des outils existants d'autres échelons (SNADDT, SRADDT), mais aussi de manière participative au sein des communautés afin de prendre également en compte les orientations des populations concernées</p>	<p>Suivi de l'avancement du projet conformément au cadre logique du projet</p> <p>Contrôle des PLADDT</p>



Mesures pour réduire les déplacements d'émission.	La coordination avec les autres projets CAFI et le renforcement des synergies dans les zones du projet visent à éviter la pression foncière et les déplacements d'activités. La promotion de l'intensification durable de la production agricole, y compris l'agroforesterie, pendant les séances de travail avec les communautés locales dans le cadre du projet contribuera à atténuer ces déplacements d'émission	<p><i>Rapports d'ateliers d'élaboration des PLADDT</i></p> <p><i>Contrôle des PLADDT</i></p> <p><i>Promotion de l'économie verte et l'investissement agricole durable. Voir activité 3.1</i></p> <p><i>Organiser des journées ouvertes dans les trois régions sur l'économie verte et activité 3.3</i></p> <p><i>Appuyer l'élaboration des Plans régionaux d'investissement agricole</i></p>
---	--	--

iv. Gestion des plaintes

La procédure de gestion des plaintes au sein de l'organisation se décline en deux approches : une voie formelle, qui confère à chaque employé, indépendamment de son genre, le droit de soumettre une plainte officielle concernant un cas de harcèlement sexuel, et une voie informelle, qui permet à tout membre du personnel de solliciter un soutien moral, des conseils ou des recommandations auprès de ses collègues au sein de la GIZ.

Le mécanisme de gestion des plaintes est conçu comme un ensemble de processus structurés englobant la réception, l'examen, l'analyse, l'évaluation et la résolution de toute expression d'insatisfaction liée à des manquements observés par les parties prenantes engagées dans l'exécution d'un projet. L'objectif principal de ce mécanisme est de fournir aux parties prenantes impliquées des moyens accessibles, rapides, efficaces et adaptés culturellement pour présenter leurs griefs liés au projet. En outre, ce système cherche à identifier, à proposer et à appliquer des solutions équitables et adéquates aux plaintes et préoccupations exprimées.

Dans cette perspective, la GIZ, à travers l'Unité de Gestion du Projet (UGP), établira un dispositif de gestion des plaintes et des recours qui adhère à des principes directeurs spécifiques, tels que l'application d'un cadre méthodologique et procédural rigoureux, l'utilisation appropriée des modalités prévues, la prise en compte des caractéristiques propres à chaque catégorie de plaintes et la répartition des responsabilités entre les parties concernées. Des normes générales régissant le processus envisagé pour la gestion des réclamations et des plaintes seront également mises en place par l'UGP, en accord avec les principes établis par la GIZ, pour garantir l'efficacité du mécanisme.

Il est à noter que ce mécanisme ne vise pas à se substituer aux voies légales de traitement des plaintes. Néanmoins, il garantit que les plaintes et préoccupations des parties prenantes soient prises en compte de manière diligente, analysées et traitées afin d'identifier les causes sous-jacentes, de les adresser et de mettre en œuvre des mesures correctives pour prévenir toute escalade susceptible de compromettre le contrôle du projet.



En matière de gestion des plaintes et conflits le lien ci-après

<https://dms.giz.de/dms/llisapi.dll/overview/304397220> prescrit la démarche à suivre au niveau de la giz

v. Fraude, détournement de fonds

Les membres de l'Unité de Gestion du Programme (UGP) du programme sont tenus d'adhérer au **code d'intégrité et au code d'éthique de la GIZ** dans sa version la plus actuelle, et doivent se conformer aux Procédures et Règles (P & R) de la GIZ concernant les fraudes et les détournements de fonds. Il est également exigé que les parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet respectent les lois et réglementations nationales pertinentes. Le Comité de Pilotage (COPIL) et l'UGP s'engagent à renforcer les capacités institutionnelles, à définir clairement les rôles et responsabilités des parties prenantes, et à mettre en œuvre le manuel de procédures ainsi que des audits indépendants pour garantir l'adhésion aux procédures de la GIZ. En outre, l'UGP veillera au suivi rigoureux et au respect de ces procédures.

Les personnels impliqués dans le programme sont également soumis à la législation camerounaise (voir ci-dessous) et aux standards nationaux et internationaux en matière de fraude, de détournement de fonds et de lutte contre la corruption. Ceci inclut le respect des **conventions et directives internationales** telles que :

- La Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- La Convention de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) sur la lutte contre la corruption des agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales ;
- La Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption ;
- La Convention visant à combattre la fraude et autres activités illégales affectant les intérêts financiers des communautés ;
- Les 4ème et 5èmes directives de l'Union Européenne relatives à la prévention de l'utilisation du système financier pour le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme ;
- Les Conventions et Protocoles des Nations Unies relatifs à la lutte contre le terrorisme ;
- Les 40 Recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI).

Au Cameroun, la fraude et le détournement de fonds sont principalement régis par le Code pénal camerounais. Plusieurs dispositions légales traitent de ces infractions, établissant les sanctions applicables aux auteurs de tels actes. Sans être exhaustif, les articles pertinents comprennent : (i) Article 184 du Code pénal camerounais, qui traite du détournement de fonds publics. Cet article prévoit des peines pour toute personne, dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, d'un mandat électif public, ou fonctionnaire public, qui détourne des fonds publics ou tout autre bien. (ii) Articles 134 à 136 abordent la fraude et les actes de corruption, précisant les peines pour ceux qui sont reconnus coupables de tels actes. En plus du Code pénal, le Cameroun a mis en place d'autres lois et réglementations spécifiques pour lutter contre la corruption, la fraude et le détournement de fonds, notamment à travers la création de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) et de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC). Ces institutions sont chargées de l'investigation et de la prévention des actes de corruption et de fraude financière.

Au niveau de la Giz les liens ci après <https://dms.giz.de/dms/llisapi.dll/overview/304397220> et <https://dms.giz.de/dms/llisapi.dll/overview/304397220> permettent d'avoir accès aux informations en matière de corruption et fraude



Mis en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

a. Risques et mesures d'atténuation



Mise en œuvre par
coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Tableau 8 Matrice de gestion des risques liés aux projets.

Risques	Niveau de risque : Très élevé Haut Moyen Bas (Probabilité x impact)	Vraisemblance : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact : Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
Risques socio-environnementaux					
Les intérêts de planification spatiale sont souvent d'ordre économique et d'accès aux ressources et peuvent impacter négativement sur le pouvoir de la femme	12 = High	Probable	Modéré	C'est l'étude genre en cours de réalisation qui doit traiter cette question	-Needs to be closely monitored to reduce likelihood -Action required by senior management
La décentralisation des décisions sur l'utilisation de l'espace peut mener les leaders locaux à s'accaparer les terres forestières pour en faire de l'agriculture sans respect des normes établis et peut ainsi compromettre la biodiversité et les ressources forestiers.	12 = High	Possible	Majeurs	Assurer une implication réelle des acteurs concernés à tout niveau ; une large campagne de sensibilisation surtout au niveau local ; mise en place des systèmes de suivi et de surveillance au niveau des CTD, etc.	-Needs to be closely monitored to reduce likelihood -Action required by senior management
Risques politiques et réglementaires					
Retard dans la finalisation et l'adoption des décrets d'application de la Loi d'orientation 2011 sur l'ADDT	12 = High	Possible	Majeur	Plaidoyer régulier auprès des autorités compétentes pour accélérer le processus et impliquer étroitement les niveaux supérieurs à la Primature et la Présidence et les ministères sectoriels ayant une forte emprise sur le zonage (MINFOF, MINIMIDT, MINIDCAF, MINADER dans l'élaboration des projets de textes d'application).	-Needs to be closely monitored to reduce likelihood -Action required by senior management MINEPAT/ MINDDEVEL/ GIZ
La gouvernance foncière et territoriale en vue notamment d'une meilleure satisfaction des besoins des différents acteurs reste un défi important qui peut bouleverser tout plan d'ADDT	16 = High	Probable	Majeur	Besoin d'accélérer le processus de sécurisation foncière ; L'implication des maires dans la gestion foncière au niveau local	-Needs to be closely monitored to reduce likelihood -Action required by senior management
Risques financiers					
L'élaboration d'un PLADDT peut être une activité budgétivore si trop des problèmes locaux et conflits doivent être résolus pendant	9 = Moyen	Possible	Modéré	Besoin d'identifier les problèmes d'ADDT qui demandent du temps pour être résolus afin de les inscrire dans le plan d'accompagnement de mise en œuvre du PLADDT	MINEPAT / MINDDEVEL / GIZ



Mise en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

le processus de l'élaboration, ce qui rendrait le processus hors de portée pour la majorité des Communes					
Risques opérationnels (y inclus sur les processus et capacités d'adaptation du projet) et stratégiques (dont réputationnels)					
S'opposer aux processus et outils nouveaux de planification/ d'aménagement du territoire	6 = Moyen	Peu probable	Modéré	Transparence et implication de tous les ministères dans la réalisation des outils et des formations.	MINEPAT/ MINDDEVEL/ GIZ
Faible capacités techniques et opérationnelles des acteurs pour la mise en œuvre des activités	6 = Moyen	Peu probable	Modéré	Prévoir des activités de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs. Recruter des experts techniques pour accompagner la mise en œuvre.	GIZ et MINEPAT
Risques organisationnels (y inclus fiduciaires)					
Faible appropriation et implication des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet	9 = Moyen	Possible	Modéré	Mettre en place des mécanismes de concertation et de coordination réguliers avec les parties prenantes et renforcer les capacités des acteurs impliqués (administration, secteur privé, société civile)	MINEPAT/ MINDDEVEL/ GIZ
Sureté et sécurité					
-	-	-	-	-	-



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Likelihood	Occurrence	Frequency	Consequence	Result
Very Likely	The event is expected to occur in most circumstances	Twice a month or more frequently	Extreme	An event leading to massive or irreparable damage or disruption
Likely	The event will probably occur in most circumstances	Once every two months or more frequently	Major	An event leading to critical damage or disruption
Possibly	The event might occur at some time	Once a year or more frequently	Moderate	An event leading to serious damage or disruption
Unlikely	The event could occur at some time	Once every three years or more frequently	Minor	An event leading to some degree of damage or disruption
Rare	The event may occur in exceptional circumstances	Once every seven years or more frequently	Insignificant	An event leading to limited damage or disruption

Likelihood	Consequences						Level of risk	Result
	Insignificant (1)	Minor (2)	Moderate (3)	Major (4)	Extreme (5)			
Very likely (5)	Medium (5)	High (10)	High (15)	Very High (20)	Very High (25)		Very High	Immediate action required by executive management. Mitigation activities/treatment options are mandatory to reduce likelihood and/or consequence. Risk cannot be accepted unless this occurs.
Likely (4)	Medium (4)	Medium (8)	High (12)	High (16)	Very High (20)		High	Immediate action required by senior/executive management. Mitigation activities/treatment options are mandatory to reduce likelihood and/or consequence. Monitoring strategy to be implemented by Risk Owner.
Possible (3)	Low (3)	Medium (6)	High (9)	High (12)	High (15)		Medium	Senior Management attention required. Mitigation activities/ treatment options are undertaken to reduce likelihood and/or consequence. Monitoring strategy to be implemented by Risk Owner.
Unlikely (2)	Low (2)	Low (4)	Medium (6)	Medium (8)	High (10)			
Rare (1)	Low (1)	Low (3)	Medium (3)	Medium (4)	High (5)		Low	Management attention required. Specified ownership of risk. Mitigation activities/treatment options are recommended to reduce likelihood and/or consequence. Implementation of monitoring strategy by risk owner is recommended.



Mis en œuvre par
coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

9. Suivi-évaluation

Les lignes directrices du CAFI pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage du 23 novembre 2023, et du BMZ s'appliquent à la mise en œuvre du système de suivi et d'évaluation du projet. Pour le suivi des Plans de Travail Annuels Budgétisés (PTBA) du projet, ceux-ci seront approuvés par le comité de pilotage du projet au plus tard au cours du premier trimestre de l'année, et dans la mesure du possible au cours du dernier trimestre de l'année précédente. L'état de la mise en œuvre des PTBA sera examiné au moins une fois par an par le comité de pilotage du projet. L'examen du rapport semestriel et du rapport annuel du projet sera l'occasion pour le comité de pilotage du projet d'examiner les progrès réalisés et de formuler des recommandations.

En année 1 du projet, sera produit et partagé avec CAFI et le BMZ, un plan de suivi et d'évaluation pluriannuel accompagné d'un guide méthodologique de suivi-évaluation qui orientera les équipes de travail, les experts et consultants ainsi que les partenaires impliqués dans la collecte de données et dans le suivi du projet conforme aux attentes en termes de Manuel d'opération, de la Politique et Lignes Directrices de Suivi Évaluation de CAFI en vigueur au moment de l'élaboration du document de projet.

Le projet fournira à CAFI et au BMZ, à minima tous les ans, toutes les données, informations, analyses techniques, méthodologies ainsi que toutes les photos et vidéos générées par le projet. Cela inclut toutes les données brutes et traitées issues des enquêtes et des études (sondage des ménages, études des moteurs de déforestation, études de filières, etc.), les données issues du suivi et de l'évaluation des activités, y compris les informations spatiales (c'est-à-dire les coordonnées GPS) associées.

Pour un suivi-évaluation robuste et efficace des activités et de leurs résultats, le projet se dote d'une capacité de collecte et de traitement des données spatiales (géoréférencées) des activités pertinentes du projet.

Lorsque des informations ne sont pas destinées au public, elles peuvent être communiquées via des liens ou à des dossiers numériques sécurisés, tout en fournissant un accès protégé à CAFI par l'entremise leurs secrétariats.

Le Programme fera l'objet de procédures de suivi et évaluation, selon des modalités et procédures de la GIZ, en sa qualité d'agence d'assistance technique. Ce mécanisme permettra un suivi technique et financier efficace des activités mises en œuvre dans le cadre du projet. Il sera mis en œuvre et permettra un suivi et une évaluation rigoureuse à toutes les étapes du processus.

La GIZ a une longue expérience dans le suivi et l'évaluation participative de ses interventions qui permet de fournir des informations/données exactes et fiables, qui permettent de garantir la transparence et l'efficacité dans la gestion du programme. Le suivi à travers la GIZ se fera de manière régulière et permettra ainsi de se faire une idée de l'avancement et du déroulement des activités mise en œuvre dans le cadre du projet, en lien avec l'atteinte des objectifs et cibles de CAFI et du BMZ, et de la SND30. Cette étape sera le cadre idéal pour une évaluation systématique du niveau d'atteinte des indicateurs du projet, conformément aux outils préétablis. A cet effet, la GIZ mettra en œuvre son mécanisme de suivi interne, technique et financier permanent et élaborera régulièrement des rapports semestriels de mise en œuvre des activités et un rapport final de mise en œuvre. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre du projet, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, des résultats obtenus (réalisations et effets directs) mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence le cadre logique du programme. Les rapports seront présentés de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final d'exécution, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre du projet.



La GIZ pourra au cours de l'exécution du projet, procéder à des évaluations à mi-parcours et finale en associant des représentants du comité de pilotage et du projet coordination. Ces évaluations du projet ou de ses produits pourront se faire par l'intermédiaire de consultants indépendants ou à travers des missions communes commandées par la GIZ. L'évaluation à mi-parcours permettra de vérifier l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités, et permettra si besoin d'effectuer des réajustements. Des vérificateurs de l'état d'avancement du projet seront proposés pour cette revue à mi-parcours, laquelle permettra de déclencher le paiement de la seconde tranche de financement par CAFI.

Une évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage des leçons apprises à divers niveaux. Celle-ci permettra de mettre en lien les résultats obtenus et leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Cette évaluation permettra de réajuster l'approche de solution.

Dans le cas d'une évaluation indépendante commandée par CAFI, ceux-ci informeront la GIZ au moins 2 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. La GIZ informera les autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre. L'UGP collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, en leur fournissant notamment l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués aux parties prenantes clés. Les partenaires de mise en œuvre analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Les responsables suivi-évaluation du projet seront chargés de la mise en œuvre des activités spécifiques prévues dans le plan de suivi et évaluation préalablement élaboré. Ils superviseront donc la réalisation des évaluations à mi-parcours et finale du Programme. Ils devront notamment fournir toutes les informations et données demandées pour ces évaluations. Pour les actions de suivi, leur travail pourra également être appuyé par les initiatives de suivi sur le terrain menées par les conseils régionaux, les communes, les comités de villages et de quartiers (relais de l'action de la commune dans les quartiers et villages), les organisations locales. Ces appuis devront s'inscrire dans le cadre d'un mécanisme de suivi dont les experts suivi-évaluation préciseront les contours et modalités.

Le responsable de l'UGP accompagné les responsables suivi-évaluation recrutés par le projet, auront la charge de présenter les rapports d'avancement annuels au Comité de pilotage.

Le projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire vise à fournir les outils pour faciliter une planification et coordination cohérente et concertée de l'aménagement et du développement durable décentralisés au Cameroun.

Voici les principales stratégies et approches qui seront adoptées pour le suivi-évaluation :

- Collecte de données de référence : Le projet établira les lignes de base pour les indicateurs du cadre de résultats, en utilisant des sources de données existantes si possible, ou en mettant en place une méthodologie de collecte de données pour les indicateurs sans sources établies. Ces lignes de base seront disponibles au plus tard un an après le début du projet.
- Responsabilités du suivi-évaluation : Le projet identifiera les responsables comme la/le conseiller/e technique principal.e appuyer par un/e conseiller/e technique de suivi-évaluation pour la collecte et l'analyse des données requises dans le cadre de résultats. Un plan de suivi-évaluation pluriannuel et un guide méthodologique seront produits et partagés avec CAFI en première année.
- Examen et rapports : Le projet décrira le mécanisme d'examen à mi-parcours et final, ainsi que les détails sur la préparation des rapports d'avancement annuels. Cela inclura le suivi spatial (données géoréférencées) de toutes les activités pertinentes.



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
giz

- Partage des données : Le projet fournira à CAFI et au BMZ, au minimum chaque année, toutes les données, informations, analyses techniques, méthodologies, photos et vidéos générées. Les données brutes et traitées issues des enquêtes, études et du suivi-évaluation seront partagées, y compris les informations spatiales.
- Conformité aux attentes de CAFI et du BMZ : Le suivi-évaluation du projet sera conforme aux termes du Manuel d'opération de CAFI et du BMZ et de la Politique et lignes directrices de suivi-évaluation CAFI et du BMZ.

En résumé, le projet mettra en place un système de suivi-évaluation rigoureux, transparent et aligné sur les exigences de CAFI, afin de fournir des données fiables, d'assurer l'efficacité de la gestion du projet et de permettre l'atteinte des objectifs et cibles visés.

La GIZ a également développé une procédure de suivi spécifique, le "suivi axé sur les résultats". Elle met ainsi à la disposition de tous les projets des outils qui leur permettent d'effectuer un suivi efficace et transparent. Lors de l'élaboration du Cadre des résultats, la veille sur sa compatibilité avec le modèle de suivi propre à la GIZ a été assurée.

Voici ce que fait le "suivi axé sur les résultats" :

- Contrôle : le suivi axé sur les résultats garantit que les progrès sont observés et enregistrés de manière continue et systématique. Il montre à l'équipe et aux partenaires où en est le projet et si le processus se déroule comme prévu. Les parties prenantes voient ainsi rapidement si des corrections de trajectoire sont nécessaires et peuvent être mises en œuvre immédiatement. En outre, le suivi offre les meilleures conditions pour apprendre dans et à partir des projets ;
- Planification : un "modèle d'impact" illustre les changements visés étape par étape. Il s'agit d'une base de planification importante, car il indique clairement dès le départ dans quelle direction les changements doivent s'opérer. Le "suivi axé sur les résultats" permet de déceler les "points aveugles" du "modèle d'impact" et de remettre en question sa logique. Les points de vue des différentes parties prenantes sont pris en compte dans cette vérification. De cette manière, le suivi tient compte de la complexité des projets de développement et les imprévus peuvent également être pris en considération.
- Transparence : les informations issues du "suivi axé sur les résultats" servent à rendre des comptes aux partenaires, aux commanditaires et au public.
- Évaluation : le suivi axé sur les résultats est une condition essentielle pour les évaluations en cours de projet et après la fin du projet.
- Les données de base pour un système de suivi et d'évaluation à mettre en place sont tirées du Cadre de résultats.

Les indicateurs et leurs moyens de vérification et fréquence de renseignement sont repris dans le tableau ci-dessous.



Tableau 9 : Indicateurs, moyens de vérification et fréquence du projet.

Indicateurs ³⁶	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet	Moyens de vérification ³⁷	Fréquence de renseignement de l'indicateur
IMPACTS					
Taux (en %) de réduction des pertes de forêt sur l'ensemble de la zone d'intervention du programme	AD (2026)	AD	AD	Rapports des enquêtes de terrain	Annuel
Nombre de bénéficiaires directs, désagrégé par le genre, les minorités et la zone d'intervention	0	100.000 bénéficiaires issus des zones d'intervention (trois régions, quatre communes) 70 agents issus des administrations clés et des CTD formés dont 1/3 de femmes	200.000 bénéficiaires issus des zones d'intervention (trois régions, quatre communes) 140 agents issus des administrations clés et des CTD formés dont 1/3 de femmes	Rapports d'ateliers Rapport de l'élaboration des PLADDT	Annuel
Effet 1 : Les pratiques agricoles durables entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue					
Superficie (ha) destinées à l'agriculture durable dans les trois régions d'interventions	AD (2026)	AD	AD	Rapport SE Rapport Conseils régionaux et sectoriels Rapport de suivi de l'élaboration des PRIA	Annuelle
EFFECT CAFI 3 : Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont capacitées et disposent d'un cadre légal					
Système national de Suivi forestier amorcé à travers la mise en place d'une méthodologie d'Inventaire Forestier National	Une proposition de manuel méthodologique existe (2023)	Atelier d'examen technique de la méthodologie réalisé	Approche méthodologique pour la réalisation de l'IFN finalisée et validée par les parties prenantes	Document de méthodologie	Annuelle
EFFECT CAFI 5 : Aménagement du territoire et sécurisation foncier					

³⁶ Quand pertinent, les indicateurs doivent être désagrégés par genre et pour les peuples autochtones.

³⁷ Par exemple : enquêtes/questionnaires, données et archives gouvernementales, groupes de réflexion, observations de terrain, rapports d'activités des opérateurs, revue documentaire, données SIG, autre.



Superficie de territoire (ha) gérée de manière intégrée et durable à travers les PLADDT	0 ha	358.200 ha	1.127.900 ha	Rapports d'élaboration des PLADDT	Annuelle
Réduction des conflits d'utilisation des terres dans les communes d'intervention	Sans être spécifiquement quantifiés, les conflits fonciers sont nombreux dans les communes cibles du projet pour diverses raisons (spéculations foncières, conflits d'usage entre agriculteurs et éleveurs, recherche de nouveaux espaces cultivables, etc)	AD	AD	Rapport de SE Rapport de l'élaboration des PLADDT	Annuelle

EFFET CAFI 7 Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées

Mise en place d'un cadre normatif et institutionnel pour renforcer l'aménagement du territoire au Cameroun	Existence d'une loi sur l'Aménagement du territoire Existence du SNADDT et des SRADDT finalisés ou en cours de finalisation dans les zones d'intervention Faible maîtrise des problématiques d'aménagement du territoire au niveau des instances régionales	Enrichissement des projets de textes Mise en place des mécanismes de concertation et de coordination régionale autour des questions d'AT	Projets de textes soumis, notamment un sur l'organisation et le fonctionnement du CNAT prévu dans la loi de 2011 Cadres de concertation multi-acteurs et multi-niveaux fonctionnels au niveau des régions cibles et statuant sur les questions d'AT.	Document de projets de texte PV des réunions des cadres de concertation Rapport SE	Semestrielle
Nombre de réunions du COPIL de projet organisées et préparées en adéquation avec le Règlement d'ordre intérieur et les TOR/MOP de CAFI et du FONAREDD	0	1 réunions de COPIL	3 réunions de COPIL	Rapport des réunions de COPIL	Semestrielle

Produit 1. L'accompagnement à l'élaboration des instruments juridiques d'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011 est effectif.

1.2 Proportion des acteurs techniques ayant pris part au benchmarking	2 anciens projets de textes sur l'organisation et le fonctionnement du CNAT existent. Il est question de les relire, de les actualiser, les enrichir, et ceci en s'inspirant des exemples d'autres pays.	1 Benchmarking dans un pays d'Afrique francophone ou anglophone réalisé Groupe de rédaction des textes, impliquant les administrations sectorielles mis en place.	Deux benchmarking des des pays d'Afrique francophone et anglophone réalisés. Les projets des textes sont finalisés, validés et soumis aux instances.	Rapports de mission Documents Journal officiel	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/ 2027
1.3. Nombre de projets de textes d'opérationnalisation de la loi		Un 1 ^{er} draft de projet de textes élaboré.	20% de femmes impliquées dans le groupe de travail relatif au		



sur l'AT de 2011 élaborés et soumis. Les textes sont élaborés et soumis			processus d'élaboration des textes		
1.4. Proportion des instances multi-niveaux animées sur les outils et orientations de la Loi 2011 d'AT	Les administrations sectorielles se voient confrontées aux usages et zonages sectoriels conflictuels. Les CTD n'ont pas connaissance des orientations et opportunités contenues dans la Loi 2011 sur AT et dans ses outils		Appropriation des CTD des connaissances, orientations et opportunités contenues dans la Loi 2011 sur AT et dans ses outils 20% de femmes impliquées au niveau des instances multi-niveaux pour l'appropriation des outils sur l'AT	Rapports de mission et des ateliers	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027
1.5 Nombre de colloques nationaux organisés sur l'aménagement et le développement durable du territoire. Nombre de participants (désagrégé par genre et institution).	Aucun colloque national organisé spécifiquement sur cette thématique à ce jour	TDr du colloque élaboré	1 colloque organisé avec au moins 150 participants issus des administrations, des CTD forestières, de la société civile, des PTF. Désagrégation genre : 2/3 H et 1/3 F	Rapport du colloque	1 fois pendant 3 années, en 09/2027
1.6 Nombre de conférences internationales pertinentes auxquelles le Cameroun a participé.	Participation irrégulière aux conférences internationales	Participation à 1 conférence internationale	Participation à 2 conférences internationales, avec intégration d'au moins 1 bonne pratique dans les politiques nationales.	Rapports de participation aux conférences internationales Textes intégrant les pratiques identifiées	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027

Produit 2. Les outils pour l'aménagement du territoire sont finalisés, vulgarisés et pérennisés.

2.1 Nombre et proportion des acteurs des structures locales (CTD) ayant été sensibilisés aux outils d'ADDT Nombre d'outils de sensibilisation sur l'ADDT élaborés et divulgués.	Les outils SNADDT, SRADDT et PLADDT et leurs contenus sont encore peu vulgarisés et avec une multitude d'autres outils de planification il y a confusion pour les acteurs au niveau des CTD	L'inventaire des outils de planification au niveau communal est réalisé. Les synthèses des outils majeurs existants sont produits et prêts à être vulgarisés	Les outils synthétisés sont vulgarisés auprès des 3 Régions du Sud, Centre et Littoral et dans au moins 10 Communes par Région. 2. Au moins 100 personnes représentant différents acteurs touchés par Région dont 1/3 de femmes. 3. La synthèse SNADDT est vulgarisée auprès de 10 administrations sectorielles touchant au moins 100 personnes dont 1/3 de femmes.	Documents, Rapports	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027
--	---	---	---	---------------------	---



2.2 Proportion de couches de cartographies rendue accessible à travers le portail	L'Atlas, le SNADDT et SRADDT ainsi que le PZTN contiennent des cartes de base qui ne sont pas encore centralisées et dont les shapes-file ne sont pas accessibles aux acteurs. Les formats de cartographie utilisés par les spécialistes ne sont pas standardisés	La plateforme géospatiale est conçue	1. Le portail est disponible et maintenu par une instance dédiée 2. Les différentes couches de cartographie sont organisées sur une plateforme et disponibles aux utilisateurs via un portail pour une meilleure articulation entre outils d'ADDT 3. Nombre annuel des visiteurs du portail 4. Au moins 3 PLADDT avec une cartographie articulée entre niveau d'ADDT	Portail Nombre annuel des visiteurs Projets des PLADDT en cours de validation	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027
2.3 Nombre d'outils conçus pour faciliter l'accès aux données pour l'élaboration des PLADDT	Les administrations sectorielles ont des outils de collecte de données et des statistiques déjà développés et utilisés, mais pas disponible aux autres utilisateurs	1. Les outils sont compilés et rendus disponibles aux organisations de prestation d'élaboration des PLADDT (par exemple sur les données agricoles et démographiques, les manuels base de données, brochures) 2. Un outil d'inventaire floristique rapide adopté	1. Les 4 PLADDT de 1 ^{ère} génération du partenariat CAFI-Cameroun utilisent des données standardisées 2. Un outil de prospective future adopté	Accords d'utilisation des statistiques sectorielles Rapports de compilation des outils et données Les documents PLADDT	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027
2.4 Nombre d'experts (2/3 H et 1/3 F) formés/certifiés et habilités à suivre l'élaboration des PLADDT pour assurer le suivi de qualité -Nombre des sessions de formation -Proportion d'acteurs capacités sur le processus de mise en place d'un corps professionnel	Pour l'aménagement du territoire, il n'existe pas encore de pool d'experts au sein de l'administration et des CTD qui comprennent les principes et orientations de l'ADDT et qui ont connaissance des outils	Modules de formations élaborés Agents issus des administrations clés et des CTD sélectionnés 2 sessions de formation	1. 8 sessions de formation qui intègrent le renforcement des capacités en matière de prise en compte du genre dans la planification et l'aménagement du territoire 2. Au moins 40 technicien(ne)s sont formées et reçoivent un certificat Désagrégation genre : 2/3 H et 1/3 F 3. 50% des expert(e)s formé(e)s ont participé au processus d'élaboration et validation d'un PLADDT 4. Analyse de la faisabilité, avec propositions concrètes pour un corps Professionnel disponible est réalisée	Rapports de formation Certificats des techniciens formés Rapports Documents	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027
Produit 3 : Les conseils régionaux pilotes sont accompagnés pour un meilleur aménagement et développement durable du territoire					



3.1 Nombre de sessions/événements thématiques par région cible en lien avec les problématiques de forêt et développement	<p>Les mécanismes de coordination et cadres de concertation multi-acteurs régionaux là où ils existent ont des difficultés de jouer le rôle attendu</p> <p>Les besoins d'appui seront différents d'une Région à l'autre</p>	<p>Diagnostic des mécanismes de coordination et cadres de concertation multi-acteurs régionaux effectués dont 1/3 de femmes.</p> <p>Chaque semestre une réunion de concertation est appuyée dans les Régions du Sud, Centre et Littoral (2 réunions par Région cible par an)</p>	<p>Les trois Régions ont des cadres de concertation opérationnels autour des questions de forêt et développement (<i>au moins 5 réunions par Région cible</i>) et dans lesquels les femmes sont représentées et leurs intérêts pris en compte.</p> <p>Une journée « d'économie verte » dans chaque Région (en année 3 du projet) avec au moins 2 idées de projets concrètes, dont ½ venant de femmes porteuses d'initiatives entrepreneuriales « vertes ».</p>	<p>Rapports diagnostic Rapports des réunions Rapports d'évaluation participative</p>	<p>2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/ 2027</p>
3.2 Proportion des régions cibles (3) outillées à la maîtrise de l'occupation du sol Nombre (et superficie en ha) de projets de « zéro-déboisement » en lien avec le PRIA ayant clarifié le foncier	<p>Les acteurs au niveau des Régions n'ont pas une vision sur l'évolution d'occupation du territoire et couvert forestier de la Région</p> <p>Un système de suivi des terres acquises par différent acteurs est inexistant</p>	<p>outil/présentation d'évolution d'occupation d'espace et du couvert forestier historique (période 2000-2025) par Région développé</p>	<p>1. Les opportunités sont mieux saisies et les impacts des différents choix de développement sur l'environnement compris et atténués dans les 3 Régions cibles.</p> <p>2. Au moins 100 personnes représentant différents acteurs par Région (3 Régions cibles) ayant une meilleure connaissance sur l'état d'occupation de l'espace historique et actuel dont 1/3 de femmes.</p> <p>3. Nombre (et superficie en ha) de projets de « zéro-déboisement » en lien avec le PRIA ayant clarifiés le foncier</p> <p>4. Nombre et superficie de concessions de terres appartenant aux femmes et aux populations autochtones</p> <p>5. Concept d'un système de suivi (éventuellement en lien avec SNSF) de changement de l'occupation du sol réel élaboré</p>	<p>Documents, rapports Données spatiales géoréférencés</p>	<p>2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/ 2027</p>
3.3 Proportion de Régions cibles disposant d'un PRIA durable	PNIA disponible, SRADDT en phase de finalisation, Conseils Régionaux en place, plusieurs initiatives d'envergure visant l'agriculture de 2 ^{ème} génération	<p>1. Groupes de travail mis en place dans les Régions du Sud, Centre et Littoral</p> <p>2. Inventaire des principales filières à l'échelle de l'espace de la Région disponible</p>	<p>1. PRIA* durable élaboré et idées de projet d'investissement dans une agriculture verte disponible aux trois Régions</p>	<p>Rapports des Groupes de travail Rapports d'inventaire et d'analyse</p>	<p>2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/ 2027</p>



				Projets de PRIA+durable	
--	--	--	--	----------------------------	--

Produits 4 : Les PLADDT sont élaborés dans quatre Communes pilotes.

4.1 Nombre et Proportion de communes disposant d'un PLADDT assorti d'un plan d'accompagnement	Communes identifiées ne disposent pas du PLADDT (zones d'intervention des projets de Grand-Mbam (Région du Centre) et FODECC (Région du Littoral) et Akom 2 (Région du Sud))	Processus lancé sous l'autorité des instances de la commune et avec implication des autres parties prenantes	Quatre Communes avec PLADDT validés (au moins 40 représentant(e)s de 4 communes, des régions et des instances au niveau national) Au moins 40 femmes dans les 4 communes sensibilisées sur l'importance de représenter leurs intérêts dans la planification de l'utilisation des terres et aux capacités de plaidoyer renforcées pour garantir leur implication efficace dans le processus d'élaboration des PLADDT	Document PLADDT et données spatiales	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/ 2027
Superficies (ha) sous plans d'Aménagement du Territoire : i) élaborés ii) soumis iii) validés, ventilé par type d'échelon administratif	Communes identifiées ne disposent pas du PLADDT (zones d'intervention des projets de Grand-Mbam (Région du Centre - Commune de Ngambé-Tikar) et FODECC (Région du Littoral - Commune de Melong) et Akom 2 (Région du Sud))	Processus lancé sous l'autorité des instances de la commune et avec implications des autres parti-prenantes	PLADDT suivantes élaborés et validés 1. Ngambé-Tikar - superficie environ 720,000 ha 2. Mfou - superficie environ 83.000 ha. 2. Melong - superficie environ 49.700 ha 3. Akom 2 - superficie environ 275.200 ha	-PLADDT -PVs de validation -Cartes géoréférencées suivant les lignes directrices du CAFI	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/ 2027

Produit 5 : Les outils de méthodologie du troisième Inventaire Forestier National sont développés et testés

5.1 Document officiel de nomenclature disponible Proportion d'experts multisectoriels ayant pris part à l'adoption d'une nomenclature	Compréhension variée et diverse par les acteurs des termes et des catégories utilisées dans l'IFN	Document de nomenclature élaboré	Document de nomenclature validé	Document Rapports d'ateliers	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027
5.2 Méthodologie d'Inventaire Forestier National (IFN) disponible Proportion d'acteurs ayant participé à la	Une proposition de manuel méthodologique existe (2023)	TdR et mobilisation des expertises pour finaliser la méthodologie IFN Un atelier d'examen technique de la méthodologie réalisé	Approche méthodologique pour la réalisation de l'IFN finalisée et validée Méthodologie affinée après test inventaire	Documents Rapports d'atelier	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

finalisation de la méthodologie					
5.3 Nombre d'études préalables réalisées	Les données contextuelles et actualisées sur les zones ciblées sont faiblement disponibles.	TDR élaborés et expertises mobilisées. Au moins une étude entamée.	Au moins deux études réalisées sur les caractéristiques géographiques et sur des enquêtes ethnobotaniques.	Rapports d'études	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027
5.4 Nombre d'agents ayant été formés Nombre d'ateliers de formation réalisées	Les agents du MINFOF ont besoin d'être formées aux techniques modernes d'IFN, particulièrement en dendrométrie et prospection, d'autant plus que le dernier IFN remonte à plus de 20 ans.	Modules de formations élaborés pour le personnel MINFOF 2 ateliers de formation	1. 4 ateliers de formation en dendrométrie et en prospection 2. Au moins 100 technicien(ne)s sont formé(e)s et reçoivent un certificat <i>Désagrégation genre : 2/3 H et 1/3 F</i> 3. 25% des technicien(ne)s formé(e)s dans le bassin Centre ont participé au pré-inventaire	Rapports de formation,	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027
5.5 Superficie (ha) prévue pour le pré-inventaire couverte	Le dernier IFN remonte à 2004. Le besoin de disposer des données actualisées sur la ressource forestière est certain. Tester la méthodologie permettra de l'affiner pour les étapes de passage à l'échelle.		1. Test IFN réalisé dans une commune de la région du Centre, et Akom 2, région du Sud. 2. Projet d'IFN à l'échelle du pays disponible 3. Cartographie de forêt de grande valeur selon une méthodologie standardisée dans une Région 4. Forêts de grande valeur cartographiées (nombre d'ha) dans le domaine forestier non-permanent dans la zone cible d'IFN	Rapport de test d'IFN Rapport d'atelier de validation des résultats ProDoc projet IFN à l'échelle du pays Cartes géoréférencées	2 fois pendant 3 années ; En 09/2026 et 09/2027



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

10. Communication et visibilité

Les objectifs principaux de la communication et de la visibilité seront d'un côté d'influencer les perceptions et de susciter le changement, et, de l'autre côté, d'accroître la visibilité du travail et des résultats du projet, ainsi que de ses bailleurs de fonds.

Le plan de communication et de visibilité de CAFI et du BMZ est en accord avec tous les efforts de communication et de visibilité au niveau national et régional, et il est opérationnalisé par les organisations de mise en œuvre afin de garantir la visibilité de CAFI et de sensibiliser les publics ciblés à la manière dont le projet combat la perte de forêts, les changements climatiques et la pauvreté dans la région.

Les logos et la mention « financé par CAFI et BMZ » seront utilisés par le projet dans toutes ses communications et activités de diffusion, sur les infrastructures, les équipements, les véhicules, l'approvisionnement ou tout résultat financé.

Les logos ainsi que la mention « financé par CAFI et BMZ » seront exposés de manière visible et proéminente au public. Ils seront présents dans toutes sortes de produits publics, y compris les publications, et les bailleurs de fonds seront mentionnés lors de toute interaction avec les médias.

A l'intérieur du pays, les actions de communication cibleront :

- Le gouvernement représenté par ses administrations sectorielles ;
- Les CTD (Régions et Communes des régions cibles) ;
- La Société civile, communautés locales et populations autochtones représentées ;
- Les bureaux d'étude et organisations d'appui local (ONG, OSC) ;
- Les institutions nationales en charge de la statistique et de la cartographie (INS, INC) ;

A l'extérieur du pays, ces actions cibleront principalement :

- CAFI ;
- BMZ ;
- D'autres partenaires techniques et financiers qui s'intéressent aux questions d'ADDT.



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

11. Transparence fiduciaire

Pour les acquisitions de biens, travaux et services à contracter pour une valeur supérieure à 100,000 USD, un plan d'approvisionnement/passation de marchés y compris une description du processus qui sera utilisé pour identifier le fournisseur est proposé en annexe.

Les règles GIZ d'évaluation et de gestion des projets sont précisés dans le Document sur les « Procédures et Règles » (P+R). Ces règlements établissent un cadre administratif solide pour assurer une gestion efficace, transparente et rigoureuse des fonds mis à la disposition de la GIZ. Il comprend de nombreuses règles classifiées par catégories, à savoir :

- La gestion technique des projets ;
- La gestion des risques administratifs, financiers et sécuritaires ;
- Les procédures d'achats, d'établissement des contrats avec des firmes externes, de recrutement du personnel ;
- Les principes de base et le code d'intégrité de la GIZ.

Ces Procédures et Règles sont acceptées par le BMZ (propriétaire et principal donneur d'ordre de la GIZ), par l'Union Européenne et par le Fonds Vert pour le Climat, notamment. Les règles sont continuellement développées et affinées. Les Bureaux régionaux et nationaux de la GIZ sont responsables pour l'adaptation des règlements au niveau local. Concernant le projet de renforcement de la gouvernance environnementale au Cameroun, lequel prévoit la création d'un bureau projet GIZ dédié à la gestion du programme, un manuel de procédures sera élaboré sur la base des documents existants afin de les adapter au contexte local.

Ajoutons que de manière systématique, toutes les activités de la GIZ sont supervisées directement par le BMZ et indirectement (en termes administratifs) par la Cour des Comptes de la République Fédérale d'Allemagne. La GIZ dispose de plusieurs divisions qui régissent diverses thématiques, nous parlerons particulièrement de :

Une division spéciale pour les achats et l'établissement des contrats de prestation des services avec des firmes et individus. Cette division est à impliquer :

- Dans les achats et les contrats prévoyant ou permettant d'escompter la participation des soumissionnaires d'Etats membres de l'UE ou de pays n'étant pas gérés par des Bureaux GIZ régionaux ou nationaux ;
- Dans les achats locaux dépassant une somme de 50.000 € et les contrats locaux dépassant la somme de 100.000 €. Dans les autres cas, les achats et les contrats sont réalisés par des équipes spécialisées aux Bureaux GIZ régionaux (dans ce cas-ci à Yaoundé).

Il revient ainsi à ces équipes spécialisées (Division achats et contrats, Bureaux régionaux) de conduire les processus. Elles ont ainsi la responsabilité de :

- Décider de la procédure de passation du marché à appliquer ;
- Décider si les conditions nécessaires au lancement de la procédure de passation sont réunies (« maturité du processus ») ;
- Lancer la procédure de passation du marché ;
- Exécuter la procédure de passation conformément à la législation régissant les marchés publics ;
- Prendre la décision d'attribution en commun avec le laRdM/responsable de l'unité de gestion et, le cas échéant, avec le département technique s'il ou si elle n'en fait pas partie ;
- Formaliser le processus de passation et la conclusion du contrat.



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Ci-dessous un plan de passation de marchés y compris une description du processus qui sera utilisé pour identifier les firmes/ individus est proposé³⁸

Pour les services de consultance

Tableau 10 : Plan pour les services de consultance

Montant de la prestation	Type de procédure	Documents à fournir par le Directeur de Projet	Durée du processus (Jours ouvrables)	Commentaires
Passation conduite par la Division Achats et Contrats du Siège				
A partir de 20.000 € (env. 21.580 USD) à 221.000 €, (env. 238.459 USD)	AOR	Demande de contrat Termes de référence y compris calendrier des activités Cadre budgétaire estimatif Grille d'évaluation de la partie technique des offres (obligatoire) Liste restreinte contenant au moins 5 prestataires ayant la qualification requise Les documents sont soumis à travers le Procurement Portal	60 jours	
Passation conduite par le Service Achats et Contrats des Bureaux régionaux				
A partir de 20.000 € (env. 21.580 USD) à 221.000 €, (env. 238.459 USD)	AOR	Demande de contrat Termes de référence y compris calendrier des activités Cadre budgétaire estimatif Grille d'évaluation de la partie technique des offres (obligatoire) Liste restreinte contenant au moins 5 prestataires ayant la qualification requise	28 Jours	
	AMI + AOR	Projet d'avis d'appel à manifestation d'intérêt Demande de contrat Termes de référence y compris calendrier des activités Cadre budgétaire estimatif Grille d'évaluation de la partie technique des offres (obligatoire) Les documents sont soumis à travers le Procurement Portal	35 jours	Car implication de la division achats et contrats du Siège à partir d'une valeur de 100.000 € (env.107.900 USD)
			38 jours	
			45 jours	Car implication de la division achats et contrats du Siège à partir d'une valeur de 100.000 € (env.107.900 USD)

³⁸giz-en-avb-2020.pdf



AOP	Projet d'avis d'appel d'offres public	42 jours	Car implication de la division achats et contrats du Siège à partir d'une valeur de 100.000 € (env. 107.900 USD)	
	Demande de contrat			
	Termes de référence y compris calendrier des activités	49 jours		
	Cadre budgétaire estimatif			
	Grille d'évaluation de la partie technique des offres (obligatoire)			

Avis d'appel à manifestation = AMI

Appel d'offres restreint= AOR

Appel d'offres public = AOP

N.B. La durée du processus est estimative et pourra varier en fonction de la charge de travail du service compétent.

Pour les acquisitions de biens et équipements

Tableau 11 : Plan pour l'acquisition de biens et équipements.

Montant de la prestation	Type de procédure	Documents à fournir par le Directeur de Projet	Durée du processus	Commentaires
Passation conduite par la Division Achats et Contrats du Siège				
A partir de 20.000 € (env. 21.580 USD)	Attribution Directe	Spécifications techniques du matériel ou équipement	4 à 6 mois (Exportation et dédouanement inclus)	L'attribution directe est effectuée exclusivement en cas d'achat des équipements pour lesquels des contrats cadres ont été conclus.
		Budget prévisionnel		
	AOP	Les documents sont soumis à travers le Portail Achats en ligne	6 à 8 mois (Exportation et dédouanement inclus)	
Passation conduite par le Service Achats et Contrats des Bureaux régionaux				
A partir de 20.000 € (env. 21.580 USD)	AOP	Spécifications techniques du matériel ou équipement	41 Jours	
		Budget prévisionnel	56 Jours	Car implication de la division achats et contrats du Siège à partir d'une valeur de 51.829 USD

Avis d'appel à manifestation = AMI

Appel d'offres restreint= AOR

Appel d'offres public = AOP

Un Contrat Cadre : Terme générique désignant les contrats qui sont conclus avec un·e ou plusieurs entreprises ou consultant·e·s/particuliers afin de fixer les conditions des marchés publics qui seront passés pendant une période donnée (en règle générale jusqu'à 4 ans). Le contrat-cadre peut notamment fixer le prix et, le cas échéant, les quantités envisagées [article 103, paragraphe 5 de la loi contre les pratiques restrictives de la concurrence (GWB) et article 21 du décret sur la passation de marchés publics (VgV)].³⁹

En ce qui concerne la passation de marchés pour des prestations de service supérieur à 221.000€ (env. 238.459 USD), il faut noter que :

- Le schéma d'évaluation des critères de sélection est le document supplémentaire à ajouter

³⁹ La durée du processus est estimative et pourra varier en fonction de la charge de travail du service compétent et également de la disponibilité des équipements.



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

à l'ensemble des documents requis en cas de passation de marché ;

- L'implication du département technique compétent (en particulier du pôle d'expertise - PdE) qui (i) assume la responsabilité technique (ii) répond aux questions techniques posées par les soumissionnaires de la division achats et contrats (iii) est chargé de la partie technique de la négociation dans les procédures négociées (iv) procède à deux évaluations de la partie technique, indépendantes l'une de l'autre.

A. Une division conseil en gestion financière qui veille à l'utilisation des ressources de manière responsable et économique, car :

- S'assure de la qualité de la mise en œuvre et de l'exécution administrative et financière ; ceci grâce à l'instrument Contrôle Interne qui a pour but d'assurer la conformité des procédures financières et administratives par rapport au cadre réglementaire (procédures et règles) mis en place par la GIZ. Tous les bureaux régionaux, nationaux et les projets sont soumis au Contrôle interne à intervalles réguliers. Il est à noter que les audits internes intègrent dans leurs résultats une analyse de la quantité et la qualité des contrôles internes du projet qu'ils examinent ;
- Coordonne l'exécution des audits externes pour les cofinancements selon le mandat reçu par les différents donateurs. C'est le cas des organisations telles l'UE, FCDO-DFID, DEZA.

Dans le cadre de l'utilisation responsable et économique des ressources, des codes de conduite sont instaurés et applicables au sein de la GIZ ainsi que des mécanismes de traitement des cas de non-respect des principes de base.



12. Budget (indicatif), plan de travail et chronogramme

a. Plan de travail et budget (indicatif) par produits/activités

Le budget du Projet se présente comme suit :

- 7.300.000 USD fonds CAFI
- 1.079.000 USD fonds BMZ

Total : 8.379.000 USD

Le montant total sera décaissé en deux tranches, sous réserve des conditions suivantes :

i) Première tranche de 4.623.709 USD à la signature de l'Accord de financement.

ii) Deuxième tranche de 2.676.291 USD sous la condition suivante :

- Les dépenses cumulées atteignent 70 % des fonds CAFI déboursés.
- Soumission de rapports narratifs et financiers provisoires ainsi que de plans de travail annuels (ou pour la période pour laquelle le prochain déboursement est demandé) au Secrétariat CAFI et au MPTFO.
- Respect des obligations en matière d'établissement de rapports sous une forme et sur un fond acceptable pour CAFI.
- Progrès dans la réalisation des étapes de la lettre d'intention signée par CAFI et le Cameroun, plus spécifiquement :
 - Élaboration des textes d'application de la loi de 2011 sur l'aménagement du territoire et le développement durable d'ici 2027.
 - Mise en place des plateformes nationales et régionales de coordination du désenclavement des zones de production agricole, et mise en œuvre des dispositions du Guide méthodologique de hiérarchisation des interventions routières de désenclavement, outil de plateforme pour les Collectivités Territoriales de Développement (CTD).
 - Finalisation des Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable (PLADDT) dans au moins 1 commune.

La réalisation des jalons intermédiaires de la LOI n'affectera que le décaissement de la deuxième avance. Elle n'affectera pas l'éligibilité des coûts déjà engagés : tous les coûts déjà engagés resteront éligibles.



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Tableau 12 : Plan de travail et budget par produits/activités.

N°	Activités	Agen ce d'ass istan ce techn ique	Partenaire de mise en œuvre	Semestre			Budget planifié CAFI	Budget planifié Co- financements	Budget planifié total	% (CAFI)		
				A 1	A 2	A 3						
				1	2	3	4	5	6			
Produit 1. L'accompagnement à l'élaboration des instruments juridiques d'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011 est effectif.								\$434.230	\$35.459	\$469.689	5,9%	
1.1	Concertations larges et démarrage en étroite collaboration avec les partenaires	GIZ	MINEPAT	x					\$77.564		\$77.564	1,1%
1.2	Benchmarking dans des pays ayant une expérience sur l'ADDT	GIZ	MINEPAT		x	x	x		\$91.870	\$35.459	\$127.329	1,3%
1.3	Appuyer l'élaboration des projets de textes	GIZ	MINEPAT		x	x			\$78.746		\$78.746	1,1%
1.4	Appuyer l'animation des travaux des instances sur l'appropriation des textes d'application de la loi de 2011	GIZ	MINEPAT		x	x	x		\$30.543		\$30.543	0,4%
1.5	Appuyer l'organisation du 3 ^e colloque national sur l'aménagement et le développement durable du territoire	GIZ	MINEPAT		x	x			\$99.730	\$-	\$99.730	1,4%
1.6	Participer aux conférences internationales sur l'aménagement du territoire et le développement durable du territoire	GIZ	MINEPAT	x	x	x	x		\$55.776	\$-	\$55.776	0,8%
Produit 2. Les outils pour l'aménagement du territoire sont finalisés, vulgarisés et pérennisés.								\$1.459.841	\$-	\$1.459.841	20,0 %	



Mise en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Nº	Activités	Agen ce d'ass istan ce tech nique	Partenaire de mise en œuvre	Semestre			Budget planifié CAFI	Budget planifié Co- financements	Budget planifié total	% (CAFI)
				A 1	A 2	A 3				
				1	2	3	4	5	6	
2.1	Appuyer la vulgarisation des outils d'ADDT et l'harmonisation des divers outils de planification communal	GIZ	MINEPAT, MINDEVEL, CVUC	x	x	x	x	x	x	\$413.477
2.2	Etablir une plateforme géospatiale et un portail pour rendre disponible les différentes couches de cartographie contenues dans l'Atlas, le SNADDT et SRADDT	GIZ	MINEPAT	x	x	x	x	x	x	\$428.951
2.3	Compiler et rendre disponible les outils de collecte de données pour élaborer les PLADDT	GIZ	MINEPAT, MINADER, MINRESI, MINFOF, MINMIDT, IRAD	x	x	x				\$204.460
2.4	Appuyer la formation et la mise en place du pôle d'expert sur l'AT	GIZ	MINEPAT, MINDEVEL, MINDCAF	x	x	x	x	x		\$412.953
Produit 3 : Des conseils régionaux pilotes sont accompagnés pour un meilleur aménagement et développement durable du territoire							\$1.082.272	\$-	\$1.082.272	14,8 %
3.1	Accompagner la coordination des cadres de concertation multi-acteurs et multi-niveaux sur l'ADDT	GIZ	MINDEVEL, MINEPAT, MINFOF, MINEPDDED, MINADER, IRAD, CTD	x	x	x	x	x	x	\$471.688
3.2	Appuyer les régions pour une meilleure maîtrise de l'occupation du sol de leurs régions	GIZ	MINDEVEL, MINEPAT, MINDCAF, MINADER, MINFOF,	x	x	x	x	x	x	\$284.273



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Nº	Activités	Agen ce d'ass istan ce tech nique	Partenaire de mise en œuvre	Semestre			Budget planifié CAFI	Budget planifié Co- financements	Budget planifié total	% (CAFI)
				A 1	A 2	A 3				
				1	2	3	4	5	6	
			MINAT, MINEPIA, MINTP, INC, CTD							
3.3	Appuyer l'élaboration des plans régionaux d'investissement agricole durable (PRIA)	GIZ	MINADER, IRAD, CTD, MINEPAT			x	x	x	\$236.392	
3.4	Participer à la réalisation d'une Etude Stratégique d'Impact Environnement et Social (ESIES) sur la Plaine Centrale	GIZ	MINEPDED, MINADER, MINEPAT	x	x	x			\$89.919	
Produits 4 : Les PLADDT sont élaborés dans quatre communes pilotes							\$939.544	\$236.300	\$1.175.844	12,9 %
4.1	Elaborer quatre PLADDT dans les communes de Ngambe-Tikar, Mfou, Melong et Akom II	GIZ	COMMUNES, MINDEVEL, MINEPAT, MINDCAF, MINAT	x	x	x	x		\$900.824	\$236.300
4.2	Appuyer l'élaboration d'un plan d'accompagnement des PLADDT dans les communes	GIZ	MINDEVEL, MINEPAT, CTD				x	x	\$38.719	
Produit 5 : Les outils de méthodologie du troisième Inventaire Forestier National sont développés et testés							\$978.844	\$-	\$1978.844	13,4 %
5.1	Adopter et valider une nomenclature nationale	GIZ	MINOF, MINEPDED	x	x				\$84.680	
5.2	Finaliser et valider la méthodologie d'IFN multi-ressources	GIZ	MINOF	x	x	x	x	x	\$127.614	



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

N°	Activités	Agen ce d'ass istan ce tech nique	Partenaire de mise en œuvre	Semestre			Budget planifié CAFI	Budget planifié Co- financements	Budget planifié total	% (CAFI)
				A 1	A 2	A 3				
				1	2	3	4	5	6	
5.3	Réaliser quelques études préalables	GIZ	MINOF		x	x			\$153.086	
5.4	Former le personnel en techniques d'IFN multi-ressources	GIZ	MINOF		x	x	x	x	\$152.717	\$-
5.5	Réaliser un pré-inventaire	GIZ	MINOF			x	x	x	\$460.747	\$-
		TOTAL COUTS DES PRODUITS DU PROJET							\$4.894.730	\$271.759
									\$5.166.489	67,1 %
	Organisation de mise en œuvre	GIZ		x	x	x	x	x	\$474.435	
		TOTAL DE SUIVI-EVALUATION, SAUVEGARDES ET GENRE, COMMUNICATION							\$474.435	\$-
									\$474.435	\$474.435
	RH de l'org de mise en œuvre	GIZ		x	x	x	x	x	\$1.016.270	
	Equipement de fonctionnement de l'Org de mie en oeuvre	GIZ		x	x	x	x	x	\$410.020	\$91.597
	Assurance qualité commanditée par l'Org de mise en oeuvre	GIZ		x	x	x	x	x	\$26.975	
		TOTAL COUTS DE GESTION DU PROJET							\$1.453.265	\$91.597
		Total coût de gestion pour l'org de mise en oeuvre							\$1.453.265	\$1.453.265
		TOTAL COUTS DIRECTS DU PROJET							\$6.822.430	\$363.356
									\$7.185.786	93,5 %



Mise en œuvre par
giz
 Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

N°	Activités	Agen ce d'ass istan ce techn ique	Partenaire de mise en œuvre	Semestre			Budget planifié CAFI	Budget planifié Co- financements	Budget planifié total	% (CAFI)
				A 1	A 2	A 3				
				1	2	3	4	5	6	
	Couts indirects (max 7% des couts directs)						\$477.570	\$715.644	\$1.193.214	7,0%
	BUDGET TOTAL						\$7.300.000	\$1.079.000	\$8.379.000	100,0 %



b. Budget ventilé par catégories UNDG

Tableau 13 : Budget ventilé par catégories UNDG.

CATEGORIES DE BUDGET UNDG		TOTAL USD	Tranche 01	Restant
1	Personnels	2.843.781	2.298.974	544.806
2	Fournitures, produits de base, matériaux	192.030	96.759	95.272
3	Equipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	212.179	100.869	111.310
4	Services contractuels	1.805.818	945.731	860.087
5	Voyages	1.196.210	604.443	591.767
6	Transferts et subventions aux contreparties	195.000	78.500	116.500
7	Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	377.412	195.946	181.466
Total des Coûts Directs (USD)		6.822.430	4.321.223	2.501.207
8	Coûts de soutien indirects (Max. 7 %)	477.570	302.486	175.084
Total des Coûts (USD)		7.300.000	4.623.709	2676.291

c. Plan d'opérationnalisation du projet

Le démarrage effectif du projet sera réalisé au moyen d'une planification opérationnelle qui se voudra participative, à l'effet d'assurer une compréhension commune du projet par toutes les parties prenantes. Le démarrage étant prévu en Novembre 2025, il conviendra de s'assurer de la tenue de concertations avec les différents partenaires de mise en œuvre tant au niveau national que décentralisé, à l'effet d'expliquer les différentes articulations du projet et de finaliser la planification opérationnelle.

Pour ce faire, il conviendra que la mobilisation de l'équipe technique GIZ ainsi que des points focaux sectoriels de l'UGP se fasse au début du projet. Une fois cette étape franchie, les ateliers de démarrage seront organisés avec les acteurs des instances nationales ainsi que des régions et communes ciblées. Des TdR devront donc être préparés en amont par l'équipe mobilisée. Le défi de cette étape est de s'assurer de la célérité du démarrage du projet, dans les trois premiers mois du projet, tout en garantissant la participation optimale des parties prenantes.

Le plan d'opérationnalisation pour toute la durée du projet, soit trois ans, est présenté ci-dessous. Il indique, par produit et sous-produit du projet, les activités à réaliser, l'année de mise en œuvre, les organisations responsables et les partenaires de la mise en œuvre.

Le plan d'opérationnalisation détaillé pour la première année de mise en œuvre du projet est présenté ci-dessous dans un deuxième tableau (après le plan opérationnel pour toute la durée du projet).



Tableau 14 : Plan d'opérationnalisation du projet AT

Tableau B- PLAN DE TRAVAIL

P r o d u it e t v i t	A c t i v i t	Activités	Agence d'assistance technique	Partenaire de mise en œuvre	Période (min. par an)						
					A1	A2	A3				
A. COUTS DES PRODUITS DU PROJET											
Produit 1 : L'accompagnement à l'élaboration des instruments juridiques d'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011 est effectif.											
1.1		Concérations larges et démarrage en étroite collaboration avec les partenaires	GIZ	MINEPAT	x						
1.2		Benchmarking dans des pays ayant une expérience sur l'ADDT	GIZ	MINEPAT		x x x					
1.3		Appuyer l'élaboration des projets de textes	GIZ	MINEPAT		x x					
1.4		Appuyer l'animation des travaux des instances sur l'appropriation des outils d'application de	GIZ	MINEPAT		x x x					
1.5		Appuyer l'organisation du 3e colloque national sur l'aménagement et le développement	GIZ	MINEPAT		x x					
1.6		Participer aux conférences internationales sur l'aménagement et le développement durable	GIZ	MINEPAT	x	x x x					
Produit 2: Les outils pour l'aménagement du territoire sont finalisés, vulgarisés et pérennisés											
2.1		Appuyer la vulgarisation des outils d'ADDT et l'harmonisation des divers outils de planification	GIZ	MINEPAT,	x	x x x x x					
2.1.1		Expliquer et vulgariser les principales orientations inclus dans le SNADDT en 50 points	GIZ	MINEPAT	x						
2.1.2		Vulgariser le Guide PLADDT et clarifier les synergies avec d'autres outils de planification	GIZ	MINEPAT, MINDDEVEL		x x x					
2.1.3		Appuyer la réalisation d'un inventaire des outils de planification au niveau des Communes	GIZ	MINDDEVEL		x x					
2.1.4		Appuyer les administrations centrales et la région pour la coordination sur toutes initiatives d'appui aux Communes pour le processus du PI ADDT pour le suivi d'une approche harmonisée	GIZ	MINDDEVEL	x x x x x x						
2.2		Etablir une plateforme géospatiale et un portail pour rendre disponible les différentes couches de cartographie contenues dans l'Atlas, le SNADDT et SRADDT	GIZ	MINEPAT	x x x x x x						
2.2.1		Produire une plateforme géospatiale avec des couches de cartographie sectorielle	GIZ	MINEPAT	x x x						
2.2.2		Rendre disponible les bases de données et plateforme de la cartographie	GIZ	MINEPAT		x x x x					
2.2.3		Créer une base de cartographie standardisé qui s'appuie/intègre l'Atlas numérique, les plans de zonage sectoriels pour les cartes synthétiques au niveau de la Commune	GIZ	MINEPAT		x x x					
2.3		Compiler et rendre disponible les outils de collecte de données pour élaborer les PLADDT	GIZ	MINEPAT, MINADER, MINRESI	x x x						
2.3.1		Identifier et s'accorder sur l'utilisation avec les sectoriels des modules de logiciel déjà développée pour faciliter la collecte des données pour l'élaboration des PLADDT	GIZ	MINEPAT	x						
2.3.2		Affiner une méthodologie d'évaluation rapide pour identifier et cartographier les forêts de grande valeur par l'utilisation de l'outil d'inventaire rapide floristique	GIZ	MINRESI/MINFOF		x x					
2.3.3		Définition des outils de prospectives future	GIZ	MINEPAT/DPPS, MINADER/DESA, MINFOF, MINMDT, IRAD, MINRESI...		x x					
2.4		Appuyer la formation et la mise en place du pôle d'expert sur l'AT	GIZ	MINEPAT, MINDDEVEL, MINDCAF	x x x x x						
2.4.1		Elaborer un programme de renforcement des capacités des acteurs de l'AT en forme de curriculum de formation modulaire pour former un pôle d'expert	GIZ	MINEPAT, MINDDEVEL, MINDCAF	x x						
2.4.2		Identifier par processus de candidature, et suivant des critères préétablis les acteurs issus des administrations, des régions et des communes	GIZ	MINEPAT		x					
2.4.3		Former les cadres sélectionnés au niveau national, déconcentré et décentralisé sur le programme de formation élaboré afin de leur permettre d'accompagner les processus	GIZ	MINEPAT		x x x					
2.4.4		Réaliser une étude de faisabilité avec benchmarking en vue de la mise en place d'un corps de professionnel de l'AT au niveau national dans des phases ultérieures éventuelles du projet	GIZ	MINEPAT			x				
Produit 3: Les conseils régionaux pilotes sont accompagnés pour un meilleur aménagement et développement durable du territoire											
3.1		Accompagner la coordination des cadres de concertation multi-acteurs et multi-niveaux sur	GIZ	MINDDEVEL/MIN	x	x x x x					
3.1.1		Définir et mettre en œuvre des mécanismes de coordination des cadres de concertation multi-	GIZ	MINDDEVEL	x	x x					
3.1.2		Organiser des journées ouvertes dans les trois régions sur « l'économie verte »	GIZ	MINEPAT/CVUC		x x x					
3.2		Appuyer les régions pour une meilleure maîtrise de l'occupation du sol de leurs régions	GIZ	MINEPAT/DPLD ;	x x x x x						
3.2.1		Appuyer la mise en place d'un système de suivi du changement de l'occupation du sol (outil / présentation d'évolution d'occupation d'espace et du couvert forestier historique (période	GIZ	MINEPAT, MINDDEVEL, MINDCAF	x x x						
3.2.2		Appuyer les régions pour un inventaire et une cartographie des concessions des terres acquises par titre ou par arrangement coutumier	GIZ	MINEPAT ; MINADER		x x x					
3.3		Appuyer l'élaboration des plans régionaux d'investissement agricole durable (PRIA)	GIZ	MINADER/MINEP AT/CR		x x x					
3.3.1		Caractérisation des sols	GIZ	MINADER/IRAD		x x x					
3.3.2		Déclinaison régionale des objectifs de la SDSR/PNIA	GIZ	MINADER/CR		x x x					
3.3.3		Elaboration des PRIA	GIZ	MINADER/MINEP AT/CR		x x x					
3.4		Participer à la réalisation d'une Etude Stratégique d'Impact Environnement et Social (ESIES) sur la Plaine Centrale	GIZ	MINEPDED/MINEPAT/MINADER	x x x						
Produit 4: Les PLADDT sont élaborés dans quatre communes pilotes											
4.1		Elaborer quatre PLADDT dans les communes de Ngambe-Tikar, Mfou, Melong et Akom II	GIZ	Communes, MINEPAT,	x x x x						
4.2		Appuyer l'élaboration d'un plan d'accompagnement des PLADDT dans les communes	GIZ	MINEPAT,		x x					
Produit 5: Les outils de méthodologie du troisième Inventaire Forestier National sont développés et testés											
5.1		Adopter et valider une nomenclature nationale	GIZ	MINFOF, MINERDED	x x						
5.2		Finaliser et valider la méthodologie d'IFN multi-ressources	GIZ	MINFOF	x x x x x						
5.3		Réaliser quelques études préalables	GIZ	MINFOF	x x						
5.4		Former le personnel en techniques d'IFN multi-ressources	GIZ	MINFOF	x x x						
5.5		Réaliser un pré-inventaire	GIZ	MINFOF	x x x						



Mis en œuvre par
coopération
allemande
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Tableau 15 : Plan d'opérationnalisation pour la première année du projet AT

Activités	1 ^{ère} année de la mise en œuvre du projet											
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Produit 1 : L'accompagnement à l'élaboration des instruments juridiques d'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011 est effectif.												
Activité 1.1 Concertations larges et démarrage en étroite collaboration avec les partenaires												
Activité 1.2 Benchmarking dans des pays ayant une expérience sur l'ADDT												
Activité 1.3 Appuyer l'élaboration des projets de textes	A partir de l'année 2											
Activité 1.4 Appuyer l'animation des travaux des instances sur l'appropriation des outils d'application de la loi de 2011	A partir de l'année 3											
Activité 1.5 Appuyer l'organisation du 3^e colloque national sur l'aménagement et le développement durable du territoire	A partir de l'année 2											
Activité 1.6 Participer aux conférences internationales sur l'aménagement et le développement durable du territoire												
Produit 2. Les outils pour l'aménagement du territoire sont finalisés, vulgarisés et pérennisés.												
Activité 2.1 Appuyer la vulgarisation des outils d'ADDT et l'harmonisation des divers outils de planification communal												
Sous-activité 2.1.1 Expliquer et vulgariser les principales orientations incluses dans le SNADDT en 50 points												
Sous-activité 2.1.2 Vulgariser le Guide PLADDT et clarifier les synergies avec d'autres outils de planification												
Sous-activité 2.1.3 Réaliser un inventaire et une priorisation des outils de planification au niveau des Communes	A partir de l'année 2											



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
giz

Activités	1 ^{ère} année de la mise en œuvre du projet											
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Sous-activité 2.1.4 Appuyer les administrations centrales et les régions pour la coordination sur toutes initiatives d'appui aux Communes pour le processus du PLADDT pour le suivi d'une approche harmonisée												
Activité 2.2 Etablir une plateforme géospatiale et un portail pour rendre disponible les différentes couches de cartographie contenues dans l'Atlas dans le SNADDT et SRADDT												
Sous-activité 2.2.1 Produire une plateforme géospatiale avec des couches de cartographie sectorielle												
Sous-activité 2.2.2 Rendre disponible les bases de données et la cartographie des SRADDT des trois régions accessibles	A partir de l'année 2											
Sous-activité 2.2.3 Créer une base de cartographie standardisée qui s'appuie/intègre l'Atlas, les plans de zonage sectoriels pour les cartes synthétiques au niveau de la Commune	A partir de l'année 2											
Activité 2.3 Compiler et rendre disponible les outils de collecte de données pour élaborer les PLADDT												
Sous-activité 2.2.1 Identifier et s'accorder sur l'utilisation avec les sectoriels des outils déjà développés pour faciliter la collecte des données pour l'élaboration des PLADDT												
Sous-activité 2.2.2 Affiner une méthodologie d'évaluation rapide pour identifier et cartographier les forêts de grande valeur par l'utilisation de l'outil d'inventaire rapide floristique	A partir de l'année 2											
Sous-activité 2.2.3 Définition des outils de prospectives futures : projection de développement des filières agricoles, prospective démographique, besoins futurs en terres, priorisation et ouverture et aménagement des bassins de production, attribution et aménagement forestier et minier	A partir de l'année 2											
Activité 2.4 Appuyer la formation et la mise en place du pôle d'expert sur l'AT												
Sous-activité 2.4.1 Elaborer un programme de renforcement des capacités des acteurs de l'AT en forme de curriculum de formation modulaire pour former un pôle d'expert												
Sous-activité 2.4.2 Identifier par processus de candidature, et suivant des critères préétablis les acteurs issus des administrations, des régions et des communes												



Activités	1 ^{ère} année de la mise en œuvre du projet											
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Sous-activité 2.4.3 Former les cadres sélectionnés au niveau national, déconcentré et décentralisé sur la base du programme de formation élaboré afin de leur permettre d'accompagner les processus d'aménagement du territoire au niveau communal	A partir de l'année 2											
Sous-activité 2.4.4 Réaliser une étude de faisabilité avec benchmarking en vue de la mise en place d'un corps de professionnel de l'AT au niveau national dans des phases ultérieures éventuelles du projet	A partir de l'année 2											
Produit 3 : Des conseils régionaux pilotes sont accompagnés pour un meilleur aménagement et développement durable du territoire												
Activité 3.1 Accompagner la coordination des cadres de concertation multi-acteurs et multi-niveaux sur l'ADDT												
Activité 3.1.1 Définir et mettre en œuvre des mécanismes de coordination des cadres de concertation multi-acteurs												
Activité 3.1.2 Organiser des journées ouvertes dans les trois régions sur « l'économie verte »	A partir de l'année 2											
Activité 3.2 Appuyer les régions pour une meilleure maîtrise de l'occupation du sol de leurs régions												
Activité 3.2.1 Appuyer la mise en place d'un système de suivi du changement de l'occupation du sol												
Activité 3.2.2 Appuyer les régions pour un inventaire et une cartographie des concessions des terres acquis par titre ou par arrangement coutumier	A partir de l'année 2											
Activité 3.3 Appuyer l'élaboration des plans régionaux d'investissement agricole durable (PRIA)	A partir de l'année 2											
Activité 3.3.1 Caractérisation des sols	A partir de l'année 2											
Activité 3.3.2 Déclinaison régionale des objectifs de la SDSR/PNIA	A partir de l'année 2											
Activité 3.3.1 Elaboration des PRIA	A partir de l'année 2											
Activité 3.4 Participer à la réalisation d'une Etude Stratégique d'Impact Environnement et Social (ESIES) sur la Plaine Centrale												
Produits 4 : Les PLADDT sont élaborés dans quatre communes pilotes												



Mis en œuvre par
coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Activités	1 ^{ère} année de la mise en œuvre du projet											
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Activité 4.1 Elaborer quatre PLADDT dans les communes de Ngambe-Tikar, Mfou, Melong et Akom II												
Activité 4.2 Appuyer l'élaboration d'un plan d'accompagnement des PLADDT dans les communes.												
Produit 5 : Les outils de méthodologie du troisième Inventaire Forestier National sont développés et testés.												
Activité 5.1 Adopter et valider une nomenclature nationale												
Activité 5.2 Finaliser et valider la méthodologie d'IFN muti-ressources												
Activité 5.3 Réaliser quelques études préalables												
Activité 5.4 Former le personnel en techniques d'IFN multi-ressources												
Activité 5.5 Réaliser un pré-inventaire												
	A partir de l'année 3											





Mis en œuvre par
coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

ANNEXES

ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet

Type de consultation (atelier national de lancement, revue mi-parcours, atelier de validation pour la soumission conjointe, etc.)	Date(s)	Liste des organisations participantes et nombre de participants	Résumé des recommandations	Compte rendu et liste de présence soumis dans un fichier séparé (✓)
Atelier national de cadrage	5 et 6 février 2024	<p>Ministères techniques : MINEPAT, MINADER, MINFOF, MINEPIA, MINEPDED, MINDMIT, MINDHU, MINDDEVEL, MINRESI, MINTP, MINEE, MINDCAF, MINFI, INC, CVUC, FEICOM, CAPEF</p> <p>Partenaires techniques et OSC: Ambassade d'Allemagne, GIZ, KfW, DUE, CAON-FED, FODER, AFR100, CERED, Secrétariat CAFI, Consultants GIZ, Expert Cartographie, Expert</p>	<p>Voir le rapport de l'atelier.</p> <p>Tout d'abord l'atelier a permis d'expliquer le projet aux parties prenantes concernées et les différents produits proposés par le projet ont été soumis à l'appréciation des participants. Ceci a permis à l'équipe de la GIZ d'enrichir les idées de projet et de poursuivre pendant toute la mission d'identification les échanges avec quelques-uns de ces acteurs.</p>	Rapport de l'atelier
Rencontre avec les Ministères sectoriels, CVUC, ONACC	7 au 15 février 2024	Yaoundé dans leurs bureaux respectifs : échanges avec les Directeurs des Départements et à Douala	Les discussions et interviews ont permis de récolter les besoins et la vision de la partie gouvernementale par rapport aux thèmes traités par ce projet	Voir rapport de mission
Rencontres Conseils Régionaux du Centre et Sud		Dans leurs bureaux à Yaoundé, Ebolowa et Douala	<p>-Centre => n'était impliqué dans le processus SRADDT que comme spectateur</p> <p>-Sud => attends avec impatience que le SRADDT leur soit rétrocédé</p>	
Rencontre avec les acteurs au niveau des communes	9 février 14 février	<p>Commune de Mbangassina</p> <p>Commune de Meyomessala</p> <p>Commune d'Akom 2</p>	<p>-Très engagé sur le PLADDT et attend la suite</p> <p>-Commune traversée par de forts enjeux politiques et d'intérêts divers et donc pas appropriée pour une expérience pilote</p>	



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

	21 au 23 mai 20 au 24 juin 6-7 mai 2025	Commune de Ngambe Tikar Commune de Melong Commune de Mfou	- Grand potentiel forestier et ressources naturelles à préserver dans les communes Akom2, Melong et Ngambe Tikar, Mfou. Forte demande exprimée par les maires pour les PLADDT.	
Rencontre avec des experts des Bureaux d'étude pour les SRADDT du Centre et Sud et le PLADDT de Mbangassina	7 au 15 février 2024	Rainbow Env Consult => PLADDT de Mgangassina et Mintom JMN => SRADDT Sud IDEA consult => SRADDT Centre	A parmi de mieux comprendre et inventorier les enjeux d'élaboration des PLADDT et SRADDT et le niveau d'achèvement des PLADDT et SRADDT	
Rencontres avec des expertes des OSC		WRI FODER	-SNSF et outils de suivi de la forêt et des activités de restauration -Cartographie participative	
Atelier restreint de présentation et d'examen du 1 ^{er} draft du ProDoc	16-18 avril 2024	MINEPAT Secrétariat CAFI GIZ Expert	Document amélioré et recommandations formulées avant présentation du document aux administrations sectorielles	Rapport de l'Atelier
Atelier élargi de validation du document de projet	2-3 septembre 2024	Ministères techniques : MINEPAT, MINADER, MINFOF, MINEPIA, MINEPDED, MINDMIT, MINDHU, MINDDEVEL, MINRESI, MINTP, MINEE, MINDCAF, MINFI, INC, CVUC, FEICOM, CAPEF Partenaires techniques et OSC: Ambassade d'Allemagne, GIZ, KfW, DUE, CAON-FED, FODER, AFR100, CERED, Secrétariat CAFI, Consultants GIZ, Expert Cartographie, Expert	Le ProDoc a été validé sous réserve de l'intégration des recommandations formulées par les participants.	Rapport de l'atelier



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

ANNEXE 2 : Analyse et plan d'action genre

Dans le cas où l'agence ne dispose pas, en interne, d'une procédure et méthodologie détaillée pour la production d'une analyse et plan d'action genre pour les projets qu'elle exécute, on recommandera l'utilisation des [lignes directrices du Fonds Vert Climat disponible via ce lien](#).

Résumé des résultats de l'analyse et conclusions pour le projet/programme	Actions de promotion de l'égalité de genre	Actions visant à éviter ou atténuer les effets négatifs non intentionnels possibles	
I. Approche méthodologique			
<p>Aspects du genre particulièrement importants pour la mise en œuvre du projet/programme et dont il faut tenir compte (intégration de la dimension de genre en externe).</p> <p>La finalité de la SND30 est d'atteindre un développement durable mais aussi inclusif du Cameroun. Or une forte inégalité entre les genres prévaut à plusieurs égards au Cameroun, sous-tendue par une conception sociale du genre basée sur le système patriarcal.</p> <p>Représentativité dans les instances de gouvernance et de prise de décision</p> <p>Malgré les évolutions au niveau de la représentation des femmes dans la</p>		Actions couvrant tous les champs d'action	
		<p>La promotion de l'égalité de genre au sein du projet d'Aménagement du Territoire nécessitera de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités de tous les acteurs du secteur aménagement de territoire en matière de « gender mainstreaming ». 2. S'assurer de la représentativité ainsi que de la participation active et entreprenante des femmes dans les actions du projet (au niveau politique, la gestion des ressources) et dans les négociations (cadres de concertation) avec les autres partenaires. 3. Former dans chaque commune bénéficiaire du projet le point focal PLADDT qui sera désigné par le Maire parmi les cadres en poste dans la commune, tel que le prévoit le guide 	



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
giz

gouvernance et les processus de décision au niveau national, décentralisé et traditionnel (notamment au Sud où on observe de plus en plus de femmes Cheffe du village), elle reste en deçà des seuils normatifs (30%).

Cadre normatif en matière de promotion de l'égalité de genre au Cameroun

Les textes qui promeuvent l'égalité de genre ne sont pas suffisamment connus, ni appliqués, notamment le code pénal qui réprime les VBG, le code électoral qui encourage l'accès des femmes aux sphères électives de prise de décision, la Loi des finances qui favorise une budgétisation sensible au genre, etc.

Cependant, il y a aussi nécessité de renforcer davantage ce cadre normatif notamment le code civil et les textes régissant l'accès et le contrôle des terres, l'exploitation des forêts et des ressources minières, etc., où les dispositions législatives et réglementaires actuels en matière de protection des droits des femmes et des peuples autochtones doivent être renforcées.

L'analyse a aussi révélé que les discriminations de genre sont aussi le fait des normes sociales et coutumières établies. Il y a

méthodologique d'élaboration des PLADDT. Celui-ci effectuera des sensibilisations de proximité auprès des communautés, participera aux cadres de concertation et s'assurera de la prise en compte de l'aspect genre dans le processus d'élaboration des PLADDT.

4. Accompagner les femmes et les populations autochtones pour une meilleure connaissance de leurs droits fonciers, et les responsabiliser dans le processus de négociations, d'obtention et d'exploitation des terres, seraient un atout pour les pousser à faire des demandes d'affectation de terre.

Mesures pour le produit 1

L'accompagnement à l'élaboration des instruments juridiques d'application de la loi d'orientation sur l'AT de 2011 est effectif.

1. Capitaliser le cas échéant les expériences en matière de prise en compte du genre dans l'ADDT dans le cadre des échanges techniques sur les vécus des participants lors du voyage d'étude qui sera organisé.
2. Veiller à la représentativité des femmes au sein des équipes de relecture et de finalisation des projets de textes.
1. Incrire systématiquement les aspects genre dans les TDR des équipes de relecture des textes et d'élaboration des projets de textes pour anticiper sur la faible sensibilité ou le faible intérêt que certains acteurs pourraient manifester rapport à la question de genre.
2. Sensibiliser les acteurs impliqués dans la chaîne d'examen et de signature des textes d'application visé sur les enjeux genre du projet.



donc aussi un besoin d'éducation « genre-spécifique » en direction des ménages, des autorités locales, traditionnelles et religieuses afin de les transformer dans la perspective d'améliorer le pouvoir de prise de décision des femmes ainsi que leur contribution économique au sein des ménages et des communautés, et d'arriver à un meilleur équilibre entre les responsabilités des hommes et des femmes au sein des ménages.

Documents et plans stratégiques de développement

Les documents et plans stratégiques nationaux et sectorielles, notamment ceux en lien avec le développement rural, la gestion durable des écosystèmes et les changements climatiques, sont aveugles vis-à-vis du genre. De plus, il ressort des échanges avec les acteurs de mise en œuvre et de suivi de ces outils stratégiques que la pertinence de la question est diversement perçue avec une compréhension parfois partielle des enjeux du genre, ce qui pourrait limiter la prise en compte de l'égalité de sexe dans la mise en œuvre des documents et plans stratégiques.

Accès aux ressources foncières

Certaines conséquences des normes sociales notamment du droit coutumier continuent de rendre l'accès aux ressources foncières limité pour les jeunes, les femmes (elles n'héritent

3. Prendre en compte les questions d'égalité de genre dans la finalisation des projets de textes et des décrets sur les fonctions du CNADDT et même sur les modalités d'application.
4. Veiller à ce que l'équipe des consultants qui accompagnera le processus de finalisation des textes dispose d'un profil spécialisé dans la prise en compte du genre dans les questions d'aménagement et de développement des territoires.

3. Mettre en avant les enjeux de genre dans les notes de présentation ou dans les exposés des motifs des projets des textes soumis à validation auprès des instances compétentes.

Mesures pour le Produit 2

Les outils pour l'élaboration du PLADDT sont finalisés, vulgarisés et pérennisés

1. Privilégier une écriture et une communication sensibles au genre.
 2. Veiller à identifier et à prendre en compte les outils d'analyse genre le cas échéant, et à les articuler avec les autres outils de planification des Communes, notamment les outils d'intégration du genre dans les politiques, projets et programmes de développement durable des territoires, les outils de construction des indicateurs et de suivi des activités genre.
 3. Il est prévu dans le cadre du projet, des actions de sensibilisation des élus et agents de collectivités territoriales sur l'utilité et l'importance du guide d'élaboration du PLADDT pour un développement durable. Le guide
1. Les actions de sensibilisation, d'information et de formation sur l'importance et l'utilité des PLADDT doivent aussi être menées en direction des communautés, spécifiquement les femmes et populations autochtones afin de susciter leur intérêt et construire leur adhésion au processus, et partant anticiper sur les discriminations de genre qui pourront naître entre les hommes et les femmes impliqués dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PLADDT.
 2. Les outils de suivi du genre et de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre des PLADDT doivent être élaborés, ce qui permettrait d'identifier et remédier aux effets induits non désirés et de capitaliser sur les effets positifs prévus et imprévus.



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
giz



pas) et les peuples autochtones, malgré les avancées observées sur le plan légal. Étant donné la place centrale qu'occupent les questions foncières dans le domaine de l'aménagement des territoires, un regard particulier devra être porté sur cet aspect dans de la mise en œuvre des activités des projets concernés.

Cela est davantage valable pour les zones occupées par les peuples autochtones, où les discriminations multiples se posent clairement pour les populations femmes, filles et jeunes de ces zones.

Accès aux informations et aux opportunités qu'offrent les initiatives d'appui au développement

Les femmes sont globalement moins mobiles et moins exposées aux médias que les hommes, ce qui constitue une source de disparité dans l'accès à l'information sur les droits des femmes, mais également sur les opportunités socio-économiques et les initiatives étatiques ou privées d'appuis au développement. La discrimination entre le milieu rural et le milieu urbain est davantage significative. Il sera important de prendre cela en compte dans les stratégies de communication et de vulgarisation des actions du projet, afin d'augmenter la portée

n'ayant pas explicitement intégré l'aspect genre dans le processus d'élaboration des PLADDT, il est nécessaire d'intégrer cet aspect lors des ateliers de vulgarisation et de compréhension des guides d'élaboration de PLADDT comme point d'attention à prendre en compte dans le processus d'élaboration des PLADDT.

4. Privilégier ou prioriser les logiciels qui présentent les données désagrégées en hommes/femmes afin de tenir compte du genre dans l'exploitation et l'utilisation des données.
5. L'analyse des besoins de formation des acteurs de l'AT doit pouvoir intégrer les besoins de renforcement de capacités en matière de prise en compte du genre dans la planification et l'aménagement du territoire.
6. Enrichir les modules de formation des acteurs de l'AT par les contenus en matière de genre.
7. Tenir compte de la représentativité des femmes dans le pool des formateurs(trices) et des acteurs à former.
8. Intégrer les critères de sensibilité genre dans le choix des cabinets et bureaux d'études à recruter dans le cadre du projet.



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
giz



Mis en œuvre par
coopération allemande
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
giz

des informations au profit des femmes et des peuples autochtones.

Accès aux ressources naturelles (forestières, minières, produits de chasse...)

Dans la conception commune, l'exploitation des produits ligneux, des gisements miniers et la chasse sont surtout des domaines réservés aux hommes. Les femmes étant beaucoup plus positionnées sur les produits non ligneux. Cela constitue également une disparité à prendre en compte, compte tenu de l'importance qu'occupe la gestion collective des forêts de manière durable dans la finalité du Projet de Coordination Intersectorielle et du Projet d'Aménagement du Territoire.

Changement climatique

Les effets négatifs du changement climatique sont plus accentués chez les femmes, car elles sont davantage dépendantes des produits issus de l'agriculture de subsistance en zone rurale. De plus, l'incidence de la pauvreté qui est plus accrue auprès des femmes ainsi que leur accès limité à la formation, aux technologies et aux informations sur le climat les rend moins résilientes aux effets du changement climatique que les hommes. Compte tenu de la finalité du Projet d'Aménagement du Territoire en faveur de la réduction des effets

9. Mettre en place des critères visant à encourager les candidatures individuelles des femmes.
10. Mettre en œuvre une stratégie de communication sensible au genre pour susciter les candidatures féminines.

Mesure pour le produit 3

Des Conseils Régionaux pilotes sont accompagnés pour un meilleur aménagement et développement durable du territoire

1. Prendre en compte les questions de genre dans la préparation des agendas thématiques.
2. Impliquer les points focaux genre ou les désigner le cas échéant dans les cadres de concertation multi-acteurs.
3. Renforcer les capacités des conseils régionaux en matière de « *gender mainstreaming* ».
4. Veiller à préciser les concessions de terres appartenant aux femmes et aux populations autochtones.
5. L'état des lieux sur les dynamiques des chaînes de valeur doit intégrer une analyse genre qui permettra de ressortir le rôle, les besoins et les intérêts des hommes et des femmes dans les différentes filières afin qu'ils soient pris en compte dans les PRIA, ce qui permettra de
1. Élaborer une cartographie des terres utilisées/occupées par les femmes et les peuples autochtones pour en tenir compte dans la planification des terres.
2. La cartographie des terres utilisées/occupées par les populations doit aussi prendre en compte leur besoins en terre pour en tenir compte dans la planification prospective de la répartition des terres.
3. Prendre en compte dans les PRIA le fait que les femmes exploitent généralement les terres dégradées et moins fertiles, et y promouvoir les pratiques d'agroforesterie et de restauration des sols en synergie d'action avec les autres projets et programmes qui interviennent dans ce domaine. Une cartographie en amont de ces projets et programmes est nécessaire.
4. Renforcer la collaboration entre les CTD et les délégations régionales et d'arrondissements des ministères en charge de la femme et de la famille, pour prendre en compte la particularité des



du changement climatique, il serait important de porter un regard particulier sur ces discriminations dans la mise en œuvre.

limiter les disparités entre les hommes et les femmes observées dans certaines filières.

6. Veiller à ce que les OSC pour les couches les plus vulnérables participent au processus d'élaboration et de validation des PRIA afin de défendre les intérêts des groupes vulnérables et d'éviter un monopole des agro-industries et des hommes qui ont généralement plus d'accès à l'information et aux ressources que les femmes.
7. Mettre un point d'attention sur la mobilisation des femmes porteuses d'initiatives entrepreneuriales « vertes » au cours des JPO afin de créer l'émulation et les effets d'entraînement auprès d'autres femmes.
8. Accompagner les participantes à élaborer des supports de capitalisation de leur expérience à partager au cours des JPO.



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
giz

contextes, leur évolution en matière de disparité de genre et les traduire en activités concrètes dans le processus de mise en œuvre des outils de planification.

5. La promotion de « l'agriculture de seconde génération », autrement dit à grande échelle à travers l'aménagements de vastes parcelles agricoles à l'instar du projet de la plaine centre peut davantage marginaliser les femmes. D'où il est nécessaire de prévoir des quotas de parcelles à octroyer aux femmes, d'encourager l'entrepreneuriat féminin (privilégier les projets portés par les femmes), de renforcer les capacités des femmes et d'apporter les appuis techniques et financiers dans la mise en œuvre de leur projet en synergie d'action avec les autres projets et programmes spécialisés dans ce domaine, à identifier.

Mesure pour le produit 4

Les PLADDT sont élaborés dans quatre communes pilotes

1. Veiller à la représentativité des femmes dans les instances d'accompagnement du processus d'élaboration des PLADDT : comité de pilotage, équipe technique pluridisciplinaire, structure d'appui technique.
1. Eviter de considérer les femmes et les peuples autochtones comme des groupes vulnérables homogènes dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PLADDT, le risque étant d'ignorer les disparités observées au sein de chacun de ces groupes vulnérables, notamment par rapport aux veuves, aux jeunes filles, aux femmes autochtones qui



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
giz

2. La structure d'appui technique recrutée par le projet pour accompagner le processus doit disposer d'un profil spécialisé dans la prise en compte du genre dans les questions d'aménagement et de développement des territoires.
3. Renforcer les capacités des techniciens et organisations accréditées pour l'élaboration et l'opérationnalisation des PLADDT des communes cibles dans la prise en compte des aspects genre.
4. Veiller à la prise en compte des aspects genre dans la méthodologie de conduite des diagnostics et dans l'organisation des consultations des communautés locales.
5. Renforcer les capacités des techniciens et organisations accréditées pour l'élaboration et l'opérationnalisation des PLADDT des communes bénéficiaires à la prise en compte des aspects genre dans le suivi de la mise en œuvre des PLADDT.
6. Prendre en compte les pratiques locales positives en matière de droits d'utilisation des terres ainsi que des droits d'utilisation des ressources naturelles des populations vulnérables dans les processus PLADDT.
7. Sensibiliser et informer les femmes sur l'importance de représenter leurs intérêts dans la planification de l'utilisation des
- sont victimes d'une double vulnérabilité envers les autres groupes ethniques en termes d'être femme et d'être membre d'un groupe marginalisé, etc.
2. Les outils de suivi du genre et de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre des PLADDT doivent être élaborés, ce qui permettrait d'identifier et remédier aux effets induits non désirés et de capitaliser sur les effets positifs prévus et imprévus.
3. Sensibiliser les hommes, les communautés et autorités traditionnelles sur les discriminations du droit coutumier en matière d'accès à la terre pour les femmes ainsi que par rapport aux droits des veuves et des divorcées, afin qu'elles ne soient pas renforcées dans le cadre des PLADDT.
4. Le renforcement des capacités de plaidoyer des femmes à l'effet d'exprimer leurs besoins et de revendiquer leurs droits est une action sensible pouvant rencontrer des résistances ou soulever des conflits compte tenu du contexte sociologique fortement influencé par le patriarcat. D'où il y a la nécessité de sensibiliser l'ensemble de la communauté et d'initier des actions de promotion de la masculinité positive (causeries éducatives, par exemple) afin d'éviter cette dérive.



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

terres et renforcer leur capacité de plaidoyer, afin de garantir une implication efficace de celles-ci dans le processus d'élaboration des PLADDT et des PCD. Il convient cependant de faire attention aux éléments de langage à véhiculer dans le cadre de ces actions de sensibilisation des femmes et des minorités pour ne pas heurter les sensibilités et susciter un rejet.

Mesure pour le produit 5

Les outils de méthodologie du troisième Inventaire Forestier National sont développés et testés.

1. Veiller à la représentativité des femmes dans le groupe de travail chargé d'enrichir le manuel troisième IFN du Cameroun.
2. Renforcer les capacités de toute la population y compris les chefs traditionnels, les femmes et les populations autochtones en matière de négociation et de compromis, notamment en termes de propositions d'alternatives à l'exploitation des ressources forestières ou de stratégies d'exploitation durable de celles-ci.
3. Impliquer les chefferies et les OSC, notamment celles de défense des droits des minorités dans le processus de suivi forestier (pré-inventaire, étapes préalables), question de faciliter le partage d'information avec les communautés qui dépendent de la forêt pour leur survie, mais aussi de prendre en compte leurs
1. Sensibiliser la population y compris les chefs traditionnels, les femmes et les populations autochtones sur les enjeux de la cartographie des forêts de haute valeur.
2. Impliquer les populations autochtones aux processus d'identification des forêts de haute valeur au niveau des Communes appuyés dans l'élaboration de leur PLADDT, notamment à travers des dialogues multi-acteurs.



Mis en œuvre par
coopération allemande
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

	<p>besoins et préoccupations dans une perspective de préservation et de gestion durable des forêts.</p>	
<p>Informations essentielles concernant les compétences en matière de genre, la sensibilité au genre et la parité dans les organisations partenaires (chapitre 4) (intégration de la dimension de genre en externe)</p> <p>Les points focaux pour le genre dans les ministères sectoriels ne sont pas entendus et ont souvent peu de compétence en matière de « genderstreaming ».</p> <p>Les postes de responsabilités au sein des ministères sectoriels sont dominées par un personnel masculin qui ont des connaissances limitées en matière de genre.</p> <p>Les capacités des CTD en matière de genre sont également limitées</p>	<p>1. Renforcer les capacités des points focaux genre désignés au sein des départements ministérielles sur l'approche transformative de genre.</p> <p>2. Renforcer les capacités des CTD dans la prise en compte de la dimension genre et diversité et les droits humains dans les plans communaux de développement et leurs interventions en lien avec le projet.</p>	<p>1. Mettre en place une stratégie d'information et de plaidoyer en direction des partenaires du projet (décideurs) sur les enjeux du genre dans le cadre du projet.</p>
<p>Principales conclusions sur l'expertise et la réactivité en matière de genre, au sein de l'équipe de projet (chapitre 5) (intégration interne de la dimension de genre)</p>	<p>Les futures politiques de recrutement du projet AT devraient garantir que le personnel international et national soit équilibré entre les sexes ; mais également qu'il soit imprégné sur les connaissances et les valeurs de genre dans la coopération.</p>	<p>Quel que soit le niveau de respect de la parité au sein de l'équipe des deux projets qui sera mis en place, le renforcement des capacités de cette équipe devra être une exigence de la GIZ. À cet effet, il sera important que des initiatives de formation sur la prise en compte du genre soient organisées pour tout le personnel.</p>



Le projet AT étant encore en cours d'élaboration l'équipe chargé de la mise en œuvre du projet n'est pas encore connue.

Les conditions de travail au niveau du projet AT doivent être conformes aux principes d'autonomisation des femmes (WEP) de l'ONU, signés par la GIZ en 2015.

Il convient de s'assurer que tous les membres de l'équipe du projet AT possèdent une expertise suffisante en matière de genre (volonté, connaissances, compétences) qui devrait couvrir les relations de genre dans les trois régions de mise en œuvre projet (le contexte socioculturel, socio-économique et politique, les identités de genre prédominantes), les questions de genre liées à la connaissance des politiques et stratégies d'égalité des sexes de l'UE et de la coopération allemande au développement.

Bien que tous les membres de l'équipe soient responsables de l'intégration du genre, un membre de l'équipe sera nommé comme personne focale sur le genre.

Les conditions de travail dans le projet AT devraient être aménagées de manière à tenir compte de la dimension de genre.



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

II. Modèle de résultats	
Niveau du cadre de résultats (objectif de résultat/ niveau de produit)	Formulation d'indicateurs ou de critères concrets pour l'intégration de la dimension genre dans le cadre de résultats. Pour le marqueur GG1 recommandé pour ce projet, la promotion de l'égalité des genres doit être au



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
giz

L'accès à la terre, qui constitue une condition essentielle à la restauration et à la préservation des paysages forestiers et à la lutte contre la pauvreté et la faim dans les zones rurales, s'est amélioré pour certains groupes de population, notamment les femmes et les groupes marginalisés, dans les régions pilotes du projet.

moins un objectif secondaire. L'objectif secondaire est soutenu par au moins un indicateur spécifique au genre (au moins au niveau d'output).

- Le modèle de résultat sera conçu en tenant compte de la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes à cet effet, les résultats seront ventilés par sexe et spécificités des groupes vulnérables.
- Output 1 :
 - Indicateur 1.1 : Nombre de projets de textes d'opérationnalisation de la loi sur l'AT de 2011 élaborés et soumis.
→ Recommandation : Fixer au moins 20% de femmes impliquées dans le groupe de travail relatif au processus d'élaboration des textes.
 - Indicateur 1.2 : Proportion des instances multi-niveaux animées sur les outils et orientations de la Loi 2011 d'AT.
→ Recommandation : Fixer au moins 20% de femmes impliquées au niveau des instances multi-niveaux pour l'appropriation des outils sur l'AT.
 - Indicateur 1.5 : Nombre de participants (2/3 hommes et 1/3 femmes) prenant part au colloque national sur l'AT.
→ Indicateur inclut déjà la participation de 30% de femmes.
- Output 2 :
 - Indicateur 2.1 : Nombre et proportion des acteurs des structures locales (CTD) ayant été sensibilisés aux outils d'ADDT
→ Recommandation : Assurer une participation des femmes d'au moins 30% lors des sensibilisations et vulgarisations.
 - Indicateur 2.4 : Nombre d'experts (2/3 hommes et 1/3 femmes) formés/certifiés et habilités à suivre l'élaboration des PLADDT pour assurer le suivi de qualité
→ Indicateur inclut déjà la participation de 30% des femmes
→ Recommandation : Les 8 sessions de formation doivent intégrer le renforcement des capacités en matière de prise en compte du genre dans la planification et l'aménagement du territoire.



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
giz

- Output 3 :
 - Indicateur 3.1 : Nombre de sessions/événements thématiques par région cible en lien avec les problématiques de forêt et développement.
→ Recommandation de précision : Les trois (03) Régions ont des cadres de concertation opérationnels autour des questions de forêt et de développement (au moins 5 réunions par Région cible) et dans lesquels les femmes sont représentées et leurs intérêts pris en compte. Une journée « d'économie verte » dans chaque Région (en année 3 du projet) avec au moins 2 idées de projets concrètes, dont 1/2 venant de femmes porteuses d'initiatives entrepreneuriales « vertes ».
 - Indicateur 3.2 : Proportion des régions cibles (3) outillées à la maîtrise de l'occupation du sol.
→ Recommandation : Mesurer le nombre et la superficie de concessions de terres appartenant aux femmes et aux populations autochtones.
- Output 4 :
 - Indicateur 4.1 : Nombre et Proportion de communes disposant d'un PLADDT assorti d'un plan d'accompagnement.
→ Recommandation : Au moins 30 femmes sensibilisées sur l'importance de représenter leurs intérêts dans la planification de l'utilisation des terres et aux capacités de plaidoyer renforcées pour garantir leur implication efficace dans le processus d'élaboration des PLADDT.
- Output 5 :
 - Indicateur 5.4 : Nombre d'agents du MINFOF (2/3 hommes et 1/3 femmes) ayant été formés en dendrométrie et en prospection.
→ Indicateur inclut déjà la participation de 30% de femmes

III. Marqueur GG



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Quel marqueur de genre est attribué ?

Le marqueur de genre est GG 1

Justification du marqueur de genre

Les femmes, les jeunes et les populations autochtones constituent un groupe cible spécifique du projet d'Aménagement du Territoire. Dans le cadre de ce projet, l'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif important et délibéré mais elle n'est pas le principal motif de la réalisation du projet.

La promotion de l'égalité des sexes est un sous-objectif clairement identifié dans l'indicateur d'output 4.

La participation minimale des femmes a été consignée dans la plupart des indicateurs d'output et des sous-indicateurs spécifiques ont été proposés pour la promotion des femmes.

IV. Besoin de clarification

Aspect(s) qui doit (doivent) être clarifié(s); informations et/ou données manquantes

Remarque : Veuillez-vous référer au(x) chapitre(s) pertinent(s) auquel (auxquels) vous faites référence et en donner une brève description ici.

Formulation des questions qui doivent être clarifiées

RAS

RAS



ANNEXE 3 : Stratégie de communication

1. Objectifs de communication généraux

Les objectifs principaux de la communication seront d'un côté d'influencer les perceptions, de renforcer la compréhension et de susciter le changement sur la problématique de l'aménagement et du développement durable du territoire, et, de l'autre côté, d'accroître la visibilité du travail et des résultats du projet, ainsi que de ses bailleurs de fonds.

Il s'agira donc :

- Assurer la communication sur le projet AT- CAFI et ses activités ;
- Assurer la capitalisation, la gestion, la diffusion des connaissances et des savoirs ;
- Assurer la vulgarisation des principes de l'économie verte auprès des acteurs ;
- Assurer la fluidité des informations auprès des instances nationales, régionales, locales et multisectorielles ;
- Améliorer le processus de communication interne (verticalement et horizontalement) pour plus de synergie et d'engagement collectif pour l'atteinte des objectifs assignés au Projet AT ;
- Accroître la visibilité sur le financement CAFI- BMZ en matière d'aménagement du territoire

2. Public(s) ciblé(s)

A l'intérieur du pays, les actions de communication cibleront :

- Le gouvernement représenté par ses administrations sectorielles ;
- Les CTD (Régions et Communes des régions cibles) ;
- La Société civile, communautés locales et populations autochtones représentées ;
- Les bureaux d'étude et organisations d'appui local (ONG, OSC) ;
- Les institutions nationales en charge de la statistique et de la cartographie (INS, INC) ;

A l'extérieur du pays, ces actions cibleront principalement :

- CAFI ;
- BMZ ;
- D'autres partenaires techniques et financiers qui s'intéressent aux questions d'ADDT.

Les objectifs de communications en direction des administrations sectorielles et des Collectivités Territoriales Décentralisées sont de :

- Sensibiliser l'ensemble des autorités nationales, régionales et locales sur les enjeux des outils de planification et de coordination cohérente et concertée de l'aménagement et du développement durable décentralisées (économie verte).
- Assurer l'implication et l'appropriation par ces parties prenantes des outils d'aménagement du territoire afin de faciliter la mise en œuvre du projet AT
- Permettre la participation informée des parties prenantes dans les organes de gouvernance du projet et des contributions utiles au processus de mise en œuvre du projet
- Faciliter les arbitrages intersectoriels ou au niveau local

Pour la Société civile, secteur privé, ONGI il s'agira de :

- Sensibiliser les parties prenantes sur les enjeux et les ambitions du projet en matière d'aménagement du territoire
- Impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre et le suivi des jalons des différents programmes, et notamment les structures gouvernementales entre elles et dans une certaine dimension, les autres acteurs identifiés plus haut.



- Dynamiser les interactions entre les différentes catégories de parties prenantes, à travers les cadres de concertation établis dans le projet et sur la base d'actions de communication visant à les informer de ces processus et de leur capacité à y participer (relai d'information, relai de plaintes et doléances, représentation dans les organes de gouvernance, suivi des projets et programmes mis en œuvre, analyse des politiques publiques, diffusion d'information aux bénéficiaires finaux, création de synergies entre des programmes ou partenariats existants ou en développement, etc.)

3. Description des principales actions de communication

Description*	Public cible	Activités et outils de communication	Responsable	Période approximative de mise en œuvre
Sur le projet en général				
Développement d'une communication externe	Régions ; Communes ; communautés locales et populations autochtones, bureaux d'étude, OAL.	Activité 1 : Sensibilisation des acteurs sur le lancement du projet et son contenu Activité 2 : Sensibilisation sur les études et enquêtes spécifiques liées au projet et vulgarisation des résultats près du public cible Activité 3 : Dynamisation des relations publiques (événements de visibilité et de mobilisation des partenaires. Exemple : participation aux foires, invitation de la presse aux ateliers stratégiques, etc.	UGP/ Projet AT	Année 1,2 et 3
Amélioration de la communication interne	Personnel	Activité 1 : Mettre en place une cellule de communication ; Activité 2 : Renforcer les capacités techniques du personnel de l'équipe technique	UGP/ Projet AT	Année 1,2 et 3
Capitalisation, gestion et diffusion des connaissances/savoirs	Projet AT ; CAFI ; GIZ	Production ; diffusion et archivage des savoirs (rapports, comptes rendu, vidéos, photos et autres livrables...)	UGP/ Projet AT	Année 1,2 et 3
Sur les produits du projet				
Produit 1	Administrations sectorielles, CTD, communautés locales et populations autochtones, bureaux d'étude, OAL	Vulgariser le décret d'application de la loi de 2011 et le décret portant organisation et fonctionnement du CNAT	UGP/Projet AT	Année 2,3
Produit 2	CTD, communautés locales et populations autochtones, bureaux d'étude, OAL	Activité 1 : Vulgarisation du SNADDT en 50 points et du guide PLADDT Activité 2 : Vulgarisation de l'inventaire et de la priorisation des outils de planification auprès des communes Activité 3 : Sensibilisation des acteurs sur la formation d'un corps de professionnel sur l'ADDT Activité 4 : Vulgarisation de la base de données et la cartographie des SRADDT des trois Régions	UGP/Projet AT	Année 1,2,3



Produit 3	CTD, communautés locales et populations autochtones, bureaux d'étude, OAL	Activité 1 : Sensibilisation des acteurs sur leur participation aux cadres de concertation régionaux multi-acteurs Activité 2 : Sensibilisation des populations sur l'ESIES et vulgarisation de ses résultats Activité 3 : Promotion des journées ouvertes sur l'économie verte	UGP/Projet AT	Année 1,2,3
Produit 4	MINDDEVEL, CTD	Mise en place d'une plateforme d'information, de communication et d'orientation à l'effet d'harmoniser les approches sur l'élaboration des PLADDT	UGP/Projet AT	Année 1,2,3
Produit 5	MINFOF, MINEPDED	Activité 1: Sensibilisation des acteurs sur la nouvelle nomenclature nationale Activité 2: Sensibilisation des acteurs sur la méthodologie d'IFN finalisée	UGP/Projet AT	Année 1,2,3

*** exemple : information sur le lancement du projet et son contenu (projet général), information sur l'accès aux services tel que le planning familial, le conseil agricole, les intrants agricoles, etc. (produit du projet).**

4. Description des moyens alloués, arrangements de mise en œuvre et estimation du budget nécessaire

Sur le point de la description des moyens alloués et les arrangements de mise en œuvre de la stratégie de communication, on peut retenir :

- Rapports de progression, newsletter sur l'atteinte des jalons, rapports d'activité des programmes mis en œuvre sous financement du Fonds fiduciaire de CAFI, et autres rapports d'avancée**

Nature des activités : l'ensemble des rapports d'avancement sur le programme mis en œuvre sous cofinancement CAFI-BMZ doivent être rendus publics sur un canal identifié par l'UGP-Projet AT. Un appui pourra être fourni pour le renforcement des capacités des services de communication de cette institution pour la bonne tenue de cette obligation, selon les besoins.

Responsabilité de mise en œuvre : l'UGP avec l'appui des organes d'exécution, des entités de mise en œuvre et des ministères sectoriels impliqués dans le cadre de la coordination du projet.

- Communication générale et ciblée**

Nature des activités : Des actions de communication générale (sur le partenariat CAFI-République du Cameroun et le projet AT) ou ciblée (sur des thématiques particulières, le lien à des initiatives d'actualité, des programmes en développement ou en cours) seront également développées. Il est prévu qu'un plan de communication soit développé dans les premiers mois du programme, afin de définir de façon plus détaillée les activités pertinentes.

Celles-ci incluront (non exhaustivement) :

- une réflexion sur les outils appropriés de communication selon les cibles identifiées, articulée aux objectifs du programmes CAFI au Cameroun et sur les responsabilités de mise en œuvre ;



- la préparation et la diffusion de documents de communication adaptés (dépliants, textes pour diffusion en ligne, etc.) pour toutes ou certaines des cibles identifiées
- une stratégie de mobilisation des médias lors de moments-clé du projet (réunions du Comité de pilotage, rencontres avec les parties prenantes, etc.).

Responsabilité de mise en œuvre : l'UGP avec l'appui des organes d'exécution, des entités de mise en œuvre et des ministères sectoriels impliqués dans le cadre de la coordination.

▪ **Outils de communication retenus**

Les outils de communication seront adaptés aux cibles identifiées : brochures d'information générale pour les OSC, le secteur privé et les communautés locales, diffusion des rapports qui auront plus à vocation informer les parties prenantes gouvernementales, les CTD et les PTF.

Certains événements du projet pourront faire l'objet d'une action de communication auprès des médias (Comité de pilotage notamment), mais la majorité des activités du programme demeurent d'une nature technique (concertation, analyse) et sont peu propices à une communication à grande échelle.



ANNEXE 4 : Plan d'approvisionnement / Passation de marché

Le plan ci-dessous peut être proposé en deux parties avec un premier plan applicable à la première année du projet et un plan indicatif - moins détaillé - s'appliquant à la durée restante de celui-ci. Conformément aux termes de référence de CAFI, il doit à minima prendre en compte l'ensemble des contrats pour un montant supérieur à 100 000 USD.

1. Général

Indiquer :

- **Information du projet** : Projet de Renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire, Cameroun
- **Version du Plan** : Version 1.0 datée _____
- **Date approbation du plan** :
- **Période couverte** :

2. Seuils et méthodes d'acquisition (biens, travaux et services)

Le tableau suivant s'applique aux marchés de biens, travaux, services et ressources humaines

Méthode d'acquisition	Seuils valeurs de contrats	Type de contrat	Méthode de sollicitation	Type de compétition	Examen préalable/postérieur par l'agence
Compétition	222.000 USD * 4	Contrat de services (4x)	AMI + constitution d'une shortliste	AMI + AOR	Commission d'évaluation par la GIZ avec consultation du partenaire

3. Plan d'acquisition de biens et travaux (autres que les services de consultation)

Description	Valeur (USD)	Source financement	Méthode d'acquisition	Préqualification (O/N)	Début du processus d'acquisition	Début et fin estimés du contrat	Type de compétition

4. Plan d'acquisition de services de consultance

Description	Type de contrat	Valeur (USD)	Source financement	Méthode d'acquisition	Début du processus d'acquisition	Début et fin estimés	Type de compétition



Mis en œuvre par
giz
 Deutsche Gesellschaft
 für Internationale
 Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

						du contrat	
Contrats pour les élaborations PLADDT (1 contrat par région)	Contrat de service avec bureau d'étude		CAFI	AMI +AOR	Jui 2025	Jan 2026 - Juin 2027	AOR



ANNEXE 5 : Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l'Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives)

Conseiller/ère technique Principal du projet (international)

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Directeur Pays de la GIZ au Cameroun
Missions et responsabilités	Faisant partie de l'équipe de gestion de la GIZ au Cameroun, le/la Conseiller/ère Technique Principal du projet est responsable de la gestion globale du projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire, il/elle représente le projet au niveau du pays. A cet effet il/elle supervise l'équipe technique GIZ et coordonne la collaboration avec les partenaires institutionnels.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Assure la responsabilité de gestion du projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et incluant la gestion technique et de qualité, la planification stratégique, la mise en œuvre d'un système de suivi et évaluation pour les deux bailleurs du projet ainsi que le rapportage à ceux-ci. - Assure la collaboration avec la tutelle, les autres partenaires politiques, les experts de courte durée et des consultants selon la compréhension de la GIZ en termes de gestion des équipes - Représente la GIZ au Cameroun en concertation avec la direction GIZ et l'ambassade vis à vis des bailleurs et partenaires en ce qui concerne le projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire - Appuie le développement du portefeuille de la GIZ Cameroun, en coopération avec les autres responsables de projet et l'équipe de gestion GIZ au Cameroun, - Participe activement dans l'équipe de gestion de la GIZ au Cameroun et contribue à la gestion du savoir et la diffusion des bonnes pratiques / leçons apprises aussi bien au sein de l'entreprise qu'à l'extérieur - Est responsable de la planification et gestion financière ainsi que du rapportage financier auprès de CAFI et du BMZ selon les exigences de chacun des bailleurs et avec l'appui du/de la responsable financier/financière du projet - Assure la collaboration avec les trois autres projets de la phase du démarrage du partenariat - Toute autre tâche assignée par la hiérarchie.
Lieu de Travail	Yaoundé. Être disponible pour des missions régulières au niveau national et international
Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Master en gestion et/ou coordination de projet ou programme, sciences politiques, environnement, développement durable, géographie, ou dans un domaine connexe ; - Au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la gestion et/ou coordination de projet ou programme, de l'aménagement du territoire ou de l'appui institutionnel ; - Expérience avérée dans la collaboration avec des acteurs gouvernementaux et des organisations internationales ; - Excellentes compétences en communication et en facilitation de partenariats ; - Connaissance approfondie des politiques en matière d'aménagement du territoire, idéalement dans le contexte camerounais - Connaissance approfondie des politiques forestières, idéalement dans le contexte camerounais ; - Capacité à développer et à mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à travailler efficacement sous pression et à respecter des délais stricts ; - Une expérience dans la gestion des cofinancements est requise, une expérience professionnelle de collaboration avec CAFI sera considérée comme un atout. - Maîtrise des applications informatiques courantes telles que l'environnement Microsoft Office et affinité au numérique - Excellente compréhension et expérience des règles et régulations de gestion du projet de la GIZ ainsi que des processus internes. - Méthode de travail autonome et structurée ainsi qu'un intérêt pour l'acquisition de nouvelles compétences. - Excellentes compétences en travail d'équipe et en communication, ainsi qu'un fort engagement et un intérêt pour le travail au sein d'équipes internationales. - Flexibilité, rigueur et probité ; - Maîtrise de l'allemand, l'anglais et du français.
Contrat	Contrat de trois (03) ans renouvelables sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Conseiller/ère technique Senior

Hierarchie	Sous la coordination et la supervision du Conseiller/ère Technique Principal du projet
Missions et responsabilités	Le/la Conseiller/ière Technique Senior a pour principales missions de coordonner les interactions avec les conseillers techniques des différents produits pour atteindre les objectifs principaux du projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Servir de premier point de contact avec les conseillers techniques des différents produits pour les activités liées au projet. - Appuyer les structures de gouvernance, notamment l'unité de gestion de projet (UGP). - Collaborer avec les secrétariats techniques sectoriels pour améliorer la coordination et la mise en œuvre des différentes interventions. - Guider le développement et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités pour une meilleure coordination intersectorielle. - Superviser l'organisation et l'animation des ateliers de formation sur l'aménagement du territoire. - Contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'outils de suivi et d'évaluation des activités du projet. - Superviser la rédaction de rapports périodiques sur l'avancement des activités et les résultats obtenus. - Toute autre tâche assignée par la hiérarchie.
Lieu de Travail	Yaoundé. Courts déplacements nationaux et régionaux occasionnels selon les besoins
Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 en management de projet ou programme, sciences sociales, politiques publiques, environnement, développement durable ou dans un domaine connexe ; - Au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la gestion de projet ou programme, des politiques environnementales ; - Expérience avérée dans la collaboration avec des acteurs gouvernementaux et des organisations internationales ; - Excellentes compétences en communication et en facilitation de partenariats ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Excellente connaissance du secteur politique camerounais, notamment en matière de politique forestière et d'aménagement du territoire ; - Capacité à développer et à mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités ; - Capacité à travailler efficacement sous pression et à respecter des délais stricts ; - Bonnes capacités rédactionnelles et analytiques ; - Maîtrise parfaite de la langue française et/ou anglaise ; - Maîtrise des logiciels de la suite Microsoft Office ; - Flexibilité, rigueur et probité ; - Une expérience de travail avec la coopération allemande au développement et/ou le MINEPAT ou d'autres ministères concernés est un atout.
Contrat	Contrat de trois (03) ans renouvelables sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Responsable Administratif et Financier (international)

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Conseiller/ère Technique Principal du projet
Missions et responsabilités	Le/la Responsable Administratif et Financier assure le suivi financier du projet, y compris la gestion des contrats et des flux financiers, ainsi que la préparation des prévisions budgétaires, la gestion des créances et dettes, et la formation des nouveaux employés administratifs.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des audits financiers, y compris le contrôle interne et le rapportage auprès les bailleurs - Mise en œuvre de la politique de l'entreprise dans le domaine de la gestion financière (ex. : gestion des liquidités, suivi des obligations, transparence des coûts). - Suivi financier du projet (ex. : surveillance des contrats, flux financiers, atteinte des objectifs clés). - Conseil sur les questions financières liées aux cofinancements et au BMZ. - Gestion des achats et des services de prestation selon les règles de passation de marchés applicables. - Soutien à la préparation des prévisions budgétaires pour les phases suivantes du projet. - Gestion proactive des créances et dettes en coordination avec le bureau régional GIZ au Cameroun. - Assurer la conformité avec les exigences de la liste des sanctions de l'UE et des règles nationales et locales. - Gestion des processus de financement, y compris les risques de change et la gestion financière des cofinancements. - Formation et intégration des nouveaux employés administratifs dans le projet. - Coordination avec les réseaux locaux et régionaux pour le partage d'expertise en gestion financière. - Développement des compétences en gestion financière et amélioration continue des processus du projet. - Mise en œuvre des règles de conformité et d'intégrité de la GIZ et gestion des risques financiers.



	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec l'équipe de gestion pour l'optimisation des processus administratifs et financiers.
Lieu de Travail	<p>Yaoundé.</p> <p>Être disponible pour des missions régulières au niveau national et international</p>
Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Master en administration des affaires, en économie ou dans un domaine connexe - Au moins 10 ans d'une expérience managériale avérée dans les domaines de la gestion financière, la gestion des audits financiers de la comptabilité, ou la gestion des projets - Expérience professionnelle pertinente acquise sur plusieurs années dans la gestion commerciale des contrats. - Une expérience dans la gestion des cofinancements est souhaitée. - Maîtrise des applications informatiques courantes telles de l'Environnement Microsoft Office et affinité numérique. - Excellente compréhension et expérience des règles et régulations de gestion financière de la GIZ ainsi que des processus internes. - Méthode de travail autonome et structurée ainsi qu'un intérêt pour l'acquisition de nouvelles compétences. - Excellentes compétences en travail d'équipe et en communication, ainsi qu'un fort engagement et un intérêt pour le travail au sein d'équipes internationales. - Flexibilité, rigueur et probité ; - Maîtrise de l'allemand, l'anglais et du français.
Contrat	Contrat de trois (03) ans renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Conseiller/ère technique junior chargé du suivi-évaluation du projet (international)

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Conseiller/ère Technique Principal du projet
Missions et responsabilités	Conseiller/ère Technique Junior chargé du suivi-évaluation et rédaction des rapports coordonne le système de S&E du projet, fournit un accompagnement technique, et analyse les données pour soutenir la gestion et la communication du projet. Il/elle collabore avec les parties prenantes, rédige des rapports et contribue à la gestion des connaissances.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et développement du système de suivi et évaluation (S&E) - Accompagnement et conseil technique sur le S&E des équipes dans diverses actions du projet - Assurance qualité et agrégation des données, ainsi que l'archivage structuré - Analyse systématique et Fourniture des données S&E pour diverses demandes internes et externes à la GIZ, CAFI et et d'autres parties prenantes - Soutien au responsable du projet dans la gestion du contenu à travers les données S&E préparées - Co-responsabilité dans les processus de reporting cohérents et dans le respect des délais, ainsi que la préparation des propositions de modifications et des suggestions de travail - Participation à la gestion des connaissances de la GIZ en contribuant au transfert de connaissances avec les partenaires de coopération et en



	<p>organisant ou en participant à des événements d'expertise et d'échanges sur le S&E.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de rapports périodiques sur l'avancement des activités et les résultats obtenus. - Toute autre tâche assignée par la hiérarchie.
Lieu de Travail	<p>Yaoundé.</p> <p>Être disponible pour des missions régulières au niveau national et international</p>
Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Master en politiques publiques, environnement, développement durable, foresterie ou dans un domaine connexe - Au moins 3 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine du suivi et de l'évaluation (S&E) dans la coopération au développement - Expérience pratique dans la collecte et l'analyse de données (numériques) pour la gestion et la communication de projets ainsi que dans la structuration des processus de travail associés. - Première expérience professionnelle dans les pays francophones en Afrique ou dans des projets financés par le BMZ ou le CAFI - Premières expériences dans des secteurs connexes tels que la foresterie, l'aménagement du territoire. - Excellentes capacités de travail en équipe, sens des responsabilités et initiative personnelle. - Compétences organisationnelles, de communication et de réseautage élevées. - Maîtrise de l'allemand, l'anglais et du français.
Contrat	Contrat de trois (03) ans renouvelables sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Les postes techniques ci- après feront l'objet d'appel à candidatures selon les procédures de la GIZ

Conseiller/ère technique en formation professionnelle sur l'aménagement du territoire

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Conseiller(e) Technique Senior(e)
Missions et responsabilités	Le/la Conseiller/ère Technique en formation professionnelle sur l'aménagement du territoire a pour principales missions de conduire les processus d'établissement d'un programme de formation des techniciens et organisations accrédités au niveau national et décentralisé ainsi que leur formation pour faciliter l'aménagement du territoire participatif et intersectoriel.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'élaboration d'un Programme de renforcement des capacités des acteurs de l'aménagement du territoire pour former un corps professionnel ; - Appuyer le processus de recrutement par le mécanisme d'appel à manifestation d'intérêt, et suivant des critères préétablis, des techniciens, bureaux d'étude et OAL intéressés par la profession ; - Préparer les sessions de formation des cadres et consultants au niveau national et décentralisé sur les outils et méthodologies pour conduire les processus d'aménagement du territoire au niveau communal ; - Contribuer à la définition du processus d'accréditation des techniciens ; - Contribuer à l'inventaire et à la priorisation des outils de planification ; - Contribuer à la définition des outils de prospection future : aspects développement filières agricole, prospection démographique, ouverture et aménagement des bassins de production, attribution et aménagement forestier et minier ; - Apporter un appui dans les processus d'opérationnalisation des SRADDT et d'élaboration des PLADDT au niveau des régions et communes cibles ; - Contribuer à l'élaboration des TDR des consultants pour les activités en lien avec la formation sur l'aménagement du territoire ; - Préparer les TDR et contribuer à l'organisation des ateliers. - Toute autre tâche assignée par la hiérarchie.
Lieu de Travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet avec des déplacement dans les zones d'interventions projet.



Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 minimum en aménagement du territoire, urbanisme, géographie, développement territorial ou dans un domaine connexe ; - Au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la planification urbaine ou de la gestion des ressources naturelles ; - Expérience dans la conception et la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle ; - Expérience dans l'appui au processus d'élaboration des outils en matière d'aménagement du territoire ; - Connaissances approfondies de la législation Camerounaise en matière d'aménagement du territoire ; - Connaissances approfondies des outils de l'aménagement du territoire ; - Capacité à analyser les besoins en formation et à concevoir des programmes adaptés ; - Capacité à travailler en équipe dans un environnement pluridisciplinaire ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Bonnes capacités rédactionnelles ; - Parfaite maîtrise du français et/ou de l'anglais ; - Maîtrise des logiciels de la suite Microsoft Office ; - Flexibilité, rigueur et probité ; - Une expérience de travail avec la coopération allemande au développement et le MINEPAT est un atout ;
Contrat	Contrat de deux (02) ans renouvelables sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Conseiller/ère technique en appui juridico-institutionnel pour le Projet AT-CAFI

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision de la Conseillère Technique Seniore
Missions et responsabilités	<p>Le/la Conseiller.ère Technique en Appui juridico-institutionnel est chargé.e de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter un appui juridique dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet ; - Apporter un appui à la gestion des relations avec les partenaires politiques, sectoriels et multi-niveaux ; - Apporter un appui au processus de redynamisation des instances de coordination régionale ; - Appuyer l'équipe du projet AT dans l'exécution des tâches administratives et l'organisation des événements.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le processus de finalisation des projets de texte sur l'aménagement du Territoire ainsi que les modalités de leur application ; - Accompagner le processus de mise en place du Conseil National de l'Aménagement du Territoire et des cadres de concertation multi-acteurs ; - Proposer des feuilles de route innovatrices et participatives afin de garantir l'appropriation des textes juridiques sur l'aménagement par les différentes acteurs cibles du projet ; - Faciliter l'élaboration des outils de fonctionnement de base des instances de coordination régionale ; - Appuyer les conseils régionaux cibles dans la coordination des cadres de concertation multi-acteur ; - Appuyer les processus d'opérationnalisation des SRADDT et PRD ; - Appuyer l'élaboration des Plans régionaux d'investissement agricole ; - Appuyer les régions dans la réalisation d'études et d'inventaires spécifiques en lien avec les réserves foncières, les concessions agricoles, etc. ; - Assister le/la coordonnateur.rice du projet dans les activités relatives au dialogue politique, la coordination sectorielle pour le développement conceptuel des approches du projet ; - Proposer une feuille de route et appuyer le processus de renforcement des capacités des Conseils régionaux ; - Contribuer à l'élaboration des TDR des consultants pour des activités spécifiques ; - Préparer les TDR et contribuer à l'organisation des ateliers. - Toute autre tâche assignée par la hiérarchie.
Lieu de Travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet avec des déplacement dans les zones d'interventions projet.
Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - BAC + 5 ; Diplôme universitaire en sciences sociales (Droit, sciences politiques, sociologie ou dans un autre domaine pertinent) ;



	<ul style="list-style-type: none"> - 03 ans d'expérience professionnelle dans l'appui juridico-institutionnelle des organisations et le dialogue multi-acteurs et multi-niveaux ; - Bonnes connaissances de la législation Camerounaise en matière d'aménagement du territoire ; - Expérience de travail avec les partenaires institutionnels au Cameroun (MINDEVEL, MINADER, MINEPIA, MINDCAF, MINDCAF, MINFOF...); - Expérience dans l'appui à l'élaboration de politiques publiques en lien avec le développement rural ; - Expérience de travail avec des cadres de concertation multi-acteurs, y compris des parties prenantes gouvernementales et de la société civile, combinée à une forte compétence interculturelle ; - Expérience de travail dans l'appui au renforcement des capacités des associations, organisations publiques et/ou privées ; - Expérience dans l'appui à l'organisation des ateliers et missions d'évaluation ; - Expérience dans l'appui au processus d'élaboration des outils en matière d'aménagement du territoire ; - Expérience de travail avec les Conseils Régionaux ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Flexibilité et proactivité ; - Bonnes capacités rédactionnelles ; - Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Maitrise des logiciels de la suite Microsoft Office ; - Maitrise du Français et/ou de l'Anglais. - Une expérience de travail avec la coopération allemande au développement et le MINEPAT est un atout ;
Contrat	Contrat de deux (02) ans renouvelables sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Conseiller/ère technique en planification et développement local.

Hiérarchie	Sous la coordination et supervision de la Conseillère Technique Senioree
Missions et responsabilités	Le/la Conseiller.ère en planification et développement local a pour mission d'accompagner les communes, les ONG locales, les groupes organisés de femmes, de jeunes et les peuples autochtones à l'effet de développer des espaces de concertation sociale et de prise de décision et d'accompagner le processus d'élaboration des PLADDT et des PCD de nouvelle génération. Il/Elle aura également la mission d'assurer l'harmonisation des approches des initiatives et la compréhension commune des outils sur l'aménagement et le développement durable du territoire au niveau communal. Il/Elle devra aussi apporter un appui dans la réalisation de certaines activités au niveau communal.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le MINDEVEL au niveau local pour la coordination sur toutes initiatives d'appui aux Communes pour le processus du PLADDT et PCD de nouvelle génération afin de s'assurer du suivi d'une approche harmonisée ; - Appuyer l'élaboration d'outils de synthèse en langage simplifié sur l'ADDT pour leur vulgarisation près des acteurs du développement local ; - Veiller à la prise en compte des intérêts d'acteurs spécifiques (jeunes, femmes) pour l'élaboration des PLADDT et PCD ; - Proposer un plan d'accompagnement des communes par les techniciens formés et accrédités pour l'élaboration des PLADDT et PCD ; - Contribuer au dialogue social pour la recherche de la paix et la résolution pacifique des conflits communautaires ; - Appuyer l'organisation des journées ouvertes sur l'économie verte dans les régions cibles du projet ; - Appuyer la préparation et l'organisation des ateliers et des missions d'experts ; - Appuyer le processus d'élaboration des contributions des acteurs aux processus de capitalisation des acquis du projet ; - Toute autre tâche assignée par la hiérarchie.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les zones d'intervention du projet



Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 minimum en Sciences politiques, gouvernance, sociologie ou tout autre domaine pertinent ; - Expérience de travail d'au moins 3 ans avec les collectivités territoriales décentralisées (régions, communes), les acteurs de la société civile ; - Expérience dans l'appui aux cadres de concertation multi-acteurs et multi-niveaux ; - Expérience dans l'appui à l'élaboration d'outil sur l'aménagement du territoire ; - Expérience dans l'appui à l'élaboration de politiques publiques en lien avec le développement rural ; - Expérience dans l'appui aux organisations de jeunes, de femmes et de peuples autochtones ; - Bonnes connaissances des problématiques sur la paix et la résolution pacifique des conflits ; - Bonnes capacités en matière de planification et d'organisation des ateliers ; - Excellentes capacités rédactionnelles pour des rapports, notes de synthèse, aide-mémoire, etc. ; - Bonnes capacités de communication ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Parfaite maîtrise du français et/ou de l'anglais ; - Maîtrise des logiciels de la suite Microsoft Office ; - Proactivité, rigueur et probité ; - Une expérience de travail avec la coopération allemande au développement et le MINEPAT est un atout ;
Contrat	Contrat de deux (02) ans renouvelables sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet

Conseiller/ère technique en foresterie et cartographie.

Hiérarchie	Sous la coordination et supervision du ou de la Conseiller(e) Technique Senior(e)
Missions et responsabilités	<p>Le/la Conseiller.ère en cartographie aura la charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le processus d'élaboration des outils de planification et d'aménagement du Territoire dans les régions et communes cibles du projet ; - Appuyer la réalisation de l'inventaire Forestier National ; - Mobiliser et Rendre disponible les informations et données cartographiques nécessaires à la mise en œuvre du projet ; - Appuyer et faciliter le suivi des études réalisées par les consultants.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le processus d'adoption d'une nomenclature nature des différents types d'écosystèmes ; - Appuyer la finalisation de la méthodologie du troisième Inventaire Forestier National ; - Appuyer la réalisation de quelques études de caractérisation géographique et ethnobotaniques ; - Appuyer la formation du personnel MINFOF en dendrométrie et prospection ; - Appuyer la réalisation d'un IFN pilote pour tester et affiner la méthodologie validée ; - Appuyer l'élaboration des outils de présentation de l'évolution, de l'occupation de l'espace et du couvert forestier historique par Région ; - Appuyer le processus de finalisation des SRADDT dans les régions concernées ; - Participer à l'élaboration des PLADDT dans les communes cibles ; - Appuyer la création d'une base de données cartographique standardisée qui inclus le plan de zonage sectoriel pour les cartes synthétiques au niveau de la Commune ; - Appuyer les régions à l'élaboration d'un inventaire et d'une cartographie des concessions des terres acquises par titre ou par arrangement coutumière (terres actives et terres gelés) ; - Participer à l'élaboration des cartes d'aptitudes agropastorales des sols sur les sites pilotes identifiées ; - Rendre disponibles et accessibles les bases de données et la cartographie des SRADDT des trois Régions, afin de faciliter l'élaboration des PLADDT au niveau communal.



	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre sur pied une base de données SIG (Système d'information Géographique) ; - Participer à l'élaboration des TDR des consultants ; - Assurer toute autre tâche assignée par la hiérarchie en lien avec le domaine de compétence sollicité.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les zones d'intervention du projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 en Foresterie, Géographie, Géomatique, sciences environnementales ou tout autres domaines pertinents. - Expérience de travail d'au moins 05 ans dans les domaines de la cartographie, la préservation du couvert forestier et de la gestion des ressources naturelles ; - Expérience dans la géographie appliquée en particulier dans les analyses spatiales et dans l'ensemble des étapes de cartographie ; - Expérience dans l'élaboration des bases de données cartographiques ; - Expérience dans la collecte, l'analyse et le traitement des données. ; - Bonnes connaissances des outils de planification et d'aménagement du territoire ; - Expérience dans l'appui à l'élaboration des documents stratégiques en lien avec la protection de l'environnement ; - Bonne connaissance des enjeux et actions du développement durable ; - Bonne connaissance en matière de gestion des Aires protégées ; - Expérience dans l'élaboration des termes de références ; - Expérience de travail avec les administrations sectorielles tels que MINFOF, MINEPDÉD, MINADER, MINEPAT... - Expérience de travail avec les CTD (Région et communes) - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Bonne maîtrise du français et/ou de l'anglais ; - Bonnes capacités de communication ; - Bonne maîtrise des Système d'Information Géographique ; - Maîtrise des logiciels de cartographie et d'analyse spatiale tel que QGIS, ARCGIS, Envi, Global Mapper, Google earth PostGIS ; - Proactivité, rigueur et probité ; - Une expérience de travail avec la coopération allemande au développement est un atout.
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet

Expert en suivi-évaluation pour le Projet AT-CAFI (national)

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du ou de la Conseillér(e) Technique Senior(e)
Missions et responsabilités	L'expert.e en suivi-évaluation aura pour mission de mettre à jour et mettre en œuvre les outils de suivi-évaluation sur la base des standards du projet.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Etablit une étroite collaboration avec les partenaires, sur la base des outils de suivi-évaluation développés pour produire conjointement les données qualitatives et quantitatives nécessaires, en vue de mesurer les changements et progrès réalisés au niveau du projet ; - Coordonne le recueil des données quantitatives et qualitatives au sein de l'équipe ; - Conduit à la fois avec l'équipe et les partenaires les réflexions stratégiques relatives à l'atteinte des objectifs et aux théories du changement afin d'améliorer le processus ; - Appuie les partenaires pour l'élaboration des rapports et contribue à l'élaboration des rapports du projet ; - Assure la remontée des informations au niveau du programme global, selon les canevas demandés ; - Veille à la documentation des activités du programme et à l'archivage des documents selon un plan établi ; - Met en place des cadres d'échanges permettant le partage d'information, l'échange de savoirs, d'expériences et de leçons apprises, ainsi que la réflexion conjointe sur les thématiques d'intérêt pour le projet ; - Veille à l'intégration des thématiques transversales, genre, droits humains et sensibilité aux conflits dans toutes les activités du projet ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Exécute les tâches administratives en lien avec la mise en œuvre des activités et/ou en fonction des demandes.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet avec des déplacement dans les zones d'interventions projet.
Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - BAC + 3 dans les domaines des sciences sociales, géographie, ou tout autre domaine connexe ; - Une formation qualifiante en rapport la gestion des projets, du suivi-évaluation ; - Avoir au moins 3 ans d'expérience professionnelle à un poste similaire ; - Excellentes capacités d'analyse et rigueur intellectuelle ; - Bonnes capacités rédactionnelles ; - Esprit de coopération, de dialogue et de travail en équipe ; - Niveau élevé d'initiative personnel ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Flexibilité et adaptabilité ; - Meticulosité et précision ; - Intérêt pour les contextes et les problèmes ruraux ; - Maîtrise du Français et/ou de l'Anglais ; - Une expérience de travail avec la coopération allemande au développement est un atout
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Expert en communication pour le Projet AT-CAFI

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Conseiller Technique Principal
Missions et responsabilités	L'expert.e en communication est responsable de l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication et de visibilité du projet AT. Il/Elle sera également responsable du contrôle de qualité de la communication ainsi que du renforcement des capacités de l'équipe technique du projet en matière de communication
Tâches principales	<p>Communication externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développe des concepts de communication (concept communication digitale, émissions radio par ex.) et du choix des types de publication et de réalisation (conception, contenu, mise en page, impression, distribution) - Conçoit et produit une newsletter trimestrielle ou toute autre publication qui informe régulièrement les partenaires et les autres projets sous financement CAFI des activités du projet AT ; - Veille au strict respect des normes du « corporate design » (contrôle qualité supports produits), en particulier la conformité et le respect des règles de communication et de visibilité dans le cadre du cofinancement CAFI-BMZ, et la mise en page de toute publication ; - Assure les relations avec la presse pour une couverture médiatique des événements et activités de terrain en collaboration avec les responsables communication des partenaires et du Bureau régional de Yaoundé (BRY) ; - Assure la gestion de la conception/production du matériel de relations publiques (blocs notes, chemises personnalisées, stylos, roll up, banderoles etc.) ; - Appuie les collègues dans l'optimisation de la mise en page des différents rapports du projet et autres publications destinées à un public externe ; - Appuie la conception d'outils de communication et de relations publiques appropriés auprès des partenaires et/ou bénéficiaires (brochures, fiches d'information, autres publications) - Apporte un appui à l'organisation d'évènements du projet et surtout les visites de délégations de haut niveau (ministres, bailleurs de fonds, responsables de la GIZ, etc.) - Toute autre tâche assignée par la hiérarchie. <p>Communication interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assure le développement des capacités des collègues sur des sujets de communication essentiels et pour la bonne maîtrise des outils de communication ; - Assure l'échange d'informations et nouvelles au sein du Cluster développement rural ; - Assure la visibilité du projet dans les différents canaux de communication de la GIZ (newsletter du BRY, site web, Facebook, IDA Cameroun, Digital Digest) en étroite collaboration avec les collègues responsables des différents dossiers techniques
Lieu de Travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet avec des déplacement dans les zones d'interventions projet.



Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - BAC + 5 dans une spécialité en rapport avec le journalisme, la communication, les relations publiques ou qualification similaire ; - Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle à un poste similaire ; - Avoir d'excellentes capacités rédactionnelles, conceptuelles ainsi que graphiques ; - Avoir d'excellentes capacités de gestion et d'organisation ; - Avoir d'excellentes capacités en communication ; - Avoir une très bonne connaissance pratique de l'utilisation des TIC ; - Avoir la volonté de développer des produits innovants pour différents groupes cibles ; - Avoir une attitude constructive en cas de difficultés ou de conflits ; - Répondre positivement aux critiques et aux points de vue divergents ; - Niveau élevé d'initiative personnel ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Grande flexibilité et adaptabilité ; - Méticulosity et précision ; - Avoir le sens de l'esthétique ; - Intérêt pour les contextes et les problèmes ruraux ; - Avoir une parfaite maîtrise du Français et de l'Anglais à l'écrit et à l'oral ; - Des connaissances en allemand sont un atout.
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Expert en IT pour le Projet AT-CAFI

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Conseiller Technique principal
Missions et responsabilités	L'expert.e en IT aura pour mission de concevoir l'infrastructure technologique du projet, en veillant à ce qu'elle soit solide, évolutive et répondant aux besoins du projet.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Diriger et garantir l'administration générale de l'ensemble du système informatique ; - Assurer la disponibilité du matériel suffisamment récent (ordinateurs, téléphones satellites, copieurs & imprimantes) conformément aux standards de la GIZ ; - Conseiller lors des achats, assurer l'installation et la maintenance du matériel IT (portables, imprimantes, scanners, ordinateurs) conformément aux normes GIZ ; - Assurer en coordination avec le Chargé IT du BRY, la mise en œuvre, la maintenance et la configuration de toutes les applications et logiciels standards utilisés à la GIZ (par exemple MS Office, WinPACCS, SAP, Onsite, MS Teams, etc.) ; - Installer et configurer les équipements réseaux (copieurs & imprimantes) ; - Surveiller les connexions Internet utilisées pour assurer une disponibilité maximale ; - Gérer la connexion internet (vérification du bon fonctionnement, test de la bande passante, contact avec le service provider et rôle d'interlocuteur lors des dépannages) ; - Gérer techniquement les vidéo-conférences et les VoIP ; - Surveiller les vulnérabilités dans les réseaux de communication utilisés pour éviter les fuites de données ; - Assurer régulièrement la mise à jour des logiciels antivirus et correctifs pertinents du système d'exploitation pour garantir la sécurité de l'environnement de travail ; - Assurer le bon fonctionnement du système de dossiers partagés local (share) ainsi que les autorisations d'accès ; - Veiller sur la sauvegarde des données pour assurer la possibilité de récupération totale ; - S'occuper de la fourniture et de la maintenance des programmes de sauvegarde de données et veiller à la sécurité des systèmes et confidentialité des données ; - Assurer la maintenance des PC, portables, imprimantes, appareils photo numériques, scanners, Explorer et Iridium pour la communication via Satellite et autres équipements ; - Proposer à la direction des acquisitions à faire et des améliorations à apporter au niveau des équipements et des réseaux sur la base des directives/recommandations du guide informatique de la GIZ ; - Assurer la gestion du LAN & Wi-Fi, s'assurer du bon fonctionnement du réseau local, installer au besoin les mises à jour et assurer la maintenance régulière du matériel nécessaire, installer/s'occuper du réseau local (LAN) et le maintenir fonctionnel ; - Organiser l'élimination des pannes ou des problèmes affectant les ordinateurs et les liaisons Internet ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Assister à la gestion de l'inventaire du parc informatique ; - Introduire les nouveaux collègues aux équipements, applications et normes IT de la GIZ et assister toute l'équipe dans les questions d'application IT, répondre aux besoins de formation sur les applications IT ; - Assurer la fonction « Help-Desk » sur place et informer le service IT au BRY et/ou l'assistance informatique de la GIZ en cas de problèmes majeurs affectant des applications informatiques de la GIZ ; - Veiller à ce que l'informatique sur site soit à jour conformément aux directives informatiques de la GIZ ; - Garantir la bonne documentation des domaines IT et l'application du guide IT de la GIZ ; - Assurer le suivi et la vérification des factures internet et téléphones satellites - Toute autre tâche assignée par la hiérarchie.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet avec des déplacement dans les zones d'interventions projet.
Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir au moins Bac + 3 ou diplôme supérieur en informatique/télécommunications ou équivalent ; - Expérience professionnelle d'au moins 2 ans à un poste similaire ; - Avoir une bonne maîtrise des systèmes de réseau informatiques, des logiciels de gestion de bases de données et toutes les applications de MS Office ; - Avoir une connaissance des logiciels utilisés et de l'intranet de la GIZ ; connaissance de base des logiciels spécifiques de la GIZ (WinPACCS, SAP, Onsite, MS Teams, etc.) est un atout ; - Excellente connaissance pratique de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (logiciels correspondants ainsi que téléphone, télécopie, courrier électronique, Internet) ainsi que des applications informatiques (telles que MS Office) - Avoir un esprit de service et rigueur de travail ; - Etre dynamique et avoir une bonne capacité d'organisation ; - Avoir le sens de l'initiative et de l'anticipation ; - Etre capable à travailler sous pression ; - Etre capable de bien travailler en équipe ; - Avoir une bonne maîtrise du français, des connaissances en anglais sont un atout ; - Une expérience de travail avec la coopération allemande au développement est un atout.
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Equipe administrative et financière (Certains postes notamment ceux partagés ne feront pas l'objet d'appel à candidatures)

Responsable Administratif/ve et Financier/e pour le projet AT

Hierarchie	Sous la coordination et la supervision du Conseiller Technique principal
Missions et responsabilités	<p>Le/la titulaire du poste est en charge des tâches ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'exécution efficiente des demandes de services se rapportant aux thèmes de son groupe ; - L'accomplissement des tâches dans le respect des Orientations et règles de la GIZ ; - L'exécution correcte et conforme aux directives de la GIZ des prestations de services au sein du projet.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Assumer la responsabilité de direction de tous les collaborateurs/trices placé(e)s sous son autorité ; - Superviser les collaborateurs/trices en conformité avec les principes et directives de direction, de manière à renforcer l'identification avec l'entreprise et à assurer une réalisation autonome des tâches assignées ; - Contrôler, piloter et assurer, en sa qualité de supérieur hiérarchique, la fourniture de prestations économiquement rentable de la part de ses collaborateurs/trices ; - Procéder tous les ans aux évaluations des performances du personnel placé sous son autorité (entretien individuel) ; - Assurer une mise en réseau interne et externe au-delà de son groupe de fonctions ; initie et agit au-delà les limites de sa propre équipe, continue à développer les



	<p>thèmes et instruments de son domaine d'activité de telle sorte qu'ils s'intègrent dans le contexte global ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre son savoir-faire et son expertise à disposition dans le cadre de la gestion des connaissances et conseille également des entités externes sur des thèmes liés à son domaine de compétence, - Interagir avec le Bureau Régional et le siège de la GIZ, sur ce qui relève de ses compétences ; - Elaborer des solutions sur des questions complexes ainsi qu'à des problèmes concernant l'équipe ; - Assumer les tâches en rapport avec les appels de fonds, la planification et le suivi du budget, la vérification des livres de banque et caisse, des comptes bancaires ainsi que les traitements / saisies des justificatifs ; Confirme l'exactitude des décomptes de frais de mission ; - Emarger les retraits de fonds en espèces ; - Procéder aux contrôles inopinés de caisse ; - Vérifier la comptabilité du projet ; - Suivre les engagements, les créances, les dettes et mener toute action y afférente dès le retour de la comptabilité du projet au Bureau Régional ; - Veiller sur la bonne imputation des opérations (par ligne budgétaire et OUTPUT pour le projet AT) ; - Contrôler la qualité des prestations du service ACEL (Achats Contrats Evènementiel et Logistique) ; - Assurer la répartition des charges communes (avec les autres projets) ainsi que le suivi des contrats de sous location ; - Superviser la gestion du parc automobile et le contrôle des consommations des véhicules en carburant ainsi que les groupes électrogènes ; - Assurer le suivi des échéances des contrats du personnel ; - Suivre des congés du personnel et planification des intérim pour le personnel dont il/elle a la supervision ; - Assister la préparation des contrôles internes, audits/révisions ainsi que leur mise en œuvre ; - Assumer d'autres activités et tâches sur instruction de son supérieur.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les zones d'intervention du projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un Bac+5, en gestion et administration d'entreprises, sciences économiques ou équivalent ; - Avoir au moins huit (08) ans d'expérience professionnelle dans la gestion administrative et financière. - Une connaissance approfondie des procédures, règles et orientations (PUR) de la GIZ serait un atout ; - Très grande résilience ; capacité à gérer des tâches multiples sous pression ; - Connaissance parfaite du code de travail camerounais et du code général des impôts - Très bonnes compétences en matière de travail d'équipe, aussi inter-projets ; - Expériences en tant que Chef d'équipe et/ou dans la coordination des équipes de travail sera un atout ; - Maîtrise parfaite de la langue française et anglaise ; l'allemand sera un atout ; - Maîtrise des applications de gestion comptable ; - Maîtrise parfaite de l'outil informatique (logiciels Word, Excel, Power-point, etc. ...); - Une expérience de travail avec la GIZ est atout.
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Chargé(e) de la vérification/comptabilité

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Responsable Administratif/ve et Financier/e pour le projet AT
Missions et responsabilités	<p>Le/la titulaire du poste est en charge des tâches ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les missions et activités relatives au traitement et à l'analyse des états financiers, comptables et bancaires ; - Le suivi, la préparation et la transmission et le reporting financier ; - Les enregistrements et le classement des justificatifs suivant les standards GIZ.



Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la vérification, signature, paiement et codification des pièces justificatives, élaboration des rapprochements banques et Caisse et transmission au bureau régional dans les délais requis ; - Assurer la bonne tenue des comptes banque/caisse ; - Effectuer les contrôles de caisse, Préparer et appuyer les contrôles internes ; - Appuyer le Responsable Administratif et Financier dans la planification et le suivi budgétaire du projet ; - Planifier et assurer le suivi des dépenses et la régularisation des créances de l'antenne ; - Organiser et superviser les éventuels transferts de charges/factures internes ; - Tenir l'inventaire physique et sur OnSite Asset des biens et stocks de l'antenne ; - Contrôler la gestion du stock des consommables et des biens - Appuyer l'entretien et le fonctionnement du bâtiment (électricité, eau, internet etc...); - Elaborer les contrats de consultation/prestation et subventions locales ainsi que leur décompte ; - Appuyer le suivi des aspects RH au niveau de l'antenne (congés, absences, etc.) ; - Coordonner et documenter tous les processus d'achat ; - Participer à l'élaboration des programmes de rencontres / réunions / ateliers etc. sur le plan logistique.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les zones d'intervention du projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Bac +5 en Finances et comptabilité (MSTCF, MCCA) ou Contrôle de gestion ; - Justifier de 05 ans d'expérience professionnelle comme cadre financier/comptable ou Auditeur interne ; - Avoir une très bonne connaissance pratique des normes comptables et budgétaires ; - Avoir une bonne connaissance des modalités de financement par des bailleurs de fonds ; - Avoir une bonne maîtrise de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (logiciels de gestion comptable, applications MS Office, ainsi que téléphone, télécopie, courrier électronique, Internet) ainsi qu'une bonne capacité de conception d'outils de suivi (tableaux de bord, etc.) ; - Pouvoir travailler de manière stratégique, indépendante, minutieuse et fiable, même sous pression ; - Avoir de très bonnes capacités d'adaptation, d'écoute, d'expression écrite et orale ; d'excellentes qualités rédactionnelles (français / anglais) ; - Avoir une capacité d'analyse de la situation financière d'une organisation ; - Avoir de bonnes connaissances en reporting financier.
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Chargé (e) des Contrats et Achats au projet AT-CAFI

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Responsable Administratif/ve et Financier/e pour le projet AT
Missions et responsabilités	<p>Le/la titulaire du poste est en charge des tâches ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion des dossiers de demandes des contrats de consultation/prestation. - La gestion des dossiers de contrats de subventions locales. - L'information et l'appui aux partenaires d'exécution dans les processus contractualisation des prestataires ; - L'achats de matériels et équipements pour les projets du cluster ainsi que La préparation des demandes ou commandes d'achat faites au niveau du Bureau Régional, conformément aux règles et disposition de la GIZ ; - L'application des règles et dispositions de la GIZ dans l'exécution de toutes les tâches qui lui sont attribuées.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Assure le traitement des dossiers relatifs aux demandes de contrats de consultation/prestation et de subventions locales ; - Elabore et assume le suivi efficace et efficient des contrats établis au niveau du projet et du Bureau Régional ; - Veille sur la conformité (aux règles et procédures de la GIZ) dans le cadre de la gestion administrative des Contrats ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Donne un appui-conseil et des orientations dans l'application des procédures de contractualisation des prestataires, consultants et bénéficiaires des subventions locales ; - Assure le traitement des dossiers relatifs aux demandes d'achats ; - S'occupe du processus des achats locaux selon plafond projet et règles GIZ ; - Transmet et suit les dossiers de demande d'achat à effectuer par le Bureau Régional et/ou le siège de la GIZ ; - Réceptionne les marchandises, en documente la réception et procède aux contrôles nécessaires ; - Traite et suit les réclamations ; - Procède au classement/archivage conforme de la documentation liée aux achats ; - Donne un appui-conseil en ce qui concerne le respect des normes en matière d'achats selon les procédures GIZ ; - Assure le suivi des dossiers ; - Assure le classement et l'archivage de tous les dossiers ; - Participe à la préparation des contrôles internes ; - Assume toutes autres activités et tâches sur instruction de son supérieur hiérarchique.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les zones d'intervention du projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum BAC + 3 en Gestion ou Logistique ou autre diplôme équivalent ; - Au moins 03 ans d'expérience professionnelle dans un poste similaire ; - Connaissances du code des Marchés Publics ; - Connaissance en Droit des Affaires ; - Excellente connaissance du processus de passation de marché ; - Très bonne connaissance pratique de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ; - Maîtrise du français et de l'anglais ; L'Allemand serait un atout ; - La connaissance des procédures et règles de la GIZ serait un atout ; - Disposer d'excellentes capacités d'analyse, d'une grande intégrité morale et d'assurance dans le cadre des négociations avec les prestataires ; - Capacité de travail en équipe et sous pression ; - Avoir un sens aigu de l'organisation personnelle et une grande capacité à travailler de manière autonome.
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Chargé(e) de l'Évènementiel pour le Projet AT-CAFI

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Responsable Administratif/ve et Financier/ pour le projet AT
Missions et responsabilités	<p>Le/la titulaire du poste est en charge des tâches ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déroulement des tâches globalement satisfaisant et maîtrisé dans le cadre du domaine de compétences attribué ; - L'appuie efficace dans l'exécution des tâches en rapport avec la gestion des événements ; - L'exécution quotidienne de toutes les activités relevant du domaine de compétences attribué ; - La représentation du projet centrée sur les clients et le service ; - Le comportement donnant une bonne impression du projet, par une attitude prévenante vis-à-vis des partenaires ; - La communication bien développée et efficace avec les autres services et projets de la GIZ.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la réservation et l'achat des billets d'avion (CAMAIR-CO) ; - Assure la réservation des billets d'avion internationaux et procède à la comparaison des prix et soumet la demande d'achat au Bureau Régional ; - Assurer l'organisation et la gestion des ateliers/conférences ; - Prépare éléments logistiques nécessaires en rapport avec les événements ; - Appuyer à la planification des dépenses et gestion des paiements en rapport avec les événements ; - Assurer l'élaboration des contrats ou bon de commande dans le domaine de l'événementiel ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Prêter appui à la logistique dans le cadre de la planification, de la réalisation et de la documentation des réunions, ateliers, missions et autres événements ; - Organiser le catering pour les réunions et ateliers internes ; - Appuie dans la rédaction des lettres d'invitation et lettres de remerciements ; - Appuyer dans le montage des badges, cartes de table, listes de présence, liste du matériel ; - S'assurer que le matériel nécessaire (selon liste du matériel convenue) est disponible, fonctionnel, complet et prêt avant l'évènement ; - Assister dans la mise en place de la salle : disposition des badges, cartes de tables/chevalets, chemises de participants, eau ...etc. ; - Accueillir les participants et les orienter/conduire ; - Procéder à l'enregistrement des participants et collecte/photocopie des pièces (CNI...etc.) nécessaires pour paiement des frais de mission/forfaits de transport aux participants ; - Veiller à faire signer/circuler la liste de présence en rapport avec l'évènement ; - Appuyer à la collecte du matériel à la fin de l'évènement ; - S'assurer que le matériel utilisé pour l'évènement soit retourné au lieu de stockage habituel ; - Assurer le suivi des dossiers ; - Assurer l'inventaire des biens et équipements ; - Assurer le classement et l'archivage de tous les dossiers ; - Participer à la préparation des contrôles internes.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les zones d'intervention du projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum BAC + 4 en Gestion ou Logistique ou autre diplôme équivalent ; - Au moins 05 ans d'expérience professionnelle dans les domaines de : événementiel/achats/contrats/Logistique ; - Connaissances du code des Marchés Publics ; - Connaissance en Droit des Affaires ; - Excellente connaissance du processus de contractualisation des prestataires ; - Très bonne connaissance pratique de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ; - Très bonnes capacités d'expression à l'écrit et à l'oral ; excellentes qualités rédactionnelles adaptées aux groupes cibles ; - Bonnes connaissances juridiques ; - Très bonne connaissance du français et de l'anglais ; - Maîtriser les processus d'approvisionnement public ; - Disposer d'excellentes capacités d'analyse, d'une grande intégrité morale et d'assurance dans le cadre de la négociation avec les prestataires ; - Avoir un sens aigu de l'organisation et une grande capacité à réaliser un travail conceptuel autonome.
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Réceptionniste/Assistant(e) administrative pour le projet AT-CAFI

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Responsable Administratif/ve et Financier/é pour le projet AT
Missions et responsabilités	<p>Sous la supervision de la Responsable Administrative et Financière, le/la titulaire du poste est en charge des tâches ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le respect des procédures de la GIZ dans les domaines en charge ; - Assurer une communication efficace avec les équipes des antennes ; - Etablissement des correspondances diverses (notes de services, lettres officielles, procès-verbaux, demande de services/achats, ordres de mission etc.) ; - Exécution quotidienne des services d'accueil (espace d'attente soigné) et de secrétariat ; - Gestion fluide des appels entrants et sortants ; - Représentation du programme de manière orientée vers la satisfaction ; - Gestion des inventaires ; - Tâches de bureau d'ordre général.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrer, documenter et organiser régulièrement le courrier entrant et sortant ; - Identifier les dossiers conformément aux règles de classement de la GIZ ; - Organiser les supports d'information et les assembler ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopier et numériser des documents en fonction des besoins ; - Préparer les notes d'information et procéder à leur publication sur demande de la hiérarchie ; - Prêter assistance pour la documentation des ateliers, des réunions et des procès-verbaux ; - Répondre au téléphone, traiter, reprendre ou transférer les appels et les messages ; - Trier et distribuer le courrier entrant (messages électroniques, autres documents officiels) ; - En charge de la tenue des inventaires du projet ; - Préparer la chaîne de sécurité pour test régulier ; - Saisir mensuellement les données relatives au CSH (Corporate Sustainable Handprint) pour renseignement ultérieure des fichiers CSH pour le Siège ; - Signaler les dommages à la hiérarchie ; - Tenir une liste des numéros à rappeler pour tous les appels entrants auxquels les collaborateurs ou les collaboratrices concernés n'ont pas pu répondre directement ; - Utiliser le répondeur téléphonique de manière appropriée ; - Veiller à la disponibilité des magazines/journaux/dépliants...etc. ; - Veiller à l'établissement ou à la mise à jour régulière d'un répertoire contacts téléphoniques et courriel) ; - Veiller au confort des visiteurs en leur proposant des journaux, rafraîchissements, etc. - Assumer d'autres activités et tâches sur instruction de son supérieur hiérarchique.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les zones d'intervention du projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme : BAC + 2 dans les domaines de la gestion ou avoir un diplôme équivalent ; - Au moins 2 à 3 ans d'expérience professionnelle à un poste similaire - Capacités de communiquer dans l'une des langues officielles du Cameroun (le français) et connaissances dans l'autre langue (anglais) ; - Bonnes aptitudes relationnelles ; - Bon sens de l'organisation ; - Travailler orienter vers la satisfaction des usagers ; - Connaissance de l'outil informatique, environnement Windows, logiciels du paquet Office (Word, Excel, Outlook), logiciels de comptabilité et instruments de télécommunication et bureautique ; - Être intègre et capable de travailler sous pression et dans un environnement multiculturel.
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet



Mis en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

ANNEXE 6 : Termes de référence des études à mener en année 1 pour un montant supérieur à 100 000 USD (versions provisoires ou définitives)

C'est au terme du premier trimestre de mise en œuvre du projet qu'on pourra mieux élaborer les TDR des études envisagées à hauteur de ce montant



ANNEXE 7. Plan de renforcement des capacités et de transfert des connaissances

Niveaux du renforcement des capacités	Acteurs	Approches méthodologiques ou mesures relatives aux activités du plan opérationnel
Niveau Personne / Développement des compétences Objectif : Développer les compétences techniques, méthodologiques, et relationnelles des agents impliqués dans l'aménagement du territoire à travers des formations ciblées et des plateformes d'échange. Il s'agit de renforcer leur efficacité individuelle, leur leadership, leur capacité à initier et à piloter des processus complexes, tout en favorisant une mise en réseau pour un apprentissage collaboratif, la capitalisation des savoirs et l'appropriation des outils et bonnes pratiques.	Agents CTD, personnels MINEPAT (DATZF), MINDEVEL, MINFOF, et autres acteurs clés.	Renforcement ciblé des compétences pour les agents mandatés au sein des institutions concernées, à travers des formations continues, des sessions pratiques et des échanges de savoirs. L'objectif est de développer l'efficacité individuelle, la capacité d'initiative professionnelle, le leadership des cadres, à travers entre autres : 1.1 : Benchmarking dans des pays ayant une expérience sur l'AT 2.2 : Appui à la formation et à la mise en place du pool d'experts sur l'AT 5.4 Former le personnel en technique d'IFN multi-ressources
Niveau Organisation / Développement organisationnel Objectif : Renforcer les structures institutionnelles pour une mise en œuvre efficace, cohérente et durable de l'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (ADDT). Cet objectif vise à améliorer la performance organisationnelle des administrations concernées (MINEPAT, MINDEVEL, MINFOF, MINHEDU, CTD, etc.), à un usage harmonisé des outils d'AT	MINEPAT (DATZF), MINDEVEL, MINFOF, CTD, et autres acteurs clés	2.1 Appui à la vulgarisation et harmonisation des outils d'AT Opérationnalisation de l'UGP et de ses mécanismes de gestion
Niveau politique et social / Développement de coopération Objectif : Renforcer la gouvernance multi-acteurs, les cadres de dialogue et les mécanismes de concertation entre les institutions publiques, les collectivités territoriales décentralisées, les acteurs privés, la société civile et les partenaires techniques pour une coordination stratégique et opérationnelle de l'ADDT. L'objectif est de structurer des espaces de co-construction des politiques publiques, d'assurer l'alignement des actions aux différents niveaux (national, régional, local), de promouvoir la transversalité entre secteurs, et de soutenir l'émergence de coalitions locales capables de porter les dynamiques territoriales intégrées, inclusives et durables	MINEPAT, MINDEVEL, MINFOF, CTD, ministères sectoriels (MINADER, MINHEDU, MINDCF, MINMIDT...).	1.4 Appuyer l'animation des travaux des instances sur les outils d'application de la loi sur l'AT de 2011 3.1 Accompagnement à la Coordination des cadres de concertation multi-acteurs et multi-niveaux sur l'AT



ANNEXE 8. PZTN-ST-Carte_09_Synthèse_Spécifique (1)

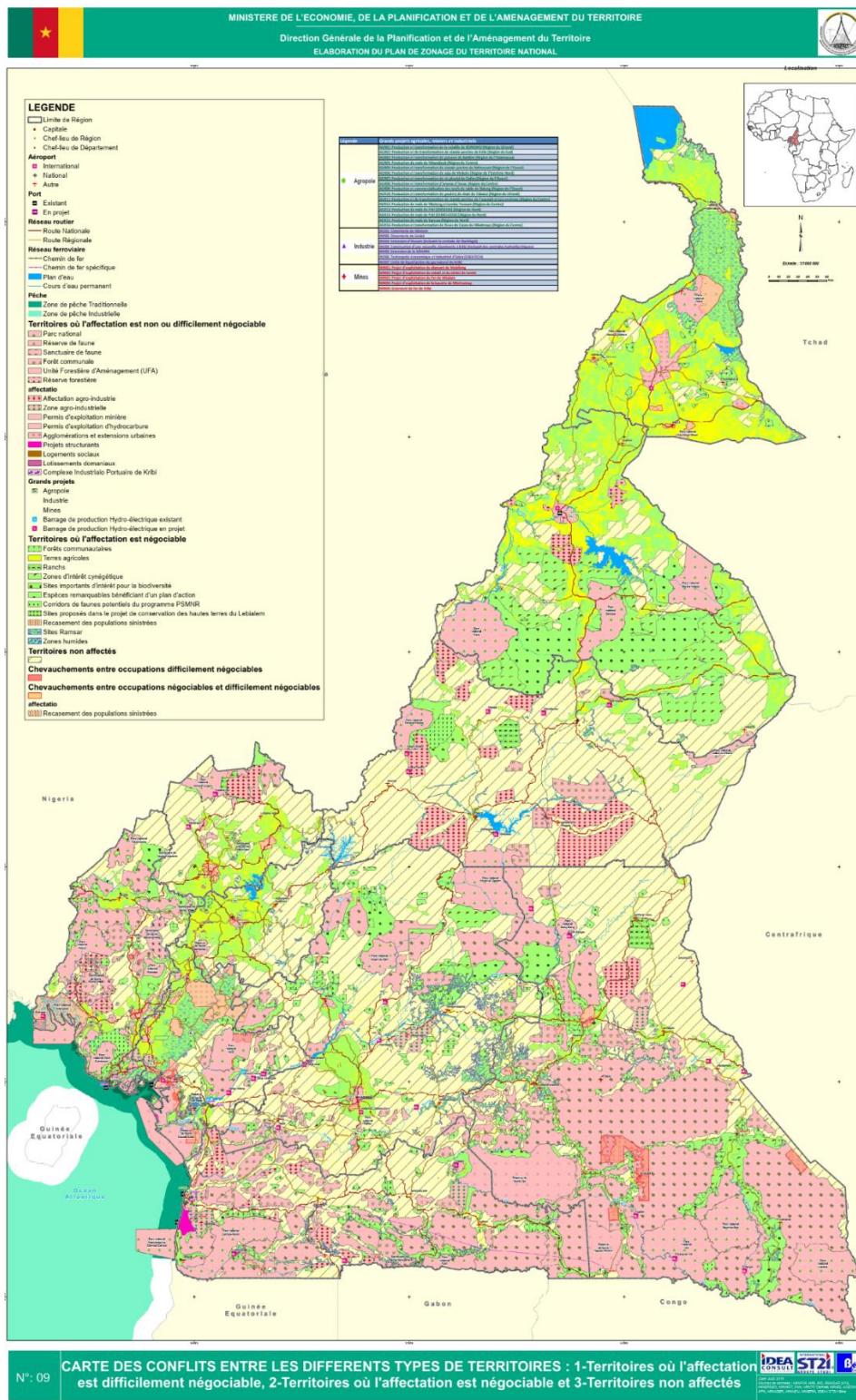


Figure 12 Carte des conflits entre les différents types de territoire.



ANNEXE 9. Directives volontaires sur le suivi national des forêts

1.7. Le but des Directives volontaires

Il est généralement admis qu'un suivi national crédible des forêts doit être basé sur de solides données scientifiques afin de réduire les contestations. Le renforcement des capacités est dès lors vital au niveau national pour planifier et mettre en œuvre correctement de tels systèmes. Ces Directives ont donc pour but de combler le déficit des capacités au niveau national. Elles sont conçues comme une référence technique pour les organes gouvernementaux responsables du suivi forestier, les institutions académiques et de recherche, les secteurs public et privé et la société civile.

Bien qu'il n'existe pas de « meilleures pratiques » en matière de suivi forestier, il existe cependant, un certain nombre de principes et d'éléments de base largement acceptés, permettant l'élaboration d'un meilleur système de suivi national des forêts. L'élément manquant parmi les publications disponibles est une compilation des principes directeurs du suivi des forêts au niveau national. Elle basée sur la science et sur des expériences de mise en œuvre, qui prendrait en compte un contexte plus large de l'ajustement des méthodologies de suivi aux circonstances nationales. Ces Directives ont pour but de combler cette lacune.

Depuis 2000, la FAO donne un appui important aux pays à travers le programme de suivi et d'évaluation des ressources forestières nationales (NFMA) et a développé une approche qui peut être adaptée aux circonstances nationales et adoptée dans les pays en développement ayant besoin d'une assistance. Cette approche reconnaît que les systèmes de suivi des forêts au niveau national doivent être conçus de manière à refléter les circonstances et priorités nationales (par exemple les conditions biophysiques, les infrastructures, les objectifs, les ressources humaines et financières, les priorités politiques, etc.). Cette situation pose des défis au niveau institutionnel et scientifique, avec des implications sur les aspects politiques et communicationnels. Ces Directives s'inspirent des expériences et enseignements des pays membres de la FAO, ainsi que des projets et initiatives passés et en cours au sein de l'organisation. Il en est de même du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, du Programme de suivi et d'évaluation des ressources forestières nationales et du programme ONU-REDD.

Les Directives ne sont pas un ensemble d'instructions inflexibles, mais prennent plutôt en compte les tendances et les enjeux clés à considérer, conformément aux informations nationales et mondiales, de plus en plus complexes et négociés, en lien avec les forêts. Elles présentent des principes de bonnes pratiques, des leçons issues des expériences passées et une sélection des méthodes et d'outils, dans un cadre général. Ces outils d'appui à la prise des décisions sont conçus pour faciliter la planification et la mise en œuvre un système polyvalent de suivi national des forêts, fondé sur des pratiques scientifiquement correctes et adaptées au contexte national.

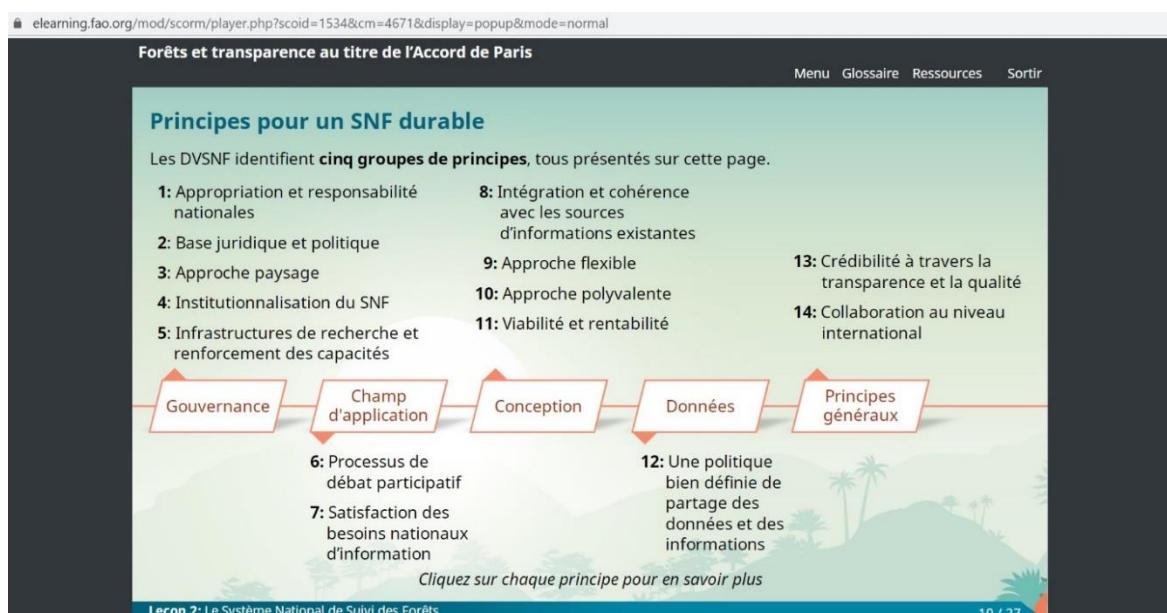


Figure 13 Schéma des forêts et transparence au titre de l'accord de Paris.



ANNEXE 10 Description du processus simplifié d'élaboration d'un PLADDT

Le processus d'élaboration d'un PLADDT peut se résumer en sept (07) phases :

1. L'organisation, la préparation et le lancement officiel du processus PLADDT

Cette phase précise le cadre et situe les responsabilités des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de ce processus. La durée approximative de cette phase est de deux mois (02) mois.

2. Le diagnostic et la planification au niveau communal

Il permet aux différents organes de mise en œuvre du PLADDT (Comité de pilotage, équipe pluridisciplinaire et structure d'appui technique) d'acquérir une compréhension initiale commune des utilisations des terres et des ressources naturelles, ainsi que des éventuelles questions sensibles qui devront être abordées durant le processus de planification au niveau local. Le délai de réalisation de cette phase est d'environ deux (02) mois, pour une commune.

3. Le diagnostic et la planification au niveau des terroirs Villageois

A ce niveau, il s'agit de faciliter le processus de préparation d'une série d'activités participatives avec les communautés susceptibles d'être impactées par la PLADDT. La durée indicative de cette phase est d'environ quatre (04) jours par terroir/village concerné.

4. La restitution des PATV au niveau de la commune, l'élaboration et l'approbation du PLADDT provisoire

Après le diagnostic du terroir, les propositions recueillies au niveau des terroirs/villages doivent être intégrées dans un rapport consolidé avant sa présentation au conseil municipal. Les zones de conflits d'usages actuels ou potentiels sont identifiées et des pistes de solutions sont proposées, en collaboration avec les administrations techniques concernées. La durée indicative de cette phase est d'un (01) mois.

5. La restitution du PLADDT provisoire aux communautés locales et la prise en compte des observations au niveau des terroirs

Au terme de la validation du PLADDT provisoire par le COPIL, les experts de la structure d'appui technique présentent aux communautés locales le PLADDT provisoire afin de recueillir et d'intégrer leurs observations. Une fois la concertation avec les communautés locales achevée, les comptes-rendus des différentes réunions de restitution provisoire et le document final (PLADDT) sont soumis aux autorités communales pour validation. La durée indicative de cette phase est de deux (02) mois.

6. La finalisation, l'adoption et la diffusion du PLADDT

Cette phase a pour but d'identifier et corriger tout problème ou manquement résiduel qui pourrait entraver la mise en œuvre effective du PLADDT. La durée de cette phase est de deux (02) mois.

7. La mobilisation des ressources la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PLADDT

L'objectif principal de cette phase est de traduire en réalisations concrètes les actions contenues dans le PLADDT. La durée indicative de cette phase est de cinq (05) ans renouvelables.



ANNEXE 11 Parties prenantes rencontrées lors des descentes de terrain et des séances de travail en vue de l'élaboration du document de projet AT

Date	Noms et Prénoms	Institution d'attache
5-6 février 2024	▪ NNANGA Ernest	MINEPAT
	▪ Dr SAIDOU HAMADOU	MINEPAT
	▪ Dr MVE EBANG Francis	MINEPAT
	▪ SIAMA Etienne	MINEPAT
	▪ NSEGBE Patrice	MINEPAT
	▪ BILONG Armand Josué	MINEPAT
	▪ TONYE Etienne	MINEPAT
	▪ CHEMENGE Valérie Stéphane	MINEPAT
	▪ EBOUKI François	MINEPAT
	▪ MANDENG Raphael	MINEPAT
7 février 2024	▪ ASSAN GOMSE	MINFOF
	▪ FOTUE FOKOUA	MINADER
	▪ YAO NYA Francis	MINADER
	▪ OYONO JERRY	MINDDEVEL
	▪ BRING	MINEPDDED
	▪ BELLO SINATA Cyrille	MINEPDDED
	▪ GOUMEZONG Marie Aristide	MINDMIT
	▪ ONAMBELE Flavien	MINDHU
	▪ Dr ZOA Joseph	MINRESI
	▪ EBAKO MOUDIME Eitel	MINTP
	▪ NDONGO Maxime	MINTP
	▪ ASOUMOU Serge	MINEE
	▪ ENDZIE QUENTIN	MINDCAF
	▪ EBELA DIANA Jasmina	MINFI
	▪ Dr AKMABA BEKONO Judith	INC
	▪ KAMGA Justin	FODER
	▪ WALAH Moïse	Expert
	▪ TCHALEU DJIOKEU Raoul	FEICOM
	▪ BEKO'O ABONDO	CAPEF
	▪ NGONO Hortense	CERED
	▪ MBARGA MBARGA	CERED
	▪ MASSO Dieudonné	CAON-FED
	▪ NGUELEODAI Joseph	AFR100
	▪ HADEOU Marius	GFA
	▪ KONE LACINA	
	KENNE LONTSI Paulette	MINDHU
	SANDJI Stéphane	MINEPIA
	MENGUE Samuel Donatien	FODEEC
	▪ MBOUNA DUCLAIRE	
	▪ DJEGOU Achille	
	▪ IGERHA BAMPA	
	▪ DJANTENG PHANUELLA	
	▪ DEBOK NGHEMING GUY	
	▪ Dr. SAIDOU HAMADOU	
	▪ Dr. MVE EBANG Francis	MINEPAT
	▪ SIAMA Etienne	
	▪ NSEGBE Patrice	
	▪ NOULIE Roméo	
	▪ JAMES ACWORTH	CAFI



	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MBAYA Christian 	
	Solveig Schindler	F4F/GIZ
	NONGNI BAKKER	ProPFR/GIZ
	ONAMBELE Flavien	MINHDU
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ RICO LANGEHEINE ▪ VELTEN HEBERMEHL 	GIZ
		INC
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ENOUGA ▪ OWONO 	IDH
8 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SANAMA NKONO ▪ ABEGA ALAIN Désiré 	Conseil Régional du Centre
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NTAKEU Bruno 	MINADER
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NGOMIN Anicet ▪ MANDENG NYOBE ▪ GUEDJO JEANNE ▪ BILONG FILS ALPHONSE ▪ MBAYA Christian ▪ JAMES ACWORTH ▪ SIAMA Etienne 	MINOF
		CAFI
		MINEPAT
9 février 2024	BENGONO Jean-Faustin	Sous-préfecture MBANGASSINA
	ETSOKA Grégoire Aimé	Sous-préfecture MBANGASSINA
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MBOENE BERNARD ▪ ZAMBO Germain ▪ ZOA Francis Désiré ▪ NJOYA NDOUH ▪ MPILE BELINGA ▪ ADZESSA Jean Pierre ▪ TOBE Jérôme Emile ▪ ETOMO NDONGO ▪ NYAMA Yannick ▪ ABONA Lucien ▪ MANGA NADINE 	Commune MBANGASSINA Commissariat de sécurité publique de MBANGASSINA Commissariat spécial de MBANGASSINA PCFC MBANGASSINA Chef traditionnel MBANGASSINA Chef traditionnel MBANGASSINA Chef de Canton MBANGASSINA CNJC MBANGASSINA CNJC MBANGASSINA Commune de MBANGASSINA RAFAMBA (Réseau des Associations Féminines de Mbangassina)
12 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dr ABOUBAKAR MOUSSA 	GEO-BET COMPETENCES
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FOMOTE THIMOTHE 	RAINBOW
13 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FERDINAND EYIZO'O 	MINEPAT/SUD
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MENGUE ENGOLO 	MINEPAT/SUD
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ EVA MIMBE Martin 	MINDDEVEL/SUD
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ENAMBELE Flavien 	MINDHU/SUD
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OLOMO Elisée 	MINDCAF SUD



	<ul style="list-style-type: none"> ▪ EVO'O ELEMVA WILLIAM ▪ EVINA ARNAUD ▪ ELLA EMILE 	Conseil Régional SUD
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ METOU Gérard 	Commune de MEYOMESSALA
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AKOA Anicet 	CVUC Région du Sud
15 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AFANA ARMAND ▪ BELINGA Pierre 	MINDDEVEL/CPL
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ KAMGA Justin 	FODER
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ETOUNDI ESSOMBA ▪ NICOLE DIABELLE ▪ MEWANU THELMA 	CVUC
16 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NGWA EDIELLE Jackson 	MINDDEVEL
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ JAMES ACWORTH ▪ MBAYA Christian ▪ Dr SAIDOU HAMADOU ▪ SIAMA Etienne 	<p>CAFI</p>
		MINEPAT
25 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dulien DUPUY ▪ KONE LACINA (consultant) ▪ Camille JEPANG 	KFW
12 avril 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CASPARY Hans-Ulrich ▪ KROSCHK André 	ProFEC/GIZ
15- 19 avril 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dr SAIDOU HAMADOU ▪ NNANGA Ernest ▪ SIAMA Etienne ▪ MBAYA Christian 	MINEPAT
		CAFI
21 - 23 mai	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MBALLA MEKA Elise ▪ BELIBI TAKAM OLIVIER ▪ ATOUBA Stanislas ▪ EBOTTO Helene ▪ NDONGO Douglas ▪ NTANGANE Emmanuel ▪ ESSONO Cyril ▪ AZOMBA Donald ▪ AZOMB0 Eric 	Commune Akom II
20 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dr POUNDI NGOLLE Eveline ▪ NJECACAL Manfred 	<p>Conseil Régional du Littoral</p> <p>CVUC Littoral</p>
21 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SONE SIMON Pierre ▪ TCHIO Crispin ▪ ATEME 	<p>Commune de Melong</p> <p>Sous-préfecture de Melong</p>
24 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BELINGA IYAWA Mathieu ▪ EKOLE Blessed 	<p>Commune de Ngambé-Tikar</p> <p>Sous-préfecture de Ngambé-Tikar</p>
6 mai 2025	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NGOUMOU Francis ▪ MBARGA Alain ▪ ESUMA NKA epse ZAH ▪ BELINGA AKOA ▪ AFAN ELLA ▪ MANGA Alphonse ▪ ONDOUA AKOA Cedrick 	<p>Commune de Mfou</p> <p>Sous-préfecture de Mfou</p>



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH